



**Avis de convocation à
l'assemblée annuelle et
spéciale des actionnaires,
2014 et circulaire de
sollicitation de procurations
par la direction**

**Le rapport de gestion et les états
financiers 2013 sont inclus à
l'annexe A de la présente circulaire**



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET SPÉCIALE

La Compagnie Pétrolière Impériale Ltée vous convie à l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires qui aura lieu le 24 avril 2014 à Calgary, en Alberta.

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous convier à l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires de la compagnie, qui aura lieu le jeudi 24 avril 2014 à 9 h 30 (HAR) au Sheraton Suites Calgary Eau Claire, Wildrose Ballroom, 255 Barclay Parade S.W., Calgary (Alberta) Canada.

Cette assemblée est tenue aux fins suivantes :

1. étudier les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport de l'auditeur,
2. renouveler le mandat de l'auditeur pour le prochain exercice,
3. élire les administrateurs pour l'année qui vient,
4. voter une résolution spéciale visant à modifier les articles de la compagnie aux fins de déplacement du siège social de la compagnie de l'Ontario vers l'Alberta, et
5. régler toute autre question dont l'assemblée pourrait être légitimement saisie.

Il est important que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'assemblée et que vous fassiez connaître aux administrateurs et à la direction vos souhaits sur les décisions à prendre. Pour ce faire, que vous assistiez ou non à l'assemblée, vous devez remplir et renvoyer le formulaire de procuration ci-joint le plus tôt possible. Vous pouvez le faire par la poste, par télécopieur, par courriel, par téléphone ou par Internet, comme il est expliqué dans le formulaire de procuration ci-joint.

Votre procuration doit parvenir au bureau de Toronto de la Société de fiducie CST, l'agent des transferts d'actions de la compagnie, avant 17 h (HAE) le 22 avril 2014 ou deux jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement de celle-ci.

La date de prise d'effet de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction est le 13 février 2014, date à laquelle le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 847 599 011.

Nous pouvons fournir une aide raisonnable aux personnes handicapées qui désirent assister à l'assemblée. Prière de communiquer avec le secrétaire général par téléphone au 403-232-5248 ou par télécopieur au 403-237-2490 au moins deux semaines avant l'assemblée.

Original signé par

L.H. (Lara) Pella

Adjointe au directeur juridique et secrétaire générale

Le 14 mars 2014

Table des matières

I. Information sur la circulaire et exercice des droits de vote	1
II. Points à l'ordre du jour	4
(i) États financiers consolidés et rapport de l'auditeur	4
(ii) Renouvellement du mandat de l'auditeur	4
(iii) Élection des administrateurs	4
(iv) Modification de la résolution visant le siège social	5
(v) Sujets divers	5
III. Conseil d'administration	5
Renseignements sur les administrateurs	5
Procédure de qualification et de sélection des administrateurs	13
Orientation, formation continue, perfectionnement, durée de mandat et évaluation du rendement des administrateurs	15
Indépendance des administrateurs	16
Structure du Conseil et de ses comités	17
Administrateurs siégeant aux comités	25
Nombre de réunions et présence des administrateurs en 2013	25
Lignes directrices sur l'actionnariat	27
Administrateurs d'autres sociétés ouvertes	28
Administrateurs communs	28
Rémunération des administrateurs	29
Analyse de la rémunération des administrateurs	29
Tableaux et renseignements sur la rémunération des administrateurs	30
IV. Direction de la compagnie et rémunération de la direction	35
Membres de la haute direction visés	35
Autres membres de la haute direction	36
Lettre aux actionnaires de la part du Comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération de la direction	37
Analyse de la rémunération	39
Sommaire	40
Régime de rémunération	44
Processus de prise de décisions et considérations relatives à la rémunération des membres de la haute direction visés	50
Tableaux et notes sur la rémunération des dirigeants	56
V. Autres renseignements importants	63
Date de prise d'effet	63
Actionnaire principal	63
Opérations commerciales avec Exxon Mobil Corporation	63
Renseignements sur l'auditeur	64
Honoraires d'audit	64
Indépendance de l'auditeur	64
Éthique des affaires	65
Information sur la gouvernance	66
Présentation d'une proposition d'actionnaire pour examen à l'assemblée annuelle de 2015	71
États financiers	71
Rapports intermédiaires et transmission électronique	71
Renseignements complémentaires	71
Approbaton des administrateurs	71
VI. Annexes	A1
Annexe A – Section financière	A1
Annexe B – Chartes du Conseil et de ses comités	B1

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

I. Information sur la circulaire et exercice des droits de vote

Éléments à mettre aux voix

Au cours de cette assemblée, vous serez invités à voter sur les questions suivantes :

- le renouvellement du mandat de l'auditeur,
- l'élection des administrateurs et
- une résolution spéciale visant à modifier les articles de la compagnie aux fins de déplacement du siège social de la compagnie de l'Ontario vers l'Alberta.

Sollicitation

Les administrateurs et la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée ont établi la présente circulaire afin de solliciter des procurations pour le vote à l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires qui aura lieu le 24 avril 2014. La sollicitation des procurations des actionnaires inscrits s'effectuera surtout par la poste; cependant, des employés de la compagnie pourront solliciter ces procurations en personne. La sollicitation des instructions de vote ou des procurations des actionnaires non inscrits s'effectuera surtout par la poste, par l'entremise d'intermédiaires ou par la compagnie si les nom et adresse des actionnaires non inscrits lui sont transmis par les intermédiaires. La compagnie prend à sa charge les frais relatifs à la sollicitation.

Qui peut voter

Les actionnaires inscrits en date du 5 mars 2014, à 17 h (HNE), ou leurs mandataires autorisés auront le droit d'assister à l'assemblée et de voter en personne ou par procuration. Le registre des actionnaires a été établi en date du 5 mars 2014, à 17 h (HNE). C'était la date de clôture des registres pour la désignation des actionnaires habiles à voter à l'assemblée. Les personnes qui acquerront des actions ordinaires après cette date n'auront pas le droit de voter à l'assemblée. Tout actionnaire habile à voter à l'assemblée reçoit la convocation à l'assemblée annuelle et spéciale, la présente circulaire de sollicitation de procurations et le formulaire de procuration ci-joint, documents qui ont été expédiés aux actionnaires à partir du 14 mars 2014. Chaque action ordinaire immatriculée à votre nom dans le registre des actionnaires vous donne droit à une voix à l'assemblée annuelle et spéciale.

Information sur l'exercice du droit de vote – actionnaires inscrits

Les **actionnaires inscrits** détiennent des actions immatriculées à leur nom, ainsi qu'un certificat pour ces actions sur lequel est précisé le nombre d'actions de la compagnie qu'ils détiennent. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de deux façons si vous êtes un actionnaire inscrit. Vous pouvez voter en personne à l'assemblée ou vous pouvez utiliser le formulaire de procuration ci-joint de façon à autoriser les personnes qui y sont nommées ou une autre personne de votre choix à vous représenter et à exercer vos droits de vote à l'assemblée. Si vous comptez exercer en personne les droits de vote rattachés à vos actions, vous n'avez pas à utiliser le formulaire de procuration. Votre voix sera prise en compte à l'assemblée. Le fait d'utiliser le formulaire de procuration ne vous empêche pas d'assister en personne à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas assister à l'assemblée ou ne souhaitez pas voter en personne, vous devriez utiliser la procuration ci-jointe.

La procuration doit être faite par écrit et signée par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit, à moins que vous ayez décidé de remplir votre procuration par téléphone ou par Internet comme il est expliqué dans le formulaire de procuration ci-joint. À moins d'indication contraire, tout vote des actionnaires se fera par voie de scrutin secret.

Tout actionnaire inscrit peut envoyer le formulaire de procuration à l'agent de transfert d'actions de la compagnie, la Société de fiducie CST, dans l'enveloppe fournie ou le transmettre par télécopieur au 1-866-781-3111 (Canada et États-Unis) ou au 416-368-2502, à l'attention du service des procurations, de façon à ce qu'il soit reçu avant 17 h (HAE) le mardi 22 avril 2014.

Le mandataire doit exercer les votes auxquels lui donnent droit les actions qui font l'objet d'une procuration dûment remplie, reçue par la Société de fiducie CST avant 17 h (HAE) le mardi 22 avril 2014 ou deux jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement de celle-ci, pour voter ou s'abstenir de voter, selon les instructions que vous avez données dans la procuration, à l'occasion des votes auxquels il sera procédé au cours de l'assemblée annuelle et spéciale.

En signant le formulaire de procuration ci-joint, vous autorisez R.M. Kruger, S.D. Whittaker ou V.L. Young, tous trois administrateurs de la compagnie, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. **Vous pouvez nommer une personne autre que ces administrateurs pour exercer votre droit de vote. Pour nommer une autre personne pour vous représenter comme mandataire à l'assemblée annuelle et spéciale, vous pouvez soit inscrire le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration, soit remplir un autre formulaire de procuration valide et, dans les deux cas, transmettre le formulaire de procuration dûment rempli à l'agent de transfert d'actions de la compagnie avant 17 h (HAE) le 22 avril 2014.**

Information sur l'exercice du droit de vote – actionnaires non inscrits

Les **actionnaires non inscrits** achètent leurs actions par l'entremise d'un courtier ou d'un intermédiaire, qui s'occupe de leur compte. Comme les actions sont détenues au nom de la maison de courtage, les actionnaires non inscrits ne détiennent pas le certificat de ces actions, le compte étant enregistré dans un système électronique. Les actionnaires non inscrits devraient suivre les indications de leurs intermédiaires sur la façon de procéder pour exercer leur droit de vote par procuration. Ils peuvent aussi voter par téléphone ou par Internet, suivant les indications des intermédiaires. En général, les actionnaires non inscrits reçoivent, suivant le cas, a) une demande d'instructions de vote (l'intermédiaire est tenu d'envoyer à la compagnie une procuration signée, remplie conformément aux instructions de vote qu'il reçoit); ou b) un formulaire de procuration signé par l'intermédiaire, mais non rempli (l'actionnaire non inscrit peut remplir le formulaire de procuration et l'envoyer directement à l'agent de transfert d'actions de la compagnie).

Pour exercer ses droits de vote en personne à l'assemblée, l'actionnaire non inscrit doit se désigner comme mandataire. Les actionnaires non inscrits qui se désignent comme mandataires doivent, à l'assemblée, se présenter à la réception.

Le vote par procuration

En l'absence d'instructions, le mandataire votera EN FAVEUR du renouvellement du mandat de l'auditeur, EN FAVEUR de l'élection des administrateurs et EN FAVEUR de la résolution spéciale visant à modifier les articles de la compagnie aux fins de déplacement du siège social de la compagnie de l'Ontario vers l'Alberta, comme il est stipulé en caractères gras bleus commençant à la page 4.

Modifications soulevées à l'assemblée

Le formulaire de procuration permet à la personne qui y est nommée de se prononcer à son gré sur les modifications aux questions énumérées dans la convocation à l'assemblée annuelle et spéciale de 2014 et sur toute autre question dont l'assemblée peut être légitimement saisie. À la date de la présente circulaire, l'assemblée ne devait être saisie, à la connaissance du Conseil, d'aucune modification, variation ou autre question de cet ordre.

Si vous changez d'idée

Vous pouvez, dans une forme prévue par la loi, révoquer votre procuration en prévision de l'assemblée annuelle et spéciale ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Pour ce faire, vous pouvez remettre une procuration ultérieure ou un acte signé de votre main (ou de celle du mandataire que vous aurez nommé par écrit) soit a) au siège principal de la compagnie, au 237 Fourth Avenue S.W., Calgary (Alberta), Canada, T2P 3M9 au plus tard le dernier jour ouvrable qui précède la date fixée pour l'assemblée au cours de laquelle votre procuration doit être utilisée, soit b) au président de l'assemblée, le jour où l'assemblée a lieu.

Si une procuration est révoquée et qu'elle n'est pas remplacée par une procuration remise au bureau de Toronto de la Société de fiducie CST, au plus tard à 17 h (HAE) le mardi 22 avril 2014, les droits de vote rattachés aux actions faisant l'objet de la procuration révoquée ne pourront être exercés à l'assemblée annuelle et spéciale que par un actionnaire inscrit.

Les actionnaires non inscrits sont invités à communiquer avec leur courtier, institution financière ou autre prête-nom par l'intermédiaire desquels leurs actions sont détenues afin de révoquer toute procuration ou instruction de vote antérieure.

Résultats du vote

L'agent de transfert d'actions de la compagnie, la Société de fiducie CST, est chargé du dépouillement des formulaires de procuration. Cette tâche n'est pas assurée par la compagnie afin de préserver le caractère confidentiel du vote de chaque actionnaire, sauf dans les cas suivants : a) lorsque le formulaire de procuration contient des commentaires que l'actionnaire destine de toute évidence à la direction; b) lorsqu'il est nécessaire de se reporter à la procuration afin d'en déterminer la validité; c) lorsque la direction doit s'acquitter de ses obligations légales envers les actionnaires, par exemple dans le cas d'une sollicitation de procurations menée en opposition aux administrateurs. Un rapport sur les résultats des votes pris à l'assemblée annuelle et spéciale sera affiché sur notre site Web à l'adresse www.limperiale.ca et sera déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Assister en personne à l'assemblée

Les actionnaires inscrits et non inscrits sont tenus de s'inscrire à l'assemblée en se présentant à la réception. Après s'être présentées à la réception, les personnes qui ne sont pas actionnaires peuvent être admises si le président de l'assemblée l'autorise et s'il y a des places disponibles.

Diffusion sur le Web

Cette année, la compagnie diffusera en ligne, sur le Web, le déroulement de l'assemblée annuelle et spéciale. Les actionnaires qui ne pourront assister en personne à l'assemblée sont invités à en suivre le déroulement sur le Web. Les actionnaires ne pourront toutefois ni voter ni participer à l'assemblée de quelque autre façon sur le Web. Le lien pour accéder à la diffusion sur le Web sera affiché sur le site Web de la compagnie à l'adresse www.limperiale.ca plusieurs jours avant la tenue de l'assemblée.

Renseignements supplémentaires

La compagnie est autorisée à émettre 1 100 000 000 actions ordinaires et, en date du 13 février 2014, il y avait 847 599 011 actions ordinaires en circulation. Le quorum pour l'assemblée annuelle et spéciale est fixé à cinq actionnaires.

Questions

Prière de communiquer avec la Société de fiducie CST, notre agent de transfert et agent comptable des registres :

par la poste : C.P. 700, succursale B, Montréal (Québec) H3B 3K3;

par téléphone : à partir du Canada et des États-Unis, en composant le 1-800-387-0825 ou, à partir de la région de Toronto ou d'un autre pays, le 416-682-3860;

par télécopieur : 1-800-249-6189 ou 514-985-8843;

par courriel : inquiries@canstockta.com;

ou en ligne : à www.canstockta.com.

Admission à l'assemblée annuelle et tenue de l'assemblée

Seuls les actionnaires inscrits à la date de clôture des registres (le 5 mars 2014) et les mandataires en règle peuvent assister à l'assemblée, à moins, dans le cas des personnes qui ne sont pas actionnaires, que le président de l'assemblée les autorise à y assister. Pour des raisons de sécurité, les appareils photo, les téléphones-appareils photo, les appareils d'enregistrement, les appareils électroniques, les ordinateurs, les grands sacs, les porte-documents et les paquets sont interdits à l'assemblée. De plus, tout actionnaire ou mandataire sera tenu de présenter une pièce d'identité officielle avec photo avant d'être admis à l'assemblée. Le président a la responsabilité d'assurer le bon déroulement de l'assemblée annuelle et spéciale, et ce, dans le délai prévu, et il dispose des pouvoirs nécessaires à cette fin. Seuls les actionnaires et les mandataires en règle peuvent prendre la parole à l'assemblée.

II. Points à l'ordre du jour

(i) États financiers consolidés et rapport de l'auditeur

Les états financiers consolidés vérifiés de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport de l'auditeur sur ces états seront transmis au cours de l'assemblée. Les états financiers et le rapport de l'auditeur sont présentés à l'annexe A de la présente circulaire. Ces documents peuvent aussi être obtenus sur notre site Web à l'adresse www.limperiale.ca, ils sont publiés en ligne sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et on peut les obtenir sur support papier en s'adressant à l'adjointe du directeur juridique et secrétaire générale ou au directeur des Relations avec les investisseurs de la compagnie. On trouvera les coordonnées de ces personnes à la page 71 de la présente circulaire.

(ii) Renouvellement du mandat de l'auditeur

Le Comité de vérification du Conseil recommande de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l. (« PwC ») comme auditeur de la compagnie jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle. PwC est l'auditeur de la compagnie depuis plus de cinq ans. Se reporter à la section Renseignements sur l'auditeur à la page 64 de la présente circulaire pour de plus amples renseignements.

À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent s'abstenir de voter à l'égard du renouvellement du mandat de l'auditeur, les mandataires proposés nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser la procuration pour voter EN FAVEUR du renouvellement du mandat de PwC comme auditeur de la compagnie jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle.

(iii) Élection des administrateurs

La compagnie a sept administrateurs. Les articles de la compagnie stipulent que le conseil doit compter au moins cinq administrateurs et au plus quinze. Chaque administrateur est élu pour demeurer en fonction jusqu'à la levée de l'assemblée annuelle suivante. Le formulaire de procuration permet à l'actionnaire de s'abstenir de voter pour l'un ou l'autre des candidats aux postes d'administrateur ou pour l'ensemble des candidats. Les candidats ont été recommandés au conseil d'administration par le Comité des mises en candidature et de la gouvernance de la compagnie. De l'avis du conseil d'administration et de la direction, les candidats ont la compétence voulue pour remplir les fonctions d'administrateur de la compagnie au cours du prochain exercice, et les candidats ont indiqué qu'ils souhaitent occuper un poste d'administrateur. Les administrateurs ne prévoient pas qu'un des candidats sera incapable d'assumer les fonctions d'administrateur. Toutefois, si la chose devait se produire pour une raison quelconque avant l'assemblée, les mandataires éventuels se réservent le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux actions qui font l'objet de la procuration en faveur d'un autre candidat de leur choix, à moins que la procuration ne précise que les mandataires doivent s'abstenir de voter sur l'élection d'un des candidats ou de l'ensemble des candidats.

Les candidats aux postes d'administrateur sont **Krystyna T. Hoeg, Richard M. Kruger, Jack M. Mintz, David S. Sutherland, Sheelagh D. Whittaker, Darren W. Woods et Victor L. Young**. On se reportera à la section Renseignements sur les administrateurs, aux pages allant de 6 à 12, pour de plus amples renseignements sur les sept candidats aux postes d'administrateur.

Les actionnaires peuvent voter **EN FAVEUR** ou s'abstenir de voter pour un candidat ou pour tous les candidats à un poste d'administrateur.

À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent s'abstenir de voter à l'élection des administrateurs, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser cette procuration pour voter EN FAVEUR de l'élection des candidats à de poste.

Politique de vote à la majorité

Afin d'assurer une plus grande conformité avec la politique de la Canadian Coalition for Good Governance, « Governance Differences of Equity Controlled Corporations » (octobre 2011), le Conseil d'administration a adopté une résolution en 2012 par laquelle il adopte une politique de vote à la majorité.

À la date de la présente circulaire, Exxon Mobil Corporation détient 69,6 % des actions de la compagnie. Si la participation d'Exxon Mobil Corporation venait à passer au-dessous du seuil de 50 %, la politique de la compagnie prévoit que, dans le cas d'une élection sans opposition, un candidat à l'égard duquel le nombre

d'abstentions est supérieur au nombre de voix reçues doit remettre sa démission. Dans un délai de 90 jours à partir de la certification des résultats de l'élection, le Conseil d'administration décidera, selon une procédure administrée par le Comité des mises en candidature et de la gouvernance et excluant le candidat concerné, s'il accepte la démission. À moins d'une raison impérieuse pour laquelle l'administrateur devrait rester au Conseil d'administration, le Conseil d'administration acceptera la démission. Le Conseil d'administration fera connaître sans délai sa décision et, s'il y a lieu, les raisons pour lesquelles la démission a été refusée.

(iv) Modification de la résolution visant le siège social

Les articles de la compagnie stipulent actuellement que le siège social est situé en Ontario, au Canada. Il est proposé que les actionnaires approuvent une résolution spéciale visant à modifier les articles de la compagnie de manière à stipuler que son siège social est situé en Alberta plutôt qu'en Ontario, à la lumière du déménagement du siège principal de la compagnie, en 2005, à Calgary, en Alberta et de l'annonce récente de l'intention de la compagnie de construire un nouveau complexe de bureaux de style campus à Calgary, en Alberta.

Les actionnaires peuvent voter **EN FAVEUR** ou contre la résolution spéciale visant à modifier les statuts constitutifs de la compagnie de manière à spécifier que son siège social est déménagé de l'Ontario en Alberta.

À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent voter contre la résolution spéciale visant à modifier les articles de la compagnie de manière à modifier l'emplacement du siège social, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser cette procuration pour voter EN FAVEUR de la résolution spéciale.

(v) Sujets divers

La direction de la compagnie n'a pas l'intention d'ajouter de point à l'ordre du jour et, à ce qu'elle sache, aucune modification n'a été proposée aux points sur lesquels les actionnaires doivent se prononcer, outre ceux qui sont exposés dans la présente ou dans l'avis de convocation.

III. Conseil d'administration

Renseignements sur les administrateurs

Les tableaux des pages qui suivent fournissent des renseignements sur les sept candidats proposés aux postes d'administrateur de la compagnie. Tous les candidats sont actuellement administrateurs et le sont depuis les dates indiquées.

Les tableaux qui suivent renferment des notes biographiques sur les candidats aux postes d'administrateurs ainsi que des renseignements concernant leur indépendance, leur expertise, leur appartenance à des comités, leur présence aux réunions, leur appartenance à des conseils d'administration de société ouverte, leurs affiliations dans le secteur sans but lucratif et les actions de la compagnie et d'Exxon Mobil Corporation qu'ils détiennent. Ces renseignements correspondent à la situation au 13 février 2014, date de prise d'effet de la présente circulaire à moins d'indications contraires.

Krystyna T. Hoeg

Toronto (Ontario) Canada

Âge : 64 ans

Poste actuel :
administratrice non salariée

Indépendant

Administratrice depuis le
1^{er} mai 2008

Normalement inadmissible à
la réélection en 2022

Compétences et expérience :

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Gestion de projet
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Rémunération des dirigeants

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2013 :

En faveur : 739 037 993
(99,83 %)

Abstentions : 1 231 781
(0,17 %)

Nombre total de votes :
740 269 711

Mme Hoeg a été présidente et chef de la direction de Corby Distilleries Limited de 1996 jusqu'à sa retraite en février 2007. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes au sein des services des finances et du contrôle de Allied Domecq PLC et de Hiram Walker & Sons Limited. Auparavant, elle a passé cinq ans en pratique publique à titre de comptable agréée dans le cabinet comptable de Touche Ross. Elle siège actuellement aux conseils d'administration de la Financière Sun Life inc., de Shoppers Drug Mart Corporation, de Chemins de fer Canadien Pacifique Limitée, de la Compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique ainsi qu'à ceux de Samuel, Son & Co. Limited, une société privée. M^{me} Hoeg siège au conseil d'administration du Toronto East General Hospital.

Participation au Conseil et aux comités**Présence en 2013**

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	8 sur 8	100 %
Comité de vérification	5 sur 5	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants (présidente)	10 sur 10	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	3 sur 3	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4	100 %
Comité des contributions	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %

Taux de présence global – 100 %**Participation dans les capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a) b) c) d)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UANA	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UANA (\$)
13 février 2014	0	18 093	9 000	27 093	1 280 686
13 février 2013	0	14 678	8 000	22 678	968 351
Variation	0	3 415	1 000	4 415	312 335

Les lignes directrices sur l'actionnariat ont été respectées.**Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions à cessabilité restreinte	Total des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte (\$)
13 février 2014	0	0	0	0

Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- Financière Sun Life inc. (de 2002 à ce jour)
- Shoppers Drug Mart Corporation (de 2006 à ce jour)
- Chemins de fer Canadien Pacifique Limitée (de 2007 à ce jour)
- Compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique (de 2007 à ce jour)
- Cineplex Galaxy Income Fund (de 2006 à 2010)

Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Toronto East General Hospital (Conseil d'administration)

Richard M. Kruger

Calgary (Alberta) Canada

Âge : 54 ans

Poste actuel :

Président du Conseil,
président et chef de la
direction, Compagnie
Pétrolière Impériale Ltée (à
compter du 1^{er} mars 2013)

Non indépendant

Administrateur depuis le 1^{er}
mars 2013

Compétences et expérience :

- Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés
- Opérations et technique
- Gestion de projet
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Rémunération des dirigeants

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2013 :

En faveur : 721 250 808
(97,43 %)

Abstentions : 19 024 883
(2,57 %)

Nombre total de votes :
740 275 691

M. Kruger a été nommé président du Conseil, président et chef de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, à compter du 1^{er} mars 2013. Il travaille pour Exxon Mobil Corporation et ses sociétés antérieures depuis 1981. Il a occupé plusieurs postes dans les secteurs amont et aval aux États-Unis, dans l'ancienne Union soviétique, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Il occupait auparavant le poste de vice-président d'Exxon Mobil Corporation et de président d'ExxonMobil Production Company, une division d'Exxon Mobil Corporation, où il était chargé des activités de production de gaz et de pétrole pour ExxonMobil à l'échelle mondiale.

Participation au Conseil et aux comités**Présence en 2013**

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée (**président**)
(nommé le 1^{er} mars 2013)
Comité des contributions (nommé le 1^{er} mars 2013)
Assemblée annuelle des actionnaires

6 sur 6

100 %

2 sur 2

100 %

1 sur 1

100 %

Taux de présence global – 100 %**Participation dans les capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a) b) c) d)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UANA	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UANA (\$)
13 février 2014	0	0	91 400	91 400	4 320 478

Il est prévu que lignes directrices sur l'actionariat soient respectées en 2014.**Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions à cessabilité restreinte	Total des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte (\$)
13 février 2014	8 868 (< 0,01 %)	229 300	238 168	23 909 719

Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

Aucune

Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

- Vice-président, Exxon Mobil Corporation et président, ExxonMobil Production Company, une division d'Exxon Mobil Corporation (2008 à 2013) (Société affiliée)

Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- United Way of Calgary and Area (Conseil d'administration)
- College of Engineering and Science, University of Minnesota (Conseil consultatif)
- Conseil canadien des chefs d'entreprise (Membre)
- Society of Petroleum Engineers (Membre)

Jack M. Mintz

Calgary (Alberta) Canada

Âge : 62 ans

Poste actuel :
administrateur non salarié

Indépendant

Administrateur depuis le
21 avril 2005

Normalement inadmissible à
la réélection en 2023

Compétences et expérience :

- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Enseignement universitaire et recherche
- Rémunération des dirigeants

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2013 :

En faveur : 739 080 916
(99,84 %)

Abstentions : 1 188 775
(0,16 %)

Nombre total de votes :
740 269 691

M. Mintz est titulaire de la chaire Palmer de politique publique de l'Université de Calgary. Auparavant, il était professeur à l'école de gestion Joseph L. Rotman de l'Université de Toronto, poste qu'il occupait depuis 1989. M. Mintz siège au conseil d'administration de Morneau Shepell Inc. Il a publié de nombreux ouvrages dans les domaines de l'économie publique et du fédéralisme budgétaire et a souvent publié des articles dans des revues et des journaux à diffusion nationale.

Participation au Conseil et aux comités**Présence en 2013**

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	8 sur 8	100 %
Comité de vérification	5 sur 5	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	10 sur 10	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité (président)	3 sur 3	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4	100 %
Comité des contributions	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %

Taux de présence global – 100 %**Participation dans les capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a) b) c) d)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UANA	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UANA (\$)
13 février 2014	1 000	14 840	10 000	25 840	1 221 457
13 février 2013	1 000 (< 0,01 %)	11 878	10 500	23 378	998 241
Variation	0	2 962	(500)	2 462	223 216

Les lignes directrices sur l'actionariat ont été respectées.**Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions à cessabilité restreinte	Total des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte (\$)
13 février 2014	0	0	0	0

Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières

- Morneau Shepell Inc. (de 2010 à ce jour)
- Brookfield Asset Management Inc. (anciennement Brascan Corporation) (de 2002 à 2012)

Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (vice-président et président du Conseil d'administration)
- Centre for Economic Studies (CES) Ifo Institute, Allemagne (chercheur universitaire)
- Oxford Centre on Business Taxation, R.-U. (chercheur universitaire)
- Literary Review of Canada (Conseil d'administration)

David S. Sutherland

Waterloo (Ontario) Canada

Âge : 64 ans

Poste actuel :
Administrateur non salarié

Indépendant

Administrateur depuis le 29 avril 2010

Normalement inadmissible à la réélection en 2022

Compétences et expérience :

- Fonctions de direction au sein de grandes sociétés
- Opérations et technique
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Rémunération des dirigeants

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2013 :

En faveur : 739 229 928 (99,86 %)

Abstentions : 1 039 763 (0,14 %)

Nombre total de votes : 740 269 691

M. Sutherland a quitté ses fonctions de président et chef de la direction de l'ancienne IPSCO Inc. en juillet 2007, après avoir passé 30 ans avec la société et plus de cinq ans en qualité de président et chef de la direction. M. Sutherland est président du Conseil de la United States Steel Corporation et administrateur de GATX Corporation et de Graham Construction. Il a été auparavant président de l'American Iron and Steel Institute et membre des conseils d'administration de la Steel Manufacturers Association, de l'International Iron and Steel Institute, de l'Association canadienne des producteurs d'acier et de la National Association of Manufacturers.

Participation au Conseil et aux comités**Présence en 2013**

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	8 sur 8	100 %
Comité de vérification	5 sur 5	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	10 sur 10	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	3 sur 3	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4	100 %
Comité des contributions (président)	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %

Taux de présence global – 100 %**Participation dans les capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a) b) c) d)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UANA	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UANA (\$)
13 février 2014	45 000	11 736	7 000	63 736	3 012 801
13 février 2013	45 000 (< 0,01 %)	8 393	6 000	59 393	2 536 081
Variation	0	3 343	1 000	4 343	476 720

Les lignes directrices sur l'actionariat ont été respectées.**Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions à cessabilité restreinte	Total des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte (\$)
13 février 2014	5 730 (< 0,01 %)	0	5 730	575 236

Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- GATX Corporation (de 2007 à ce jour)
- United States Steel Corporation (de 2008 à ce jour) (président depuis le 1^{er} janvier 2014)
- ZCL Composites Inc. (de 2008 à 2010)

Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- KidsAbility, Centre for Child Development (Comité des finances)

Sheelagh D. Whittaker

Londres, Angleterre

Âge : 66 ans

Poste actuel :
Administratrice non salariée

Indépendante

Administratrice depuis le 19 avril 1996

Normalement inadmissible à la réélection en 2019

Compétences et expérience :

- Fonctions de direction au sein de grandes sociétés
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Technologies de l'information
- Rémunération des dirigeants

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2013 :

En faveur : 738 522 124 (99,76 %)

Abstentions : 1 747 567 (0,14 %)

Nombre total de votes : 740 269 691

Au début de sa carrière, Mme Whittaker a exercé les fonctions de directrice et d'associée chez The Canada Consulting Group, devenu depuis Boston Consulting Group. En 1989, elle a été nommée présidente et chef de la direction de la société Les Communications par satellite canadien Inc (Cancom). En 1993, M^{me} Whittaker a joint Electronic Data Systems, à Plano, au Texas, alors un des principaux prestataires de services de technologies de l'information du monde. Après plusieurs années au cours desquelles elle a rempli les fonctions de présidente et chef de la direction d'EDS Canada, elle a occupé des postes de direction de premier plan au niveau mondial, le dernier ayant été celui de directrice générale - Royaume-Uni, Moyen-Orient et Afrique chez EDS avant son départ à la retraite, en novembre 2005. Mme Whittaker est également administratrice non dirigeante de Standard Life Canada.

Participation au Conseil et aux comités**Présence en 2013**

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	8 sur 8	100 %
Comité de vérification	5 sur 5	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	10 sur 10	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	3 sur 3	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente)	4 sur 4	100 %
Comité des contributions	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %

Taux de présence global – 100 %**Participation dans les capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a) b) c) d)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UANA	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UANA (\$)
13 février 2014	9 350	43 183	10 000	62 533	2 955 935
13 février 2013	9 350 (< 0,01 %)	41 092	10 500	60 942	2 602 223
Variation	0	2 091	(500)	1 591	353 712

Les lignes directrices sur l'actionariat ont été respectées.**Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)**

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions à cessabilité restreinte	Total des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte (\$)
13 février 2014	0	0	0	0

Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- Standard Life plc (de 2009 à 2013)

Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Membre du Conseil consultatif VIP du European Professional Women's Network

Darren W. Woods

Fairfax (Virginie) États-Unis d'Amérique

Âge : 49 ans

Poste actuel : vice-président, Exxon Mobil Corporation, et président, ExxonMobil Refining and Supply Company

Non indépendant

Administrateur depuis le 25 avril 2013

Compétences et expérience :

- Fonctions de direction au sein de grandes sociétés
- Opérations et technique
- Gestion de projet
- Expérience internationale
- Élaboration de stratégies
- Expertise financière
- Rémunération des dirigeants

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2013 :

En faveur : 738 015 858 (99,90 %)

Abstentions : 732 833 (0,10 %)

Nombre total de votes : 738 748 691

M. Woods est vice-président d'Exxon Mobil Corporation et président d'ExxonMobil Refining and Supply Company, une division d'Exxon Mobil Corporation, et à ce titre, il a la charge des activités mondiales d'approvisionnement et de raffinage d'ExxonMobil. Il est en poste à Fairfax, en Virginie. M. Woods a accepté plusieurs affectations chez ExxonMobil à titre de gestionnaire dans les secteurs Aval et produits chimiques, dans les relations avec les investisseurs aux États-Unis, ainsi que d'autres affectations internationales en Angleterre, en Écosse et à Bruxelles.

Participation au Conseil et aux comités	Présence en 2013	
Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	6 sur 6	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	6 sur 6	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	2 sur 2	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	2 sur 2	100 %
Comité des contributions	2 sur 2	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %
(est devenu administrateur et membre des quatre comités susmentionnés le 25 avril 2013)		
Taux de présence global – 100 %		

Participation dans les capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, des UAD et des UANA	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UANA (\$)
13 février 2014	0	0	0	0	0

Les lignes directrices sur l'actionariat ne s'appliquent pas.

Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions à cessabilité restreinte	Total des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte (\$)
13 février 2014	22 452 (< 0,01 %)	124 250	146 702	14 727 434

Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

Aucune

Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

- Vice-président, Approvisionnement et transport, ExxonMobil Refining & Supply Company (2010 à 2012) (Société affiliée)
- Directeur du raffinage, Europe, Afrique et Moyen-Orient, ExxonMobil Refining & Supply Company (2008 à 2010) (Société affiliée)

Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- National Association of Manufacturers (Comité exécutif)
- American Petroleum Institute (Comité du secteur aval)

Victor L. Young, O.C.

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) Canada

Âge : 68 ans

Poste actuel :
administrateur non salarié

Indépendant

Administrateur depuis le 23 avril 2002

Normalement inadmissible à la réélection en 2018

Compétences et expérience :

- Fonctions de direction au sein de grandes sociétés
- Élaboration de stratégies
- Expert financier du Comité de vérification
- Expertise financière
- Relations avec les pouvoirs publics
- Rémunération des dirigeants

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2013 :

En faveur : 737 699 275 (99,85 %)

Abstentions : 1 080 416 (0,15 %)

Nombre total de votes : 738 779 691

Du mois de novembre 1984 au mois de mai 2001, M. Young a été président du conseil d'administration et chef de la direction de Fishery Products International Limited, société de poissons et fruits de mer surgelés. M. Young siège aux conseils d'administration de la Banque Royale du Canada et de McCain Foods Limited. Il a été fait Officier de l'Ordre du Canada en 1996 et il est actuellement président du comité consultatif sur la réduction du fardeau administratif mis sur pied par le gouvernement du Canada.

Participation au Conseil et aux comités	Présence en 2013	
Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	8 sur 8	100 %
Comité de vérification (président)	5 sur 5	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	10 sur 10	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	3 sur 3	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4	100 %
Comité des contributions	3 sur 3	100 %
Assemblée annuelle des actionnaires	1 sur 1	100 %
Taux de présence global – 100 %		

Participation dans les capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée a) b) c) d)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Unités d'actions différées (UAD)	Unités d'actions restreintes (UANA)	Total des actions ordinaires, UAD et des UANA	Total de la valeur marchande des actions ordinaires, des UAD et des UANA (\$)
13 février 2014	21 000	10 384	10 000	41 384	1 956 222
13 février 2013	20 000 (< 0,01 %)	9 464	10 500	39 964	1 706 463
Variation	1 000	920	(500)	1 420	249 759

Les lignes directrices sur l'actionnariat ont été respectées.

Participation dans les capitaux propres d'Exxon Mobil Corporation a) c) e)

Au	Actions ordinaires (% de la cat.)	Actions à cessabilité restreinte	Total des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte	Total de la valeur marchande des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte (\$)
13 février 2014	0	0	0	0

Participation à d'autres conseils de société ouverte au cours des cinq dernières années

- Banque Royale du Canada (de 1991 à ce jour)
- Bell Aliant (de 2002 à 2010)
- BCE Inc. (de 1995 à 2010)

Participation à des sociétés ouvertes interreliées

Aucune

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années

Affiliations dans le secteur sans but lucratif

- Comité consultatif sur la réduction du fardeau administratif mis sur pied par le gouvernement du Canada (président)

Notes afférentes aux tableaux de présentation des administrateurs (pages allant de 6 à 12)

- a) Les données sur la propriété effective des actions ordinaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée et d'Exxon Mobil Corporation ne figurant pas dans les registres de la compagnie, ce sont les candidats aux postes d'administrateur qui les ont fournies à titre individuel.
- b) Le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 31. Le régime d'unités d'actions différées de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 30. Le régime d'unités d'actions restreintes offert à certains salariés est décrit à la page 46.
- c) Le nombre d'unités d'actions restreintes de la compagnie représente le total des unités d'actions restreintes reçues pendant la période allant de 2007 à 2013 et des unités d'actions différées reçues depuis la nomination des administrateurs. Le nombre d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation comprend les actions à cessabilité restreinte et les unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime d'actions à cessabilité restreinte de cette société, qui est comparable à celui de la compagnie.
- d) La valeur des actions ordinaires, des unités d'actions différées et des unités d'actions restreintes de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée à la Bourse de Toronto, soit 47,27 \$ le 13 février 2014 et 42,70 \$ le 13 février 2013.
- e) La valeur des actions ordinaires et des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation, soit 91,43 \$ US, converti en dollars canadiens au taux de change de midi de la Banque du Canada, soit 1,0980 \$, le 13 février 2014.

Procédure de qualification et de sélection des administrateurs

Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de trouver et de recommander les candidatures aux postes d'administrateur. La procédure de sélection est décrite à l'alinéa 9(a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Le comité tient une liste de candidatures possibles à des postes d'administrateur pour les besoins futurs et revoit cette liste tous les ans.

S'agissant de déterminer les qualifications des candidats possibles aux postes d'administrateur, le Comité des mises en candidature et de la gouvernance prend en considération l'expérience professionnelle et les autres compétences. Les critères clés mentionnés ci-après sont considérés comme importants au regard du travail du conseil d'administration et de ses comités.

Expérience professionnelle

- Expérience dans des fonctions de direction au sein d'entreprises ou d'organismes de grande taille (fonctions de direction au sein de grandes sociétés)
- Expérience opérationnelle et technique (Opérations et technique)
- Expérience en gestion de projet (gestion de projet)
- Expérience de travail dans un cadre international (expérience internationale)
- Expérience en élaboration de stratégies (élaboration de stratégies)

Autres compétences

- Expert financier du Comité de vérification (voir également la section Expert financier dans le tableau sur le Comité de vérification à la page 20)
- Compétences en matière financière (compétences financières)
- Compétences en gestion des relations avec les pouvoirs publics (relations avec les pouvoirs publics)
- Expérience en enseignement universitaire ou en recherche (enseignement universitaire et recherche)
- Compétences en technologies de l'information (technologies de l'information)
- Compétences en politiques et pratiques relatives à la rémunération des dirigeants (rémunération des dirigeants)

Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance peut en outre prendre en considération les éléments additionnels suivants dans l'évaluation des candidats possibles :

- Compétences dans l'un des domaines suivants : droit, science, marketing, administration, environnement social et politique ou affaires communautaires et municipales
- Pluralité des points de vue, compétences individuelles en affaires, autres domaines d'activité contribuant à l'expérience collective des administrateurs, âge, sexe ou association régionale.

Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance évalue l'expérience professionnelle et les autres compétences que possède chaque administrateur et détermine si chaque candidat est en mesure de combler toute lacune au regard de l'expérience professionnelle et des compétences. Il détermine également si les candidats sont en mesure de contribuer au vaste éventail de questions que le Conseil doit régler, sont capables de consacrer le temps nécessaire pour se préparer et assister aux réunions du Conseil et de ses

comités et s'il existe un quelconque obstacle juridique ou conflit d'intérêts les empêchant de siéger au Conseil. Les candidats doivent continuer de remplir les conditions voulues pour demeurer en fonction pour une période minimale de cinq ans, et les administrateurs indépendants devraient acquérir pas moins de 15 000 actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes dans les cinq ans suivant la date de leur nomination en tant qu'administrateurs indépendants.

Lorsque le comité recommande de reconduire des mandats d'administrateur, il évalue les candidatures d'après les critères de reconduction énoncés à l'alinéa 9(b) de la charte du Conseil présentée à l'annexe B de la présente circulaire. Les candidats à la réélection ne devraient pas avoir apporté un changement à leurs fonctions principales ou à l'orientation de leur participation ou à leur association régionale susceptible de porter préjudice de façon importante à leur valeur en tant qu'administrateurs de la compagnie et doivent continuer de satisfaire aux critères qui ont mené à leur mise en candidature.

Compétences et expérience des candidats aux postes d'administrateur

Collectivement, les candidats actuels aux postes d'administrateur ont l'expérience et les compétences voulues pour assurer un bon suivi de gestion et une bonne gouvernance de la compagnie. Les principaux domaines de compétence et d'expérience des candidats, ainsi que leur participation individuelle à des organismes du secteur sans but lucratif, sont également décrits dans les notices biographiques individuelles présentées aux pages allant de 6 à 12 de la présente circulaire.

Le tableau ci-dessous fait état de l'expérience, des qualifications, des qualités et des compétences de chaque candidat aux postes d'administrateur qui ont amené le Conseil à conclure que ces personnes devraient exercer les fonctions d'administrateur de la compagnie.

	K.T. Hoeg	R.M. Kruger	J.M. Mintz	D.S. Sutherland	S.D. Whittaker	D.W. Woods	V.L. Young
Fonctions de direction au sein de grandes sociétés	√	√		√	√	√	√
Opérations/technique		√		√		√	
Gestion de projet	√	√				√	
Expérience internationale	√	√	√	√	√	√	
Élaboration de stratégies	√	√	√	√	√	√	√
Expert financier du Comité de vérification	√			√	√		√
Expertise financière	√	√	√	√	√	√	√
Relations avec les pouvoirs publics		√	√	√	√		√
Enseignement universitaire et recherche			√				
Technologies de l'information					√		
Rémunération des dirigeants	√	√	√	√	√	√	√

Orientation, formation continue, perfectionnement, durée de mandat et évaluation du rendement des administrateurs

Orientation, formation continue et perfectionnement

La secrétaire générale organise un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs. Dans le cadre d'une série d'exposés livrés par des membres du personnel et des directeurs fonctionnels sur une période de plusieurs jours, les nouveaux administrateurs sont mis au courant des principales activités de la compagnie, de sujets spécifiques à l'industrie, de la surveillance du risque et de questions réglementaires. Les nouveaux administrateurs sont aussi mis au courant des politiques importantes de la compagnie, de la sécurité, de la gestion des technologies de l'information et des processus essentiels de planification et d'estimation des réserves. Ils reçoivent de plus un manuel complet sur le Conseil, lequel renferme un historique de la compagnie, les chartes du Conseil et de ses comités ainsi que d'autres informations utiles sur la compagnie.

La direction assure une formation continue aux membres du Conseil au moyen d'exposés sur les principales activités de la compagnie. Chaque année, le Conseil tient une réunion prolongée qui porte sur une activité particulière de la compagnie et qui comprend la visite d'un ou de plusieurs établissements ou d'un lieu présentant un intérêt particulier relativement aux activités de la compagnie. En juin 2013, les membres du Conseil se sont rendus au site de Kearl en Alberta, au Canada, pour faire une visite des lieux et assister à la cérémonie d'ouverture du projet Kearl. En septembre 2013, ils se sont rendus à Toronto, en Ontario, pour visiter un site de détail et assister à des exposés sur la stratégie de détail. Parmi les autres activités de formation continue offertes à tous les administrateurs en 2013, mentionnons un examen de la gouvernance d'entreprise et des questions d'ordre réglementaire, un examen des divers aspects de la gestion des risques, un aperçu de la science du changement climatique et des politiques publiques ayant trait à l'environnement, un examen de l'engagement des collectivités et des partenaires, une mise à jour sur le financement, un examen de la logistique rudimentaire et un aperçu des activités ferroviaires.

Les membres du Conseil reçoivent en outre, avant chacune des réunions du Conseil, un dossier complet faisant le point en détail sur chacun des sujets à l'ordre du jour. Les membres des comités reçoivent aussi un dossier synthèse sur chacun des sujets à traiter par le comité auquel ils appartiennent.

Dans le cadre du processus d'évaluation annuel du Conseil, les membres sont consultés pour savoir s'ils souhaitent ajouter des points à traiter. De plus, les administrateurs se réunissent avant la plupart des réunions périodiques du Conseil prévues au calendrier, ce qui leur donne l'occasion de discuter de manière informelle. Dans certains cas, lorsque la haute direction est présente, ces réunions sont l'occasion de faire le point sur des sujets présentant un intérêt particulier.

Durée de mandat

Ensemble, les sept candidats aux postes d'administrateurs ont 51 ans d'ancienneté comme membres du Conseil. La charte du Conseil prévoit que les administrateurs ne peuvent voir leur mandat reconduit au-delà de l'âge de 72 ans, à moins d'une situation exceptionnelle donnant lieu à une demande de reconduction de mandat de la part du chef de la direction. La compagnie n'a pas instauré des limites pour la durée du mandat des administrateurs indépendants parce qu'elle reconnaît la valeur des connaissances exhaustives de la compagnie que possèdent les administrateurs de longue date et qu'elle s'attend à ce que les administrateurs indépendants demeurent habilités à remplir un mandat d'au moins cinq ans. Le tableau qui suit indique le nombre d'années de service des membres du Conseil ainsi que l'année où ils devront quitter leurs fonctions d'administrateur.

Nom de l'administrateur	Années de service comme membre du Conseil	Année où le membre devrait quitter le Conseil dans le cas des administrateurs indépendants
K.T. Hoeg	6 ans	2022
R.M Kruger	1 an	-
J.M. Mintz	9 ans	2023
D.S. Sutherland	4 ans	2022
S.D. Whittaker	18 ans	2019
D.W. Woods	1 an	-
V.L. Young	12 ans	2018
Ensemble, les membres du Conseil cumulent 51 ans de service. Le nombre d'années de service est de 7,2 ans en moyenne par administrateur.		

Évaluation du rendement du Conseil

Le Conseil et ses comités ainsi que le rendement des administrateurs font l'objet d'une évaluation annuelle. En 2013, les administrateurs ont donné des réponses écrites à une série de questions destinées à évaluer le caractère responsable et efficace du Conseil et de ses comités. Les réponses ont servi de base de discussion avec le Comité des mises en candidature et de la gouvernance à la réunion de janvier 2014 aux fins de l'évaluation de l'efficacité du Conseil et de ses comités. Le comité évalue en outre les mesures prises par la compagnie à l'égard des questions soulevées dans le cadre du sondage de l'année précédente. Vu la taille restreinte du Conseil, les administrateurs sont en mesure d'assurer une rétroaction continue sur le rendement de leurs pairs au besoin. Le président du Conseil, président et chef de la direction rencontre aussi les administrateurs pour discuter de leur rendement.

Indépendance des administrateurs

Le Conseil est composé de sept administrateurs, lesquels sont majoritairement (cinq sur sept) indépendants. Les cinq administrateurs indépendants ne sont pas des employés de la compagnie.

Le Conseil détermine l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les normes énoncées dans le Règlement 52-110 sur les comités de vérification, les règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et les normes d'inscription des bourses NYSE MKT LLC, une filiale de NYSE Euronext, et New York Stock Exchange. Le Conseil a étudié les relations pertinentes entre la compagnie et chaque administrateur non salarié et candidat à un poste d'administrateur pour établir la conformité à ces normes.

À partir des réponses fournies par les administrateurs à un questionnaire annuel, le Conseil a déterminé qu'aucun administrateur indépendant n'a d'intérêt, d'activité ou de relation susceptibles d'être perçus comme constituant une relation importante vis-à-vis de la compagnie. R.M. Kruger a été nommé administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction le 1^{er} mars 2013, et il n'est pas non plus considéré comme un administrateur indépendant. Le Conseil estime que les autres administrateurs tirent parti des vastes connaissances des activités de la compagnie et d'Exxon Mobil Corporation que possède M. Kruger et que sa participation accroît l'efficacité du Conseil.

D.W. Woods n'est pas non plus considéré comme un administrateur indépendant, du fait qu'il est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation. Bien qu'il soit considéré comme un administrateur non indépendant aux termes des normes applicables du fait de son emploi, la compagnie considère que D.W. Woods peut être considéré comme indépendant de la direction de la compagnie et que sa capacité à exprimer le point de vue des actionnaires de la compagnie contribue à accroître l'efficacité du Conseil.

Nom de l'administrateur	Direction	Indépendant	Non indépendant	Raison pour laquelle il n'est pas indépendant
K.T. Hoeg		√		
R.M. Kruger	√		√	R.M. Kruger est administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée depuis le 1 ^{er} mars 2013.
J.M. Mintz		√		
D.S. Sutherland		√		
S.D. Whittaker		√		
D.W. Woods			√	D.W. Woods est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation.
V.L. Young		√		

Structure du Conseil et de ses comités

Structure de leadership

La compagnie a choisi de combiner les postes de président du Conseil, de président et de chef de la direction. R.M. Kruger occupe ces postes depuis le 1^{er} mars 2013. La compagnie estime que les intérêts de tous les actionnaires sont mieux servis à l'heure actuelle par un modèle de leadership jumelé au poste de président et de chef de la direction. La compagnie n'a pas d'administrateur principal. Comme le président du Conseil n'est pas un administrateur indépendant, c'est S.D. Whittaker, présidente des séances exécutives, qui parle au nom des administrateurs indépendants. Les fonctions de président des séances exécutives comprennent la présidence des séances exécutives du Conseil et l'examen ainsi que la modification, s'il y a lieu, à l'avance, de l'ordre du jour des réunions pour faire en sorte que le Conseil puisse remplir ses fonctions avec succès. La description du poste de président des séances exécutives figure à l'alinéa 8(3) de la charte du Conseil. Cette charte est reproduite à l'annexe B.

Séances exécutives des administrateurs indépendants

Les administrateurs indépendants tiennent une séance exécutive à la suite de chaque réunion du Conseil. Les séances ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu huit séances exécutives en 2013. Les séances exécutives ont notamment pour objet :

- d'aborder des points importants qu'il est plus indiqué de traiter en l'absence de membres de la direction;
- de déterminer s'il y a lieu de communiquer au président du Conseil des sujets de préoccupation qui peuvent être soulevés par un comité ou par un administrateur;
- de traiter des points soulevés mais non réglés aux réunions du Conseil et évaluer le besoin de procéder à un suivi auprès du président du Conseil;
- de discuter de la qualité, de la quantité et de la rapidité de communication de l'information provenant de la direction nécessaires pour permettre aux administrateurs indépendants de remplir leurs fonctions de façon responsable et aviser le président du Conseil des changements à apporter s'il y a lieu;
- d'obtenir une rétroaction sur les façons de procéder du Conseil.

Séances à huis clos des comités du Conseil

Les comités, eux aussi, tiennent régulièrement des séances à huis clos en l'absence de membres de la direction. Le Comité de vérification tient régulièrement des séances privées ainsi que des réunions privées avec l'auditeur externe, l'auditeur interne et la haute direction dans le cadre des réunions régulières prévues au calendrier.

Structure des comités

Le Conseil a formé cinq comités ayant pour objet de l'aider à remplir sa mission. Les cinq comités sont présidés par un administrateur indépendant différent, et chacun de ces administrateurs est membre de chaque comité. D.W. Woods est également membre de tous les comités, exception faite du Comité de vérification, entièrement composé d'administrateurs indépendants. R.M. Kruger est également membre du Comité des contributions. Les comités du Conseil étudient les questions de première importance plus en détail qu'il n'est possible de le faire aux réunions du Conseil au complet, ce qui permet aux administrateurs de mieux s'acquitter de leurs fonctions en matière de suivi de gestion. Les cinq présidents indépendants des cinq comités sont en mesure de jouer un rôle de leader dans l'exécution des fonctions du Conseil concernant un secteur d'activité donné de la compagnie relevant du comité que chacun préside. Le Conseil et chacun des comités ont une charte. On trouvera le texte de ces chartes à l'annexe B de la présente circulaire. Les chartes sont revues et soumises à l'approbation du Conseil tous les ans. Les chartes définissent la structure, le poste de président ainsi que le processus et les fonctions du comité. Les cinq comités du Conseil sont :

- le Comité de vérification,
- le Comité des ressources pour les dirigeants,
- le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité,
- le Comité des mises en candidature et de la gouvernance,
- le Comité des contributions.

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements supplémentaires sur le rôle du Conseil et de ses cinq comités :

Le Conseil d'administration	
Administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> • R.M. Kruger (président) • K.T. Hoeg • J.M. Mintz • D.S. Sutherland • S.D. Whittaker • D.W. Woods • V.L. Young
Nombre de réunions en 2013	Le Conseil d'administration a tenu huit réunions en 2013. Les administrateurs indépendants tiennent des séances exécutives à la suite de chaque réunion du Conseil. Les séances ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu huit séances exécutives en 2013.
Mandat	Le Conseil est chargé de la gérance de la compagnie. Cette gérance est assurée par le Conseil lui-même ou par le biais d'un ou de plusieurs des comités du Conseil. Le mandat officiel du Conseil est défini dans la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance du projet de Kearl. • Examen d'autres stratégies et projets de croissance à long terme (Nabiye, Aspen, etc.). • Examen des activités de gestion des risques. • Examen des éléments stratégiques critiques influant sur la valeur actionnariale. • Excellent rendement en matière de sécurité. • Visite du site de Kearl et visite d'une station de détail.
Rôle en gestion des risques	Il revient au président du Conseil, président et chef de la direction de déterminer les principaux risques liés aux activités de la compagnie, d'en faire l'examen conjointement avec le Conseil et de s'assurer que des systèmes capables d'assurer la gestion de ces risques sont en place. La gestion des risques financiers, des risques liés à l'exécution et des risques liés à l'exploitation relève de la haute direction et de la gestion des affaires, et la compagnie s'appuie sur des systèmes de gestion des risques bien établis. Le Conseil tient compte minutieusement des risques cités dans l'évaluation des plans stratégiques et des projets de dépenses en immobilisations et d'augmentations de budget.
Politique d'information	La compagnie a pour politique de communiquer au public l'intégralité des informations importantes, avec exactitude, en langage simple et en temps opportun, de façon à tenir les porteurs de titres et le public investisseur au courant de l'évolution de ses activités. On trouvera une description détaillée de la politique d'information sur le site Internet de la compagnie à l'adresse www.limperiale.ca .
Indépendance	Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs, majoritairement indépendants (cinq sur sept). Les cinq administrateurs indépendants ne sont pas des salariés de la compagnie.

Comité de vérification	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • V.L. Young (président) • S.D. Whittaker (vice-présidente) • K.T. Hoeg • J.M. Mintz • D.S. Sutherland
Nombre de réunions en 2013	Le Comité de vérification a tenu cinq réunions en 2013. Les membres du comité se rencontrent en huis clos sans qu'il y ait des membres de la direction présents à chaque réunion. Ils tiennent également des réunions privées avec l'auditeur interne et l'auditeur externe dans le cadre de chaque réunion.
Mandat	La mission du Comité de vérification consiste notamment à choisir et à superviser l'auditeur indépendant, à passer en revue la portée et les résultats de l'audit effectué par l'auditeur indépendant, à aider le Conseil pour ce qui est de surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie, le respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que la qualité et l'efficacité des contrôles internes, à vérifier le caractère suffisant du programme d'assurances de la compagnie, à approuver tout changement aux principes et aux pratiques comptables, à revoir les résultats du suivi opéré en vertu du programme de conformité à l'éthique commerciale de la compagnie et à procéder à un examen des notes de frais des membres de la haute direction. Le mandat officiel du Comité de vérification est décrit dans la charte du Comité de vérification, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants en 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la portée de l'audit effectué par PwC à la lumière des risques pour la compagnie. • Examen des états financiers intermédiaires et annuels ainsi que du rapport de gestion • Examen et évaluation des résultats du programme d'audit de l'auditeur interne. • Examen et évaluation du plan d'audit et des honoraires de l'auditeur externe. • Examen du mandat du comité et de l'auto-évaluation du comité. • Examen du régime des redevances sur le pétrole et le gaz et des questions d'actualité ayant trait aux redevances.
Expert financier	Le Conseil de la compagnie a établi que K.T. Hoeg, D.S. Sutherland, S.D. Whittaker et V.L. Young répondent à la définition du terme « expert financier du Comité de vérification ». La Commission des valeurs mobilières des États-Unis a indiqué que le fait d'être désigné expert financier du Comité de vérification ne fait pas d'une personne un expert à tous égards et n'impose pas à la personne des devoirs, des obligations ou des responsabilités plus importants que ceux qui sont imposés aux membres du Comité de vérification et aux membres du Conseil auxquels le titre n'est pas attribué. Tous les membres du Comité de vérification possèdent les compétences en matière financière nécessaires au sens du Règlement 52-110 sur les comités de vérification et des normes d'inscription à la bourse NYSE MKT LLC.
Rôle en gestion des risques	Le Comité de vérification joue un rôle important en matière de gestion des risques. Tous les ans, le comité reçoit de la direction des informations sur la situation des systèmes de gestion des risques de la compagnie. Le Comité de vérification a examiné la portée de l'audit effectué par PricewaterhouseCoopers à la lumière des risques associés au secteur de l'énergie et à l'environnement réglementé et des risques en matière de vérification financière propres à la compagnie. Il procède à l'examen des états financiers ainsi que des résultats des audits interne et externe.
Indépendance	Le Comité de vérification est composé entièrement d'administrateurs indépendants. Tous les membres satisfont aux normes approuvées par le Conseil en matière d'indépendance au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-110 sur les comités de vérification, dans le Règlement de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) et dans les normes d'inscription aux bourses NYSE MKT LLC, une filiale du NYSE Euronext, et New York Stock Exchange.

Comité des ressources pour les dirigeants	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • K.T. Hoeg (présidente) • V.L. Young (vice-président) • J.M. Mintz • D.S. Sutherland • S.D. Whittaker • D.W. Woods <p>Aucun des membres du Comité des ressources pour les dirigeants n'occupe la fonction de chef de la direction d'une autre société.</p>
Nombre de réunions en 2013	Le Comité des ressources pour les dirigeants a tenu dix réunions en 2013. Les membres du comité ont tenu huit réunions régulières prévues au calendrier et deux réunions extraordinaires par conférence téléphonique.
Mandat	Le Comité des ressources pour les dirigeants est chargé d'établir la politique de rémunération de l'entreprise et de prendre certaines décisions concernant la rémunération du chef de la direction et des principaux hauts dirigeants qui relèvent directement de celui-ci. Outre les questions de rémunération, le comité est aussi chargé des plans de relève et des nominations aux postes de haute direction, y compris celui de chef de la direction. Le mandat officiel du Comité des ressources pour les dirigeants est défini dans la charte du Comité des ressources pour les dirigeants, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants	<ul style="list-style-type: none"> • Accent continu sur la planification de la relève pour les postes de la haute direction. • Nomination au poste de président du Conseil, président et chef de la direction. • Nominations à deux postes de vice-président et deux postes de dirigeant. • Examen des priorités stratégiques en matière de ressources humaines et des activités de transfert des connaissances au sein de l'organisation.
Compétences et expérience pertinentes des membres du comité	M ^{me} Hoeg, M ^{me} Whittaker, M. Woods, M. Sutherland et M. Young ont une longue et vaste expérience en gestion et mise en œuvre des politiques et des pratiques de rémunération de leurs sociétés respectives, de par leurs fonctions antérieures de chef de la direction ou de haut dirigeant. M ^{me} Hoeg, M. Mintz, M. Sutherland et M ^{me} Whittaker sont membres ou ont été membres du comité de rémunération d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes. Les membres du comité peuvent donc se servir de l'expérience et des connaissances acquises dans leurs fonctions auprès d'autres sociétés pour juger du caractère approprié des politiques et des pratiques de la compagnie en matière de rémunération.
Rôle en gestion des risques	Le Comité des ressources pour les dirigeants supervise les programmes et les pratiques en matière de rémunération qui sont conçus pour favoriser la gestion et l'évaluation appropriées des risques.
Indépendance	Les membres du Comité des ressources pour les dirigeants sont indépendants, exception faite de D.W. Woods, qui n'est pas considéré comme indépendant aux termes du Règlement de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, du Règlement de la bourse de Toronto et des règles de la bourse NYSE MKT, du fait qu'il est un employé d'Exxon Mobil Corporation. Toutefois, selon la politique de la Canadian Coalition for Good Governance, « Governance Differences of Equity Controlled Corporations » – octobre 2011, M. Woods est un administrateur relié et indépendant de la direction, qui peut faire partie du Comité des ressources pour les dirigeants. La participation de M. Woods aide à la mise en œuvre d'une méthode objective de détermination de la rémunération des dirigeants et des administrateurs de la compagnie et contribue à la bonne marche des travaux du comité, du fait que celui-ci apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.

Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • J.M. Mintz (président) • D.S. Sutherland (vice-président) • K.T. Hoeg • S.D. Whittaker • D.W. Woods • V.L. Young
Nombre de réunions en 2013	Le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité a tenu trois réunions en 2013.
Mandat	Le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité est chargé de procéder à l'étude et au suivi des politiques et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de procéder au contrôle du respect des dispositions légales et réglementaires et des normes de la compagnie dans ces domaines. Le comité procède également à un suivi de la politique des pouvoirs publics, actuelle et en développement, dans ces domaines. Le mandat officiel du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité est défini dans la charte du comité, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du bilan de sécurité et du rendement des systèmes de gestion. • Examen de la performance au chapitre des émissions. • Examen des questions de politique des pouvoirs publics en matière d'environnement, incluant les développements récents au niveau de la politique et de la science du changement climatique.
Rôle en gestion des risques	Le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité procède à l'examen et au suivi des politiques et des pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité, lesquelles ont pour but de limiter et de gérer les risques dans ces domaines. Le comité reçoit périodiquement des informations de la direction sur ces questions.
Indépendance	Les membres du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité sont tous indépendants, exception faite de D.W. Woods.

Comité des mises en candidature et de la gouvernance	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • S.D. Whittaker (présidente) • J.M. Mintz (vice-président) • K.T. Hoeg • D.S. Sutherland • D.W. Woods • V.L. Young
Nombre de réunions en 2013	Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance a tenu quatre réunions en 2013.
Mandat	Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de procéder à la surveillance des questions de gouvernance touchant la compagnie, y compris en ce qui concerne la performance globale du Conseil, d'évaluer les candidatures possibles au poste d'administrateur et de revoir les chartes du Conseil et de ses comités. Le mandat officiel du Comité des mises en candidature et de la gouvernance est défini dans la charte du Comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants	<ul style="list-style-type: none"> • Deux examens de sujets ayant trait à la gouvernance. • Examen de la rémunération des administrateurs non salariés. • Examen du dossier de la recherche d'administrateurs. • Approbation des révisions à la liste des candidats au poste d'administrateur. • Approbation de la déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance. • Examen des résultats du sondage sur l'efficacité du Conseil. • Modifications apportées à la charte du Conseil et à celle des comités.
Rôle en gestion des risques	Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance gère les risques en mettant en place un programme efficace de gouvernance d'entreprise.
Indépendance	Les membres du Comité des mises en candidature et de la gouvernance sont indépendants, exception faite de D.W. Woods, qui n'est pas considéré comme indépendant aux termes du Règlement de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, du Règlement de la Bourse de Toronto et des règles de la bourse NYSE MKT, du fait qu'il est un employé d'Exxon Mobil Corporation. Toutefois, selon la politique de la Canadian Coalition for Good Governance, « Governance Differences of Equity Controlled Corporations » – octobre 2011, M. Woods en est un administrateur relié et indépendant de la direction, qui peut faire partie du Comité des mises en candidature et de la gouvernance. La participation de M. Woods contribue à assurer un caractère objectif au processus de mise en candidature et contribue à la bonne marche des travaux du comité, du fait que M. Woods apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.

Comité des contributions	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • D.S. Sutherland (président) • K.T. Hoeg (vice-présidente) • R.M. Kruger • J.M. Mintz • S.D. Whittaker • D.W. Woods • V.L. Young
Nombre de réunions en 2013	Le Comité des contributions a tenu trois réunions en 2013.
Mandat	Le Comité des contributions est chargé de superviser les activités d'investissement de la compagnie au sein des collectivités locales, y compris ec ce qui concerne les dons aux organismes caritatifs, lesquels sont faits par le biais de la Fondation Pétrolière Impériale. Le mandat officiel du Comité des contributions est défini dans la charte du Comité des contributions à l'annexe B de la présente circulaire.
Points saillants	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement de 16 M\$ dans des collectivités au Canada, principalement en appuyant des programmes dans les collectivités au sein desquelles la compagnie exerce ses activités et en mettant l'accent sur l'enseignement des mathématiques et des sciences et de la technologie, et sur des initiatives au sein des communautés autochtones. • Lancement d'un projet de premier plan en mathématiques et en sciences (STEM) avec le mouvement Scouts du Canada. • Financement de subventions importantes dans les collectivités de Fort Chipewyan et de Fort McKay, en Alberta. • Examen de l'approche stratégique de la philanthropie mise de l'avant par la compagnie, du modèle des contributions et de la structure de la Fondation Pétrolière Impériale. • Visite des membres du comité pour assister aux cérémonies d'ouverture du site de Kearn et réunion avec des groupes communautaires locaux.
Indépendance	Les membres du Comité des contributions sont majoritairement indépendants (cinq sur sept), exception faite de R.M. Kruger et de D.W. Woods.

Administrateurs siégeant aux comités

Le tableau ci-dessous indique qui sont les membres et le président des comités de la compagnie.

Administrateur	Comités du Conseil				
	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité de vérification b)	Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité des contributions
K.T. Hoeg c)	√	√	√	Présidente	√
R.M. Kruger a)	-	-	-	-	√
J.M. Mintz	√	√	Président	√	√
D.S. Sutherland c)	√	√	√	√	Président
S.D. Whittaker c)	Présidente	√	√	√	√
D.W. Woods a)	√	-	√	√	√
V.L. Young c)	√	Président	√	√	√

a) Ne sont pas des administrateurs indépendants.

b) Tous les membres du Comité de vérification sont indépendants et possèdent les compétences financières nécessaires au sens du Règlement 52-110 sur les comités de vérification et des normes relatives à l'inscription à la bourse NYSE MKT LLC.

c) Experts financiers du Comité de vérification selon les dispositions de la réglementation américaine.

Nombre de réunions et présence des administrateurs en 2013

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions tenues par le Conseil et par les comités, assemblée annuelle comprise, en 2013.

Nombre de réunions

Conseil ou comité	Nombre de réunions tenues en 2013
Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	8
Comité de vérification	5
Comité des ressources pour les dirigeants a)	10
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	3
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4
Comité des contributions	3
Assemblée annuelle des actionnaires	1

a) Le Comité des ressources pour les dirigeants a tenu huit réunions prévues au calendrier et deux réunions extraordinaires. Les réunions extraordinaires ont consisté en une conférence téléphonique.

Présence des administrateurs

Le tableau qui suit indique le taux de présence des différents administrateurs en 2013. Le dossier de présence de chacun des candidats à un poste d'administrateur figure également dans les notices biographiques présentées aux pages allant de 6 à 12. Le tableau sur la présence des administrateurs indique également le taux de présence global pour chacun des comités. Les administrateurs membres de la haute direction et d'autres membres de la direction assistent périodiquement aux réunions des comités à la demande des présidents de comité.

Administrateur	Conseil	Comité de vérification	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité des contributions	Assemblée annuelle	Total	Pourcentage par administrateur
K.T. Hoeg	8 sur 8	5 sur 5	10 sur 10 (présidente)	3 sur 3	4 sur 4	3 sur 3	1 sur 1	34 sur 34	100 %
R.M. Kruger	6 sur 6	-	-	-	-	2 sur 2	1 sur 1	9 sur 9	100 %
J.M. Mintz	8 sur 8	5 sur 5	10 sur 10	3 sur 3 (président)	4 sur 4	3 sur 3	1 sur 1	34 sur 34	100 %
D.S. Sutherland	8 sur 8	5 sur 5	10 sur 10	3 sur 3	4 sur 4	3 sur 3 (président)	1 sur 1	34 sur 34	100 %
S.D. Whittaker	8 sur 8	5 sur 5	10 sur 10	3 sur 3	4 sur 4 (présidente)	3 sur 3	1 sur 1	34 sur 34	100 %
D.W. Woods	6 sur 6	-	6 sur 6	2 sur 2	2 sur 2	2 sur 2	1 sur 1	19 sur 19	100 %
V.L. Young	8 sur 8	5 sur 5 (président)	10 sur 10	3 sur 3	4 sur 4	3 sur 3	1 sur 1	34 sur 34	100%
Pourcentage par comité	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	200/200	Taux de présence global en pourcentage 100%

Présence des administrateurs qui ont cessé d'être des administrateurs en 2013

Le tableau qui suit indique le taux de présence de B.H. March, qui a démissionné du poste de président du Conseil, président et chef de la direction le 1^{er} mars 2013, ainsi que le taux de présence de R.C. Olsen, qui ne s'est pas présenté à un poste d'administrateur le 25 avril 2013.

B.H. March (administrateur jusqu'au 1er mars 2013)		
Conseil et comités	Présence en 2013	
Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	2 sur 2	100 %
Comité des contributions	1 sur 1	100 %
R.C. Olsen (administrateur jusqu'au 25 avril 2013)		
Conseil et comités	Présence en 2013	
Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	2 sur 2	100 %
Comité des ressources pour les dirigeants	4 sur 4	100 %
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité	1 sur 1	100 %
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	2 sur 2	100 %
Comité des contributions	1 sur 1	100 %

Lignes directrices sur l'actionnariat

Les administrateurs indépendants sont tenus de posséder l'équivalent d'au moins 15 000 actions (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes) de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée. Les administrateurs indépendants disposent d'un délai de cinq ans pour atteindre ce chiffre à partir de la date de leur nomination au Conseil. Le président du Conseil, président et chef de la direction doit, dans un délai de trois ans à partir de la date de sa nomination, acquérir des actions de la compagnie, soit des actions ordinaires, des unités d'actions différées et des unités d'actions restreintes, d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base. Le Conseil est d'avis que ces lignes directrices quant à l'obligation de détention d'un minimum d'actions font en sorte que l'intérêt des membres du Conseil soit en adéquation avec l'intérêt de tous les autres actionnaires. Le tableau ci-dessous présente les actions détenues par les administrateurs indépendants et par le président du Conseil, président et chef de la direction au 13 février 2014, date d'enregistrement de la circulaire de procurations par la direction.

Administrateur	Date d'entrée en fonction	Titres acquis depuis le dernier rapport (du 14 février 2013 au 13 février 2014)	Avoirs totaux (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes)	Valeur totale à risque des avoirs totaux a) (\$)	Exigences minimales quant au nombre de titres à détenir	Exigences minimales satisfaites ou date limite pour satisfaire à l'exigence minimale
K.T. Hoeg	1 ^{er} mai 2008	4 415	27 093	1 280 686	15 000	Exigence satisfaite
R.M. Kruger	1 ^{er} mars 2013	91 400	91 400	4 320 478	Cinq fois le salaire de base	1 ^{er} mars 2016
J.M. Mintz	21 avril 2005	2 462	25 840	1 221 457	15 000	Exigence satisfaite
D.S. Sutherland	29 avril 2010	4 343	63 736	3 012 801	15 000	Exigence satisfaite
S.D. Whittaker	19 avril 1996	1 591	62 533	2 955 935	15 000	Exigence satisfaite
V.L. Young	23 avril 2002	1 420	41 384	1 956 222	15 000	Exigence satisfaite
Valeur totale cumulative des avoirs des administrateurs			311 986	14 747 578		

- a) Le montant indiqué dans la colonne « Valeur totale à risque des avoirs totaux » est égal au montant des « Avoirs totaux » multiplié par le cours de clôture d'une action de la compagnie au 13 février 2014 (soit 47,27 \$).

Administrateurs d'autres sociétés ouvertes

Les administrateurs et les candidats au poste d'administrateur qui siègent aux conseils d'administration d'autres émetteurs assujettis et qui sont membres de comités de ces entreprises sont indiqués dans le tableau ci-après.

Nom de l'administrateur ou du candidat	Autres émetteurs assujettis auprès desquels est exercée la fonction d'administrateur	Genre de société	Symbole de la bourse	Comités auxquels l'administrateur siège
K.T. Hoeg	Financière Sun Life inc.	Services financiers- Assurance	SLF : TSX, NYSE, Autre	Comité des ressources de la direction (présidente)
				Comité d'évaluation des risques
	Shoppers Drug Mart Corporation	Marchandisage – magasins spécialisés	SC : TSX	Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente)
				Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente)
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	Services de transport et de l'environnement	CP : TSX, NYSE	Comité des ressources de la direction et de la rémunération	
			Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente)	
Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique	Services de transport et de l'environnement	CPRY : NYSE, LSE	Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidente)	
			Comité des ressources de la direction et de la rémunération	
R.M. Kruger	--	--	--	--
J.M. Mintz	Morneau Shepell Inc.	Services consultatifs en ressources humaines	MSI : TSX	Comité de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance
D.S. Sutherland	GATX Corporation	Véhicules ferroviaires commerciaux et moteurs d'aéronefs - expédition	GMT : NYSE	Premier directeur
	United States Steel Corporation	Fer et acier	X : NYSE	Comité de la rémunération et de l'organisation Présidente du Conseil
S.D. Whittaker	--	--	--	--
D.W. Woods	--	--	--	--
V.L. Young	Banque Royale du Canada	Services financiers – banques et fiducies	RY : TSX, NYSE, Autre	Comité d'audit (président)
				Comité de la gestion des risques

Administrateurs communs

À la date de diffusion de la présente circulaire, il n'y a pas d'administrateurs siégeant au Conseil d'autres sociétés ouvertes parmi les candidats actuels à un poste d'administrateur.

Rémunération des administrateurs

Analyse de la rémunération des administrateurs

Philosophie et objectifs

Les éléments de la rémunération des administrateurs sont conçus de manière à :

- assurer l'adéquation de la rémunération des dirigeants avec l'intérêt à long terme des actionnaires;
- fournir une motivation supplémentaire à l'augmentation soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale;
- assurer que la compagnie est en mesure d'attirer des candidats exceptionnels aux postes d'administrateur, répondant aux critères exposés dans la section 9 de la charte du Conseil qui se trouve à l'annexe B de la présente circulaire;
- reconnaître le temps considérable que les administrateurs doivent consacrer à la surveillance des activités de la compagnie;
- favoriser l'indépendance de pensée et d'action dont les administrateurs doivent faire preuve.

Chaque année, les niveaux de rémunération des administrateurs non salariés font l'objet d'un examen par le Comité des mises en candidature et de la gouvernance, qui présente les recommandations qui en découlent pour approbation par l'ensemble du Conseil.

Les employés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire lorsqu'ils siègent au Conseil. Les administrateurs non salariés reçoivent une rémunération constituée en partie en argent et en partie en unités d'actions restreintes. Depuis 1999, les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées offert aux administrateurs non salariés vise à leur fournir une motivation supplémentaire à l'amélioration soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale en leur permettant de lier, en totalité ou en partie, leur rémunération à la progression future de la valeur de l'action ordinaire de la compagnie. On trouvera une description plus détaillée du régime d'unités d'actions différées à la page 34.

Considérations relatives à la rémunération et processus de prise de décisions

Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance s'appuie sur une étude comparative portant sur un groupe de 23 grandes sociétés canadiennes ayant une activité et une complexité d'ordre national et international. Comme la compagnie recrute ses administrateurs salariés dans un large éventail de secteurs d'activité, un large échantillon est nécessaire à cette fin. Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance ne se donne comme objectif aucun percentile en particulier, parmi le groupe de référence, avec lequel faire concorder la rémunération de ses administrateurs. Les 23 sociétés faisant partie de l'échantillon de référence sont énumérées ci-dessous.

Sociétés faisant partie du groupe de référence pour les administrateurs non salariés		
Banque de Montréal	Cenovus Energy Inc.	Financière Sun Life inc.
Banque Scotia	EnCana Corporation	Suncor Energy Inc.
BCE Inc.	Husky Energy Inc.	Talisman Energy Inc.
Bombardier Inc.	Financière Manuvie	TELUS Inc.
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Nexen Inc.	Thomson Reuters Corporation
Compagnie de chemin de fer Canadien Nationale	Potash Corporation	Banque Toronto-Dominion
Canadian Natural Resources Limited	Corporation Financière Power	TransCanada Corporation
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	Banque Royale du Canada	

Conseillers indépendants

Par suite de la décision du Comité des mises en candidature et de la gouvernance de confier à un cabinet externe spécialisé en recherches le travail de collecte de données de référence sur l'exercice précédente au cours du deuxième trimestre de chaque exercice afin de permettre au comité de déterminer la rémunération des administrateurs pour la prochaine période de douze mois allant du 1er juillet au 30 juin, le comité a retenu les services de Meridian Compensation Partners (« Meridian »), un cabinet conseil indépendant, et lui a confié la mission de procéder à une évaluation des pratiques de rémunération de la concurrence et à une collecte des données de marché sur la rémunération des administrateurs pour l'aider à formuler une recommandation quant à la rémunération des administrateurs de la compagnie. Les honoraires et les frais relatifs à cette prestation de services se sont élevés à 27 429 \$.

Politique relative aux opérations de couverture

La compagnie interdit à tout employé, dirigeants et administrateurs compris, d'acheter ou de vendre des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme sur actions de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.

Tableaux et renseignements sur la rémunération des administrateurs

Renseignements sur la rémunération

Honoraires annuels

Les honoraires annuels des administrateurs étaient de 110 000 \$ par année. Les administrateurs non salariés ont également reçu 20 000 \$ pour leur participation globale aux comités du Conseil. De plus, chaque président de comité a reçu des honoraires de 10 000 \$ par comité présidé. Les administrateurs non salariés n'ont pas reçu d'honoraires pour leur présence aux réunions du Conseil et de ses comités dans le cas des huit réunions prévues au calendrier. En revanche, ils ont eu droit à des honoraires de 2 000 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil tenue en dehors de ces dates. Le Comité des ressources pour les dirigeants a tenu deux réunions en dehors des huit dates de réunion prévues au calendrier.

Unités d'actions différées

En 1999, une forme supplémentaire de rémunération au rendement ou intéressement à long terme (les « unités d'actions différées ») a été offerte aux administrateurs non salariés. Les administrateurs non salariés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité sous la forme d'unités d'actions différées.

Le tableau qui suit indique les proportions d'honoraires annuels versés à titre de membre du Conseil, d'honoraires annuels versés à titre de membre de comité et d'honoraires annuels versés à titre de président de comité que les différents administrateurs non salariés ont choisi de recevoir en espèces et en unités d'actions différées en 2013.

Administrateur	Honoraires d'administrateur versés en espèces pour 2013 (%)	Honoraires d'administrateur versés sous forme d'unités d'actions différées pour 2013 (%)	Durée du mandat en 2013
K.T. Hoeg	0	100	Janv. à déc.
J.M. Mintz	50	50	Janv. à mars
	0	100	Avr. à déc.
D.S. Sutherland	0	100	Janv. à déc.
S.D. Whittaker	50	50	Janv. à déc.
V.L. Young	75	25	Janv. à déc.

Le nombre d'unités d'actions différées attribuées à un administrateur non salarié est déterminé à la fin de chaque trimestre civil de l'année en divisant (i) le montant en dollars des honoraires de l'administrateur non salarié pour le trimestre civil pour lequel il a choisi de les recevoir sous la forme d'unités d'actions différées par (ii) la moyenne des cours de clôture d'une action de la compagnie au TSX sur les cinq séances consécutives (« cours de clôture moyen ») qui ont immédiatement précédé le dernier jour du trimestre civil. Ces unités d'actions différées sont attribuées en date du dernier jour du trimestre civil.

Des unités d'actions différées sont attribuées en plus aux administrateurs non salariés pour les unités d'actions différées non exercées à la date de paiement du dividende des actions ordinaires de la compagnie. Le nombre de ces unités d'actions différées supplémentaires est déterminé pour chaque date de paiement de dividende en espèces en (i) divisant le dividende en espèces payable pour une action ordinaire de la compagnie par le cours de clôture moyen immédiatement avant la date de paiement du dividende, puis en (ii) multipliant le nombre résultant par le nombre d'unités d'actions différées non exercées détenues par l'administrateur non salarié à la date prévue pour la détermination des actionnaires admissibles à recevoir le paiement d'un tel dividende en espèces.

Un administrateur non salarié ne peut exercer les droits relatifs aux unités d'actions différées qu'après la cessation de ses fonctions comme administrateur de la compagnie, y compris en cas de décès. Aucune unité d'actions différée attribuée à un administrateur non salarié ne peut être exercée à moins que toutes les unités d'actions différées ne le soient à la même date.

Unités d'actions restreintes

En plus des honoraires en espèces susmentionnés, la compagnie verse une partie importante de la rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions restreintes afin de mettre en adéquation la rémunération des administrateurs avec l'intérêt à long terme des actionnaires. Les unités d'actions restreintes sont attribuées annuellement. Dans les trois ans qui suivent la date de leur attribution, 50 % des unités sont acquises, le reste étant acquises à la date du septième anniversaire de leur attribution. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou d'encaisser les unités devant être exercées à la date du septième anniversaire de leur date d'attribution. Les périodes d'acquisition ne sont pas écourtées lorsqu'un administrateur quitte son poste ou quitte le Conseil, sauf en cas de décès. On trouvera une description plus détaillée du régime d'unités d'actions restreintes à la page 46. En 2013, chacun des administrateurs non salariés s'est vu attribuer 2 000 unités d'actions restreintes.

Contrairement aux unités d'actions restreintes détenues par les employés de la compagnie, les unités d'actions différées attribuées aux administrateurs non salariés ne sont pas exposées à un risque de déchéance des droits lorsque l'administrateur quitte le Conseil. Cette disposition est conçue pour renforcer l'indépendance de ces membres du Conseil. Cependant, pendant que l'administrateur non salarié siège au Conseil et pendant une période de 24 mois après son départ du Conseil, il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes s'il participe à une activité entrant en concurrence avec la compagnie ou préjudiciable à celle-ci. Le Conseil a convenu que le terme « préjudiciable » exclut tout acte d'un administrateur non salarié ou d'un ancien administrateur non salarié agissant de bonne foi dans l'intérêt de la compagnie.

Autres remboursements

Les administrateurs non salariés obtiennent le remboursement de leurs frais de déplacement et autres frais engagés aux fins de participer aux réunions du Conseil et des comités.

Éléments de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit décrit de façon détaillée la rémunération versée aux administrateurs non salariés pour l'exercice 2013.

Administrateur	Honoraires annuels à titre de membre du Conseil (en \$)	Honoraires annuels à titre de membre de comité (en \$)	Honoraires annuels à titre de président de comité (en \$)	Unités d'actions restreintes (UANA) (n ^{bre})	Honoraires pour les réunions du Conseil autres que les réunions à intervalle régulier		Total des honoraires payés en argent (en \$) a)	Valeur totale des unités d'actions différées (UAD) (en \$) b)	Valeur totale des unités d'actions restreintes (UANA) (en \$) c)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) d)	Total de la rémunération (en \$)
					Nombre de réunions autres que les réunions à intervalle régulier auxquelles le membre a assisté (n ^{bre})	Honoraires (2 000 \$ x nombre de réunions autres que les réunions à intervalle régulier auxquelles le membre a assisté) (en \$)					
K.T. Hoeg	110 000	20 000	10 000 (CRD)	2 000	2	4 000	4 000	140 000	91 780	11 574	247 354
J.M. Mintz	110 000	20 000	10 000 (CESS)	2 000	2	4 000	21 500	122 500	91 780	12 101	247 881
D.S. Sutherland	110 000	20 000	10 000 (CC)	2 000	2	4 000	4 000	140 000	91 780	7 400	243 180
S.D. Whittaker	110 000	20 000	10 000 (CMCG)	2 000	2	4 000	74 000	70 000	91 780	25 639	261 419
V.L. Young	110 000	20 000	10 000 (CV)	2 000	2	4 000	109 000	35 000	91 780	9 915	245 695

- a) Le « Total des honoraires payés en argent » correspond à la partie des honoraires annuels à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité que l'administrateur a choisi de recevoir en espèces, auxquels s'ajoutent les honoraires relatifs aux réunions du Conseil autres que les réunions prévues au calendrier. Ce montant figure dans la colonne « Honoraires gagnés » du Tableau de la rémunération des administrateurs, qui apparaît à la page 33.
- b) La « Valeur totale des unités d'actions différées » correspond à la partie des honoraires annuels fixes à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées, selon ce qui est indiqué dans le tableau précédent, à la page 30. Ce montant augmenté de la valeur totale des UANA figure dans la colonne « Attributions à base d'actions » du Tableau de la rémunération des administrateurs à la page 33.
- c) Les valeurs inscrites pour les unités d'actions restreintes correspondent au nombre d'unités multiplié par le cours de clôture d'une action de la compagnie à la date de leur attribution, qui était de 45,89 \$.
- d) Les montants figurant dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées, à la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées et aux actions fournies à certains administrateurs. En 2013, K. T. Hoeg a reçu 3 720 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 854 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. J. M. Mintz a reçu 5 100 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 6 321 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. D.S. Sutherland a reçu 2 640 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 4 760 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. S. D. Whittaker a reçu 5 100 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 20 539 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. V. L. Young a reçu 5 100 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et les unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 4 815 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées.

Tableaux de rémunération

Le tableau qui suit indique les éléments de rémunération payés, à payer ou attribués à chacun des administrateurs non salariés de la compagnie pour 2013.

Nom a)	Honoraires gagnés (en \$) c)	Attributions à base d'actions (en \$) d)	Attributions à base d'options (en \$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions (en \$)	Valeur du plan de retraite (n ^{bre})	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) e)	Total (en \$)
K.T. Hoeg b)	4 000	231 780	-	-	-	11 574	247 354
J.M. Mintz b)	21 500	214 280	-	-	-	12 101	247 881
D.S. Sutherland b)	4 000	231 780	-	-	-	7 400	243 180
S.D. Whittaker b)	74 000	161 780	-	-	-	25 639	261 419
V.L. Young b)	109 000	126 780	-	-	-	9 915	245 695

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation en 2013, R.M. Kruger et D.W. Woods n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
- b) Depuis 1999, les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur sous forme d'unités d'actions différées.
- c) Correspond à tous les honoraires attribués, gagnés, payés ou à payer en argent pour services rendus à titre d'administrateur, y compris les honoraires fixes de membre de comité et de président de comité et les jetons de présence.
- d) Les valeurs inscrites pour les unités d'actions restreintes correspondent au nombre d'unités multiplié par le cours de clôture de l'action de la compagnie à la date de leur attribution. La valeur en dollars des unités d'actions différées indiquée est la valeur de la partie des honoraires annuels fixes à titre de membre du Conseil, à titre de membre de comité et à titre de président de comité que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées selon ce qui est indiqué à la page 30.
- e) Les montants apparaissant dans la colonne « Total des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées, la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées et les actions fournies à certains administrateurs. En 2013, K. T. Hoeg a reçu 3 720 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 7 854 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. J. M. Mintz a reçu 5 100 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 6 321 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. D.S. Sutherland a reçu 2 640 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 4 760 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. S. D. Whittaker a reçu 5 100 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 20 539 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. V. L. Young a reçu 5 100 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 4 815 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées.

Rémunération totale versée aux administrateurs non salariés	
Exercice	Rémunération
2009	1 110 500 \$
2010	1 089 012 \$
2011	1 149 625 \$
2012	1 176 166 \$
2013	1 245 529 \$

Attributions à base d'actions et attributions à base d'options en cours pour les administrateurs

Le tableau qui suit indique les attributions en cours détenues par les administrateurs non salariés de la compagnie au 31 décembre 2013; il ne fait pas état des actions ordinaires détenues.

Nom a)	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (en \$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en cours non exercées (en \$)	Nombre d'actions ou unités d'actions restreintes (n ^{bre}) b)	Valeur marchande ou liquidative des attributions à base d'actions restreintes (en \$) c)
K.T. Hoeg	-	-	-	-	27 093	1 274 455
J.M. Mintz	-	-	-	-	24 840	1 168 474
D.S. Sutherland	-	-	-	-	18 736	881 341
S.D. Whittaker	-	-	-	-	53 183	2 501 728
V.L. Young	-	-	-	-	20 384	958 863

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs salariés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation en 2013, R.M. Kruger et D.W. Woods n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
 b) Cela correspond aux unités d'actions restreintes et d'actions différées détenues au 31 décembre 2013.
 c) La valeur est calculée sur la base du cours de clôture des actions de la compagnie le 31 décembre 2013, soit 47,04 \$.

Attributions au titre du régime d'intéressement pour les administrateurs - valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions acquises ou gagnées par chacun des administrateurs non salariés de la compagnie en 2013.






Nom a)	Attributions à base d'options - Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$)	Attributions à base d'actions - Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$) d)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions- Valeur gagnée au cours de l'exercice (en \$)
K. T. Hoeg b)	-	45 980	-
J.M. Mintz c)	-	113 825	-
D.S. Sutherland b)	-	45 980	-
S.D. Whittaker c)	-	113 825	-
V.L. Young c)	-	113 825	-

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation en 2013, R.M. Kruger et D.W. Woods n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
 b) Correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2010 et acquises en 2013.
 c) Correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2006 et en 2010 et acquises en 2013.
 d) La valeur est basée sur la moyenne pondérée des cours de clôture (tels que déterminés par la bourse de Toronto) d'une action ordinaire de la compagnie sur les quatre jours consécutifs d'ouverture de la bourse précédant immédiatement la date d'exercice, et incluant la date d'exercice.





IV. Direction de la compagnie et rémunération de la direction

Membres de la haute direction visés

Les hauts dirigeants visés étaient les suivants en 2013.

Nom	Âge (au 13 février 2014)	Poste actuel (période d'occupation du poste)	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur)
<p>Rich M. Kruger</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	54	Président du Conseil, président et chef de la direction (du 1 ^{er} mars 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> Vice-président, ExxonMobil Corporation et président ExxonMobil Production Company (de 2008 à 2013) (Société affiliée)
<p>Paul J. Masschelin</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	59	Vice-président principal - Finances et administration, et contrôleur (de 2012 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> Vice-président principal, Finances et administration, et trésorier (de 2010 à 2012) Contrôleur, Raffinage et Approvisionnement et Recherche et Ingénierie, ExxonMobil Fuels Marketing Company (de 2007 à 2010) (Société affiliée)
<p>T. Glenn Scott</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	50	Vice-président principal, Secteur amont (de 2010 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> Président, ExxonMobil Canada Limited et directeur de la production pour ExxonMobil Canada Est, (de 2006 à 2010) (Société affiliée)
<p>Brian W. Livingston</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	59	Vice-président et directeur juridique (du 1 ^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013)	<ul style="list-style-type: none"> Vice-président, directeur juridique et secrétaire général (du 1^{er} août 2004 au 30 septembre 2013)
<p>Bradley G. Merkel</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	51	Vice-président, Marketing des carburants, lubrifiants et produits spéciaux (du 1 ^{er} octobre 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> Vice-président, directeur général, Marketing des carburants (de 2011 à 2013) Directeur, Ventes aux industries et ventes de gros (de 2006 à 2011)

Autres membres de la haute direction

Nom	Âge (au 13 février 2014)	Poste actuel (période d'occupation du poste)	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
<p>David G. Bailey</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	44	Trésorier (d'avril 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur, Service de trésorerie de Dallas Exxon Mobil Corporation (de 2010 à 2013) (Société affiliée) • Conseiller, Relations avec les investisseurs Exxon Mobil Corporation (de 2007 à 2010) (Société affiliée)
<p>John W. Blowers</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	56	Directeur, Raffinage et fabrication, Pétrolière Impériale Ltée et directeur, Excellence de la fabrication en Amérique du Nord, Exxon Mobil Corporation (de juillet 2013 à ce jour)	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur, Raffinage, Fawley, R.-U. Exxon Mobil Corporation (de 2010 à 2013) (Société affiliée) • Conseiller, Opérations de raffinage, Singapore Exxon Mobil Corporation (de 2008 à 2010) (Société affiliée)
<p>Marvin A. Lamb</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	58	Directeur, Imposition des sociétés (de 2001 à ce jour)	Aucun autre poste occupé au cours des cinq dernières années
<p>Lara H. Pella</p>  <p>Calgary (Alberta) Canada</p>	44	Adjointe au directeur juridique et secrétaire générale	<ul style="list-style-type: none"> • Adjointe au directeur juridique (de 2010 à 2013) • Directrice, Services juridiques Penn West Petroleum Ltd. (de 2008 à 2010)

Lettre aux actionnaires de la part du Comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération de la direction

Madame, Monsieur,

Le Comité des ressources pour les dirigeants (le comité) souhaite vous décrire le rôle que joue le comité pour assurer la saine gouvernance sur le plan de la gestion de la rémunération des dirigeants au sein de la compagnie.

Gouvernance relative à la rémunération

Le comité a la responsabilité de la politique de la compagnie en matière de rémunération et de la prise des décisions particulières concernant la rémunération du chef de la direction et des principaux membres de la direction et de la haute direction de la compagnie. Le comité considère que pour s'acquitter de cette responsabilité une orientation à long terme et la gestion des risques font partie intégrante des politiques et des pratiques de la compagnie en matière de rémunération. Ces politiques et ces pratiques ont pour but de s'assurer que les dirigeants visés poursuivent les objectifs stratégiques à long terme de la compagnie et que soient effectuées une évaluation et une réduction du risque efficaces dans la poursuite de ces objectifs. La surveillance exercée par le comité relativement au programme de rémunération contribue à la poursuite de l'objectif de la compagnie visant à attirer et à retenir des candidats exceptionnels dont la compagnie a besoin pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le comité exerce ce rôle tout au long de l'année afin d'accroître la valeur actionnariale.

L'analyse de la rémunération qui suit décrit le régime de rémunération de la compagnie applicable aux hauts dirigeants visés, et explique comment le programme appuie les objectifs commerciaux de la compagnie. Le régime de rémunération de la compagnie est conçu pour :

- mettre en adéquation les intérêts de ses hauts dirigeants avec les intérêts à long terme des actionnaires;
- encourager les hauts dirigeants à gérer les risques et à adopter une vision à long terme en matière d'investissement et de gestion des actifs de la compagnie;
- renforcer la philosophie de la compagnie selon laquelle l'expérience, les compétences et la motivation des dirigeants sont des facteurs déterminants de réussite pour la compagnie;
- promouvoir l'orientation de carrière et un solide rendement individuel.

Le programme de rémunération est conçu de manière à tenir compte des éléments fondamentaux du régime de rémunération des actionnaires majoritaires, y compris le lien entre les aspects à court et à moyen terme de la rémunération au rendement, les longues périodes d'acquisition, le risque de déchéance des droits et l'intégration à l'expérience de l'actionnaire.

Nous nous acquittons de nos responsabilités de surveillance à cet égard en veillant à ce que le programme de la compagnie soit fondé sur des principes de rémunération sains, dont une évaluation annuelle par rapport à des sociétés comparables, des pratiques d'évaluation et de gestion des risques appropriées, des principes de gouvernance solides et la correspondance au modèle d'entreprise de la compagnie. Dans l'exercice de ses rôles en matière de surveillance et de prise de décisions, le comité met en équilibre de nombreux facteurs chaque année en fonction de l'impact des décisions relatives à la rémunération sur le rendement de la compagnie.

Rendement de la compagnie en 2013

En plus du rendement individuel, le comité a également pris en considération les résultats commerciaux qui suivent :

- résultats solides en ce qui a trait à la santé, la sécurité et l'environnement;
- gestion satisfaisante des risques grâce à des mesures de contrôle dont l'efficacité a été attestée par un audit indépendant;
- bénéfice net d'environ 2,8 G\$, en baisse de 25 % comparativement à l'exercice précédent;
- rendement total offert aux actionnaires d'environ moins 11 %, la moyenne annuelle sur dix ans étant d'environ 10 %;
- rendement du capital moyen utilisé de 13 %, le plus élevé du secteur, avec une moyenne approximative de 26 % depuis le début de l'an 2000;

- le démarrage du projet d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl, le plus important projet d'investissement de toute l'histoire de la compagnie;
- plus de 80 % du capital investi dans des projets de croissance, dont les projets de Kearl et de Nabiye et l'acquisition de Celtic;
- versement de 407 M\$ de dividendes aux actionnaires en 2013; et
- maintien de la cote AAA selon Standard & Poor's.

Collectivement, ces facteurs ont eu une incidence sur les décisions de rémunération prises en 2013 à l'égard des hauts dirigeants visés. Les membres individuels des comités, de par leur expérience en rémunération et leur participation aux comités du Conseil, sont en mesure de connaître à fond les objectifs de la compagnie, de même que les risques opérationnels et financiers auxquels la compagnie est exposée. La bonne compréhension de l'éventail complet des objectifs de la compagnie et des risques commerciaux permet d'assurer l'adéquation de la rémunération avec les politiques et pratiques de la compagnie dans ce domaine.

De l'avis du comité, le programme de rémunération de la compagnie fonctionne tel que prévu et a effectivement été intégré au fil du temps au modèle d'entreprise de la compagnie. Le comité a recommandé au Conseil que l'analyse de la rémunération soit incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle et spéciale des actionnaires de 2014. Nous vous invitons à lire les renseignements complets figurant dans l'analyse de la rémunération qui suit. Le comité s'engage à surveiller tous les aspects du programme de rémunération des dirigeants en veillant aux intérêts de la compagnie et de tous les actionnaires.

Soumis au nom du Comité des ressources pour les dirigeants,

Original signé par

K.T. Hoeg, présidente,
Comité des ressources pour les dirigeants

V.L. Young, vice-président
J.M. Mintz
D.S. Sutherland
S.D. Whittaker
D.W. Woods

Analyse de la rémunération

Index	Rubrique	Page
Sommaire	• Contexte économique	40
	• Stratégies d'affaires clés	40
	• Principaux éléments du régime de rémunération	40
	• Gestion des risques	40
	• Autres pratiques complémentaires en matière de rémunération et de recrutement	42
	• Politique relative aux opérations de couverture	42
	• Rendement de la compagnie et base de la rémunération	42
	• Planification de la relève	43
Régime de rémunération	• Orientation de carrière axée sur la poursuite d'une carrière	44
	• Salaire de base	45
	• Prime annuelle	45
	• Régime d'intéressement à long terme – Unités d'actions restreintes	46
	- <i>Exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes</i>	47
	- <i>Modifications au régime d'unités d'actions restreintes</i>	48
	- <i>Risque de déchéance des droits</i>	48
• Retraite	48	
	- <i>Prestations de retraite</i>	48
	- <i>Régime d'épargne</i>	49
Considérations relatives à la rémunération	• Analyse comparative	50
	• Sociétés comparables	50
	• Outils d'analyse – Fiches synthèses sur la rémunération	51
	• Évaluation de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2013	52
	• Évaluation de la rémunération du chef de la direction en 2013	53
	• Rémunération attribuée aux autres membres de la haute direction visés	53
	• Conseiller indépendant	54
• Graphique de l'évolution du rendement	55	
Tableaux et notes sur la rémunération des dirigeants	• Tableau synthèse de la rémunération	56
	• Attributions à base d'actions et à base d'options en cours pour les membres de la haute direction visés	58
	• Attributions du régime d'intéressement pour les membres de la haute direction visés – Valeur acquise au cours de l'exercice	59
	• Produit réalisé en 2013 au titre des primes attribuées au cours des exercices antérieurs	60
	• Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions	61
	• Tableau des prestations de retraite	61
	• État des régimes d'intéressement à long terme antérieurs	62

Sommaire

Produire de l'énergie pour aider à répondre aux besoins d'énergie du Canada et du reste de l'Amérique du Nord est une entreprise complexe. La compagnie relève ce défi en adoptant une vision à long terme de la gestion de ses activités au lieu de réagir aux cycles économiques à court terme. Son programme de rémunération cadre avec cette approche à long terme et avec les grandes orientations stratégiques décrites ci-après.

Contexte économique

- Horizons d'investissement à long terme;
- Investissements considérables;
- Risques opérationnels et financiers complexes;
- Étendue nationale des activités de la compagnie;
- Caractère cyclique des prix, en lien avec les cours des matières premières.

Stratégies d'affaires clés

- Sécurité du personnel et excellence opérationnelle;
- Croissance des ventes rentables;
- Orientation disciplinée, sélective et à long terme axée sur l'accroissement de la productivité du portefeuille d'actifs de la compagnie;
- Structure de coûts de premier ordre, pour soutenir le rendement du capital utilisé et des flux de trésorerie parmi les plus élevés de notre secteur d'activité.

La mise en œuvre de ces stratégies clés constitue une priorité pour la compagnie et favorise la croissance à long terme de la valeur actionnariale.

Principaux éléments du régime de rémunération

Les principaux éléments du régime de rémunération qui répondent au contexte économique et contribuent à la mise en œuvre des stratégies clés sont les suivants :

- une orientation à long terme de l'évolution professionnelle et des critères de rendement individuel exigeants (se reporter à la page 44);
- un salaire de base qui récompense le rendement individuel et l'expérience (se reporter à la page 45);
- l'attribution, à certains dirigeants, de primes annuelles fondées sur le rendement de la compagnie ainsi que sur le rendement individuel et l'expérience (se reporter à la page 45);
- le versement d'une part importante de la rémunération des dirigeants sous forme d'unités d'actions restreintes aux périodes d'acquisition prolongées et risque de déchéance des droits (se reporter à la page 46);
- l'octroi d'avantages de retraite (régimes de retraite et d'épargne) assurant la sécurité financière après le départ à la retraite (se reporter aux pages 48 et 49).

Gestion des risques

La compagnie évolue dans un secteur d'activité où il est essentiel d'exceller en gestion des risques. Aussi accorde-t-elle une grande importance à la bonne gestion des risques, tels les risques liés à la santé, la sécurité et l'environnement, les risques financiers et le risque d'atteinte à la réputation. L'approche à long terme adoptée par la compagnie et le risque de déchéance des droits que comporte le programme de rémunération contribuent à renforcer cette priorité.

La bonne gestion des risques sur plusieurs années repose sur l'importance accordée à une exécution impeccable par le biais d'un cadre de gestion rigoureux appelé Système de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles (SGIAO), qui est en place depuis le début des années 1990. Le SGIAO définit des attentes communes pour la gestion des risques inhérents à notre activité et a priorité sur toute autre activité ou tout autre objectif financier. Le programme de rémunération est conçu pour faire en sorte que les hauts dirigeants sont fortement incités financièrement à protéger la santé et la sécurité du personnel ainsi que des collectivités et de l'environnement dans lesquels nous travaillons, à effectuer une gestion efficace des risques et à diriger l'entreprise en mettant en œuvre des mesures de contrôle rigoureuses, de même qu'à créer de la valeur pour les actionnaires par leurs actions visant à accroître la valeur actionnariale, le bénéfice net et le rendement du capital utilisé et à faire avancer l'orientation stratégique à long terme de la compagnie.

La compagnie a des programmes efficaces de contrôle et de conformité qui assurent la gestion d'autres catégories de risque, dont le risque de fraude, le risque de non-respect de la réglementation et le risque de litige. Les programmes de contrôle et de conformité sont appuyés par les mêmes caractéristiques que celles du régime de rémunération. L'incidence du cours des matières premières sur la rémunération est indirecte parce qu'elle ne concerne qu'un élément de la rémunération, en l'occurrence par le biais du bénéfice par action ou du cours de l'action. Le programme de rémunération est constitué de salaires concurrents et de mesures d'incitation liés au rendement comme principaux moyens de recrutement, de perfectionnement et de conservation du personnel.

La façon dont la compagnie rémunère ses dirigeants ne comporte aucun risque important. Au contraire, les programmes et les pratiques en matière de rémunération visent à favoriser l'évaluation et la gestion des risques. Le concept et les principes sur lesquels repose le programme de rémunération, lesquels sont axés avant tout sur le long terme, découragent la prise de mauvais risques.

La structure du programme de rémunération contribue à renforcer ces priorités et fait en sorte que la rémunération accordée sur une période de plusieurs années et la valeur nette des titres détenus par les hauts dirigeants sont liées au rendement de l'action et à la valeur actionnariale qui en découle.

Les principales caractéristiques du programme de rémunération qui découragent la prise de risques inappropriés sont résumées ci-après et décrites de manière plus détaillée dans différentes sections de la circulaire de sollicitation de procurations.

Éléments de la rémunération

La part la plus importante de la rémunération (excluant la valeur du régime de retraite rémunérateur) des hauts dirigeants est constituée d'unités d'actions restreintes et d'une prime annuelle. De l'avis du comité, la combinaison de mesures incitatives à court et à long terme assure l'équilibre nécessaire pour mettre en adéquation l'intérêt des hauts dirigeants avec les priorités d'affaires de la compagnie et la croissance à long terme de la valeur actionnariale. Des examens périodiques de notre programme de rémunération, incluant les mesures incitatives à court et à long terme, garantissent la pertinence de cette combinaison et son applicabilité continue pour la compagnie.

Unités d'actions restreintes

- Longues périodes de détention – Comme il a été mentionné plus haut, afin de renforcer l'importance de la gestion des risques et l'investissement à long terme, les hauts dirigeants sont tenus de détenir une part importante de leurs attributions d'unités d'actions pendant des périodes qui dépassent généralement les périodes de détention des régimes d'actions de concurrents. La longue durée des périodes de détention est adaptée au modèle d'entreprise de la compagnie. Les dispositions du régime d'actions relatives à l'acquisition sont les suivantes :
 - dans le cas du président du Conseil, président et chef de la direction :
 - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du cinquième anniversaire de leur attribution; et
 - l'autre moitié devant être acquise à la date du dixième anniversaire de leur attribution, ou si cette date est plus reculée, à la date du départ à la retraite; et
 - dans le cas de tous les autres hauts dirigeants :
 - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du troisième anniversaire de leur attribution; et
 - l'autre moitié devant être acquise à la date du septième anniversaire de leur attribution.
- Risque de déchéance des droits – Pendant les longues périodes de détention, il existe un risque de déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes en cas de démission ou d'activité préjudiciable. La longue durée des périodes d'acquisition d'unités d'actions restreintes et le risque de déchéance des droits se traduisent par un rapport risque-rendement potentiel qui renforce l'orientation à long terme attendue de la part des membres de la haute direction.

Prime annuelle

- Report de paiement – Cinquante pour cent de la prime annuelle fait l'objet d'un paiement différé. La durée du report est déterminée par l'évolution du bénéfice. Il s'agit d'une caractéristique distinctive du régime de rémunération de la compagnie par rapport à plusieurs autres sociétés du groupe de référence et d'une caractéristique qui décourage la prise de risques inopportuns.
- Recouvrement (récupération) ou déchéance – La prime annuelle dans son intégralité peut faire l'objet d'un recouvrement ou d'une récupération et la partie reportée de la prime annuelle peut faire l'objet d'une déchéance en cas de reformulation négative importante des résultats financiers ou des résultats d'exploitation de la compagnie. Cette mesure renforce l'importance des programmes de contrôle financier et de conformité de la compagnie. Les dispositions relatives à la récupération et à la déchéance s'appliquent également si un haut dirigeant remet sa démission ou participe à des activités préjudiciables.

Programmes communs

Tous les dirigeants de la compagnie, y compris les hauts dirigeants visés, participent à des programmes communs (les mêmes programmes en matière de salaires, de mesures d'intéressement et de retraite). La prise de risques inopportuns est ainsi découragée à tous les niveaux de la compagnie grâce à des modalités de rémunération et d'attributions uniformes. Dans le cadre de ces programmes, la rémunération des dirigeants varie en fonction de l'évaluation du rendement individuel, du niveau de responsabilité et de l'expérience individuelle. Tous les dirigeants détachés par Exxon Mobil Corporation participent également à des programmes communs, qui sont administrés par Exxon Mobil Corporation. Le Comité des ressources pour les dirigeants examine et approuve les recommandations en matière de rémunération pour chaque dirigeant visé avant leur mise en œuvre.

Régime de retraite

Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite complémentaire sont déterminés dans une grande mesure par le fait de poursuivre une carrière au sein de la compagnie et de réaliser les plus hauts niveaux de rendement jusqu'au départ à la retraite. Cet élément de la rémunération encourage les dirigeants à adopter une perspective de long terme dans la prise de décisions et à rechercher la croissance à long terme au profit des actionnaires.

Autres pratiques complémentaires en matière de rémunération et de recrutement

- Un programme de perfectionnement des cadres et de planification de la relève est en place depuis longtemps pour favoriser l'orientation axée sur la poursuite d'une carrière et assurer la continuité au niveau de la direction.
- L'usage d'avantages indirects est très limité et consiste essentiellement en deux éléments, la planification financière pour les hauts dirigeants et le paiement des droits d'adhésion à certains clubs, qui servent principalement à cultiver des relations d'affaires.
- Aucune aide fiscale n'est accordée par la compagnie pour les éléments de la rémunération ou les avantages indirects des hauts dirigeants autres que le logement. Le programme de logement s'applique à tous les cadres, professionnels, employés techniques et membres de la direction mutés.

Politique relative aux opérations de couverture

La politique de la compagnie interdit aux employés (dirigeants compris) et aux administrateurs d'acheter ou de vendre des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme sur les actions de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.

Rendement de la compagnie et base de la rémunération

Le rendement individuel est mesuré dans le cadre du programme d'évaluation des employés de la compagnie. Faite annuellement, l'évaluation se fonde sur des mesures du rendement et des objectifs de rendement opérationnel pertinents, y compris les moyens par lesquels le rendement est atteint. Les mesures de rendement opérationnel comprennent :

- la performance en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement;
- la gestion des risques;
- le rendement total offert aux actionnaires;
- le bénéfice net;
- le rendement du capital utilisé;
- les dividendes en espèces versés aux actionnaires;
- le rendement opérationnel des secteurs aval, amont et produits chimiques;
- l'efficacité des mesures qui appuient l'orientation stratégique à long terme de la compagnie.

Le processus d'évaluation comporte une évaluation comparative du rendement des employés selon une méthode normalisée qui s'applique à tous les échelons de l'entreprise. Ce processus est intégré au programme de rémunération, ce qui se traduit par un écart de rémunération important entre les employés qui ont un rendement plus élevé et ceux qui ont un rendement moins élevé. Le processus d'évaluation est également intégré au processus de perfectionnement des cadres supérieurs. Les deux existent depuis de nombreuses années et sont à la base de la planification du perfectionnement individuel et de la planification de la relève aux postes de direction. Le processus de prise de décisions à l'égard de la rémunération requiert l'exercice de jugement et la prise en compte du rendement de l'entreprise, du rendement individuel et du niveau de responsabilité. La compagnie n'utilise pas de cibles ou de formules quantitatives pour évaluer le rendement individuel ou pour déterminer le montant de la rémunération.

Planification de la relève

Le processus de planification de la relève soutient l'approche de la compagnie consistant à privilégier la poursuite d'une carrière et l'avancement au sein de la compagnie, ce qui contribue à renforcer la continuité à tous les échelons de la direction, y compris aux postes les plus élevés. Le processus facilite l'évaluation des compétences et la capacité à occuper un poste de haut dirigeant. Le Comité des ressources pour les dirigeants a la responsabilité d'approuver les plans de relève spécifiques pour le poste de président du Conseil, président et chef de la direction et pour les principaux postes de la haute direction qui relèvent de lui, ce qui comprend l'ensemble des hauts dirigeants.

Le Comité des ressources pour les dirigeants revoit régulièrement les plans de relève de la compagnie pour les principaux postes de la haute direction. Il prend en considération les candidatures possibles à ces postes à l'intérieur de la compagnie ainsi que certaines candidatures provenant d'ExxonMobil. Cet exercice constitue un examen approfondi des plans de relève, y compris l'examen de mesures visant à combler les lacunes concernant les principaux dirigeants, le cas échéant. Chaque année, le président du Conseil, président et chef de la direction fait état également des forces et des besoins en perfectionnement des candidats à la relève clés et de leurs progrès, ce qui permet au Conseil de confirmer la présence au sein de la compagnie de candidats possédant les aptitudes clés nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques à long terme de la compagnie. Le comité fait des recommandations au Conseil pour la sélection de tous les membres de la direction de la compagnie, ainsi que les principaux hauts dirigeants relevant du président du Conseil, président et chef de la direction.

Régime de rémunération

Orientation axée sur la poursuite d'une carrière

L'objectif de la compagnie est d'attirer, de former et de retenir les meilleurs talents. Il faut investir beaucoup de temps et d'argent pour perfectionner les talents de dirigeant expérimenté dont on a besoin pour réussir dans le domaine d'activité de la compagnie; les hauts dirigeants doivent bien connaître toutes les phases du cycle économique pour être des leaders efficaces. Les éléments du programme de rémunération sont conçus de manière à encourager la poursuite d'une carrière à tous les niveaux de la compagnie. L'orientation axée sur la poursuite d'une carrière au sein d'un groupe d'employés dévoués et hautement qualifiés et les normes de rendement les plus élevées contribuent à la position de la compagnie en tant que chef de file de l'industrie et servent l'intérêt des actionnaires à long terme. Les états de service des membres de la direction visés de la compagnie reflètent cette stratégie permanente. Ils comptent entre 28 et 36 années de service.

Le fait que les dirigeants performants gagnent habituellement beaucoup plus dans les dernières années de leur carrière que dans les premières années cadre bien avec l'orientation axée sur la poursuite d'une carrière à long terme mise de l'avant par la compagnie. Cette pratique de rémunération reconnaît l'importance d'avoir une vision à long terme lorsqu'on prend des décisions qui sont essentielles à la réussite de la compagnie.

Le programme de rémunération met l'accent sur l'expérience individuelle et le rendement soutenu. Des dirigeants qui occupent des fonctions semblables peuvent bénéficier de niveaux de rémunération sensiblement différents.

Le programme de rémunération des dirigeants comprend le salaire de base, les primes en argent et l'intéressement à moyen et à long terme. La compagnie n'a pas signé de contrat de travail ni d'autre entente avec ses membres de la direction visés prévoyant un paiement en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi. Le tableau ci-après donne un aperçu des éléments combinés du régime de rémunération des dirigeants, dont l'horizon de « rémunération conditionnelle » pour les dirigeants.

Rémunération totale				Avantages	
Élément du programme	Salaire de base	Prime annuelle en argent (50%)	Unités de participation au bénéfice - moyen terme (50%)	Unités d'actions restreintes - long terme	Régimes d'avantages sociaux et de retraite
Objectif	Rémunère les dirigeants en fonction de leur leadership, de leurs compétences en gestion et de leur expérience fondamentale	Récompense les dirigeants pour leur contribution annuelle à la réalisation des objectifs financiers et non financiers de la compagnie	Récompense les dirigeants pour leur contribution individuelle à l'amélioration soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale	Relie les intérêts des dirigeants et ceux des actionnaires en récompensant les dirigeants pour la création d'une valeur à long terme soutenue pour les actionnaires grâce aux décisions d'investissement et d'exploitation prises aujourd'hui	Investit dans la santé et le bien-être général des employés et représente une source de revenu importante à la retraite
Horizon à risque		Immédiat	Jusqu'à 3 ans	Jusqu'à 7 ans*	
		Paiement conditionnel, compte tenu de la disposition de récupération		Paiement conditionnel, compte tenu des dispositions de déchéance des droits et de récupération	Prestations de retraite supplémentaires non payables en cas de démission avant l'admissibilité à la retraite

* Dans le cas du président du Conseil, président et chef de la direction, l'horizon à risque est de 10 ans ou jusqu'au départ à la retraite, selon lequel est le plus éloigné.

Salaire de base

Les salaires assurent aux dirigeants un niveau de revenu de base. Le salaire annuel est établi en fonction des responsabilités, de l'évaluation du rendement et de l'expérience professionnelle du dirigeant. Le régime salarial a préservé l'orientation concurrentielle voulue de la compagnie sur le marché en 2013. Les augmentations de salaire varient selon l'évaluation du rendement de chaque dirigeant et d'autres facteurs comme la durée d'occupation du poste et le potentiel d'avancement. Les décisions concernant le niveau salarial ont aussi un effet direct sur le niveau des avantages de retraite, car le salaire entre dans le calcul des avantages de retraite. Ainsi, le niveau des avantages de retraite est également basé sur le rendement, comme d'autres éléments de la rémunération.

Prime annuelle

Des primes annuelles ont été attribuées à moins de 90 dirigeants en reconnaissance de leur apport à la compagnie au cours de l'année écoulée. Le programme des primes est établi annuellement par le Comité des ressources pour les dirigeants sur la base du rendement financier et du rendement d'exploitation et il peut varier considérablement en fonction de ces résultats. Il comprend la valeur combinée au moment de l'attribution des primes en argent et des unités de participation au bénéfice.

En établissant le régime des primes et les primes individuelles des dirigeants pour un exercice donné, le Comité des ressources pour les dirigeants :

- tient compte des avis du président du Conseil, président et chef de la direction sur le rendement de l'entreprise et des commentaires formulés par les conseillers en rémunération internes de la compagnie à partir des informations sur les tendances fournies par des conseillers en rémunération externes;
- tient compte du rendement total offert aux actionnaires, du bénéfice de l'année et d'autres indicateurs importants de rendement de la compagnie, décrits à la page 42;
- exerce son jugement pour gérer l'enveloppe de la somme globale affectée au régime des primes annuelles, eu égard au caractère cyclique et à l'orientation à long terme de l'entreprise; et
- tient compte d'une comparaison avec l'actionnaire majoritaire.

Le coût du régime des primes annuelles s'est élevé à 9,5 M\$ en 2013, comparativement à 13,2 M\$ en 2012. Le rendement d'exploitation et le rendement financier de la compagnie ont été réalisés dans une conjoncture économique en voie d'amélioration, mais encore incertaine. La variation du montant du régime des primes annuelles découle d'une baisse de 25 % du bénéfice de la compagnie. En 2013, le bénéfice net de la compagnie a été d'environ 2,8 G\$, et le rendement du capital moyen utilisé a été de près de 13 %. Si l'on exclut les investissements dans les installations en voie de construction, le rendement du capital moyen utilisé serait supérieur à 20 %. Les variations de la prime annuelle individuelle sont fonction de l'évaluation du rendement du dirigeant.

Le régime des primes annuelles comporte aussi des éléments uniques destinés à mieux retenir les dirigeants et à mieux récompenser leur rendement. Les primes prévues par ce régime sont généralement attribuées comme suit :

- 50 % en espèces au cours de l'année d'attribution;
- 50 % en unités de participation au bénéfice dont le délai de paiement est déterminé par l'évolution du bénéfice net cumulatif.

Les primes en argent servent de moyen d'intéressement à court terme tandis que le régime d'unités de participation au bénéfice sert de moyen d'intéressement à moyen terme. Des unités de participation au bénéfice ont été proposées aux dirigeants admissibles pour les encourager, par leur apport individuel, à améliorer de façon soutenue le rendement de la compagnie et la valeur actionnariale. Les unités de participation au bénéfice sont généralement équivalentes et jumelées aux primes en argent.

De façon plus particulière, les unités de participation au bénéfice sont des attributions en argent qui sont liées au bénéfice cumulatif par action futur. La valeur des unités de participation au bénéfice est versée lorsqu'un niveau déterminé de bénéfice cumulatif par action est atteint ou, au plus tard, au bout de trois ans. Dans le cas des unités de participation au bénéfice attribuées en 2013, la valeur de liquidation maximale (le déclencheur), ou bénéfice cumulatif par action requis pour la liquidation, est demeurée à 3,25 \$. Le déclencheur est fixé à dessein à un niveau que l'on compte atteindre dans le délai de trois ans et renforce le principe d'amélioration continue de la compagnie en ce qui a trait au rendement opérationnel.

Si le bénéfice cumulatif par action n'atteint pas 3,25 \$ dans un délai de trois ans, le paiement des unités de participation au bénéfice sera réduit d'un montant égal au nombre d'unités multiplié par le bénéfice cumulatif par action réel sur la période.

La prime annuelle comprend la valeur combinée de la prime en argent et des unités de participation au bénéfice à paiement différé et se veut compétitive en corrigeant le niveau des primes annuelles accordées par d'autres grandes sociétés comparables en fonction de la performance de la compagnie. Les unités de participation au bénéfice sont conçues de manière à ce que le moment et le montant du paiement soient fonction du bénéfice futur de la compagnie. Le montant attribué, une fois acquis, ne dépassera jamais la valeur de l'attribution originelle. L'élément différé de la prime annuelle, soit l'unité de participation au bénéfice, fait en sorte qu'une partie de la prime annuelle est exposée au risque de déchéance des droits et contribue ainsi à donner plus de poids à la performance dans la détermination de la prime annuelle.

Aussi longtemps que le paiement n'a pas eu lieu, il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités de participation au bénéfice si le dirigeant quitte la compagnie avant l'âge de 65 ans ou s'il participe à une activité qui est préjudiciable à la compagnie.

Depuis novembre 2011, pour les dirigeants, la prime annuelle dans son intégralité est soumise à la disposition de déchéance et de récupération en cas de reformulation négative importante des résultats financiers de la compagnie. La disposition de récupération peut obliger un dirigeant à rendre en partie ou en totalité l'argent et les unités de participation au bénéfice non acquis qui lui ont été attribués au cours des trois exercices qui ont immédiatement précédé la reformulation. Les dirigeants peuvent être contraints de rembourser à la compagnie toute somme en argent provenant d'une prime ou d'unités de participation au bénéfice versées au cours des cinq exercices qui ont immédiatement précédé la reformulation. Les dispositions de déchéance et de récupération s'appliquent également à la prime annuelle dans le cas d'un dirigeant qui aurait un comportement préjudiciable pendant son emploi ou dans un délai de deux ans à partir de son départ de la compagnie, y compris pour se joindre une entreprise concurrente.

Régime d'intéressement à long terme – Unités d'actions restreintes

Le seul régime d'intéressement à long terme de la compagnie est un régime d'unités d'actions restreintes, en vigueur depuis décembre 2002. Les périodes d'acquisition dans le cadre du régime actuel sont les suivantes :

- dans le cas du président du Conseil, président et chef de la direction :
 - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du cinquième anniversaire de leur attribution; et
 - l'autre moitié devant être acquise à la date du dixième anniversaire de leur attribution, ou si cette date est plus reculée, à la date du départ à la retraite; et
- dans le cas de tous les autres hauts dirigeants :
 - 50 % de chaque attribution sont acquis à la date du troisième anniversaire de leur attribution; et
 - l'autre moitié devant être acquise à la date du septième anniversaire de leur attribution.

L'attribution d'une rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes comportant de longues périodes d'acquisition, tel qu'indiqué plus haut, tient compte du caractère à long terme des activités de la compagnie. La structure du programme de rémunération contribue à ce que les dirigeants ne perdent jamais de vue ce concept fondamental, à savoir que les décisions prises aujourd'hui influenceront sur les résultats et la valeur des titres de la compagnie pendant de nombreuses années. Cette pratique introduit un modèle risque-rendement qui favorise l'adoption d'une vision à long terme essentielle au succès de la compagnie, tout en décourageant la prise de risques inappropriés.

Le montant est calculé en fonction d'une évaluation annuelle du rendement individuel et d'un examen du rendement de la compagnie, comme mentionné à la page 52. Le montant attribué est pensé de manière à encourager l'apport individuel à l'accroissement du rendement de la compagnie et à inciter le bénéficiaire à demeurer au sein de la compagnie. Les lignes directrices servant à déterminer le niveau des attributions du régime d'unités d'actions restreintes attribuent le même nombre d'actions pour un même niveau de rendement individuel et de classement ou un même niveau de responsabilité. Le montant attribué à une personne peut être réduit au moment de l'attribution si l'on juge que le rendement à court terme a changé de façon appréciable. Par principe, la compagnie ne compense pas les pertes sur les attributions antérieures en accordant davantage d'actions lors des attributions ultérieures et elle ne modifie pas le prix des unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes ne sont pas comprises dans les calculs de la retraite.

La longue durée des périodes d'acquisition des droits, ces périodes étant plus longues que celles de la plupart des autres sociétés, appuie les efforts de la compagnie visant à faire augmenter la valeur actionnariale à long terme en liant un pourcentage appréciable de la rémunération des dirigeants et la valeur nette en actions des dirigeants au rendement à long terme des actions que réaliseront les actionnaires. La période d'acquisition des droits pour les attributions d'unités d'actions restreintes ne peut être écourtée, sauf en cas de décès. Les longues périodes d'acquisition des droits garantissent qu'une part importante de la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction et des principaux autres hauts dirigeants ne leur sera versée qu'après le départ à la retraite. La valeur de cette rémunération est conditionnelle aux décisions prises par les hauts dirigeants avant leur départ à la retraite qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur de marché de l'action après leur départ à la retraite. L'objectif des périodes d'acquisition des droits de longue durée est de rendre les hauts dirigeants responsables des décisions d'investissement et d'exploitation prises aujourd'hui pour plusieurs années à venir et même après leur départ à la retraite. Ce genre de structure de rémunération élimine toute discrétion de la part de l'employé dans l'exercice des unités d'actions restreintes, assure l'alignement sur les intérêts à long terme des actionnaires et appuie les objectifs en matière de conservation du personnel.

En 2013, après avoir analysé le positionnement concurrentiel du régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, le Comité des ressources pour les dirigeants a déterminé que les niveaux actuels des unités d'actions restreintes étaient encore appropriés. En 2013, 670 bénéficiaires, dont 83 dirigeants, se sont vus attribuer 1 654 540 unités d'actions restreintes.

Exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes

Les droits relatifs aux unités d'actions restreintes peuvent être exercés conformément aux dispositions relatives à l'acquisition décrites dans la section précédente. Les unités d'actions restreintes ne peuvent pas être cédées.

Au terme de la période d'acquisition prévue, chaque unité d'action restreinte représente pour le bénéficiaire le droit de recevoir une somme égale à la valeur d'une action ordinaire de la compagnie basée sur le cours de clôture moyen sur cinq jours d'une action ordinaire de la compagnie à la date d'exercice et pendant les quatre jours de Bourse qui précèdent cette date. Dans le cas des unités d'actions restreintes attribuées aux hauts dirigeants, exception faite du président du Conseil, président et chef de la direction, 50 % des unités dont les droits ont été exercés feront l'objet d'un paiement en argent à la date des troisième et septième anniversaires de leur attribution, à une exception près : pour ce qui est des unités attribuées à des résidents canadiens, le bénéficiaire peut recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou recevoir un paiement en argent pour les unités dont les droits doivent être exercés à la date du septième anniversaire. Dans le cas de toutes les unités d'actions attribuées au président du Conseil, président et chef de la direction, au terme de la période d'acquisition prévue, le bénéficiaire peut choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou de recevoir un paiement en argent pour les unités dont les droits doivent être exercés à la date de leur attribution. Pendant la période de restriction, le bénéficiaire recevra également des paiements en argent équivalant au montant des dividendes en espèces versés aux titulaires d'actions ordinaires.

Au 13 février 2014, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'égard de l'exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes à l'avenir est de 4 232 417, soit environ 0,50 % des actions ordinaires de la compagnie actuellement en circulation. Les administrateurs, les membres de la haute direction et les vice-présidents de la compagnie détiennent ensemble environ 9 % des droits relatifs aux unités d'actions restreintes non exercés qui donnent au bénéficiaire le droit de recevoir des actions ordinaires représentant environ 0,04 % des actions ordinaires de la compagnie en circulation. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires qu'une personne peut recevoir à l'exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes est de 223 750, soit environ 0,03 % des actions ordinaires en circulation. En cas de division, de regroupement ou de reclassement d'actions de la compagnie ou d'un autre changement d'importance à la capitalisation de la compagnie, celle-ci peut, à son gré, apporter les rajustements nécessaires au nombre d'actions ordinaires devant être émises et au calcul du montant en espèces payable par unité d'actions restreinte.

Exxon Mobil Corporation a un régime semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel les bénéficiaires peuvent recevoir des actions à cessabilité restreinte ou des unités d'actions restreintes, les deux catégories de titres étant considérées dans le présent document comme des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation. T.G. Scott et P.J. Masschelin détiennent des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation attribuées en 2009 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de la compagnie attribuées depuis 2010. R.M. Kruger détient des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation attribuées en 2012 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de la compagnie attribuées depuis 2013.

Modifications au régime d'unités d'actions restreintes

En 2008, le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie a également été modifié de manière à ce que le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés (selon la définition de ce terme que donne la Bourse de Toronto) ne puisse dépasser 10 % des actions ordinaires de la compagnie, dans le cas des actions émises au cours d'une année donnée comme dans le cas des actions en circulation. La Bourse de Toronto a indiqué que cette modification ne requiert pas l'approbation des actionnaires. En outre, les actionnaires ont approuvé les modifications suivantes au régime d'unités d'actions restreintes :

- En plus des dispositions actuelles relatives aux périodes d'acquisition de trois et de sept ans, intégrer une option de période d'acquisition supplémentaire pour 50 % des unités d'actions restreintes à acquérir à la date du cinquième anniversaire de leur attribution, l'autre moitié devant être acquise à la date du dixième anniversaire de l'attribution ou à la date de la retraite du bénéficiaire si cette seconde date est la plus éloignée. Le bénéficiaire de ces unités d'actions restreintes peut recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou choisir que les unités dont les droits n'ont pas été exercés lui soient payées. Le choix de la période d'acquisition à employer appartiendra à la compagnie.
- Préciser quelles modifications futures requerront l'approbation des actionnaires et quelles modifications ne requerront que l'approbation des administrateurs, et fixer un prix d'exercice basé sur la moyenne pondérée des cours d'une action de la compagnie à la date d'exercice et pendant les quatre jours de bourse consécutifs qui précèdent la date d'exercice.

En novembre 2011, le régime d'unités d'actions restreintes a été modifié de manière à préciser le maintien de la pratique de longue date de non-déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes dans le cas d'une cessation d'emploi continu du bénéficiaire ou après le 65^e anniversaire de naissance du bénéficiaire lorsque ce dernier obtient le droit à une rente en vertu du régime de retraite de la compagnie.

Risque de déchéance des droits

Il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes dans les cas suivants :

- Un bénéficiaire prend sa retraite ou quitte la compagnie. La compagnie a indiqué qu'elle n'entend pas faire perdre les droits aux unités d'actions restreintes aux employés qui prennent leur retraite à 65 ans. En d'autres circonstances, lorsqu'un bénéficiaire prend sa retraite ou quitte son emploi, la compagnie peut déterminer qu'il n'y aura pas déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes.
- Au cours de son emploi ou des deux ans qui suivent sa cessation d'emploi, sans le consentement de la compagnie, le bénéficiaire a participé à une activité entrant en concurrence avec la compagnie ou qui était préjudiciable à celle-ci.

Retraite

Les membres de la haute direction visés participent au même régime de retraite que les autres employés, y compris pour ce qui concerne les prestations supplémentaires hors du régime enregistré, exception faite de R.M. Kruger, de P.J. Masschelin et de T.G. Scott, qui participent aux régimes de retraite (tant agréés que non agréés du point de vue fiscal) d'Exxon Mobil Corporation.

Prestations de retraite

On trouvera dans le tableau du régime de retraite à prestations déterminées, commençant à la page 61, les prestations annuelles estimatives qui seraient payables aux différents membres de la haute direction visés au moment de la retraite en vertu du régime de retraite et des prestations supplémentaires de retraite de la compagnie ou en vertu des régimes, tant agréés que non agréés du point de vue fiscal, d'Exxon Mobil Corporation, et la variation au titre des prestations déterminées à l'égard de chaque membre de la direction visé de la compagnie en 2013.

La version actuelle du régime à prestations déterminées de la compagnie est en place depuis 1998, et tous les employés, y compris les hauts dirigeants, peuvent participer à ce régime. Des régimes précédents sont en place depuis 1919, dont une disposition historique portant sur une formule d'accumulation de 1,6 %, qui n'était pas offerte aux nouveaux participants avant la fin de 1997. Tous les membres de la haute direction visés, sauf ceux qui participent aux régimes d'Exxon Mobil Corporation (R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott) sont membres du régime historique à 1,6 %. Le régime peut assurer une rente de retraite annuelle égale à 1,6 % de la rémunération moyenne des trois dernières années pour chaque année de service, avec un remboursement partiel pour les prestations de retraite de l'État applicables. Un salarié peut choisir de renoncer à 3 % de la cotisation équivalente de 6 % que la compagnie verse au régime d'épargne en vertu de l'une des options du régime (exception faite de R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott) afin de bénéficier d'une prestation de retraite complémentaire correspondant à 0,4 % de la rémunération moyenne des trois dernières années de service, multipliée par le nombre d'années de service pendant lesquelles le salarié a renoncé à cette partie des cotisations de la compagnie.

Le régime de retraite complémentaire de la compagnie assure une rente annuelle de 1,6 % de la dernière prime annuelle moyenne, multipliée par le nombre d'années de service, et vise toute partie de la formule précitée qui ne peut être payée à partir du régime enregistré en raison de la réglementation fiscale. Tout montant payé à un employé admissible à cet égard est soumis au respect des conditions du régime enregistré d'épargne-retraite par l'employé et des critères relatifs aux prestations de retraite complémentaires, selon le cas. Le salaire aux fins du régime de retraite enregistré de la compagnie comprend le salaire de base moyen sur les 36 derniers mois de service consécutifs avant la retraite ou les trois années civiles consécutives les mieux rémunérées au cours des 10 années de service ayant immédiatement précédé le départ à la retraite. Le salaire, aux fins des prestations de retraite complémentaires se rapportant aux primes en espèce et aux primes de participation au bénéfice, comprend la prime annuelle moyenne pour les trois années où la prime annuelle a été la plus élevée dans les cinq années qui ont immédiatement précédé le départ à la retraite, pour les dirigeants qui y ont droit, mais ne comprend pas la rémunération à long terme, dont la rémunération en unités d'actions restreintes. En limitant l'inclusion des primes aux primes attribuées au cours des cinq années qui précèdent le départ à la retraite, on incite fortement les dirigeants à maintenir un rendement élevé. La prime annuelle comprend les sommes en argent versées au moment de l'attribution et la valeur de la totalité des unités de participation au bénéfice reçues, comme il est indiqué à la page 45 et aux pages suivantes. La valeur liquidative maximale payable au titre des unités de participation au bénéfice est comprise dans la rémunération moyenne des trois dernières années de service de l'employé pour l'année au cours de laquelle les unités ont été attribuées. La valeur des unités de participation au bénéfice est censée être payée, sous réserve des dispositions relatives à la déchéance des droits, et est comprise aux fins des prestations de retraite complémentaires dans l'année d'attribution plutôt que dans l'année de paiement.

La rémunération servant de base au calcul des prestations de retraite des personnes visées dans le tableau synthèse de rémunération présenté à la page 56 correspond, dans l'ensemble, au salaire, à la prime et aux unités de participation au bénéfice reçus pendant l'exercice en cours, de la manière décrite ci-dessus. Au 13 février 2014, le nombre d'années de service pour la compagnie était de 28,4 dans le cas de B.G. Merkel. B.W. Livingston a pris sa retraite le 31 décembre 2013 après 29,4 années de service.

R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott ne participent pas au régime de retraite de la compagnie. Ils participent toutefois aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation. En vertu de ces régimes, au 13 février 2014, R.M. Kruger avait accumulé 32,6 années de service validées, P.J. Masschelin avait accumulé 36,2 années de service validées et T.G. Scott avait accumulé 27,7 années de service validées. Leurs rentes respectives sont payables en dollars américains. La rémunération qui sert au calcul de la retraite est le salaire moyen de base final sur les 36 mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des dix années de service ayant précédé le départ à la retraite, et la rémunération en primes est la prime annuelle moyenne pour les trois attributions les plus élevées des cinq dernières attributions avant le départ à la retraite.

Régime d'épargne

La compagnie administre un régime d'épargne auquel les employés permanents qui ont plus d'une année de service peuvent cotiser à hauteur d'une somme représentant entre un et trente pour cent de leur rémunération de base. La compagnie verse des cotisations dont le montant varie en fonction des cotisations de l'employé et du régime à prestations déterminées auquel celui-ci participe. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime historique à prestations déterminées à 1,6 % et ont droit à une cotisation de contrepartie de la compagnie pouvant aller jusqu'à 6 %, sauf R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott, qui participent au régime d'épargne et aux régimes de retraite, agréés et non agréés du point de vue fiscal,

d'Exxon Mobil Corporation, lesquels comportent des dispositions différentes de celles du régime de la compagnie.

Les cotisations des employés et de la compagnie peuvent être réparties selon n'importe quelles proportions entre un compte de régime d'épargne-retraite non enregistré (sans report d'imposition) et un compte de régime d'épargne-retraite enregistré collectif (avec report d'imposition) (REER), sous réserve, dans le dernier cas, du respect des limites de cotisation fixées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les options de placement possibles comprennent un compte d'épargne, un fonds commun de placement sur le marché monétaire, un ensemble de quatre fonds communs de placement indiciaires d'actions ou d'obligations et les actions de la compagnie. Les cotisations égales versées par la compagnie doivent être affectées dans un premier temps aux actions de la compagnie et demeurer investies dans ces actions pour au moins 24 mois, après quoi elles peuvent être rachetées au profit d'autres options de placement. Au 13 février 2014, les employés détenaient 9 708 323 actions dans le cadre du régime d'épargne de la compagnie et ils ont le droit d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions.

En cours d'emploi, les retraits sont permis uniquement sur les cotisations des employés et les revenus de placement dans un compte sans report d'imposition, jusqu'à concurrence de trois retraits par année. Les sommes versées dans un compte de REER et les cotisations de la compagnie au compte sans report d'imposition ne peuvent être retirées qu'au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi, ce qui renforce l'approche axée sur le long terme en matière de rémunération totale. Le Règlement de l'impôt sur le revenu prescrit qu'un REER doit être liquidé à la fin de l'année où le titulaire atteint l'âge de 71 ans.

Processus de prise de décisions et considérations relatives à la rémunération des membres de la haute direction visés

Analyse comparative

En plus de prendre en compte le rendement de l'entreprise, le rendement individuel et le niveau de responsabilité, le Comité des ressources pour les dirigeants se fonde sur des comparaisons avec un groupe de référence comprenant 25 grandes sociétés canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel dépasse le milliard de dollars.

Sociétés comparables

Les critères de sélection des sociétés pour la constitution du groupe de référence sont les suivants :

- sociétés canadiennes;
- vaste champ d'activité et haut niveau de complexité;
- caractère hautement capitalistique;
- viabilité à long terme éprouvée.

Les 25 sociétés constituant le groupe de référence sont indiquées dans le tableau qui suit.

Sociétés comparables – membres de la haute direction visés		
Agrium Inc.	Devon Canada Corporation	Nexen Inc.
BCE Inc.	Enbridge Inc.	Nova Chemicals Corporation
BP Canada Energy Company	EnCana Corporation	Procter & Gamble Inc.
Société Canadian Tire Limitée	General Electric Canada	Banque Royale du Canada
Chevron Canada Limited	Husky Energy Inc.	Shell Canada Limitée
Canadian Natural Resources Limited	IBM Canada Ltée.	Suncor Energy Inc.
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	Irving Oil Limited	Talisman Energy Inc.
Cenovus Energy Inc.	Lafarge Canada Inc.	TransCanada Corporation
ConocoPhillips Canada		

La compagnie est un employeur national qui fait appel à un large éventail de compétences. Il est important de comprendre son orientation concurrentielle relativement à divers employeurs, du secteur pétrolier comme d'ailleurs. Un conseiller externe indépendant, Towers Watson, dresse tous les ans, à partir de données d'enquête, un portrait des modalités de rémunération ayant cours dans différents secteurs d'activité, et les conseillers internes de la compagnie en matière de rémunération fournissent une analyse assortie d'une recommandation. Conformément à la pratique du Comité des ressources pour les dirigeants de s'appuyer sur le jugement éclairé plutôt que sur des formules pour déterminer la rémunération des dirigeants, le comité ne choisit pas un percentile précis parmi les sociétés comparables avec lequel il fait concorder la rémunération. Le programme de la rémunération globale (avantages indirects non compris) se situe plutôt entre le point milieu et le quartile supérieur de la rémunération versée par les sociétés comparables, ce qui témoigne de l'importance que la compagnie accorde à la qualité de la gestion. Cette approche s'applique aux salaires et au programme d'intéressement annuel, qui comprend la prime et les unités d'actions restreintes.

Comme source secondaire de données, le Comité des ressources pour les dirigeants prend en compte également une comparaison avec l'actionnaire majoritaire aux fins d'établir le régime des primes annuelles. Dans le cas du régime des unités d'actions restreintes, le comité procède également à l'examen d'une synthèse des données provenant des sociétés comparables qui lui est remise par le conseiller externe mentionné plus haut afin de mieux évaluer la valeur totale des attributions rémunératoires à long terme. Par conséquent, les lignes directrices servant à déterminer le niveau des attributions peuvent être modifiées périodiquement pour soutenir l'orientation concurrentielle du programme. Par principe, la compagnie ne compense pas les pertes sur les attributions antérieures en accordant davantage d'actions lors des attributions ultérieures et elle ne modifie pas le prix des unités d'actions restreintes.

Cette approche globale permet à la compagnie de :

- mieux prendre en compte l'évolution de la conjoncture commerciale;
- déterminer les salaires en fonction d'une orientation axée sur la poursuite de carrière;
- limiter le risque d'une hausse automatique des salaires que des critères de sélection rigides et étroits parmi les sociétés comparables pourraient entraîner;
- fonder les différences de salaire sur le rendement et l'expérience des différents dirigeants.

L'évaluation de la rémunération des membres de la haute direction visés est décrite de manière plus détaillée à partir de la page 52.

Outils d'analyse – fiches synthèses de rémunération

La fiche synthèse de rémunération est une matrice employée par le Comité des ressources pour les dirigeants qui renseigne sur les éléments et sur le total de la rémunération de chacun des hauts dirigeants. Elle sert à comprendre comment les décisions relatives à un élément influent sur la rémunération globale du haut dirigeant. Le comité tient compte à la fois des recommandations relatives à la rémunération actuelle et des résultats de la rémunération antérieure dans sa décision.

Les éléments du programme de rémunération d'Exxon Mobil Corporation, qui comprennent le salaire, la prime annuelle et la rémunération (à long terme) à base d'actions pour R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott, sont semblables à ceux du programme de la compagnie. Les données utilisées pour déterminer la rémunération à long terme de R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott sont les données décrites plus haut, car ces derniers ont reçu des unités d'actions restreintes de la compagnie en 2013. Le Comité des ressources pour les dirigeants examine et approuve les recommandations concernant chaque membre de la haute direction visé avant leur mise en œuvre. La façon dont la rémunération de R.M. Kruger a été établie est décrite de manière plus détaillée à la page 53.

Évaluation de la rémunération des membres de la direction visés en 2013

Lorsqu'il a déterminé la rémunération annuelle des membres de la direction visés, le Comité des ressources pour les dirigeants a pris en compte les indicateurs de rendement de la compagnie mentionnés ci-après au chapitre du salaire et de l'intéressement en 2013.

Rendement de la compagnie - Résultats pris en compte

Les indicateurs de rendement financier et opérationnel indiqués ci-après ainsi que la mise en oeuvre de contrôles rigoureux et d'un dispositif de gouvernance solide ont été à la base des décisions du Comité des ressources pour les dirigeants en matière de salaire et d'intéressement en 2013. Vu le caractère de long terme des activités de la compagnie, le comité a tenu compte de plusieurs années de résultats.

- Résultats solides en ce qui a trait à la santé, la sécurité et l'environnement;
- Gestion satisfaisante des risques grâce à des mesures de contrôle dont l'efficacité a été attestée par un audit indépendant;
- Bénéfice net d'environ 2,8 G\$, en baisse de 25 % comparativement à l'exercice précédent;
- Rendement total offert aux actionnaires d'environ moins 11 %, la moyenne annuelle sur dix ans étant d'environ 10 %;
- Rendement du capital moyen utilisé de 13 %, le plus élevé du secteur, avec une moyenne approximative de 26 % depuis le début de l'an 2000;
- Démarrage du projet d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl, le plus important projet d'investissement de toute l'histoire de la compagnie;
- Plus de 80 % du capital investi dans des projets de croissance, dont les projets de Kearl et de Nabiye et l'acquisition de Celtic;
- Versement de 407 M\$ de dividendes aux actionnaires en 2013;
- Maintien de la cote AAA selon Standard & Poor's.

Facteurs pris en considération dans l'évaluation du rendement

Les résultats indiqués plus haut constituent le cadre dans lequel le comité évalue le rendement individuel de chaque haut dirigeant, tout en tenant compte des différences de niveau d'expérience et de responsabilité.

Chaque année, le président du Conseil, président et chef de la direction évalue le rendement des hauts dirigeants quant à leur contribution aux résultats de l'entreprise ainsi que les besoins de perfectionnement individuels.

Les grandes stratégies d'entreprise à long terme mentionnées à la page 40 et les résultats indiqués plus haut sont des éléments clés dans l'évaluation du rendement du président du Conseil, président et chef de la direction que fait le Comité des ressources pour les dirigeants.

Le rendement des membres de la direction visés est également évalué par le Conseil tout au long de l'année lors de revues des activités ciblées et de réunions des comités du Conseil d'où émanent des informations sur l'élaboration de stratégies, les résultats opérationnels et financiers, les résultats obtenus dans les domaines de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement, les contrôles commerciaux et d'autres facteurs qui ont une incidence sur la performance générale de l'entreprise.

Le Comité des ressources pour les dirigeants ne se fonde pas sur des formules ou des objectifs quantitatifs pour évaluer le rendement individuel des dirigeants ou déterminer leur rémunération. Le Comité des ressources pour les dirigeants ne pondère pas non plus les facteurs à considérer. Les évaluations du rendement et de la rémunération faites à partir de formules mettent généralement l'accent sur deux ou trois mesures commerciales. Pour que la compagnie soit un chef de file de l'industrie et puisse gérer de manière efficace la complexité technique et la diversité de ses activités intégrées, la plupart des hauts dirigeants doivent travailler sur des stratégies et des objectifs en parallèle, au lieu de se concentrer sur un ou deux dossiers au détriment d'autres questions qui mériteraient une attention égale.

Les hauts dirigeants doivent performer au plus haut niveau, faute de quoi ils sont remplacés. Si l'on arrive à la conclusion qu'un autre dirigeant est prêt et contribuerait davantage que l'un des dirigeants en place, un plan de remplacement est mis en oeuvre.

Évaluation de la rémunération du chef de la direction en 2013

R.M. Kruger a été nommé président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie le 1^{er} mars 2013. M. Kruger travaille chez Exxon Mobil Corporation et l'ancienne société Mobil Corporation depuis 1981, où il a accepté diverses affectations dans les secteurs amont et aval ayant des responsabilités aux États-Unis, dans l'ex-Union soviétique, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie du Sud-Est. Dans son poste antérieur, M. Kruger était vice-président d'Exxon Mobil Corporation et président d'ExxonMobil Productin Company, une division d'Exxon Mobil Corporation, où il était chargé des activités de production de pétrole et de gaz d'ExxonMobil à l'échelle mondiale. Son niveau de salaire a été déterminé par le Comité des ressources pour les dirigeants en tenant compte de son rendement individuel et de l'objectif d'harmoniser sa rémunération avec celle de ses collègues chez ExxonMobil. Le Comité des ressources pour les dirigeants cherchait aussi à assurer une harmonisation interne par rapport à la haute direction de l'Impériale. Le comité a approuvé une augmentation de 33 000 \$ US qui porte son salaire à 798 000 \$ US à compter du 1^{er} janvier 2014.

La prime annuelle de M. Kruger pour 2013 a été déterminée d'après l'évaluation de son rendement faite par le Comité des ressources pour les dirigeants depuis sa nomination au poste de président du Conseil, président et chef de la direction. Sa rémunération au rendement à long terme a été attribuée sous forme d'unités d'actions restreintes de la compagnie, plutôt que d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, dans le but de mieux assurer la mise en adéquation de ses intérêts avec ceux des actionnaires de la compagnie. Ses unités d'actions restreintes de la compagnie sont soumises à des périodes d'acquisition plus longues que celles qui sont imposées par la plupart des entreprises œuvrant au Canada. Cinquante pour cent des unités d'actions restreintes attribuées s'acquièrent dans cinq ans et l'autre moitié s'acquiert à la date de son départ à la retraite, ou au plus tard dans dix ans à partir de la date d'attribution. La longue durée des périodes d'acquisition vise à refléter les longs délais de rentabilisation des investissements dans notre secteur d'activité et à lier une part importante de la valeur nette des titres de M. Kruger à la performance de la compagnie. Ainsi, la valeur marchande des attributions au rendement à long terme peut différer des montants indiqués dans le tableau synthèse de rémunération, selon le rendement de la compagnie au moment des acquisitions futures. Pendant les périodes d'acquisition, les droits relatifs aux attributions pourraient être perdus en cas d'activité préjudiciable ou si M. Kruger devait quitter la compagnie avant la date nominale de son départ à la retraite.

Le Comité des ressources pour les dirigeants a jugé que la rémunération globale de M. Kruger est proportionnelle au rendement financier et opérationnel de la compagnie et à l'évaluation du Comité quant à son efficacité en tant que leader de l'entreprise.

S'agissant de déterminer sa rémunération globale, le comité a tenu compte des facteurs qui suivent :

- les résultats en matière de sécurité et la performance en matière d'environnement;
- la gestion des risques;
- les progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques à long terme, par exemple dans le cas des projets de Kearl et de Nabiye;
- les résultats financiers;
- les relations avec les pouvoirs publics;
- la productivité;
- le leadership;
- le rapport coût-efficacité;
- la gestion de l'actif.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs, les décisions du comité au sujet de la rémunération du chef de la direction reposent sur le jugement plutôt que sur l'application de formules ou de cibles. Le niveau de rémunération plus élevé de M. Kruger, comparativement aux autres membres de la haute direction visés, reflète son plus grand niveau de responsabilité, dont sa responsabilité en dernière instance pour le rendement de la compagnie et la surveillance des autres membres de la haute direction.

Rémunération attribuée aux autres membres de la haute direction visés

Dans le cadre de la structure du programme de rémunération et des processus d'évaluation du rendement décrits plus haut, la valeur des attributions incitatives et des modifications salariales pour 2013 est en adéquation avec :

- le rendement de la compagnie;
- le rendement individuel;
- le plan stratégique à long terme de la compagnie;
- la rémunération annuelle attribuée par les sociétés comparables.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs, les décisions du Comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération des autres membres de la haute direction visés reposent sur le jugement plutôt que sur l'application de formules ou de cibles. Le Comité des ressources pour les dirigeants a approuvé les différents éléments de la rémunération ainsi que la rémunération totale. On trouvera au tableau de synthèse de la rémunération, à la page 56, les données à cet égard.

Conseiller indépendant

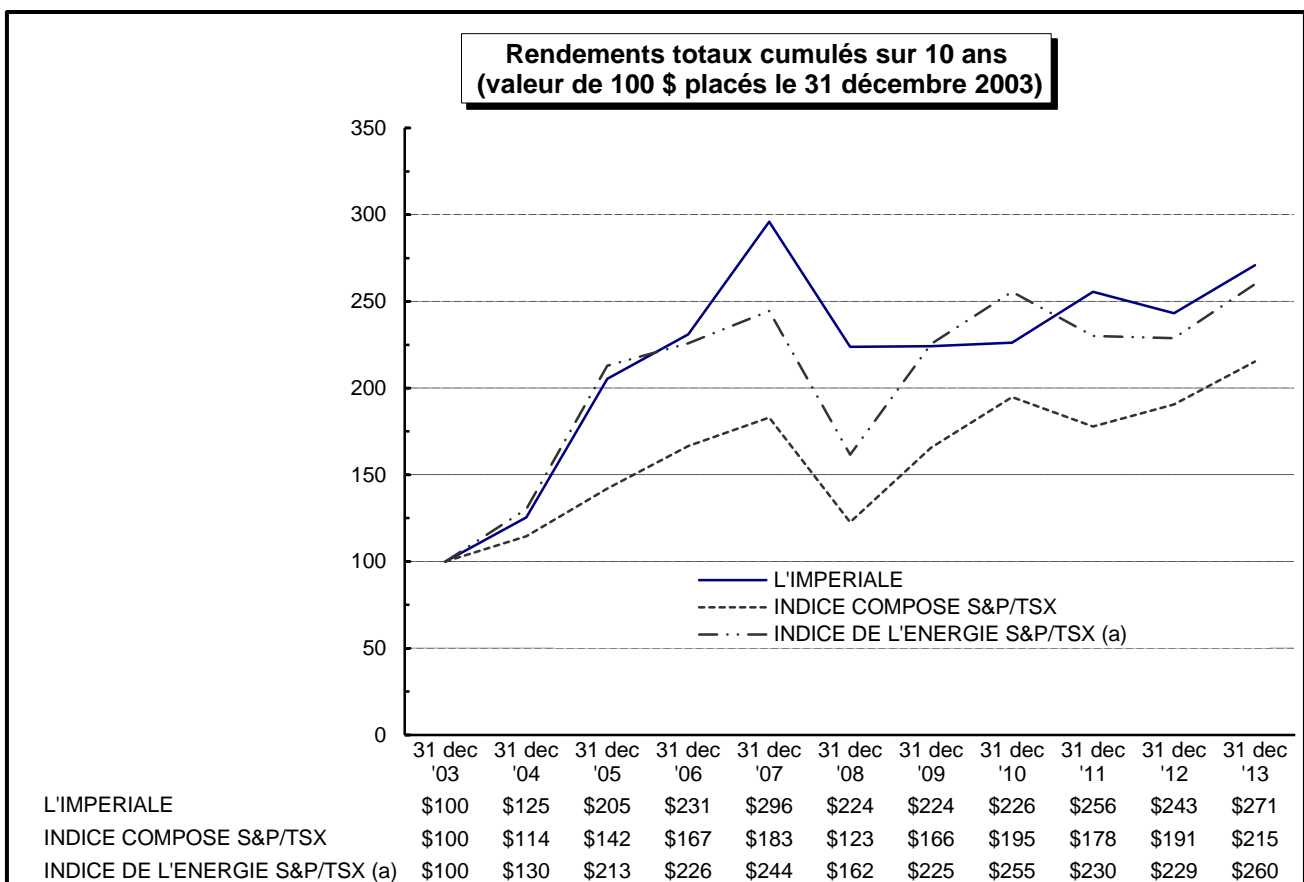
Dans l'exercice de ses fonctions en 2013, le Comité des ressources pour les dirigeants n'a retenu les services d'aucun conseiller ou conseil indépendant pour déterminer la rémunération de l'un ou l'autre des administrateurs ou hauts dirigeants. La compagnie a confié à Towers Watson, conseiller indépendant, la mission de procéder à une évaluation des programmes de rémunération de la concurrence et à une collecte de données de marché pour tous les niveaux de salaire de son personnel. Bien qu'il ait procédé à cette collecte d'informations, Towers Watson n'a pas été retenu pour formuler des recommandations ou des conseils concernant la rémunération du président du Conseil, du président et chef de la direction ni celle des autres hauts dirigeants.

Graphique de l'évolution du rendement

Le graphique qui suit illustre l'évolution sur les 10 dernières années d'un placement de 100 \$ i) en actions ordinaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, ii) sur l'indice composé S&P/TSX et iii) sur l'indice composé de l'énergie S&P/TSX. L'indice composé de l'énergie S&P/TSX est actuellement composé des titres de 63 sociétés du secteur pétrolier et gazier, lequel comprend des sociétés pétrolières intégrées, des sociétés productrices de pétrole et de gaz, des prestataires de services au secteur du pétrole et du gaz, ainsi que des fiducies d'émission et de revenu.

Les valeurs de fin d'année illustrées dans le graphique correspondent à la variation de cours augmentée des dividendes versés et réinvestis. Les frais de courtage et les impôts ne sont pas pris en compte. Le rendement de chacun des placements, en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année indiquées sous le graphique.

Au cours des 10 dernières années, le rendement cumulatif total offert aux actionnaires de la compagnie a été d'environ 171 %, et le rendement annuel moyen, de 10 %. Au cours des cinq dernières années, le rendement total cumulatif aux actionnaires a été de 21 %. La rémunération directe totale des membres de la direction visés reflète généralement la tendance du rendement offert aux actionnaires étant donné que l'élément le plus important de la rémunération des dirigeants est attribué sous forme d'unités d'actions restreintes assorties de longues périodes de détention. Cette structure reflète la volonté de la compagnie d'augmenter la valeur actionnariale à long terme en liant la rémunération des dirigeants et la valeur nette en actions des dirigeants au rendement à long terme des actions que réaliseront les actionnaires. La rémunération directe totale comprend le salaire, la prime annuelle (primes en espèces et unités de participation aubénéfice) et la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution, laquelle est égale au cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution.



a) À compter du 21 décembre 2012, S&P a cessé d'utiliser l'indice de l'énergie S&P/TSX. Il a été remplacé par l'indice composé de l'énergie S&P/TSX (STENRSR).

Tableaux et notes sur la rémunération des dirigeants

Tableau synthèse de la rémunération

Le tableau qui suit indique la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction, du vice-président principal – Finances et administration et du contrôleur ainsi que des trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés qui étaient en poste à la fin de 2013. Sont également indiqués, en dollars canadiens, les salaires de base, les primes en espèces et les versements d'unités de participation au bénéfice, les unités d'autres formes d'intéressement à long terme et certains autres éléments de rémunération.

Nom et fonctions principales à la fin de 2013	Année	Salaire (en \$)	Attributions à base d'actions (en \$) b)	Attributions à base d'options (en \$) c)	Rémunération en vertu d'un plan de rémunération au rendement autre qu'à base d'actions (en \$)		Valeur du plan de retraite (en \$) f)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) g)	Total de la rémunération (en \$) h)
					Régimes d'intéressement annuels d)	Régimes d'intéressement à long terme e)			
R.M. Kruger a) (i) Président du Conseil, président et chef de la direction (depuis le 1 ^{er} mars 2013)	2013	590 905	4 194 346	-	492 292	0	(70 900)	(1 092 583)	4 114 060
B.H. March a) (i) Président du Conseil, président et chef de la direction (jusqu'au 1 ^{er} mars 2013)	2013	157 060	0	-	0	0	513 321	130 601	800 982
	2012	569 772	2 657 068	-	468 113	366 447	1 657 835	304 761	6 023 996
	2011	524 223	2 192 320	-	362 604	438 447	1 308 434	830 876	5 656 904
P.J. Masschelin a) Vice-président principal - Finances et administration, et contrôleur	2013	454 701	1 032 525	-	122 043	0	(194 661)	834 036	2 248 644
	2012	431 244	951 975	-	174 230	183 251	633 457	(79 309)	2 294 848
	2011	414 763	994 500	-	181 401	262 248	672 897	578 196	3 104 005
T.G. Scott a) Vice-président principal, secteur amont	2013	502 334	1 032 525	-	182 086	0	134 416	298 988	2 150 349
	2012	459 316	951 975	-	196 321	187 239	441 831	21 222	2 257 904
	2011	420 862	994 500	-	185 357	225 480	381 730	441 323	2 649 252
B.W. Livingston Vice-président, directeur juridique et secrétaire général (jusqu'au 31 décembre 2013)	2013	448 000	1 032 525	-	183 600	0	(256 600)	126 528	1 534 053
	2012	435 750	951 975	-	201 200	189 678	402 200	75 593	2 256 396
	2011	421 167	994 500	-	189 600	249 150	567 700	73 724	2 495 841
B.G. Merkel Vice-président, Marketing des carburants, des lubrifiants et des produits spéciaux	2013	402 667	761 774	-	128 500	0	(399 300)	51 791	945 432
	2012	377 667	702 346	-	164 500	137 055	563 900	49 836	1 995 304
	2011	350 000	667 420	-	137 100	141 900	617 900	47 194	1 961 514

Notes afférentes au tableau synthèse de la rémunération des membres de la direction visés présenté à la page précédente

- a) R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott sont détachés auprès de la compagnie par Exxon Mobil Corporation depuis le 1^{er} mars 2013, le 1^{er} mai 2010 et le 1^{er} juillet 2010 respectivement. B.H. March a été détaché auprès de la compagnie par Exxon Mobil Corporation du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} mars 2013. Leur rémunération leur est versée directement par Exxon Mobil Corporation en dollars américains, mais elle est déclarée en dollars canadiens. Ils bénéficient aussi des régimes d'avantages sociaux d'Exxon Mobil Corporation plutôt que de ceux de la compagnie. La compagnie rembourse à Exxon Mobil Corporation la rémunération applicable que cette dernière leur verse ainsi que les avantages sociaux qu'elle leur accorde. Tous les montants payables à R »M » Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon un taux de change moyen pour 2013 de 1,0299. En 2011 et en 2012, les taux de change moyens respectifs étaient de 0,9891 et de 0,9996.
- b) Les valeurs inscrites correspondent au nombre d'unités d'actions restreintes multiplié par le cours de clôture des actions de la compagnie à la date de leur attribution. Le cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution en 2013 était de 45,89 \$, ce qui correspond à la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution. Le cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution en 2011 était de 44,20 \$ et de 42,31 \$ en 2012, ce qui correspond à la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution. La compagnie a choisi cette méthode d'évaluation, car elle estime qu'il s'agit de la méthode qui donne le résultat le plus représentatif de la juste valeur.
- c) Depuis 2002, la compagnie n'a pas attribué d'options sur ses actions. Le régime d'options sur actions a pris fin en 2012.
- d) Les sommes indiquées dans la colonne « Régimes d'intéressement annuels » pour les différents membres de la haute direction visés correspondent à la prime en espèces pour 2013.
- e) Les montants apparaissant dans la colonne « Régimes d'intéressement à long terme » correspondent aux unités de participation au bénéfice qui ont été payées au cours d'années d'attribution antérieures. Ils sont versés lorsque la valeur de liquidation maximale (déclencheur) ou des bénéfices cumulés par action est atteinte ou après trois ans si la valeur n'est pas atteinte. Le régime est décrit à la page 45. R.M. Kruger, P.J. Masschelin et T.G. Scott participent au régime de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, soit un régime comparable à celui de la compagnie. Leurs versements sont également soumis à une valeur de liquidation maximale (déclencheur) ou bénéfice cumulé par action. En 2013, aucun membre de la haute direction visé n'a reçu d'unité de participation au bénéfice.
- f) La « Valeur du plan de retraite » est la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » du plan de retraite au 31 décembre 2013, présentée dans le tableau des prestations de retraite à la page 61. Dans le cas de B.H. March, la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » est établie à la fin de son détachement auprès de la compagnie.
- g) Les sommes indiquées dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprennent les paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes attribuées, les cotisations de la compagnie au régime d'épargne, les coûts d'affectation et le coût des avantages indirects, y compris, la planification financière, les droits d'adhésion à des clubs d'affaires, les frais de stationnement et les frais liés à la sécurité. Pour chacun des membres de la haute direction visés, la valeur globale des avantages indirects n'a pas dépassé 50 000 \$ ou 10 % du salaire de base du membre. Il est à noter qu'en 2013, les paiements équivalant aux dividendes ont été de 21 912 \$ pour B.H. March (pour la période de janvier à mars), de 28 788 \$ pour P.J. Masschelin, de 28 284 \$ pour T.G. Scott, 54 390 \$ pour B.W. Livingston et de 32 214 \$ pour B.G. Merkel. Les paiements équivalant aux dividendes sur actions à cessabilité restreinte attribuées d'Exxon Mobil Corporation des années précédentes ont été de 522 444 \$ pour R.M. Kruger (pour la période d'avril à décembre), de 7 544 \$ pour B.H. March (pour la période de janvier à mars), de 53 078 \$ pour P.J. Masschelin et de 41 044 \$ pour T.G. Scott. Ces sommes ont été converties en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,0299 pour 2013. En 2011 et en 2012, les taux de change moyens ont été respectivement de 0,9891 et de 0,9996. Pour R.M. Kruger, B.H. March, P.J. Masschelin et T.G. Scott, le total indiqué dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprend aussi les coûts liés au détachement, lesquels sont principalement composés des allocations d'expatriés et de l'effet net du coût des remboursements d'impôt pour l'année au cours de laquelle ils ont été affectés au Canada; cet impact peut être positif ou négatif.
- h) Le « Total de la rémunération » pour 2013 correspond à la somme, en dollars, du salaire, des attributions à base d'actions, des attributions à base d'options, de la rémunération au titre d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions, de la valeur du plan de retraite et de l'ensemble des autres éléments de la rémunération.
- i) Bien que le détachement de R.M. Kruger n'ait débuté que le 1^{er} mars 2013 et que le détachement de B.H. March ait pris fin le même jour, la compagnie a remboursé à Exxon Mobil Corporation toutes les charges applicables à la rémunération à compter du 1^{er} avril 2013 pour R.M. Kruger et jusqu'au 31 mars 2013 pour B.H. March, ainsi que toute rémunération différée associée à la période de détachement de B.H. March auprès de la compagnie.

Attributions à base d'actions et à base d'options en cours pour les membres de la direction visés

Le tableau qui suit présente les attributions à base d'actions et à base d'options en cours au 31 décembre 2013 pour chacun des membres de la haute direction visés de la compagnie.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (en \$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en cours non exercées (en \$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions restreintes (n ^{bre}) ^e	Valeur de marché ou de paiement des attributions à base d'actions restreintes (en \$) ^e	Valeur de marché ou de paiement des attributions à base d'actions aux droits non acquis non payés ou distribués (en \$)
R.M. Kruger a)	-	-	-	-	91 400	4 299 456	-
B.H. March b)	-	-	-	-	223 750	10 525 200	-
P.J. Masschelin c)	-	-	-	-	77 800	3 659 712	-
T.G. Scott d)	-	-	-	-	77 275	3 635 016	-
B.W. Livingston	-	-	-	-	112 250	5 280 240	-
B.G. Merkel e)	-	-	-	-	72 100	3 391 584	-

- a) R.M. Kruger a reçu des unités d'actions restreintes en 2013 dans le cadre du régime de la compagnie. Quant aux années précédentes, R.M. Kruger a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, qui est comparable à celui de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, R.M. Kruger détenait 229 300 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation au 31 décembre 2013, actions dont la valeur s'élevait à 24 681 008 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 101,20 \$ US au 31 décembre 2013, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada le 31 décembre 2013, soit 1,0636.
- b) B.H. March a reçu des unités d'actions restreintes de 2008 à 2012 dans le cadre du régime de la compagnie, pendant qu'il était détaché auprès de la compagnie.
- c) P.J. Masschelin a reçu des unités d'actions restreintes de 2010 à 2013 dans le cadre du régime de la compagnie. Les années précédentes, P.J. Masschelin a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, P.J. Masschelin détenait 15 450 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur se chiffrait à 1 662 981 \$ au 31 décembre 2013 sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation au 31 décembre 2013 de 101,20 \$ US, lequel a été converti en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada le 31 décembre 2013, soit 1,0636.
- d) T.G. Scott a reçu des unités d'actions restreintes de 2010 à 2013 dans le cadre du régime de la compagnie. Au cours des années précédentes, T.G. Scott a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, T.G. Scott détenait 12 150 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur au 31 décembre 2013 s'élevait à 1 307 781 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation au 31 décembre 2013 de 101,20 \$ US, lequel a été converti en dollars canadiens au taux de midi du 31 décembre 2013 de la Banque du Canada, soit 1,0636.
- e) Correspond au total des unités d'actions restreintes reçues du régime de la compagnie de 2007 à 2013. La valeur est établie à partir du cours de clôture d'une action de la compagnie, qui était de 47,04 \$ au 31 décembre 2013.

Attributions en vertu d'un régime incitatif pour les membres de la direction visés – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions obtenues en vertu d'un plan incitatif qui a été acquise par les différents membres de la haute direction visés au cours de l'exercice.

Nom	Attributions à base d'options - Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$)	Attributions à base d'actions - Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$) e)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif autre qu'à base d'actions- Valeur gagnée au cours de l'exercice (en \$) f)
R.M. Kruger a)	-	-	-
B.H. March b)	-	-	-
P.J. Masschelin c)	-	473 594	-
T.G. Scott d)	-	449 455	-
B.W. Livingston	-	1 014 805	183 600
B.G. Merkel	-	547 860	128 500

- a) R.M. Kruger a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie en 2013, mais aucune de ces unités d'actions restreintes n'a été acquise. Au cours des années précédentes, R.M. Kruger a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est comparable à celui de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation. En 2013, on a supprimé les restrictions sur 39 100 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur au 31 décembre 2013 s'élevait à 4 208 580 \$ sur la base du cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation à cette date, soit 101,20 \$ US, chiffre qui a été converti en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada de 1,0636 au 31 décembre 2013. R.M. Kruger a reçu une prime annuelle d'Exxon Mobil Corporation en 2013 et participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable à celui de la compagnie. R.M. Kruger a reçu 492 292 \$ en prime annuelle attribuée en 2013, somme qui a été payée en dollars américains et qui est convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de 2013, soit 1,0299. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.
- b) B.H. March a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2008 à 2012. Après que son détachement auprès de la compagnie ait pris fin en 2013, 21 650 des unités attribuées en 2008 ont été acquises, leur valeur s'élevant à 979 230 \$ à la date d'acquisition.
- c) P.J. Masschelin a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2010 à 2013. En 2013, 50 % des unités attribuées en 2010 ont été acquises. Au cours des années précédentes, P.J. Masschelin a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation. En 2013, on a supprimé les restrictions sur 5 500 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation ayant une valeur au 31 décembre 2013 de 592 000 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation qui était de 101,20 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada au 31 décembre 2013, soit 1,0636. P.J. Masschelin a reçu une prime annuelle d'Exxon Mobil Corporation en 2013, somme qui a été payée en dollars américains et converties en dollars canadiens au taux de change moyen de 2013, soit 1,0299. P.J. Masschelin a reçu 122 043 \$ en prime annuelle en 2013, somme qui a été payée en dollars américains et convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de 2013, soit 1,0299. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.
- d) T.G. Scott a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2010 à 2013. En 2013, 50 % des unités attribuées en 2010 ont été acquises. Au cours des années précédentes, T.G. Scott a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation. En 2013, on a supprimé les restrictions sur 4 050 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation ayant une valeur au 31 décembre 2013 de 435 927 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation qui était de 101,20 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada au 31 décembre 2013, soit 1,0636. T.G. Scott a reçu une prime annuelle d'Exxon Mobil Corporation en 2013 et il participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable à celui de la compagnie. T.G. Scott a reçu 182 086 \$ en prime annuelle en 2013, somme qui a été payée en dollars américains et convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de 2013, soit 1,0299. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.
- e) Correspond aux attributions d'unités d'actions restreintes attribuées par la compagnie qui ont été acquises en 2013. La valeur est basée sur le cours moyen de clôture sur cinq jours des actions ordinaires de la compagnie, qui comprend la date d'acquisition et les quatre jours de bourse qui précèdent celle-ci. Dans le cas de P.J. Masschelin et de T.G. Scott, la valeur correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2010, qui ont été acquises en 2013. Dans le cas de B.W. Livingston et de B.G. Merkel, la valeur correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2006 et 2010, qui ont été acquises en 2013.
- f) Correspond à la prime annuelle en argent reçue en 2013 et aux unités de participation au bénéfice attribuées au cours d'années antérieures. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.

Produits tirés en 2013 des attributions obtenues au cours d'exercices antérieurs – Unités d'actions restreintes, options sur actions, unités d'intéressement et unités de participation au bénéfice

Nom	Produit tiré de l'exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes (en \$) e)	Produit tiré de l'exercice d'options sur actions (en \$)	Produit tiré d'unités de participation au bénéfice (en \$) f)
R.M. Kruger a)	-	-	-
B.H. March b)	-	-	-
P.J. Masschelin c)	473 594	-	-
T.G. Scott d)	449 455	-	-
B.W. Livingston	1 014 805	-	0
B.G. Merkel	547 860	-	0

- a) R.M. Kruger a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie en 2013, mais aucune de ces unités d'actions restreintes n'a été acquise. Au cours des années précédentes, R.M. Kruger a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est comparable à celui de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation. En 2013, on a supprimé les restrictions sur 39 100 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur au 31 décembre 2013 s'élevait à 4 208 580 \$ sur la base du cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation à cette date, soit 101,20 \$ US, chiffre qui a été converti en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada de 1,0636 au 31 décembre 2013. R.M. Kruger a reçu une prime annuelle d'Exxon Mobil Corporation en 2013 et participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, qui est semblable à celui de la compagnie. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.
- b) B.H. March a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2008 à 2012. Après que son détachement auprès de la compagnie ait pris fin en 2013, 21 650 des unités attribuées en 2008 ont été acquises, leur valeur s'élevant à 979 230 \$ à la date d'acquisition.
- c) P.J. Masschelin a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2010 à 2013. En 2013, 50 % des unités attribuées en 2010 ont été acquises. Au cours des années précédentes, P.J. Masschelin a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation. En 2013, on a supprimé les restrictions sur 5 500 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation ayant une valeur au 31 décembre 2013 de 592 000 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation qui était de 101,20 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada au 31 décembre 2013, soit 1,0636. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.
- d) T.G. Scott a reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2010 à 2013. En 2013, 50 % des unités attribuées en 2010 ont été acquises. Au cours des années précédentes, T.G. Scott a participé au régime d'actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation, régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel le bénéficiaire peut recevoir des actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation. En 2013, on a supprimé les restrictions sur 4 050 actions à cessabilité restreinte d'Exxon Mobil Corporation ayant une valeur au 31 décembre 2013 de 435 927 \$ sur la base d'un cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation qui était de 101,20 \$ US, somme qui a été convertie en dollars canadiens au taux de midi de la Banque du Canada au 31 décembre 2013, soit 1,0636. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.
- e) Dans le cas de P.J. Masschelin et de T.G. Scott, cela correspond au produit tiré de l'exercice des droits relatifs aux unités d'actions restreintes attribuées en 2010, lesquelles ont été acquises en 2013. Dans le cas de B.W. Livingston et de B.G. Merkel, la valeur correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2006 et 2010, qui ont été acquises en 2013. La valeur est basée sur le cours moyen de clôture sur cinq jours d'une action ordinaire de la compagnie, qui comprend la date d'acquisition et les quatre jours de bourse qui précèdent celle-ci.
- f) Correspond au produit tiré des unités de participation au bénéfice attribuées au cours d'années antérieures. Aucune unité de participation au bénéfice n'a été payée en 2013.

Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions

Le tableau qui suit contient des renseignements sur les actions ordinaires de la compagnie qui pouvaient être émises à la fin de 2013 en vertu des régimes de rémunération de la compagnie.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours c)	Prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours (en \$)	Nombre de titres restant à émettre au titre des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne) c)
Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres a)	-	-	-
Régimes de rémunération à base d'actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres b)	4 232 417	-	6 258 295
Total	4 232 417		6 258 295

- a) Le régime d'options sur actions de la compagnie est venu à échéance en 2012.
 b) Il s'agit d'un régime d'unités d'actions restreintes décrit à la page 46.
 c) Le nombre de titres réservés au régime d'unités d'actions restreintes correspond au total des titres réservés aux unités d'actions restreintes émises de 2007 à 2013 et toujours en cours.

Tableau des prestations de retraite

Nom	Nombre d'années de service validées (au 31 décembre 2013) (n ^{bre})	Rente de retraite annuelle (en \$)		Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice (en \$) e)	Variation attribuable aux éléments rémunérateurs (en \$) f)	Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs (en \$) g)	Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice (en \$) h)
		à la fin de l'année c)	à partir de 65 ans d)				
R.M. Kruger a)	-	-	-	-	-	-	-
B.H. March a)	-	-	-	-	-	-	-
P.J. Masschelin a)	-	-	-	-	-	-	-
T.G. Scott a)	-	-	-	-	-	-	-
B.W. Livingston b)	29,4	403 700	403 700	5 967 600	(256 600)	473 300	6 184 300
B.G. Merkel b)	28,3	324 900	476 200	5 598 300	(399 300)	(510 400)	4 688 300

- a) Participant aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, y compris les régimes agréés et non agréés du point de vue fiscal. R.M. Kruger avait 32,5 années de service validées, P.J. Masschelin en avait 36,1 et T.G. Scott, 27,6 au 31 décembre 2013, et à fin de son détachement, B.H. March avait 32,7 années de service validées. Tous les montants, libellés en dollars US, ont été convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pour 2013, soit 1,0299.

- b) Participant au régime de retraite de la compagnie à 1,6 % avec paiements de la compagnie pour les montants dépassant les limites réglementaires pour le régime enregistré. B.W. Livingston a pris sa retraite le 31 décembre 2013. Il a donc accumulé une année complète de service. Les prestations annuelles payables et l'obligation au titre des prestations (déterminé en fonction du statut de la rente en cours de versement) indiquées au 31 décembre 2013 correspondent aux prestations qui lui sont payables en vertu du régime enregistré, complétées par les prestations de la compagnie pour les montants dépassant les limites réglementaires du régime enregistré.
- c) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite enregistré de la compagnie, complété par les prestations de la compagnie. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle constituée du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation et le montant annuel cumulatif calculé aux termes des régimes non agréés du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 989 169 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 450 846 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 368 327 \$. Pour B.H. March, cette valeur était de 684 674 \$ à la fin de son détachement. Les prestations du régime non agréé du point de vue fiscal sont payables uniquement par le versement d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite.
- d) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite enregistré de la compagnie, augmenté des prestations de la compagnie, qui seraient acquises à 65 ans sur la base de la moyenne des salaires de fin de carrière au 31 décembre 2013. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation et le montant annuel calculé au titre des régimes non agréés du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation qui serait gagné jusqu'à l'âge de 65 ans en prenant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2013. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 1 302 097 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 527 696 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 570 362 \$. Pour B.H. March, cette valeur était de 863 556 \$ à la fin de son détachement. Les prestations du régime non agréé du point de vue fiscal sont payables uniquement par le versement d'un équivalent forfaitaire au départ à la retraite.
- e) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, l'« obligation actuelle au titre des prestations déterminées au début de l'exercice » est définie à des fins d'orientation faisant autorité selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR) pour les régimes de retraite à prestations déterminées et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut et du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) tel que défini par l'Agence du revenu du Canada, extrapolés jusqu'à la retraite et déterminés au prorata des années de service à la date d'évaluation, le 31 décembre 2012. Les calculs supposent que le remboursement par le Régime de pensions du Canada est basé sur la prestation annuelle maximale à la retraite et que le remboursement par la pension de la sécurité de la vieillesse (PSC) est basé sur la prestation de la PSC au quatrième trimestre de 2012, extrapolé jusqu'à la retraite. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, l'« obligation actuelle au titre des prestations déterminées au début de l'exercice » est définie par les PCGR et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut. Les calculs supposent que le remboursement par la sécurité sociale américaine pour les prestations du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation est calculé selon la loi sur la sécurité sociale en vigueur à la fin de l'exercice 2012. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 12 376 925 \$, pour B.H. March, elle était de 10 138 651 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 6 918 616 \$, et, pour T.G. Scott, elle était de 3 352 200 \$.
- f) La valeur de la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » comprend le coût des services pour 2013 et l'incidence de la variation des résultats sur l'obligation projetée au titre des prestations. En ce qui concerne les participants au régime de la compagnie, ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2013 et du montant effectif du salaire et des primes reçus en 2013 de la manière décrite plus haut. En ce qui concerne les participants aux régimes d'Exxon Mobil Corporation, ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2013 et du montant projeté du salaire et des primes. Aucune modification de nature à influencer sur ces prestations n'est intervenue en 2013. Ces valeurs sont calculées sur une base qui est conforme aux PCGR et à l'évaluation faite aux fins de la comptabilité de l'ensemble des régimes. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de (70 900 \$), pour P.J. Masschelin, elle était de (194 661 \$), et, pour T.G. Scott, elle était de 134 416 \$. Pour B.H. March, cette valeur était de 513 321 \$ à la fin de son détachement.
- g) La valeur de la « Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs » comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération, les prestations versées et la modification des hypothèses d'évaluation. Pour ce qui est du régime de retraite de la compagnie, le taux d'actualisation employé pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice 2013 est passé à 4,75 %, alors qu'elle était de 3,75 % à la fin de l'exercice 2012, ce qui a eu une incidence négative sur la variation attribuable aux éléments non rémunérateurs. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, la valeur de la « Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs » comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération ou au service. Cela tient compte des intérêts, sur la base d'un taux d'actualisation de 5,0 % à la fin de l'exercice 2013, contre 4,0 % à la fin de l'exercice 2012 et des règles du régime relatives à la conversion des rentes en paiements forfaitaires au moment de la retraite. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de (73 108 \$), pour P.J. Masschelin, elle était de (722 376 \$), et, pour T.G. Scott, elle était de 495 495 \$. Pour B.H. March, cette valeur était de (1 827 745 \$) à la fin de son détachement.
- h) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, la « Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice » est définie selon les PCGR et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut et du MGAP, extrapolés jusqu'à la retraite et déterminés au prorata du service à la date d'évaluation, le 31 décembre 2013. Les calculs supposent que le remboursement par le Régime des pensions du Canada est basé sur la prestation annuelle maximale et que le remboursement par la PSV est basé sur la prestation de la PSV au quatrième trimestre de 2013 extrapolé jusqu'à la retraite. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation, la « valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice » est définie selon les PCGR et se calcule à partir des gains ouvrant droit à pension décrits plus haut. Les calculs supposent que le remboursement par la sécurité sociale américaine pour les prestations du régime agréé du point de vue fiscal d'Exxon Mobil Corporation est calculé selon la loi sur la sécurité sociale en vigueur à la fin de l'exercice 2013. Pour R.M. Kruger, cette valeur était de 12 232 917 \$, pour P.J. Masschelin, elle était de 6 001 579 \$, et pour T.G. Scott, elle était de 3 982 111 \$. Pour B.H. March, cette valeur était de 8 824 227 \$ à la fin de son détachement.

Précisions sur les régimes d'intéressement à long terme antérieurs

Le seul régime de rémunération au rendement à long terme de la compagnie est le régime d'unités d'actions restreintes décrit à la page 46. Il n'y a plus d'unités en circulation.

V. Autres renseignements importants

Date de prise d'effet

La présente circulaire de sollicitation de procurations prend effet le 13 février 2014.

Actionnaire principal

Au 13 février 2014, le seul actionnaire qui, à la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la compagnie, était propriétaire véritable de plus de 10 % ou exerçait, directement ou indirectement, un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la compagnie était Exxon Mobil Corporation, société domiciliée au 5959 Las Colinas Boulevard, Irving, Texas 75039-2298, qui était propriétaire véritable de 589 928 303 actions ordinaires, soit 69,6 % des actions à droit de vote en circulation de la compagnie. En conséquence, la compagnie est une « société contrôlée » selon les normes d'inscription à la bourse NYSE MKT LLC et une « société à participation majoritaire » aux fins du Guide à l'intention des sociétés de la TSX.

Opérations commerciales avec Exxon Mobil Corporation

La compagnie a rédigé des procédures selon lesquelles toute opération commerciale entre elle-même, Exxon Mobil Corporation et ses filiales est assujettie à un examen par le président du Conseil, président et chef de la direction. Le Conseil d'administration reçoit un rapport annuel d'examen des opérations avec parties apparentées avec Exxon Mobil Coproration et ses filiales.

Le 25 juin 2012, la compagnie a lancé un programme de rachat d'actions d'une durée de 12 mois dans le cours normal des activités en vertu duquel elle n'a racheté aucune de ses actions en circulation entre le 25 juin 2012 et le 24 juin 2013. Le 25 juin 2013, la compagnie a lancé un programme de rachat d'actions de 12 mois en vertu duquel elle peut racheter jusqu'à 1 100 000 de ses actions en circulation. En 2013, la compagnie n'a lancé aucun programme de rachat de ce genre, et Exxon Mobil Coproration non plus.

Les montants des achats et des ventes réalisés par la compagnie et ses filiales aux fins d'autres opérations effectuées en 2013 avec Exxon Mobil Corporation et les membres du groupe d'Exxon Mobil Corporation se sont chiffrés à 4 423 M\$ et 2 385 M\$ respectivement. Ces opérations, conclues selon des conditions comparables à celles qui auraient été conclues entre parties non liées, ont consisté principalement en la vente et l'achat de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits chimiques et en la prestation de services techniques, d'ingénierie et de recherche et développement. Les opérations avec Exxon Mobil Corporation ont inclus les sommes payées ou touchées par suite de la participation de la compagnie à des activités réalisées en coentreprise dans le secteur amont au Canada. De plus, la compagnie a des conventions en place avec des membres du groupe Exxon Mobil Corporation aux termes desquelles elle obtient des services informatiques et de soutien à la clientèle, ainsi que la mise en commun de services de soutien en matière de gestion et d'exploitation, qui permettent aux entreprises de regrouper des activités et des systèmes faisant double emploi. La compagnie a une entente contractuelle avec une société affiliée d'Exxon Mobil au Canada pour exploiter certains biens de production d'ExxonMobil dans l'Ouest canadien. La propriété des actifs n'a pas changé. La compagnie et ce membre du groupe ont également une entente contractuelle qui leur permet de partager à parts égales les nouvelles occasions qui se présentent dans le secteur amont. En 2007, la compagnie a conclu des ententes avec ExxonMobil et l'une de ses sociétés affiliées portant sur la prestation de services commerciaux, techniques et de gestion à Syncrude Canada Ltée.

Au 31 décembre 2013, la compagnie avait un prêt non remboursé de 4 316 M\$ au titre d'un contrat de prêt avec ExxonMobil aux termes duquel ExxonMobil accorde à la compagnie un prêt à long terme de 5 G\$ à un taux d'intérêts correspondant au taux du marché. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 31 juillet 2020 et résiliable par ExxonMobil sous réserve d'un préavis écrit de 370 jours. En janvier 2014, la compagnie a fait porté le montant de la facilité de crédit à 6,25 G\$, toutes les autres modalités du contrat demeurant inchangées. De plus, la compagnie avait un prêt à court terme impayé de 75 M\$ à l'égard d'une société affiliée d'ExxonMobil. Ce prêt a été fait en vertu d'une entente conclue avec ExxonMobil qui prévoit des emprunts renouvelables ne portant pas intérêt jusqu'à concurrence de 75 M\$ et correspond à la part d'ExxonMobil d'un fonds de roulement nécessaire pour soutenir les accords relativement à l'achat, à la commercialisation et au transport du pétrole brut et des produits de dilution pris par la compagnie pour le compte d'ExxonMobil.

Renseignements sur l'auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l. (PwC) remplit la fonction d'auditeur auprès de la compagnie depuis plus de cinq ans. Ayant son siège à Calgary, en Alberta, PwC est un cabinet d'audit qui est un participant du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

Honoraires d'audit

Les honoraires versés à PwC pour la prestation de services d'audit des états financiers de la compagnie et d'autres services pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 se sont établis comme suit :

en milliers de dollars	2013	2012
Honoraires d'audit	1 357	1 221
Honoraires pour les services liés à l'audit	123	66
Honoraires pour des services en fiscalité	50	0
Autres honoraires	0	0
Total des honoraires	1 530	1 287

Les honoraires d'audit ont couvert l'audit des états financiers annuels de la compagnie et du contrôle interne de l'information financière ainsi que l'examen des états financiers trimestriels des trois premiers trimestres de 2013.

Les honoraires pour services liés à l'audit ont compris d'autres services d'expression d'assurance, notamment l'audit des états du régime de retraite de la compagnie et des redevances des entités productrices de pétrole et de gaz.

Les honoraires incluent également les frais de taxe liés à la déclaration de revenus des sociétés et les questions de conformité ayant trait à l'acquisition de Celtic.

La compagnie n'a pas fait appel à l'auditeur pour d'autres services.

Le Comité de vérification recommande que l'auditeur externe soit nommé par les actionnaires, détermine la rémunération de l'auditeur et opère une surveillance de son travail. Le Comité de vérification approuve le programme d'audit proposé par l'auditeur externe pour l'exercice en cours, en évalue les résultats après la fin de la période visée par ce programme et approuve préalablement tous les services autres que l'audit devant être fournis par l'auditeur externe, après avoir tenu compte de l'incidence de ces services sur son indépendance.

Tous les services fournis à la société par l'auditeur ont été approuvés par le Comité de vérification.

Indépendance de l'auditeur

Le Comité de vérification discute en permanence avec PwC de l'indépendance du cabinet vis-à-vis de la compagnie et de sa direction. PwC a attesté qu'il est un cabinet indépendant à l'égard de la compagnie au sens des règles de conduite professionnelle de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta et de la U.S. Securities and Exchange Commission. La compagnie a estimé que l'indépendance de l'auditeur a été préservée.

Éthique des affaires

Le Conseil a adopté un code écrit d'éthique et de conduite des affaires (le « code ») que l'on peut consulter sur le site Web de la compagnie à l'adresse www.limperiale.ca.

Le code s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la compagnie. Il englobe la politique d'éthique, la politique sur les conflits d'intérêts, la politique sur l'utilisation des biens de l'entreprise, la politique sur les mandats d'administrateurs et les procédures de transmission des plaintes et la politique de communication ouverte. Les employés sont encouragés à signaler à leur superviseur les cas présumés de violation de la loi, de la politique de la compagnie ou de la procédure de contrôle interne et on attend d'eux qu'ils signalent ces cas. Les cas présumés de violation qui mettent en cause un administrateur ou un dirigeant et toute préoccupation concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit doivent être signalés directement à l'auditeur interne. Le Comité de vérification procède à l'examen des questions qui mettent en cause des administrateurs ou des dirigeants, puis les renvoie au Conseil. Comme autre possibilité, les employés peuvent faire part de leurs préoccupations à un des administrateurs non salariés ou à l'ensemble de ceux-ci. Par ailleurs, les administrateurs de la compagnie doivent se conformer aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, de même qu'aux règlements applicables des autorités des valeurs mobilières, afin de s'assurer que les administrateurs font preuve d'un jugement indépendant à l'égard des opérations et des ententes dans lesquelles un administrateur détient un intérêt important.

La direction présente tous les ans au Conseil une revue des questions d'éthique d'entreprise et des conflits d'intérêts. Les administrateurs, dirigeants et employés revoient tous les ans les normes de conduite de la compagnie, y compris le code; les employés occupant des postes où il y a risque accru de manquement à la déontologie ou de conflit d'intérêts sont tenus de signer une déclaration dans laquelle ils reconnaissent avoir lu et compris les normes de conduite. En outre, tous les quatre ans, les pratiques d'affaires font l'objet d'un examen au cours duquel les gestionnaires examinent les normes de conduite avec les employés dans leurs unités de travail respectives.

Le Conseil, par l'entremise de son Comité de vérification, examine l'efficacité des processus de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la compagnie. Le Conseil consulte l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction de la compagnie pour s'assurer de l'intégrité des systèmes.

Plusieurs structures et processus existent pour faciliter le fonctionnement du Conseil en toute indépendance de la direction. Le Conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les comités sont présidés par des administrateurs indépendants différents, et les cinq administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités. Le Comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Les autres comités (à l'exception du Comité des contributions) sont composés uniquement d'administrateurs indépendants et de D.W. Woods, qui est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation, et est donc indépendant de la direction de la compagnie. Les ordres du jour du Conseil et de ses comités ne sont pas établis seulement par la direction, mais aussi par le Conseil au complet et par chaque comité. Un nombre important de points à l'ordre du jour sont obligatoires et récurrents. Les réunions du Conseil sont prévues au moins une année à l'avance. Tout administrateur peut convoquer une réunion du Conseil ou une réunion d'un comité dont il est membre. Le Conseil prescrit la transmission aux administrateurs d'un flux d'informations financières, opérationnelles et générales sur la compagnie.

Les administrateurs indépendants tiennent des réunions exécutives auxquelles les membres de la direction n'assistent pas. Ces réunions sont présidées par S.D. Whittaker, l'administratrice indépendante désignée par l'ensemble des administrateurs indépendants pour présider et diriger les travaux. Huit séances exécutives ont été tenues en 2013. Aucune déclaration de changement important n'a été déposée au cours des douze derniers mois concernant la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant qui constituerait un manquement au code.

Le guide des pouvoirs d'approbation de la compagnie prévoit que certaines questions fassent l'objet d'un examen par des contacts fonctionnels au sein d'ExxonMobil. On rappelle régulièrement aux employés qu'on attend d'eux qu'ils agissent dans l'intérêt de la compagnie et qu'ils ont l'obligation de relever toute situation où l'intérêt de la compagnie pourrait ne pas concorder avec les priorités d'ExxonMobil. Dans un tel cas, les employés doivent soumettre le problème aux niveaux supérieurs de la direction de la compagnie. La résolution finale de ces problèmes revient au président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie.

Information sur la gouvernance

L'information sur la gouvernance a été établie en conformité avec le formulaire 58-101F1 – Information concernant les pratiques en matière de gouvernance et a fait l'objet d'une révision conjointement avec le Comité des mises en candidatures et de la gouvernance. Le Conseil a estimé que les pratiques et les procédures de la compagnie respectent les dispositions de la Norme canadienne 58-101 sur « l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance ».

1. Le Conseil	
a) Indiquer les noms des administrateurs qui sont indépendants.	Les cinq administrateurs indépendants de la compagnie sont K.T. Hoeg, J.M. Mintz, D.S. Sutherland, S.D. Whittaker et V.L. Young. Se reporter à la page 16 pour plus de renseignements sur l'indépendance des administrateurs.
b) Indiquer les noms des administrateurs qui ne sont pas indépendants et donner des précisions sur les fondements de cette conclusion.	R.M. Kruger est président du Conseil, président et chef de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée depuis le 1 ^{er} mars 2013 et n'est pas considéré comme étant indépendant. D.W. Woods est un administrateur depuis le 25 avril 2013 et n'est pas indépendant du fait qu'il est un dirigeant d'Exxon Mobil Corporation.
c) Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non. Si la majorité des administrateurs ne sont pas indépendants, préciser les mesures prises par le Conseil d'administration (le « Conseil ») afin de favoriser l'exercice d'un jugement indépendant dans le cadre de leurs responsabilités.	Le Conseil est composé en majorité d'administrateurs qu'il considère comme indépendants. Se reporter à la page 16 pour des renseignements détaillés sur l'indépendance des administrateurs.
d) Si un administrateur est actuellement membre du conseil d'administration d'un émetteur assujéti (ou d'un émetteur similaire) dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, indiquer le nom de l'administrateur et celui de l'autre émetteur.	Se reporter au tableau de la page 28, qui indique quels administrateurs siègent aux conseils d'autres émetteurs assujéttis.
e) Préciser si les administrateurs indépendants tiennent des réunions à intervalles réguliers en l'absence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Si c'est le cas, indiquer le nombre de réunions de la sorte tenues depuis le début du plus récent exercice clos de l'émetteur. Si ce n'est pas le cas, décrire les mesures prises par le conseil pour favoriser une discussion ouverte et franche entre les administrateurs indépendants.	Les administrateurs indépendants tiennent des réunions exécutives à la suite de chacune des réunions du Conseil et lorsqu'ils jugent nécessaire de le faire. Ces réunions sont tenues en l'absence de membres de la direction et servent à assurer un suivi et une évaluation des processus et des enjeux du Conseil, à débattre des questions importantes dont il convient de s'entretenir en l'absence de membres de la direction et à communiquer à la direction, s'il y a lieu, les résultats de discussions tenues en privé par les administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants ont tenu huit dix séances exécutives en 2013.

<p>f) Préciser si le président du conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le conseil est doté d'un président ou d'un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, indiquer son nom et donner des précisions sur son rôle et ses responsabilités. Si le conseil n'est doté de ni l'un ni l'autre, indiquer ce que le conseil fait pour assurer la direction de ses administrateurs indépendants.</p>	<p>Comme le président du Conseil n'est pas un administrateur indépendant, c'est S.D. Whittaker, présidente des séances exécutives, qui parle au nom des administrateurs indépendants et veille à ce que l'ordre du jour du Conseil lui permette de s'acquitter correctement de ses charges. La description du poste de président des séances exécutives figure à l'alinéa 8(3) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Se reporter à l'analyse figurant à la page 17 pour une description d'autres moyens par lesquels le Conseil assure un leadership auprès de ses administrateurs indépendants.</p>
<p>g) Fournir le registre des présences de chaque administrateur à toutes les réunions du conseil depuis le début du plus récent exercice terminé de l'émetteur.</p>	<p>En 2013, le Conseil s'est réuni huit fois, le taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités a été de 100 %. Tous les administrateurs ont assisté à l'assemblée annuelle des actionnaires. Se reporter à la page 26 pour des renseignements sur la présence des différents administrateurs aux réunions.</p>
<p>2. Mandat du Conseil</p>	
<p>Divulguer le mandat écrit du conseil. Si le conseil n'en a pas, préciser de quelle façon il définit son rôle et ses responsabilités.</p>	<p>Le texte du mandat du Conseil figure dans la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Se reporter à la page 19 pour d'autres renseignements sur le Conseil.</p>
<p>3. Descriptions des postes</p>	
<p>a) Préciser si le Conseil a établi ou non des descriptions de postes écrites pour le président du Conseil et les présidents de chaque comité du conseil. Si ce n'est pas le cas pour le président ou les présidents de chaque comité du Conseil, ou les deux, préciser sommairement de quelle façon le Conseil définit le rôle et les responsabilités de chacun.</p>	<p>La description du poste de président du Conseil figure à l'alinéa 10(a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité de vérification figure au paragraphe 2 de la charte du Comité de vérification, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité figure au paragraphe 2 de la charte du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité des ressources pour les dirigeants figure au paragraphe 2 de la charte du Comité des ressources pour les dirigeants, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité des mises en candidature et de la gouvernance figure au paragraphe 2 de la charte du Comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe B. La description du poste de président du Comité des contributions figure au paragraphe 2 de la charte du Comité des contributions, reproduite à l'annexe B.</p>
<p>b) Préciser si le Conseil et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le chef de la direction. Si ce n'est pas le cas, décrire sommairement de quelle façon le Conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.</p>	<p>La description du poste de président du Conseil, président et chef de la direction figure à l'alinéa (a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B.</p>
<p>4. Orientation et formation continue</p>	
<p>a) Décrire sommairement les mesures prises par le Conseil pour orienter les nouveaux administrateurs au sujet i) du rôle du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs et ii) de la nature et des activités d'exploitation de l'entreprise de l'émetteur.</p>	<p>La secrétaire générale organise un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs. Dans le cadre d'une série d'exposés livrés par des membres du personnel et des directeurs fonctionnels sur une période de plusieurs jours, les nouveaux administrateurs sont mis au courant des principales activités de la compagnie, de sujets spécifiques à l'industrie, de la surveillance du risque et de questions réglementaires. Les nouveaux administrateurs sont aussi mis au courant des politiques importantes de la compagnie, de la sécurité, de la gestion des technologies de l'information et des processus essentiels de planification et d'estimation des réserves. Ils reçoivent de plus un manuel complet sur le Conseil, lequel renferme un historique de la compagnie, les chartes du Conseil et de ses comités ainsi que d'autres informations utiles sur la compagnie.</p>

<p>b) Décrire sommairement les mesures prises, le cas échéant, par le Conseil afin d'assurer la formation continue de ses administrateurs. Si le Conseil n'offre aucun programme de formation continue, préciser de quelle façon le Conseil s'assure que ses administrateurs maintiennent à jour les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.</p>	<p>La direction assure une formation continue aux membres du Conseil au moyen d'exposés sur les principales activités de la compagnie. Chaque année, le Conseil tient une réunion prolongée qui porte sur une activité particulière de la compagnie et qui comprend la visite d'un ou de plusieurs établissements ou d'un lieu présentant un intérêt particulier relativement aux activités de la compagnie. En juin 2013, les membres du Conseil se sont rendus au site de Kearl en Alberta, au Canada, pour faire une visite des lieux et assister à la cérémonie d'ouverture du projet Kearl. En septembre 2013, ils se sont rendus à Toronto, en Ontario, pour visiter un site de détail et assister à des exposés sur la stratégie de détail. Parmi les autres activités de formation continue offertes à tous les administrateurs en 2013, mentionnons un examen de la gouvernance d'entreprise et des questions d'ordre réglementaire, un examen des divers aspects de la gestion des risques, un aperçu de la science du changement climatique et des politiques publiques ayant trait à l'environnement, un examen de l'engagement des collectivités et des partenaires, une mise à jour sur le financement, un examen de la logistique rudimentaire et un aperçu des activités ferroviaires. Les membres du Conseil reçoivent en outre, avant chacune des réunions du Conseil, un dossier complet faisant le point en détail sur chacun des sujets à l'ordre du jour. Les membres des comités reçoivent aussi un dossier synthèse sur chacun des sujets à traiter par le comité auquel ils appartiennent. Dans le cadre du processus d'évaluation annuel du Conseil, les membres sont consultés pour savoir s'ils souhaitent ajouter des points à traiter. De plus, les administrateurs se réunissent avant la plupart des réunions périodiques du Conseil prévues au calendrier, ce qui leur donne l'occasion de discuter de manière informelle. Dans certains cas, lorsque la haute direction est présente, ces réunions sont l'occasion de faire le point sur des sujets présentant un intérêt particulier.</p>
<p>5. Éthique des affaires</p>	
<p>a) Indiquer si le Conseil a adopté ou non un code d'éthique écrit pour les administrateurs, les dirigeants et les employés. Dans l'affirmative :</p>	<p>La compagnie a adopté un code écrit d'éthique et de conduite des affaires (le « Code »). Se reporter à l'analyse présentée à la page 65 dans la section « Éthique des affaires ».</p>
<p>(i) préciser comment une personne physique ou morale peut s'en procurer un exemplaire;</p>	<p>On peut consulter le Code sur le site Web de la compagnie, à l'adresse www.limperiale.ca. Le code est également reproduit dans le profil de la compagnie sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.</p>
<p>(ii) préciser de quelle façon le Conseil s'assure de la conformité au code, ou, si ce n'est pas le cas, s'il s'en assure et comment il veille à son application le cas échéant; et; and</p>	<p>Se reporter à l'analyse présentée à la page 65 dans la section « Éthique des affaires », qui indique de quelle manière le Conseil contrôle l'application du Code.</p>
<p>(iii) faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées, depuis le début du plus récent exercice clos de l'émetteur, ayant trait à la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant qui constitue une dérogation au code.</p>	<p>Aucune déclaration de changement important relative à la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant constituant une dérogation au code n'a été déposée.</p>
<p>b) Indiquer les mesures prises par le Conseil pour s'assurer que les administrateurs font preuve d'un jugement indépendant à l'égard des opérations et des ententes dans lesquelles un administrateur ou un dirigeant détient un intérêt important.</p>	<p>Se reporter à l'analyse présentée à la page 65.</p>
<p>c) Décrire toutes les autres mesures prises par le conseil afin de susciter et de promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'éthique professionnelle.</p>	<p>Se reporter à l'analyse présentée à la page 65.</p>

6. Nomination des administrateurs	
a) Décrire le processus de sélection des candidats à une fonction d'administrateur qu'utilise le Conseil.	Dans l'évaluation des compétences des candidats aux postes d'administrateur, le Comité des mises en candidature et de la gouvernance tient compte de l'expérience professionnelle et des connaissances des candidats dans d'autres domaines. Les principaux critères jugés pertinents pour les travaux auxquels procèdent le Conseil et ses comités sont décrits plus en détail à la page 13. Le Comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de rechercher et de recommander des candidats aux postes d'administrateur. La procédure de sélection est décrite au paragraphe 9(a) de la charte du Conseil, reproduite à l'annexe B. Quand le comité propose de reconduire le mandat d'une personne, il procède à une évaluation en fonction des critères de reconduction mentionnés à l'alinéa 9(b) de la charte qui se trouve à l'annexe A de la présente circulaire. Le comité conserve une liste de candidatures possibles à des postes d'administrateur pour les besoins futurs, liste qu'il revoit chaque année. Collectivement, les candidats actuels à des postes d'administrateur ont l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer un suivi de gestion et une gouvernance efficaces de la compagnie. Les principaux domaines d'expérience et de compétence des candidats au poste d'administrateur figurent dans les notices biographiques des administrateurs aux pages allant de 6 à 12.
b) Indiquer si le conseil est doté ou non d'un comité des mises en candidature, entièrement composé d'administrateurs indépendants. Si ce n'est pas le cas, décrire les mesures prises par le Conseil afin de favoriser un processus de mises en candidature objectif.	Le comité des mises en candidature et de la gouvernance est formé d'administrateurs indépendants et de D.W. Woods, qui n'est pas indépendant en raison de son emploi chez Exxon Mobil Corporation. Toutefois, M. Woods peut être considéré comme indépendant de la direction de la compagnie, et sa participation contribue à assurer un caractère objectif au processus de mise en candidature. Sa participation est utile aux travaux du comité, du fait qu'il apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.
c) Si le Conseil est doté d'un comité des mises en candidature, décrire les responsabilités, les pouvoirs et les activités de ce comité.	Les responsabilités, les pouvoirs et le mode de fonctionnement du Comité des mises en candidature et de la gouvernance sont décrits dans la charte du Comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe B. On trouvera des renseignements complémentaires sur le Comité des mises en candidature et de la gouvernance au tableau présenté à la page 23.
7. Rémunération	
a) Décrire le procédé qu'utilise le cConseil pour établir la rémunération des administrateurs et des dirigeants de l'émetteur.	La façon de procéder du Conseil pour établir la rémunération des administrateurs de la compagnie est décrite à la page 29. On trouvera par ailleurs aux pages allant de 50 à 54 une analyse et une description de la méthode employée pour établir la rémunération des membres de la haute direction visés.
b) Indiquer si le Conseil est doté ou non d'un comité de rémunération entièrement composé d'administrateurs indépendants. Si ce n'est pas le cas, décrire les mesures prises par le Conseil afin de favoriser un processus objectif d'établissement de la rémunération.	Le Comité des ressources pour les dirigeants est formé d'administrateurs indépendants et de D.W. Woods, qui n'est pas indépendant en raison de son emploi chez Exxon Mobil Corporation. M. Woods peut être considéré comme indépendant de la direction de la compagnie, et sa participation contribue à assurer un caractère objectif au processus d'établissement de la rémunération des dirigeants et administrateurs de la compagnie. Sa participation contribue à la bonne marche des travaux du comité, du fait qu'il apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.
c) Si le Conseil est doté d'un comité de rémunération, décrire les responsabilités, les pouvoirs et les activités de ce comité.	Les responsabilités, les pouvoirs et le mode de fonctionnement du Comité des ressources pour les dirigeants son décrits dans la charte du Comité des ressources pour les dirigeants, reproduite à l'annexe B. On trouvera au tableau présenté à la page 21 des renseignements complémentaires sur le Comité des ressources pour les dirigeants.

<p>d) Si, depuis le début du plus récent exercice clos de l'émetteur, les services d'un consultant ou d'un conseiller en rémunération ont été retenus afin d'aider l'émetteur à établir la rémunération de ses administrateurs et dirigeants, indiquer l'identité du conseiller ou du consultant et décrire sommairement son mandat. Si ses services ont été retenus pour tout autre travail chez l'émetteur, préciser la nature du mandat et le décrire sommairement.</p>	<p>Par suite de la décision du Comité des mises en candidature et de la gouvernance de confier à un cabinet externe spécialisé en recherches le travail de collecte de données de référence sur l'exercice précédent au cours du deuxième trimestre de chaque exercice afin de permettre au comité de déterminer la rémunération des administrateurs pour la prochaine période de douze mois allant du 1^{er} juillet au 30 juin, le comité a retenu les services de Meridian Compensation Partners, un cabinet-conseil indépendant, et lui a confié la mission de procéder à une évaluation des pratiques de rémunération de la concurrence et à une collecte de données de marché sur la rémunération des administrateurs pour l'aider à formuler une recommandation quant à la rémunération des administrateurs de la compagnie. Les honoraires et les frais relatifs à cette prestation de services se sont élevés à 27 249 \$.</p>
<p>8. Autres comités du Conseil</p>	
<p>Si le Conseil est doté de comités permanents autres que le Comité de vérification, le Comité de rémunération et le Comité des mises en candidature, dresser la liste de ces comités et décrire leur fonction.</p>	<p>En plus du Comité de vérification, du Comité des mises en candidature et de la gouvernance et du Comité des ressources pour les dirigeants, le Conseil a mis sur pied le Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité ainsi que le Comité des contributions. La fonction du Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité est définie dans la charte de ce comité, reproduite à l'annexe B. On trouvera des renseignements complémentaires sur ce comité à la page 22. La fonction du Comité des contributions est définie dans la charte du Comité des contributions, reproduite à l'annexe B. On trouvera des renseignements complémentaires sur ce comité à la page 24.</p>
<p>9. Évaluations</p>	
<p>Préciser si l'efficacité et l'apport du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs sont évalués régulièrement. Si c'est le cas, décrire le procédé utilisé aux fins des évaluations. Par contre, si des évaluations ne sont pas effectuées régulièrement, indiquer de quelle façon le conseil s'assure de son efficacité ainsi que de celle de ses comités et de ses administrateurs.</p>	<p>Le Conseil et ses comités font l'objet d'une évaluation annuelle. Se reporter à l'analyse présentée à la page 16 dans la section « Évaluation du rendement du Conseil » pour un examen plus détaillé du processus d'évaluation des administrateurs.</p>

Présentation d'une proposition d'actionnaire pour examen à l'assemblée annuelle de 2015

Toute proposition d'actionnaire qui est conforme aux dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* et qui est destinée à être soumise à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2015 doit parvenir à la compagnie au plus tard le 14 décembre 2014. La proposition pourra alors être incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et dans la procuration pour l'assemblée annuelle de 2015.

États financiers

Les états financiers consolidés, les notes afférentes aux états financiers, le rapport de gestion et les résultats d'exploitation, le rapport de l'auditeur, le rapport de la direction sur les contrôles internes et d'autres informations sur l'exercice 2013 sont présentés à l'annexe A.

Rapports intermédiaires et transmission électronique

Si vous êtes un **actionnaire inscrit** et que vous souhaitez recevoir nos rapports trimestriels, vous devez le demander à l'aide du formulaire de procuration ci-joint. Les actionnaires inscrits peuvent également consentir à ce que les documents leur soient transmis par voie électronique en l'indiquant dans le formulaire de sollicitation ci-joint et en fournissant leur adresse électronique ou en communiquant tout simplement avec l'agent de transfert sous l'onglet « Investisseurs » du site Web pour en faire la demande. Il suffit d'aller à **www.canstockta.com** pour s'inscrire.

Si vous êtes un **actionnaire non inscrit** et que vous souhaitez recevoir les rapports trimestriels, vous devez remplir le formulaire jaune ci-joint. Les actionnaires non inscrits qui sont des résidents des États-Unis doivent remplir le formulaire bleu ci-joint pour recevoir les rapports trimestriels. Les actionnaires non inscrits peuvent demander à recevoir les documents par voie électronique en suivant les instructions figurant sur le formulaire « Go Paperless » de transmission électronique.

Renseignements complémentaires

On peut se procurer un exemplaire de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, qui comprend des états financiers comparatifs et le rapport de gestion, le dernier formulaire 10-K de la compagnie et les rapports trimestriels en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs ou à la secrétaire générale, à l'adresse du siège principal indiquée plus bas. Le formulaire 10-K, déposé chaque année auprès des autorités canadiennes et américaines en valeurs mobilières, contient un complément d'information sur la compagnie. On peut également trouver ces documents ainsi que d'autres informations sur la compagnie dans le profil de la compagnie sur SEDAR, à l'adresse **www.sedar.com**, et sur le site Web de la compagnie à l'adresse **www.limperiale.ca**.

Adresse du siège principal de la compagnie : 237 Fourth Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 3M9.

On peut aussi obtenir des informations en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs au siège principal de la compagnie ou par courriel à l'adresse investor.relations@esso.ca
Téléphone : 403-237-4537 ou Télécopieur : 403-237-2075.

Pour toute autre question concernant les services aux investisseurs, veuillez vous adresser à :
Lara H. Pella, adjointe au directeur juridique et secrétaire générale
Téléphone : 403-232-5248 ou Télécopieur : 403-237-2163.

Tous les ans, la compagnie demande aux actionnaires de faire part de leurs questions et observations sur la fiche-commentaires accompagnant la convocation à l'assemblée annuelle. La haute direction examine ces commentaires et, au besoin, leur donne suite.

Approbation des administrateurs

Le Conseil a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

Original signé par

L.H. Pella

Adjointe au directeur juridique et secrétaire générale

VI. Annexes

Annexe A - Section financière

Table des matières	Page
Sommaire financier (selon les PCGR des États-Unis).....	A2
Termes d'usage courant.....	A3
Rapport de gestion	A5
Généralités.....	A5
Contexte commercial et évaluation des risques.....	A5
Résultats d'exploitation	A9
Situation de trésorerie et sources de financement	A14
Dépenses en immobilisations et frais d'exploration.....	A17
Risques de marché et autres incertitudes	A18
Estimations comptables cruciales	A20
Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière	A24
Rapport de l'auditeur indépendant.....	A25
État consolidé des résultats (selon le PCGR des États-Unis)	A26
État consolidé du résultat étendu (selon les PCGR des États-Unis) États-Unis).....	A27
Bilan consolidé (selon les PCGR des États-Unis)	A28
État consolidé des capitaux propres (selon les PCGR des États-Unis).....	A29
État consolidé des flux de trésorerie (selon les PCGR des États-Unis).....	A30
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	A31
1. Principales méthodes comptables.....	A31
2. Secteurs d'activité	A35
3. Impôts sur les bénéfices	A37
4. Avantages de retraite	A38
5. Autres obligations à long terme.....	A44
6. Dérivés et instruments financiers	A44
7. Régimes d'intéressement à base d'actions	A44
8. Revenus de placement et d'autres sources	A46
9. Litiges et autres éventualités.....	A46
10. Actions ordinaires.....	A47
11. Informations financières diverses.....	A48
12. Coûts de financement et renseignements supplémentaires sur les billets et emprunts	A48
13. Immobilisations louées	A49
14. Dette à long terme.....	A49
15. Comptabilisation des coûts des puits d'exploration suspendus.....	A50
16. Opérations avec les apparentés.....	A51
17. Autres éléments du résultat étendu.....	A52
18. Acquisition.....	A53
Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz	A54
Données financières et sur la négociation d'actions par trimestre.....	A58

Sommaire financier (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars	2013	2012	2011	2010	2009
Produits d'exploitation	32 722	31 053	30 474	24 946	21 292
Bénéfice net par secteur :					
Secteur Amont	1 712	1 888	2 457	1 764	1 324
Secteur Aval	1 052	1 772	884	442	278
Produits chimiques	162	165	122	69	46
Comptes non sectoriels et autres	(98)	(59)	(92)	(65)	(69)
Bénéfice net	2 828	3 766	3 371	2 210	1 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	272	482	1 202	267	513
Total de l'actif à la fin de l'exercice	37 218	29 364	25 429	20 580	17 473
Dette à long terme à la fin de l'exercice	4 444	1 175	843	527	31
Total de la dette à la fin de l'exercice	6 287	1 647	1 207	756	140
Autres obligations à long terme à la fin de l'exercice	3 091	3 983	3 876	2 753	2 839
Capitaux propres à la fin de l'exercice	19 524	16 377	13 321	11 177	9 439
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 292	4 680	4 489	3 207	1 591
Données par action (en dollars)					
Bénéfice net – résultat de base	3,34	4,44	3,98	2,61	1,86
Bénéfice net – résultat dilué	3,32	4,42	3,95	2,59	1,84
Dividendes (déclarés trimestriellement)	0,49	0,48	0,44	0,43	0,40

Termes d'usage courant

Les définitions de plusieurs mesures clés du rendement commercial et financier de l'Impériale figurent ci-après. Ces définitions sont fournies pour faciliter la compréhension des termes et la façon de calculer ces mesures.

Capital utilisé

Le capital utilisé est une mesure de l'investissement net. Quand on examine la façon dont il est utilisé par l'entreprise, le capital comprend les immobilisations corporelles et les autres actifs de la compagnie, déduction faite du passif, excluant la dette à court terme et à long terme. Quand on examine les sources du capital utilisé dans son ensemble par la compagnie, il comprend le total de la dette et des capitaux propres. Dans les deux cas, il comprend la quote-part de la compagnie des montants visant des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions, ce qui, selon la compagnie, devrait être inclus pour fournir une mesure plus exhaustive du capital utilisé.

en millions de dollars	2013	2012	2011
Utilisation par l'entreprise : du point de vue de l'actif et du passif			
Total de l'actif	37 218	29 364	25 429
Déduire : passif à court terme, excluant les billets et emprunts	(5 245)	(5 433)	(5 585)
passif à long terme, excluant la dette à long terme	(6 162)	(5 907)	(5 316)
Ajouter : quote-part de l'Impériale dans la dette des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	23	24	28
Total du capital utilisé	25 834	18 048	14 556
Sources du capital utilisé par la compagnie : du point de vue de la dette et des capitaux propres			
Billets et emprunts	1 843	472	364
Dette à long terme	4 444	1 175	843
Capitaux propres	19 524	16 377	13 321
Ajouter : quote-part de l'Impériale dans la dette des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	23	24	28
Total du capital utilisé	25 834	18 048	14 556

Rendement du capital moyen utilisé (RCMU)

Le RCMU est un coefficient de rendement financier. Pour chaque secteur, le RCMU correspond au bénéfice net annuel du secteur divisé par le capital moyen utilisé par celui-ci (une moyenne des montants du début et de la fin de l'exercice). Les bénéfices nets sectoriels comprennent la part revenant à l'Impériale du bénéfice net sectoriel des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions, suivant la définition du capital utilisé, et excluent le coût du financement. Le RCMU de la compagnie correspond au bénéfice net, exclusion faite des coûts de financement après impôts, divisé par le total du capital moyen utilisé. La compagnie emploie cette définition du RCMU depuis des années et considère que c'est la meilleure mesure de la productivité passée dans un secteur d'activité à haute intensité de capital à long terme pour évaluer à la fois la performance de la direction et montrer aux actionnaires que les capitaux ont été utilisés de façon judicieuse à long terme. Des mesures supplémentaires, qui ont tendance à se fonder davantage sur les flux de trésorerie, servent à prendre des décisions pour faire des investissements.

en millions de dollars	2013	2012	2011
Bénéfice net	2 828	3 766	3 371
Coûts de financement (après impôts), incluant la quote-part de l'Impériale dans les comptes des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	1	1	1
Bénéfice net, excluant les coûts de financement	2 829	3 767	3 372
Capital moyen utilisé	21 941	16 302	13 261
Rendement du capital moyen utilisé (en pourcentage) – total de la compagnie	12,9	23,1	25,4

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs correspondent à la somme de la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation et du produit de la vente d'actifs, présentée dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie reflètent le total des sources de fonds provenant à la fois de l'exploitation de l'actif de la compagnie et du dessaisissement d'actifs. La compagnie a recours depuis longtemps à un rigoureux processus d'examen régulier pour s'assurer que tous les actifs contribuent à ses objectifs stratégiques. La compagnie se dessaisit d'un bien quand il ne répond plus à ces objectifs ou que sa valeur est nettement supérieure pour un tiers. Comme elle procède régulièrement à cet exercice, la compagnie estime qu'il est utile aux investisseurs d'examiner le produit tiré des ventes en parallèle avec les flux provenant des activités d'exploitation lorsqu'ils évaluent les fonds dont elle dispose pour investir dans l'entreprise et pour financer les activités, y compris les distributions aux actionnaires.

en millions de dollars	2013	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 292	4 680	4 489
Produit de la vente d'actifs	160	226	314
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs	3 452	4 906	4 803

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont les frais engagés pendant l'exercice pour produire, fabriquer et préparer les produits de la compagnie pour la vente, y compris les coûts de consommation d'énergie, de personnel et d'entretien. Ces frais excluent le coût des matières premières, les taxes et les coûts de financement, et sont établis avant impôts. Bien que la compagnie soit responsable de la totalité des produits et des charges composant le résultat net, les frais d'exploitation, tels que définis ci-dessous, représentent les frais qui tombent le plus directement sous le contrôle de la compagnie. Par conséquent, l'information relative à ces frais est utile pour évaluer le rendement de la compagnie.

Rapprochement des frais d'exploitation

en millions de dollars	2013	2012	2011
À partir de l'état consolidé des résultats de l'Impériale			
Total des charges	29 192	26 195	26 308
Moins :			
Achats de pétrole brut et de produits	20 155	18 476	18 847
Taxe d'accise fédérale	1 423	1 338	1 320
Coûts de financement	11	(1)	3
Sous-total	21 589	19 813	20 170
Quote-part de l'Impériale dans les charges des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	37	34	39
Total des frais d'exploitation	7 640	6 416	6 177

Éléments des frais d'exploitation

en millions de dollars	2013	2012	2011
À partir de l'état consolidé des résultats de l'Impériale			
Production et fabrication	5 288	4 457	4 114
Frais de vente et frais généraux	1 082	1 081	1 168
Amortissement et épuisement	1 110	761	764
Exploration	123	83	92
Sous-total	7 603	6 382	6 138
Quote-part de l'Impériale dans les charges des sociétés dans lesquelles elle détient une participation en actions	37	34	39
Total des frais d'exploitation	7 640	6 416	6 177

Rapport de gestion

Généralités

Le présent rapport de gestion, ainsi que les états financiers consolidés ci-joints et les notes y afférentes, sont la responsabilité de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée.

L'information comptable et financière de la compagnie reflète fidèlement son modèle d'entreprise simple, qui repose sur l'extraction, le raffinage et la commercialisation d'hydrocarbures et de produits à base d'hydrocarbures. Les activités de la compagnie comprennent la production (ou l'achat), la fabrication et la vente de produits, et toutes les activités commerciales visent directement à faciliter le transport sous-jacent de marchandises.

Grâce aux ressources naturelles dont elle dispose, à sa santé financière, à la rigueur de sa politique d'investissement et à l'éventail de ses technologies, l'Impériale est bien placée pour participer à des investissements d'envergure visant à mettre en valeur de nouvelles réserves énergétiques au Canada. Bien que le prix des marchandises soit instable à court terme du fait du jeu de l'offre et de la demande, les décisions de l'Impériale en matière d'investissement sont fondées sur des perspectives commerciales à long terme, et reposent sur une méthode rigoureuse de sélection et d'exploitation des possibilités d'investissement les plus intéressantes. Le plan d'entreprise est un processus de gestion annuel fondamental qui sert à l'établissement des objectifs d'exploitation et d'investissement à court terme, et à l'élaboration des hypothèses économiques à long terme servant à évaluer les investissements. Les possibilités d'investissement sont testées au moyen d'un large éventail de scénarios économiques en vue d'évaluer la viabilité de chaque possibilité. Une fois les investissements réalisés, un processus de réévaluation est lancé pour garantir que les enseignements pertinents seront retenus et que les améliorations nécessaires seront apportées aux projets futurs.

Le terme « projet » tel qu'il est utilisé dans ce rapport peut renvoyer à toute une gamme d'activités différentes et n'a pas nécessairement le même sens que celui qu'on lui donne dans les rapports sur la transparence des paiements au gouvernement.

Contexte commercial et évaluation des risques

Perspectives à long terme

Selon les prévisions, d'ici à 2040, la population mondiale atteindra 8,8 milliards d'habitants environ, soit près de 2 milliards de plus qu'en 2010. Parallèlement à cette augmentation de la population, la compagnie prévoit une croissance de l'économie mondiale de près de 3 % par an en moyenne. Avec la croissance économique et démographique, et l'amélioration du niveau de vie de milliards de personnes, les besoins en énergie vont continuer à croître. Même si on réalisait d'importants gains d'efficacité, la demande mondiale d'énergie devrait augmenter d'environ 35 % entre 2010 et 2040. Cette augmentation de la demande viendrait surtout des pays en voie de développement (c'est-à-dire les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques).

À mesure que la prospérité grandissante entraîne une hausse de la demande mondiale d'énergie, l'utilisation croissante de carburants, technologies et pratiques à haute efficacité énergétique et à faibles émissions continuera de contribuer à la diminution substantielle de la consommation énergétique et des émissions par unité de production économique au fil du temps. Tous les aspects de l'économie mondiale devraient bénéficier de gains d'efficacité considérables d'ici à 2040, ce qui aura des répercussions sur les besoins énergétiques des transports, de la production d'électricité, des applications industrielles, et des besoins résidentiels et commerciaux.

De 2010 à 2040, l'énergie nécessaire au transport – automobiles, camions, navires, trains et avions – devrait augmenter d'environ 40 %. La croissance de la demande mondiale dans le domaine du transport représentera probablement environ 70 % de la croissance de la demande de carburants liquides au cours de cette période. Les carburants liquides étant abondants, faciles à transporter, largement accessibles et fournissant une grande quantité d'énergie à faibles volumes, la majorité des parcs de transport du monde continueront à en dépendre.

D'ici à 2040, on prévoit que la demande mondiale d'électricité, portée par la croissance de la demande dans les pays en voie de développement, augmentera d'environ 90 %. Cadrant avec cette projection, la production d'électricité, dont la croissance sera la plus forte et la plus rapide, demeurera le principal segment de la

Rapport de gestion (suite)

demande énergétique mondiale. La satisfaction de la demande croissante d'électricité nécessitera un large éventail de sources d'énergie. La demande en gaz naturel connaîtra sans doute la plus forte croissance et deviendra d'ici à 2040 la principale source d'électricité produite, grâce à l'efficacité des centrales alimentées au gaz. Aujourd'hui, le charbon détient la part la plus importante du secteur de l'énergie, mais cette part sera vraisemblablement beaucoup plus faible en 2040 du fait de l'adoption graduelle de politiques visant à en réduire l'impact sur l'environnement en particulier en ce qui concerne la qualité de l'air à l'échelle locale et les émissions de gaz à effet de serre. L'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, notamment l'éolienne et l'hydroélectricité, connaîtront une croissance importante au cours de cette période.

Les carburants liquides étant largement accessibles, abordables et faciles à transporter, distribuer et stocker, ils assurent actuellement la plus grande part de l'approvisionnement en énergie pour répondre aux besoins du consommateur. D'ici à 2040, la demande mondiale de carburants liquides devrait atteindre environ 112 millions de barils d'équivalent pétrole par jour, soit environ 25 % de plus qu'en 2010. Cette demande sera satisfaite par une grande variété de sources d'énergie. À l'échelle mondiale, la production de pétrole brut classique accusera probablement une légère baisse d'ici à 2040. Cependant, cette baisse devrait être largement compensée par la production croissante de diverses sources d'énergie émergentes, dont notamment le pétrole des gisements étanches, les ressources en eaux profondes, les sables pétrolifères, les liquides du gaz naturel et les biocarburants. Grâce aux avancées technologiques qui continuent à élargir l'offre d'options d'approvisionnement économiques, les ressources mondiales sont suffisantes pour combler la demande projetée jusqu'en 2040. Toutefois, l'accès aux ressources et des investissements en temps opportun seront essentiels à la satisfaction des besoins mondiaux par un approvisionnement fiable et abordable.

Le gaz naturel étant un combustible polyvalent qui se prête à un large éventail d'utilisations, il deviendra la principale source de combustible et devrait connaître la plus forte croissance d'ici à 2040. De 2010 à 2040, la demande mondiale de gaz naturel devrait augmenter d'environ 65 %, probablement dans toutes les grandes régions du monde. La croissance importante des sources d'approvisionnement en gaz non classique, c'est-à-dire le gaz naturel présent dans le schiste et dans d'autres formations rocheuses dont l'extraction n'était pas considérée comme étant économiquement viable autrefois, contribuera à combler ces besoins. En 2040, environ 65 % de la croissance des approvisionnements en gaz naturel devraient provenir de sources non classiques, lesquelles représenteront un tiers des réserves de gaz mondiales. La demande croissante de gaz naturel stimulera également une forte croissance du marché mondial des liquides du gaz naturel (LGN) qui, selon les prévisions, répondra à environ 15 % de la demande mondiale de gaz en 2040.

Le bouquet énergétique mondial est très varié et le restera jusqu'en 2040. Le pétrole constituant près du tiers de ce bouquet en 2040, il demeurera la principale source d'énergie. Actuellement, le charbon est la deuxième source d'énergie en importance, mais il risque de céder sa place au gaz naturel vers 2025 environ. La part du gaz naturel dépassera 25 % en 2040, tandis que celle du charbon tombera à moins de 20 %. On s'attend à une croissance considérable de l'énergie nucléaire, à un rythme toutefois plus modéré à la suite de l'accident de Fukushima au Japon qui a suivi le tremblement de terre et le tsunami de mars 2011. L'énergie renouvelable dans son ensemble atteindra probablement près de 15 % du total en 2040, la part combinée de la biomasse, de l'énergie hydraulique et de l'énergie géothermique représentant environ 11 %. De 2010 à 2040, l'énergie totale provenant du vent, du soleil et des biocarburants progressera de près de 450 %, atteignant une part combinée d'environ 4 % de l'énergie mondiale.

La compagnie prévoit que les ressources mondiales en pétrole et en gaz augmenteront non seulement en raison de nouvelles découvertes, mais aussi grâce à l'augmentation des réserves dans des gisements déjà découverts. La technologie entraînera ces augmentations. Les coûts de mise en valeur et d'extraction de ces ressources seront considérables. Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'investissement requis pour satisfaire la totalité des besoins énergétiques mondiaux en pétrole et en gaz de 2012 à 2035 s'élèvera à près de 19 billions de dollars (en dollars de 2011), soit près de 800 milliards de dollars par an en moyenne.

Les accords internationaux et les réglementations provinciales et nationales relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre évoluent à un rythme tout aussi incertain que les résultats qui en ressortent, ce qui rend la prédiction de leur impact commercial plus difficile. Les estimations de l'Impériale des coûts potentiels découlant des éventuelles politiques publiques relativement aux émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie cadrent avec les estimations figurant dans les perspectives énergétiques à long terme d'Exxon Mobil Corporation (ExxonMobil) qui servent à évaluer le contexte commercial et les investissements de l'Impériale.

Rapport de gestion (suite)

L'information fournie dans ces perspectives commerciales à long terme comprend des estimations et des prévisions internes qui reposent sur des données et analyses de source interne ainsi que sur des informations publiques provenant de sources externes, y compris l'Agence internationale de l'énergie.

Secteur Amont

L'Impériale produit du pétrole brut et du gaz naturel destinés à la vente sur les marchés nord-américains. Les cours du pétrole brut et du gaz naturel sont déterminés par les marchés mondial et nord-américain et sont soumis au jeu de l'offre et de la demande. Ces cours peuvent être influencés par une myriade de facteurs, dont la conjoncture économique, les événements politiques sur la scène internationale et les conditions météorologiques. Les prix de la majeure partie du pétrole brut de la compagnie sont établis en fonction des marchés du West Texas Intermediate (WTI), un brut de référence courant sur les marchés du centre du continent nord-américain. En 2013, le prix moyen du pétrole brut WTI était plus élevé qu'en 2012, ce qui a entraîné une hausse des prix touchés par la compagnie pour les liquides de l'Ouest canadien.

Les stratégies commerciales de l'Impériale pour le secteur Amont guident les activités d'exploration, de mise en valeur, de production, de recherche et de commercialisation du gaz. Ces stratégies consistent à rechercher et à saisir les meilleures opportunités ainsi qu'à maximiser la rentabilité de la production existante et la valeur des ressources à la faveur de technologies à impact élevé. Elles reposent sur la quête incessante de l'excellence opérationnelle, l'utilisation de techniques innovatrices, le perfectionnement des employés et l'investissement dans les collectivités dans lesquelles œuvre la compagnie.

Les activités menées par la compagnie dans le secteur Amont ont pour but d'accroître considérablement la production au cours de la décennie. Le projet de développement initial de Kearl, le plus important investissement de l'histoire de l'Impériale, a débuté en 2013. Le projet d'expansion de Kearl et le projet d'expansion de Nabiye à Cold Lake ont également progressé en 2013. Les autres investissements portaient sur les acquisitions de Celtic et Clyden. Pour appuyer sa croissance à long terme, la compagnie a déjà acquis, ou est en voie d'établir, divers types de centres de logistique.

L'Impériale dispose d'un large éventail de ressources de pétrole et de gaz au Canada, mises en valeur ou non. L'exploitation du pétrole classique des régions productrices développées étant presque arrivée à maturité, la production de l'Impériale devra de plus en plus provenir de sources non classiques et des sables pétrolifères.

Secteur Aval

Le contexte commercial du secteur Aval dans son ensemble devrait demeurer très concurrentiel sur le marché mûr de l'Amérique du Nord. Le pétrole brut, la matière première de base dans l'exploitation d'une raffinerie, et ses nombreux produits raffinés, sont vendus à grande échelle à des prix publiés sur le marché international. Les prix de ces marchandises sont fonction des forces du marché et subissent l'effet de nombreux facteurs comme le jeu de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale et régionale, le niveau des stocks, l'activité de raffinage, l'équilibre entre les importations et les exportations, la logistique, les variations de change, les fluctuations saisonnières et les conditions météorologiques. Depuis la fermeture de la raffinerie de Dartmouth au troisième trimestre 2013, les prix moyens payés par la compagnie pour la majeure partie du pétrole brut traité dans ses trois raffineries sont établis en fonction des marchés du pétrole brut de l'Ouest canadien. En 2013, les prix moyens du pétrole brut de l'Ouest canadien sont restés inférieurs au prix du pétrole brut Brent. Au Canada, les prix de gros des produits raffinés en particulier sont en grande partie déterminés par ceux des régions limitrophes des États-Unis, où les prix de gros sont liés principalement aux marchés internationaux. La baisse des marges dégagées sur le raffinage en 2013 a été attribuable au faible écart entre le prix des produits et le coût du pétrole brut traité. Ces prix et facteurs font l'objet d'une surveillance continue et sont pris en compte dans les décisions d'exploitation touchant les matières premières à acheter, les installations à exploiter et les produits à fabriquer. Cependant, il n'existe pas d'indicateur fiable de l'éventuelle conjoncture du marché qui permette de prédire avec précision l'évolution des marges d'un exercice à l'autre.

La compagnie continuera à se concentrer sur les aspects commerciaux sur lesquels elle peut agir. Dans le secteur Aval, la stratégie de l'Impériale consiste à offrir au client un service et des produits de qualité au coût global le plus bas, à avoir les coûts unitaires les plus bas par rapport à ses concurrents du secteur pétrolier, à assurer une utilisation efficace et efficiente de ses capitaux, à maximiser la valeur grâce à une technologie de pointe et à miser sur l'intégration de ses divers secteurs d'activité.

Rapport de gestion (suite)

Au Canada, l'Impériale possède et exploite trois raffineries dont la capacité de traitement combinée est de 421 000 barils par jour. Le réseau de commercialisation des carburants de l'Impériale comprend un secteur du détail qui approvisionne ses clients au Canada au moyen de plus de 1 700 stations-service Esso, dont environ 470 sont la propriété de la compagnie ou en location. L'Impériale possède aussi un secteur de la vente en gros et aux industries, alimenté par un réseau de 22 dépôts de distribution de premier stockage et par un réseau de distribution secondaire.

Produits chimiques

En 2013, l'environnement du secteur pétrochimique nord-américain est resté favorable, traduisant en cela une amélioration de la conjoncture économique. En Amérique du Nord, le gaz naturel non classique a continué à fournir des charges d'alimentation en éthane avantageuses pour les unités de vapocraquage ainsi qu'un contexte de marges favorable pour les fabricants de produits chimiques intégrés. Grâce à la transition vers l'approvisionnement en éthane de Marcellus, qui est prévue pour le premier trimestre 2014, l'usine de produits chimiques de Sarnia continuera de bénéficier d'une charge d'alimentation produite à un coût avantageux. La stratégie de la compagnie pour ce secteur consiste à réduire les coûts et à maximiser la valeur en poursuivant l'intégration de son usine chimique de Sarnia à la raffinerie. L'Impériale tire parti également de son intégration aux activités chimiques d'ExxonMobil en Amérique du Nord, ce qui lui permet de demeurer un chef de file dans ses principaux segments de marché.

Rapport de gestion (suite)

Résultats d'exploitation

Consolidés

en millions de dollars	2013	2012	2011
Bénéfice net	2 828	3 766	3 371

2013

Le bénéfice net de l'exercice 2013 s'est établi à 2 828 M\$ ou 3,32 \$ par action sur une base diluée, en regard 3 766 M\$ ou 4,42 \$ par action pour l'exercice 2012. Ces résultats inférieurs découlent essentiellement d'une baisse importante des marges de raffinage, qui a retranché environ 700 M\$ aux résultats, de la hausse d'environ 180 M\$ des frais de démarrage et de fonctionnement de Kearl, et de la diminution de la production et de la hausse des coûts d'entretien à Syncrude, qui ont totalisé environ 120 M\$, et la contribution plus faible de Cold Lake, qui s'élève à environ 120 M\$. Les résultats de 2013 comprennent également une charge sans décaissement de 280 M\$ après impôts associée à la reconversion de la raffinerie de Dartmouth en un dépôt de carburant. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la hausse des prix obtenus pour les liquides, ce qui a ajouté environ 125 M\$ aux résultats, par les effets de change d'un dollar canadien plus faible par rapport au dollar américain d'environ 125 M\$, par une hausse des marges de commercialisation, qui a ajouté environ 120 M\$, et par la diminution des dépenses d'entretien des raffineries, qui a ajouté environ 90 M\$ aux résultats.

En 2013, le prix moyen du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) a été plus élevé qu'en 2012, ce qui a entraîné une hausse des prix du pétrole brut de l'Ouest du Canada et des prix obtenus pour les liquides dans le secteur Amont de la compagnie en 2013. Cependant, les marges de raffinage dans le secteur Aval de la compagnie en ont subi le contrecoup, le coût global du pétrole brut traité ayant largement reflété la tendance à la hausse des prix du pétrole brut de l'Ouest canadien.

2012

Le bénéfice net de l'exercice 2012 s'est établi à 3 766 M\$ ou 4,42 \$ par action sur une base diluée, en regard 3 371 M\$ ou 3,95 \$ par action pour l'exercice 2011. La hausse du bénéfice est due principalement à l'élargissement des marges de raffinage, qui a compté pour environ 975 M\$, et à des redevances en baisse d'environ 300 M\$ en raison du fléchissement des prix obtenus dans le secteur Amont. Ces facteurs ont été partiellement annulés par le fléchissement des prix obtenus dans le secteur Amont, qui a retranché environ 580 M\$ aux résultats, par une hausse des dépenses de préparation de Kearl en vue de la production, qui se sont élevées à environ 125 M\$, et par la hausse des dépenses d'entretien planifié des raffineries, qui a effectué une ponction d'environ 80 M\$. Les gains réalisés à la cession d'actifs ont également diminué d'environ 85 M\$ en 2012.

En 2012, le prix moyen du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) et du pétrole brut provenant de l'Ouest canadien est demeuré nettement inférieur au prix du pétrole brut de référence Brent, qui est utilisé couramment pour les marchés pétroliers de la côte atlantique, cet écart étant dû au déséquilibre entre l'offre et la demande sur les marchés du centre du continent nord-américain. Cet écart de prix a eu une incidence négative sur les prix réalisés par la compagnie pour les liquides de l'Ouest canadien. Cependant, les marges de raffinage dans le secteur Aval de la compagnie ont connu une hausse, le coût global du pétrole brut traité dans trois de ses quatre raffineries ayant reflété la tendance des prix du pétrole brut de l'Ouest canadien.

Secteur Amont

en millions de dollars	2013	2012	2011
Bénéfice net	1 712	1 888	2 457

2013

Le bénéfice net du secteur Amont pour l'exercice 2013 s'est établi à 1 712 M\$, comparativement à 1 888 M\$ en 2012. Ces résultats inférieurs découlent principalement de la hausse des frais associés à Kearl, qui se sont élevés à environ 180 M\$, la production depuis son démarrage à la fin d'avril n'ayant pas été suffisante pour compenser les frais de démarrage et d'exploitation à ce jour, de la diminution de la production à Syncrude, qui a retranché environ 120 M\$ aux résultats, et de la hausse des coûts des diluants et des coûts énergétiques à Cold Lake, qui ont totalisé environ 120 M\$. Ces facteurs ont été atténués par la hausse des prix obtenus pour

Rapport de gestion (suite)

les liquides, qui a compté pour environ 125 M\$, et par les effets de change d'un dollar canadien plus faible, ce qui a ajouté environ 125 M\$ aux résultats.

2012

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 1 888 M\$, en baisse de 569 M\$ par rapport à 2011. La diminution du bénéfice est due principalement au recul des prix réalisés, ce qui a retranché environ 580 M\$, à la hausse des dépenses de préparation de Kearn en vue de la production, qui a compté pour environ 125 M\$, et à la diminution de la production à Cold Lake, qui a retranché environ 75 M\$. Les gains réalisés à la cession d'actifs ont en outre diminué d'environ 85 M\$ en 2012. Ces facteurs ont été annulés en partie par des redevances en baisse d'environ 300 M\$ suite au recul des prix et par l'augmentation des volumes de production de pétrole classique, qui a compté pour environ 45 M\$.

Prix de vente moyens et réalisés

en dollars canadiens	2013	2012	2011
Prix touché pour le pétrole brut classique (le baril)	82,41	77,19	85,22
Prix touché pour les liquides du gaz naturel (le baril)	39,26	42,06	59,08
Prix touché pour le gaz naturel (le millier de pieds cubes)	3,27	2,33	3,59
Prix touché pour le pétrole synthétique (le baril)	99,69	92,48	101,43
Prix touché pour le bitume (le baril)	60,57	59,76	63,95

2013

Les prix de la majeure partie de la production de liquides de la compagnie sont fixés en fonction du prix du pétrole brut WTI, un prix de référence courant sur les marchés du centre du continent nord-américain. En 2013, le prix du baril de pétrole brut WTI a augmenté de 3,90 \$ en dollars américains, soit de 4 %, par rapport à 2012. Les prix moyens en dollars canadiens obtenus par la compagnie sur les ventes de pétrole brut classique, de pétrole brut synthétique et de bitume ont également augmenté. Le prix moyen obtenu par la compagnie sur les ventes de gaz naturel de 3,27 \$ par millier de pieds cubes en 2013 était supérieur de 0,94 \$ à celui de 2012.

2012

Les prix de la majeure partie de la production de liquides de la compagnie sont fixés en fonction du prix du pétrole brut WTI, un prix de référence courant sur les marchés du centre du continent nord-américain. En 2012, le prix moyen du WTI en dollars américains était inférieur de 0,96 \$ le baril, soit d'environ un pour cent, à 2011. Les prix moyens réalisés par la compagnie pour les liquides provenant de l'Ouest canadien ont également été pénalisés par les décotes attribuables aux déséquilibres de l'offre et de la demande dans le centre du continent nord-américain. En 2012, le prix moyen obtenu par la compagnie pour le pétrole brut classique et le pétrole synthétique, exprimé en dollars canadiens, a baissé d'environ 9 % par rapport à 2011, tandis que le prix moyen du bitume a baissé d'environ 7 % par rapport à 2011.

En 2012, le prix moyen touché par la compagnie pour le gaz naturel a connu une baisse d'environ 35 %, ce qui correspond à la baisse de la moyenne du prix du disponible 30 jours du gaz naturel en Alberta.

Pétrole brut et LGN – production et ventes (a)

en milliers de barils par jour	2013		2012		2011	
	brut	net	brut	net	brut	net
Bitume (b)	169	142	154	123	160	120
Pétrole synthétique (c)	67	65	72	69	72	67
Pétrole brut classique	21	17	20	15	18	13
Total de la production de pétrole brut	257	224	246	207	250	200
LGN mis en vente	4	3	4	3	5	4
Total de la production de pétrole brut et de LGN	261	227	250	210	255	204
Ventes de bitume, diluant compris (d)	219		201		209	
Ventes de LGN	9		8		9	

Rapport de gestion (suite)

Gaz naturel – production et ventes (a)

(en millions de pieds cubes par jour)	2013		2012		2011	
	brut	net	brut	net	brut	net
Production (e)	201	189	192	195 (g)	254	228
Ventes (f)	167		177		237	

- (a) Le volume par jour correspond au volume annuel divisé par le nombre de jours dans l'année. La production brute correspond à la quote-part de la compagnie (à l'exclusion des achats) avant déduction de la part des propriétaires miniers, des gouvernements ou des deux. La production nette exclut ces parts.
- (b) Les volumes de production de bitume de la compagnie comprenaient l'exploitation de Cold Lake pour toutes les années présentées dans le tableau ci-dessus et, à partir de 2013, comprenaient également le projet de développement initial de Kearn (16 000 barils par jour de production brute, 15 000 barils de production nette).
- (c) Les volumes de production de pétrole synthétique de la compagnie correspondaient à la quote-part du volume de production de la coentreprise Syncrude.
- (d) Le diluant est un condensat de gaz naturel ou un autre hydrocarbure léger ajouté au bitume pour en faciliter le transport par pipeline en vue de sa commercialisation.
- (e) La production de gaz naturel comprend les quantités consommées en interne, hormis les quantités réinjectées.
- (f) Comprend les ventes de la quote-part de la société dans la production (avant déduction de la quote-part des propriétaires miniers ou des gouvernements) ainsi que les ventes de gaz acheté, traité ou revendu. Les ventes de gaz naturel excluent les quantités consommées en interne.
- (g) Compte tenu des ajustements favorables du coût des redevances.

2013

La production brute de bitume de Cold Lake s'est élevée en moyenne à 153 000 barils par jour, contre 154 000 barils en 2012.

Au cours de l'exercice, la quote-part de la compagnie dans la production brute de Syncrude s'est élevée en moyenne à 67 000 barils par jour, contre 72 000 barils par jours en 2012. Ce sont principalement les activités d'entretien systématique qui ont contribué à la baisse de la production.

La quote-part de la compagnie dans la production brute provenant du développement initial de Kearn s'est établie à 16 000 barils par jour pour l'ensemble de l'exercice. La production de bitume dilué a débuté en avril 2013 et a été progressivement augmentée le reste de l'année. Depuis le démarrage, des améliorations ont été apportées à la fiabilité de l'équipement. Bien que la production brute ait atteint 100 000 barils par jour (la part de l'Impériale s'élevant à 71 000 barils par jour) au cours du quatrième trimestre, les activités engagées pour stabiliser le rendement à ces niveaux se poursuivent. Au cours du quatrième trimestre, les ventes à des parties non liées ont débuté tel que prévu.

La production brute de pétrole brut classique s'est établie en moyenne à 21 000 barils par jour pour l'exercice, en regard de 20 000 barils en 2012.

La production brute de gaz naturel au cours de 2013 s'est élevée à 201 millions de pieds cubes par jour, comparativement à 192 millions de pieds cubes en 2012. La hausse de la production reflète les apports provenant de l'acquisition de Celtic et du projet pilote de Horn River, qui ont compensé amplement la diminution naturelle du rendement des gisements.

2012

La production brute de bitume à Cold Lake s'est établie en moyenne à 154 000 barils par jour, contre 160 000 en 2011. La baisse des volumes a été principalement attribuable à la nature cyclique de la production à Cold Lake.

La quote-part de la compagnie dans la production brute de Syncrude s'est élevée en moyenne à 72 000 barils par jour, inchangée par rapport à 2011.

La production brute de pétrole brut classique s'est établie en moyenne à 20,000 barils par jour, contre 18 000 barils en 2011, année au cours de laquelle les interruptions de service de pipelines tiers ont réduit la production du champ pétrolifère de Norman Wells.

La production brute de gaz naturel au cours de 2012 s'est élevée à 192 millions de pieds cubes par jour, comparativement à 254 millions de pieds cubes en 2011. La baisse du volume de production découle essentiellement de l'impact de la cession de propriétés productrices, un processus achevé en 2011.

Rapport de gestion (suite)

Secteur Aval

en millions de dollars	2013	2012	2011
Bénéfice net	1 052	1 772	884

2013

Le bénéfice net du secteur Aval pour l'exercice 2013 s'est établi à 1 052 M\$, comparativement à 1 772 M\$ en 2012. Les résultats ont souffert de la baisse marquée des marges de raffinage, ce qui a retranché environ 700 M\$ aux résultats. Les résultats de l'exercice 2013 comprenaient également une charge de 280 M\$ après impôts associée à la reconversion de la raffinerie de Dartmouth en un dépôt de carburant. Ces facteurs ont été atténués par la hausse des marges de commercialisation, qui a compté pour environ 120 M\$, et une baisse des redevances d'environ 90 M\$.

Le coût global du pétrole brut traité par les raffineries de la compagnie a largement reflété la tendance des pétroles bruts de l'Ouest canadien. Au Canada, les prix de gros des produits raffinés sont en grande partie déterminés par ceux des régions limitrophes des États-Unis, où les prix de gros sont principalement liés aux marchés internationaux. La baisse des bénéfices du secteur Aval en 2013 par rapport à 2012, principalement attribuable à la baisse généralisée des marges de raffinage, a été en partie amortie par la hausse des marges de commercialisation.

2012

Le bénéfice net du secteur Aval s'est établi à 1 772 M\$, en hausse de 888 M\$ par rapport à 2011. Le bénéfice de 2012, le meilleur jamais enregistré, est essentiellement attribuable à la hausse des marges de raffinage dans tout le secteur. Ce résultat positif a cependant été réduit par une augmentation des frais d'exploitation consécutive à l'accroissement des activités d'entretien planifié des raffineries par rapport à 2011.

Le coût global du pétrole brut traité dans trois des quatre raffineries de la compagnie a reflété la tendance des pétroles bruts de l'Ouest canadien. Au Canada, les prix de gros des produits raffinés sont en grande partie déterminés par ceux des régions limitrophes des États-Unis, où les prix de gros sont principalement liés aux marchés internationaux. L'élargissement généralisé des marges de raffinage sont le résultat d'un accroissement entre le prix de vente des produits et le coût du pétrole brut traité.

Utilisation de la capacité de raffinage

en milliers de barils par jour (a)	2013	2012	2011
Débit total des raffineries (b)	426	435	430
Capacité de raffinage au 31 décembre	421	506	506
Utilisation de la capacité totale de raffinage (en pourcentage) (c)	88	86	85

Ventes

en milliers de barils par jour (a)	2013	2012	2011
Essence	223	221	220
Mazout domestique, carburant diesel et carburéacteur	160	151	157
Mazout lourd	29	30	29
Huiles lubrifiantes et autres produits	42	43	41
Ventes nettes de produits pétroliers	454	445	447

(a) Le volume par jour correspond au volume annuel divisé par le nombre de jours dans l'année.

(b) Pétrole brut et charges d'alimentation expédiés directement dans les unités de distillation atmosphérique.

(c) Les activités ont été interrompues le 16 septembre 2013 à la raffinerie de Dartmouth. L'utilisation de la capacité est calculée en fonction du nombre de jours que les raffineries ont été utilisées comme telles en 2013.

2013

Au deuxième trimestre 2013, la compagnie a annoncé sa décision de transformer la raffinerie de Dartmouth en dépôt de carburant. Au troisième trimestre, les activités de raffinage ont été abandonnées à la raffinerie de Dartmouth. La compagnie continue de desservir les marchés de la côte est du Canada en produits pétroliers.

Le débit total des raffineries s'est établi à 426 000 barils par jour. La capacité de raffinage a été utilisée à 88 % en 2013, soit 2 % de plus que l'exercice précédent. Cet accroissement est surtout attribuable à l'augmentation des ventes de produits et à la diminution des activités d'entretien. L'utilisation de la capacité est calculée en

Rapport de gestion (suite)

fonction du nombre de jours que les raffineries ont été utilisées comme telles en 2013. Le total des ventes nettes de produits pétroliers a atteint 454 000 barils par jour, soit 9 000 barils de plus qu'en 2012.

2012

La capacité de raffinage totale a été de 435 000 barils par jour et l'utilisation moyenne de la capacité de raffinage s'est élevée à 86%, contre 85 % l'exercice précédent. L'augmentation des volumes et de l'utilisation, due principalement à une amélioration des opérations de raffinage, a été annulée en partie par un niveau plus élevé d'activités d'entretien planifié à la raffinerie de Strathcona. Le total des ventes nettes de produits pétroliers s'est établi à 445 000 barils par jour, soit 2 000 barils de moins qu'en 2011.

Produits chimiques

en millions de dollars	2013	2012	2011
Bénéfice net	162	165	122

Ventes

en milliers de tonnes	2013	2012	2011
Polymères et produits chimiques de base	712	767	748
Produits intermédiaires et autres	228	277	268
Total des ventes de produits chimiques	940	1 044	1 016

2013

Le bénéfice net du secteur des Produits chimiques a été de 162 M\$ contre 165 M\$, chiffre record en 2012.

2012

Le bénéfice net s'est établi à 165 M\$, en hausse de 43 M\$ par rapport à 2011. Le bénéfice de 2012 a été le meilleur jamais enregistré en raison principalement d'une excellente performance opérationnelle, de l'élargissement des marges sur le polyéthylène et de l'augmentation des ventes de ce produit.

Comptes non sectoriels et autres

en millions de dollars	2013	2012	2011
Résultat net	(98)	(59)	(92)

2013

Pour l'exercice 2013, les comptes non sectoriels ont affiché un solde négatif de 98 M\$, en regard d'un solde négatif de 59 M\$ l'exercice précédent, attribuable en grande partie aux variations des charges liées à la rémunération à base d'actions.

2012

Les comptes non sectoriels ont affiché un solde négatif de 59 M\$ contre un solde négatif de 92 M\$ en 2011. Cette évolution favorable a découlé d'une baisse des charges liées à la rémunération à base d'actions.

Rapport de gestion (suite)

Situation de trésorerie et sources de financement

Sources et affectation des flux de trésorerie

en millions de dollars	2013	2012	2011
Trésorerie liée aux :			
Activités d'exploitation	3 292	4 680	4 489
Activités d'investissement	(7 735)	(5 238)	(3 593)
Activités de financement	4 233	(162)	39
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(210)	(720)	935
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	272	482	1 202

Les investissements en 2013 ont été en partie financés par l'émission d'emprunts à long terme et de billets de trésorerie et en partie par les fonds autogénérés. Conformément à des directives visant à garantir la qualité des contreparties et des placements, les fonds pouvant être temporairement disponibles au-delà des besoins immédiats de la compagnie sont gérés avec soin afin qu'ils soient en sûreté et qu'ils puissent être facilement accessibles de manière à répondre aux besoins en trésorerie de la compagnie et à optimiser le rendement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dépendent pour beaucoup des prix du pétrole brut et du gaz naturel ainsi que des marges sur le pétrole et les produits chimiques. En outre, la compagnie doit sans cesse trouver et mettre en valeur de nouveaux gisements pour générer des flux de trésorerie dans les exercices futurs, et continuer de mettre au point et d'appliquer de nouvelles techniques aux gisements existants afin d'en maintenir ou d'en augmenter la production. Des projets sont prévus ou en cours pour accroître la capacité de production. Cependant, l'augmentation de la production comporte divers risques comme l'exécution des projets, les interruptions des activités d'exploitation, le rendement des gisements et les modifications de la réglementation.

Grâce à sa santé financière, la compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations à long terme. Le vaste éventail des possibilités de mise en valeur dont dispose l'Impériale et la nature complémentaire de ses secteurs d'activité contribuent à atténuer l'ensemble des risques auxquels la compagnie et ses flux de trésorerie sont exposés. De plus, du fait de sa stabilité financière, de sa capacité d'emprunt et des diverses possibilités qu'elle peut exploiter, le risque lié à la remise à plus tard d'un projet n'aurait pas une incidence importante sur les liquidités de la compagnie ni sur sa capacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour ses activités d'exploitation et ses engagements fixes.

Une évaluation actuarielle indépendante des régimes enregistrés de retraite de la compagnie a été effectuée en date du 31 décembre 2012, avec pour résultat une cotisation de 600 M\$ par la compagnie aux régimes enregistrés de retraite en 2013. La prochaine évaluation actuarielle indépendante requise sera au 31 décembre 2013 et la compagnie continuera à cotiser selon les exigences des règlements en matière de retraite. Les exigences de financement futures ne devraient pas avoir d'incidence sur les plans d'investissement existants de la compagnie ni sur sa capacité à poursuivre de nouvelles possibilités d'investissement.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

2013

En 2012, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 3 292 M\$, comparativement à 4 680 M\$ en 2012. Cette baisse des flux de trésorerie a été due principalement à la diminution du bénéfice net et aux effets du fonds de roulement.

2012

En 2012, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont élevés à 4 680 M\$, comparativement à 4 489 M\$ en 2011. Cette hausse des flux de trésorerie a été due principalement aux effets de l'impôt sur le revenu différé et à un bénéfice net plus élevé; elle a été annulée en partie par les effets du fonds de roulement.

Rapport de gestion (suite)

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

2013

Les activités d'investissement ont engagé des flux de trésorerie nets de 7 735 M\$ en 2013, en regard de 5 238 M\$ en 2012. Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 7 899 M\$, en regard de 5 478 M\$ l'exercice précédent. Le produit de la vente d'actifs s'est chiffré 160 M\$, contre 226 M\$ en 2012.

2012

Les activités d'investissement ont engagé des flux de trésorerie nets de 5 238 M\$ en 2012, en regard de 3 593 M\$ en 2011. Les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 5 478 M\$, en regard de 3 919 M\$ l'exercice précédent. Le produit de la vente d'actifs s'est chiffré 226 M\$, contre 314 M\$ en 2011.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

2013

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont atteint 4 233 M\$, comparativement à 162 M\$ en 2012.

La compagnie a contracté de nouvelles dettes de 4 647 M\$, dont 4 572 M\$ en se prévalant des marges existantes.

Au quatrième trimestre 2013, la compagnie a conclu une entente avec une filiale d'ExxonMobil qui prévoit un emprunt à vue renouvelable sans intérêt à la compagnie par ExxonMobil jusqu'à concurrence de 75 M\$ (canadiens). Ce prêt représente la quote-part d'ExxonMobil d'un fonds de roulement nécessaire pour financer les dispositions prises par l'Impériale au nom d'ExxonMobil pour l'achat, la commercialisation et le transport de pétrole brut et de diluants. Au 31 décembre 2013, la compagnie s'était prévalu de 75 M\$ dans le cadre de cette entente.

À la fin de 2013, le total de la dette s'élevait à 6 287 M\$ comparativement 1 647 M\$ à la fin de 2012.

En janvier 2014, la compagnie a augmenté la capacité d'emprunter sur sa ligne de crédit à taux variable auprès d'une société affiliée de la société ExxonMobil en la portant de 5 G\$ à 6,25 G\$. Toutes les autres conditions de l'entente restent les mêmes.

En 2013, la compagnie a versé 407 M\$ de dividendes en espèces contre 398 M\$ en 2012. Les dividendes se sont élevés à 0,48 \$ par action, en regard de 0,47 \$ en 2012.

2012

Les flux de trésorerie engagés dans les activités de financement ont été de 162 M\$ en regard de 39 M\$ en 2011.

La compagnie a contracté de nouvelles dettes de 325 M\$ en se prévalant des marges existantes. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition, qui constituent un élément sans effet sur la trésorerie, ont également augmenté de 115 M\$. À la fin de 2012, le total de la dette s'élevait à 1 647 M\$ en regard de 1 207 M\$ à la fin de 2011.

En 2012, la compagnie n'a effectué des rachats d'actions que pour compenser l'effet dilutif de l'exercice des primes à base d'actions. La compagnie continuera à évaluer son programme de rachat d'actions dans le contexte de ses résultats d'exploitation et des activités liées à ses projets d'investissement dans leur ensemble.

En 2012, la compagnie a versé 398 M\$ de dividendes en espèces contre 373 M\$ en 2011. Les dividendes se sont élevés à 0,47 \$ par action en regard de 0,44 \$ en 2011.

Au troisième trimestre 2012, la compagnie a porté le montant de sa marge de crédit bancaire à long terme de 200 M\$ à 300 M\$, et en a reporté la date d'échéance au mois d'août 2014. La compagnie ne s'est pas prévalu de cette marge.

Rapport de gestion (suite)

Pourcentages et ratios financiers

	2013	2012	2011
Dette totale en pourcentage du capital (a)	24	9	9
Couverture de l'intérêt par le bénéfice (b)	55	239	260

(a) Total des tranches à moins d'un an et à long terme de la dette (page A28) et de la quote-part de la compagnie dans la dette d'une société dans laquelle elle détient une participation en actions, divisé par le total de la dette et des capitaux propres (page A28).

(b) Total du bénéfice net (page A26), des intérêts sur la dette avant capitalisation, incluant la quote-part de la compagnie dans les intérêts sur la dette d'une société dans laquelle elle détient une participation en capitaux propres et des impôts sur les bénéfices (page A26), divisé par les intérêts sur la dette avant capitalisation, incluant la quote-part de la compagnie dans les intérêts sur la dette d'une société dans laquelle elle détient une participation.

À la fin de 2013, la dette comptait pour 24 % dans la structure du capital de la compagnie.

En 2013, les intérêts sur la dette, avant capitalisation des intérêts, s'élevaient à 69 M\$ contre 20 M\$ en 2012. Le taux d'intérêt effectif moyen sur la dette de la compagnie s'est établi à 1,4 % en 2013, contre 1,6 % en 2012.

La santé financière de la compagnie, illustrée par les ratios financiers ci-dessus, constitue un avantage concurrentiel d'une importance stratégique. Quelle que soit la conjoncture commerciale, cette stabilité financière permet à la compagnie d'avoir accès au marché des capitaux et de prendre d'importants engagements à long terme dans le but de maximiser la valeur pour les actionnaires.

La compagnie n'a pas recours à des contrats de dérivés pour compenser le risque lié aux prix des hydrocarbures, aux taux de change et aux taux d'intérêt découlant des actifs, des passifs et des transactions existants. La compagnie ne se livre pas à des activités de spéculation ou de transaction sur des dérivés ni n'a recours à des dérivés à effet de levier.

Engagements

Le tableau qui suit résume les engagements de la compagnie au 31 décembre 2013. Il a été préparé à partir de données tirées du bilan consolidé et de différentes notes afférentes aux états financiers consolidés.

en millions de dollars	Note afférente aux états financiers	Paiements exigibles par exercice			
		2014	2015 à 2018	2019 et après	Montant total
Dette à long terme (a)	Note 14	-	4 342	102	4 444
- Exigible dans un an		7	-	-	7
Contrats de location-exploitation (b)	Note 13	177	180	32	389
Obligations d'achat inconditionnel (c)	Note 9	91	329	237	657
Engagements fermes (d)		2 390	556	297	3 243
Obligations découlant du régime de retraite et des avantages complémentaires de retraite (e)	Note 4	475	231	795	1 501
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (f)	Note 5	91	381	765	1 237
Autres contrats d'achat à long terme (g)		473	2 372	8 036	10 881

- (a) La dette à long terme comprend un prêt à long terme de 4 316 M\$ d'une filiale d'ExxonMobil et des obligations locatives capitalisées de 135 M\$, dont 7 M\$ sont à rembourser dans un an. Les paiements exigibles par exercice pour le prêt à long terme d'apparentés sont estimés sur la base du droit des apparentés de résilier le prêt avec un préavis par écrit d'au moins 370 jours.
- (b) Les engagements minimaux au titre des contrats de location-exploitation, non actualisés, visent principalement des immeubles de bureaux, des wagons de chemin de fer et des stations-service.
- (c) Les obligations d'achat inconditionnelles constituent des engagements à long terme qui ne sont pas résiliables, ou résiliables uniquement à certaines conditions, et que des tiers ont utilisés pour assurer le financement des installations qui fourniront les biens et services prévus dans les contrats. Il s'agit principalement de conventions de débit pipelinier.
- (d) Engagements fermes dans des projets d'immobilisations non actualisés. Les principaux engagements en cours à la fin de 2013 s'élevaient à 2 005 M\$ liés à la quote-part de la compagnie dans le projet Kearn.
- (e) Montant par lequel les obligations au titre des prestations constituées dépassent la juste valeur de l'actif du régime de retraite et des avantages complémentaires de retraite à la fin de l'exercice. Les paiements par exercice comprennent les cotisations prévues au régime de retraite par capitalisation en 2014 et les paiements estimatifs de prestations au titre des régimes sans capitalisation de tous les exercices.
- (f) Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspondent à la juste valeur des obligations juridiques liées à la restauration des lieux lors de la mise hors service d'immobilisations d'une durée d'utilité déterminable.
- (g) Les autres contrats d'achat à long terme comprennent les engagements à long terme non résiliables qui ne sont pas des obligations d'achat inconditionnelles. Ce sont principalement des ententes de fourniture de matières premières et de prestation de services de transport.

Rapport de gestion (suite)

En 2013, la compagnie a conclu d'autres ententes à long terme pour le transport par pipeline. Ces contrats représentent un engagement total de 3,5 G\$, pour l'expédition de mélanges de pétrole brut lourd et de diluant. Ces ententes permettront de soutenir la croissance à long terme de la compagnie dans le domaine de la production à partir de sables pétrolifères. La compagnie compte respecter ces engagements dans le cours normal des affaires. Les montants du nouvel engagement figurent à la ligne « Autres contrats d'achat à long terme » du tableau ci-dessus.

Des économies d'impôt non comptabilisées totalisant 151 M\$ ne figurent pas dans le tableau des engagements de la compagnie parce que celle-ci ne s'attend pas à ce que leur règlement final ait une incidence sur la trésorerie, étant donné qu'elle a déposé des fonds suffisants auprès de l'Agence du revenu du Canada. Le détail de ces économies d'impôt non comptabilisées figure à la note 3 afférente aux états financiers, à la page A37.

Litiges et autres éventualités

Comme il est dit dans la note 9 afférente aux états financiers consolidés à la page A46, différentes poursuites ont été intentées contre la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée et ses filiales. Compte tenu des faits et circonstances pertinents, la compagnie ne croit pas que l'issue définitive d'une quelconque poursuite en cours à son encontre aura une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses états financiers dans leur ensemble. Il n'existe pas d'événements ni d'incertitudes autres que ceux déjà déclarés dans l'information financière qui laissent supposer des changements dans les résultats d'exploitation ou la situation financière futurs.

Dépenses en immobilisations et frais d'exploration

en millions de dollars	2013	2012
Secteur Amont (a)	7 755	5 518
Secteur Aval	187	140
Produits chimiques	9	4
Autres	69	21
Total	8 020	5 683

(a) Frais d'exploration inclus.

En 2013, les dépenses en immobilisations et frais d'exploration ont totalisé 8 020 M\$, une hausse de 2 337 M\$ par rapport à 2012.

Dans le secteur Amont, les dépenses en immobilisations ont été de 7 755 M\$ contre 5 518 M\$ en 2012. De ce montant, 1,9 G\$ ont été consacrés aux acquisitions et post-acquisitions de Celtic et Clyden. Les autres investissements incluaient principalement l'avancement du projet d'expansion de Kearl et du projet Nabiye.

Le projet d'expansion de Kearl a progressé conformément au calendrier. Le projet était achevé à 72 % à la fin de 2013 et progresse dans les délais, le démarrage étant prévu vers la fin de 2015. Nous comptons atteindre une production brute de 110 000 barils par jour (la part de l'Impériale étant de 78 000 barils par jour). Le projet Nabiye à Cold Lake était achevé à 65 % à la fin de l'exercice. Au quatrième trimestre, la construction de l'usine a progressé plus lentement que prévu en raison de la baisse de productivité de l'entrepreneur et des conditions d'hiver rigoureuses. Malgré ces contraintes, l'usine, dont la capacité de production optimale atteindra 40 000 barils par jour, devrait entrer en service à la fin de 2014, comme prévu.

Les dépenses dans le secteur Amont immobilisations et d'exploration devraient être le sont à environ 5 G\$ de dollars pour 2014. Des investissements sont principalement prévus pour mener à bien les projets de croissance de Kearl et Nabiye.

En 2013, les dépenses en immobilisations du secteur Aval ont été de 187 M\$ contre 140 M\$ en 2012. Les dépenses en immobilisations de 2013 ont été centrées principalement sur des projets dans les raffineries visant à améliorer la fiabilité, la souplesse des charges d'alimentation, l'efficacité énergétique et la performance environnementale.

Les dépenses en immobilisations prévues pour le secteur Aval en 2014 sont d'environ 450 M\$ et elles seront axées sur la coentreprise de chargement ferroviaire d'Edmonton, l'amélioration de la fiabilité, de la performance

Rapport de gestion (suite)

environnementale et de la sécurité des raffineries ainsi que sur la poursuite de la modernisation du réseau de détail.

Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration de la compagnie prévues pour 2014 s'élèveront à près de 5,5 G\$. Les dépenses réelles pourraient varier en fonction des progrès de chaque projet.

Risques de marché et autres incertitudes

Les prix du pétrole brut, du gaz naturel et des produits pétroliers et chimiques ont fluctué en réponse à l'évolution des forces du marché. L'incidence de ces fluctuations sur les résultats des opérations des secteurs Amont, Aval et des Produits chimiques a varié. En outre, les prix de référence du pétrole brut et du gaz naturel ainsi que ceux des produits pétroliers et chimiques sont généralement libellés en dollars américains. La majeure partie des ventes et des achats de l'Impériale est fonction de ces valeurs de référence du secteur qui sont libellées en dollars américains. Comme la compagnie enregistre et déclare ses résultats financiers en dollars canadiens, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain auront une certaine incidence sur ses résultats. L'exposition possible de la compagnie aux prix des marchandises et aux marges ainsi qu'aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain est résumée dans le tableau de sensibilité des résultats ci-dessous, qui illustre l'effet annuel estimé sur le bénéfice net de la compagnie après impôts dans les conditions actuelles.

Sensibilité des résultats (a)

en millions de dollars après impôts

Variation de 8 \$ US du prix du baril de pétrole brut	+ (-)	435
Variation de 0,30 \$ US du prix du millier de pieds cubes de gaz naturel	+ (-)	9
Variation de 1 \$ US le baril de la marge sur les ventes de l'ensemble des produits pétroliers	+ (-)	130
Variation de 0,01 \$ US la livre de la marge sur les ventes de polyéthylène	+ (-)	6
Baisse (hausse) de 0,25 % des taux d'intérêt à court terme	+ (-)	11
Baisse (hausse) de 0,09 \$ de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain	+ (-)	500

(a) Le montant servant à illustrer l'incidence de chaque facteur correspond à une variation d'environ 10 % de la valeur de la marchandise ou du taux en question à la fin de 2013. Chaque calcul de sensibilité indique l'incidence sur le bénéfice net de la variation d'un facteur, après impôts et redevances, toutes choses étant égales par ailleurs. Bien que cette sensibilité s'applique aux conditions actuelles, elle peut ne pas varier proportionnellement en cas de fortes fluctuations.

Depuis la fin de l'exercice 2012, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations des prix du pétrole brut a augmenté d'environ 5 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 1 \$ US. Depuis la fin de l'exercice 2012, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations des prix du gaz naturel a augmenté d'environ 1 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 0,10 \$. Depuis la fin de l'exercice 2012, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations du dollar canadien a augmenté d'environ 7 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 0,01 \$. L'augmentation dans ces domaines a été principalement attribuable aux effets de la production du projet de développement initial de Kearl, qui a commencé en 2013.

Depuis la fin de l'exercice 2012, la sensibilité du bénéfice net aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme a augmenté d'environ 8 M\$ (après impôts) par an pour chaque variation de 0,25 % en raison de la hausse du niveau de dette à la fin de l'exercice 2013.

Les marchés mondiaux de l'énergie peuvent connaître de longues périodes pendant lesquelles la conjoncture commerciale est défavorable à un ou plusieurs des secteurs d'activité de la compagnie. Cette conjoncture, de pair avec la nature à haute intensité de capital du secteur et les longs délais de rentabilisation associés à plusieurs de nos projets, souligne l'importance de maintenir une solide situation financière. La direction juge que la santé financière de la compagnie est un avantage concurrentiel.

En général, les résultats sectoriels ne dépendent pas de la capacité de vendre ou d'acheter des produits aux autres secteurs. Lorsque de telles ventes ont lieu, elles découlent plutôt de l'efficacité et des avantages concurrentiels liés aux complexes intégrés de raffinage et de fabrication de produits chimiques. De plus, les ventes intersectorielles se font aux prix courants. Les produits achetés et vendus entre secteurs peuvent également être acquis sur les marchés mondiaux ayant une liquidité, une capacité et des moyens de transport substantiels. Le pétrole brut produit par le secteur Amont et vendu au secteur Aval représente environ deux tiers des ventes intersectorielles de la compagnie. Les autres ventes intersectorielles comprennent celles entre

Rapport de gestion (suite)

les raffineries et les usines de produits chimiques et sont liées aux premières brutes, aux charges d'alimentation et aux produits finis.

Bien que les niveaux des prix du pétrole brut et du gaz naturel puissent augmenter ou diminuer de manière considérable sur le court à moyen terme, l'économie du secteur à long terme continuera à être influencée par l'offre et la demande. La compagnie teste donc la viabilité de tous ses investissements sur un large éventail de prix futurs. L'évaluation de la compagnie est que la réussite de ses opérations se maintiendra dans diverses conjonctures commerciales grâce à de rigoureux programmes d'investissement et de gestion des actifs.

La compagnie emploie un programme de gestion des actifs diligent selon lequel les actifs dont le rendement est décevant sont améliorés pour les amener à un niveau acceptable ou analysés en vue d'une cession éventuelle. Le programme de gestion des actifs comprend une évaluation rigoureuse et régulière pour garantir que tous les actifs contribuent aux objectifs stratégiques de la compagnie. Le résultat en est une base d'immobilisations efficaces et la compagnie a rarement eu à réduire la valeur comptable des actifs, même au cours des périodes de faible prix des marchandises.

La production de bitume du secteur pétrolier peut être soumise à des limitations de la capacité de transport vers les marchés. Le bitume constitue une partie importante de la production de la compagnie dans le secteur Amont. Les plans de mise en valeur des sables pétrolifères à long terme de la compagnie, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie pourraient subir des effets néfastes si l'infrastructure de transport additionnelle requise n'est pas mise sur pied en temps opportun pour des raisons de réglementation ou autres. La compagnie est en faveur de la création d'un plus grand accès aux marchés, notamment par le biais des prolongements de pipeline proposés vers la côte du golfe du Mexique aux États-Unis et la côte ouest du Canada.

Une étroite corrélation existe entre la demande de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits pétrochimiques et les taux de croissance économique générale. Les récessions ou autres périodes de croissance économique faible ou négative auront généralement un effet direct et néfaste sur les résultats financiers de la compagnie. Dans les conjonctures difficiles, la compagnie adopte une démarche qui a fait ses preuves et qui consiste à privilégier les éléments commerciaux sur lesquels elle peut agir et à adopter une perspective à long terme sur le développement.

Dans la mise en valeur des sables pétrolifères, une augmentation de la demande de certains services et matériaux a entraîné une hausse des coûts en capital et du coût des projets plus. La compagnie œuvre en vue de contrer la pression à la hausse sur les coûts par une gestion efficace et efficiente des projets et de l'approvisionnement. Par exemple, elle a approuvé l'expansion du projet d'expansion de Kearnl visant à poursuivre l'aménagement à partir du développement initial de manière à permettre la réutilisation de la conception initiale et de la mise en valeur de l'infrastructure. Cette démarche permet également à la compagnie de conserver la main-d'œuvre expérimentée travaillant au développement initial, pour ainsi maintenir la productivité et limiter la croissance des coûts.

Afin de réduire le risque de dépendance à l'égard de sources d'approvisionnement potentiellement limitées dans des régions productrices établies de pétrole classique arrivant à maturité, la production de la compagnie proviendrait de plus en plus des sables pétrolifères, du gaz naturel non classique et du pétrole en milieu peu perméable. Les améliorations technologiques ont joué, et continueront de jouer, un rôle important dans l'économie et la performance environnementale des développements actuels et futurs de ces sources non classiques.

Gestion du risque

L'importance de la compagnie, sa solide situation financière et la nature complémentaire des secteurs Amont, Aval et des produits chimiques réduisent pour la compagnie dans son ensemble les risques liés aux fluctuations des prix des marchandises et de taux de change. Les résultats financiers de 2013 illustrent les avantages de cette intégration. La hausse des prix du pétrole brut de l'Ouest canadien a eu une incidence positive sur les prix réalisés par la compagnie dans le secteur Amont, mais un effet négatif sur les marges de raffinage dans le secteur Aval. La santé financière et la capacité d'emprunt de la compagnie lui permettent de faire avancer son plan d'entreprise dans l'optique d'une maximisation de la valeur actionnariale, quelle que soit la conjoncture du marché. En outre, la compagnie fait progresser les grands projets d'immobilisations par phases afin de pouvoir apporter des changements lorsque les conditions du marché évoluent de manière

Rapport de gestion (suite)

appréciable. Il en résulte que la compagnie n'a pas recours à des dérivés pour réduire l'incidence de tels changements. La compagnie ne se livre pas à des activités de spéculation ou de transaction sur des dérivés ni n'a recours à des dérivés à effet de levier. La compagnie maintient un système de contrôle qui comprend une politique sur l'autorisation, la déclaration et la surveillance des opérations sur dérivés.

Estimations comptables cruciales

Les états financiers de la compagnie ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») des États-Unis. Les PCGR obligent la direction à faire des estimations et à porter des jugements qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actifs, de passifs, de produits et de charges ainsi que sur la déclaration des actifs et passifs éventuels. Les rapports comptables et financiers de la compagnie traduisent fidèlement son modèle d'entreprise simple. L'Impériale n'a pas recours à des structures de financement visant à modifier ses résultats ou à soustraire certaines dettes de son bilan. Les principales méthodes comptables de la compagnie sont résumées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés à la page A31.

Réserves de pétrole et de gaz

L'évaluation des réserves de pétrole et de gaz est essentielle pour une gestion efficace des actifs du secteur Amont. Elle est partie intégrante de la prise de décisions sur les investissements relatifs aux biens pétroliers et gazières comme de décider s'il faut aller de l'avant en ce qui concerne la mise en valeur. Les réserves de pétrole et de gaz servent également de base au calcul des taux d'amortissement proportionnels au rendement et aux tests de dépréciation.

Les réserves de pétrole et de gaz comprennent les réserves prouvées et non prouvées. Les réserves de pétrole et de gaz prouvées sont les volumes de pétrole et de gaz dont la productivité économique peut être estimée avec une certitude raisonnable par l'analyse de données géologiques et techniques. Les réserves non prouvées sont celles dont la certitude de récupération est moins que raisonnable et comprennent les réserves probables. Les réserves probables sont des réserves dont la récupération est plus probable qu'improbable.

L'estimation des réserves prouvées, qui repose sur une exigence de certitude raisonnable, est un processus continu qui repose sur de rigoureuses évaluations techniques, commerciales et du marché ainsi que sur une analyse détaillée des données sur les puits comme les débits et la baisse de pression des gisements. La compagnie vérifie l'estimation des réserves prouvées à partir de directives d'approbation établies de longue date. Les changements apportés aux réserves se font suivant un processus rigoureux bien établi, dirigé par des géoscientifiques et des ingénieurs chevronnés secondés par le groupe de gestion des réserves qui a une solide expérience technique, aboutissant à des révisions avalisées par la haute direction et le conseil d'administration. Fait à signaler, la compagnie n'a pas recours à des objectifs quantitatifs précis sur les réserves pour fixer la rémunération. Les principaux critères du processus d'estimation des réserves sont décrits dans la Déclaration des réserves, élément 1.

Bien que la compagnie soit raisonnablement certaine que les réserves prouvées seront exploitées, les échéances et les quantités extraites peuvent dépendre d'un certain nombre de facteurs, dont l'achèvement des projets de mise en valeur, le rendement des gisements, les approbations réglementaires et des modifications importantes des projections des prix à long terme du pétrole et du gaz.

Les révisions peuvent comprendre des augmentations ou des réductions des volumes de réserves prouvées estimés précédemment pour les gisements existants en raison de l'évaluation ou de la réévaluation de données existantes sur la géologie, les gisements ou la production, de nouvelles données sur la géologie, les gisements ou la production, ou de modifications des prix et des coûts de fin d'année servant à calculer les réserves. Ces révisions peuvent aussi découler d'importants changements dans la stratégie de mise en valeur ou dans la capacité des installations et du matériel de production.

Incidence des réserves de pétrole et de gaz sur l'amortissement

Le calcul de l'amortissement proportionnel au rendement constitue une estimation comptable cruciale qui mesure l'amortissement de l'actif constitué par le secteur Amont. C'est le rapport des quantités réelles produites au total des réserves prouvées mises en valeur (les réserves récupérables des puits existants avec le matériel et les méthodes d'exploitation qui existent) appliqué au coût de l'actif. Les quantités produites et le coût de l'actif sont connus et, bien que la probabilité de récupérer les réserves prouvées mises en valeur soit très élevée, ces réserves sont fondées sur des estimations sujettes à une certaine variabilité. Bien que les révisions

Rapport de gestion (suite)

apportées par la compagnie dans le passé laissent entrevoir une certaine variabilité, elles ont eu peu d'effet sur les taux d'amortissement proportionnel au rendement.

Incidence des réserves de pétrole et de gaz et des prix sur les tests de dépréciation

Les biens pétroliers et gaziers prouvés, détenus et exploités par la compagnie, font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des faits ou des circonstances laissent entrevoir que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Ces actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ils peuvent générer des flux de trésorerie isolables, qui sont en grande partie indépendants des flux de trésorerie des autres catégories d'actifs.

La compagnie évalue les flux de trésorerie futurs non actualisés des biens en question pour déterminer la possibilité d'en recouvrer la valeur comptable. En général, les tests de dépréciation se fondent sur les estimations des réserves utilisées aux fins de planification interne et de prise de décisions en matière d'investissement. S'il existe des réserves probables, un montant ajusté en fonction du risque peut être inclus dans le test de dépréciation au titre de ces réserves. Un groupe d'actifs subit une dépréciation si ses flux de trésorerie non actualisés sont inférieurs à sa valeur comptable. Les dépréciations correspondent à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Les biens non prouvés importants font l'objet de tests de dépréciation individuels et les provisions pour moins-value imputées aux coûts capitalisés sont inscrites sur la base de la probabilité économique de succès estimée et la durée pour laquelle la compagnie compte conserver les biens. Les biens individuellement moins importants sont regroupés et amortis en fonction des risques liés à la mise en valeur et de la période de détention moyenne.

La compagnie effectue régulièrement des analyses d'évaluation de l'actif dans le cadre de son programme de gestion des actifs. Ces analyses aident la compagnie à évaluer si la valeur comptable de n'importe lequel de ses actifs pourrait ne pas être recouvrée. En plus de devoir évaluer les quantités des réserves de pétrole et de gaz en effectuant ces analyses, il est nécessaire d'évaluer les prix futurs du pétrole et du gaz. Les événements déclencheurs éventuels pouvant entraîner une dépréciation comprennent une baisse importante des réserves courantes et projetées, des coûts accumulés nettement supérieurs au montant prévu à l'origine pour un projet donné ainsi que des pertes d'exploitation de la période en cours, ajoutées à un historique ou à une prévision des pertes d'exploitation ou de trésorerie.

En général, la compagnie ne considère pas la baisse temporaire des prix ou des marges comme un événement pouvant justifier l'application des tests de dépréciation. Les marchés du pétrole brut et du gaz naturel sont reconnus pour leur grande volatilité. Bien que les prix puissent parfois baisser considérablement, c'est plutôt l'augmentation ou la diminution de l'offre par rapport à la demande qui détermine les prix à long terme dans le secteur; or ces phénomènes ne peuvent être prévus avec exactitude. C'est pourquoi les tests de dépréciation appliqués par la compagnie reposent sur les hypothèses relatives aux prix à long terme sur les marchés du pétrole brut et du gaz naturel, des produits pétroliers et des produits chimiques que la compagnie utilise pour l'établissement de ses plans et budgets annuels. Ces hypothèses de prix sont les mêmes que celles qui servent à la prise de décisions en matière d'investissement. Les volumes annuels sont fondés sur les profils de production des gisements, lesquels sont mis à jour annuellement.

Des renseignements complémentaires sur les résultats d'exploitation relatifs au pétrole et au gaz, aux coûts capitalisés et aux réserves sont fournis dans la section qui suit les notes afférentes aux états financiers consolidés. Les prix futurs utilisés pour les tests de dépréciation varient par rapport aux prix utilisés dans les renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz et peuvent être inférieurs ou supérieurs pour un exercice donné.

Prestations de retraite

Le régime de retraite de la compagnie est géré conformément aux exigences des autorités gouvernementales et satisfait au niveau de capitalisation fixé par des actuaires indépendants. La comptabilité des régimes de retraite exige qu'on formule des hypothèses explicites concernant notamment le taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées, le taux de rendement de l'actif du régime et le taux à long terme des augmentations salariales futures. Les hypothèses concernant les régimes de retraite sont revues annuellement par la haute direction. Ces hypothèses ne sont rajustées que s'il faut refléter des changements à long terme des taux du marché et des perspectives. En 2013, le taux de rendement à long terme prévu pour l'actif du régime a été de 6,25 %, comparativement à des rendements réels de 6,5 % et de 8,00 % au cours des

Rapport de gestion (suite)

périodes de 10 ans et 20 ans terminées le 31 décembre 2013. Si des hypothèses différentes sont employées, la charge et l'obligation pourraient augmenter ou diminuer. Le risque auquel la compagnie serait exposée si ces hypothèses devaient changer est résumé à la note 4 afférente aux états financiers consolidés, à la page A38. À l'Impériale, les écarts entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement prévu à long terme ne sont pas constatés dans l'exercice au cours duquel ils se produisent. Ces écarts sont plutôt amortis dans la charge de retraite avec les autres gains ou pertes actuariels sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés. En 2013, les charges de retraite ont représenté moins de 2 % des charges totales.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres passifs environnementaux

Les obligations juridiques liées à la restauration des lieux découlant de la mise hors service d'immobilisations d'une durée de vie utile déterminable sont constatées au moment où elles sont contractées, soit en général au moment où les immobilisations sont aménagées. Initialement, les obligations sont évaluées à leur juste valeur et leur valeur est actualisée. Avec le temps, le montant actualisé de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est ajusté pour tenir compte du changement de sa valeur actuelle, et l'effet en est reflété dans les charges de production et de fabrication. Comme les paiements pour régler les obligations se font périodiquement et qu'ils s'étalent sur la durée de vie utile des actifs d'exploitation, qui peut dépasser 25 ans, le taux d'actualisation n'est rajusté que s'il convient de refléter les changements à long terme des taux du marché et des perspectives. En 2013, les obligations ont été actualisées au taux de 6,0 % et la charge de désactualisation a totalisé 105 M\$ avant impôts, ce qui est nettement inférieur à 1 % du total des charges de l'exercice écoulé. L'utilisation d'un taux d'actualisation différent n'aurait pas eu d'incidence importante sur les résultats financiers publiés par la compagnie.

Aucune obligation liée à la mise hors service n'est constatée pour les installations dont la durée de vie utile est indéterminée. Ces obligations deviennent généralement fermes quand les installations sont fermées définitivement et démontées. Ces obligations peuvent comprendre les frais de sortie d'actifs et des travaux supplémentaires d'assainissement des sols. Ces sites ont toutefois une durée de vie indéterminée basée sur les plans de poursuite des activités et, par conséquent, la juste valeur des obligations juridiques conditionnelles ne peut être mesurée, car il est impossible d'en estimer les dates de règlement. Une provision est constituée au titre des passifs environnementaux liés à ces immobilisations ainsi qu'aux immobilisations qui ne servent pas à la production lorsqu'il est probable que des obligations ont été contractées et que le montant peut raisonnablement en être estimé.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les autres passifs environnementaux sont établis en fonction du coût estimatif des travaux d'ingénierie, compte tenu de la méthode de restauration et de l'ampleur des travaux prévus, selon les prescriptions de la loi, la technologie existante et la vocation éventuelle des lieux. Comme ces estimations sont propres aux lieux visés, il existe de nombreuses hypothèses sous-jacentes aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et à la provision constituée au titre des autres passifs environnementaux de la compagnie. Bien que ces hypothèses puissent changer, aucune n'est assez importante prise individuellement pour avoir une incidence notable sur les résultats financiers publiés par la compagnie.

Coûts des forages d'exploration interrompus

La compagnie continue de comptabiliser à l'actif les coûts d'un forage d'exploration lorsque le forage révèle la présence de réserves suffisantes pour justifier la complétion d'un puits de production et si la compagnie réalise des progrès suffisants dans l'évaluation des réserves et sur le plan de la viabilité économique et opérationnelle du projet. Les coûts des puits d'exploration ne répondant pas à ces critères sont passés en charges. Les faits et circonstances qui justifient la poursuite de la capitalisation des puits suspendus à la fin de l'exercice sont mentionnés dans la note 15 afférente aux états financiers consolidés.

Éventualités fiscales

Les activités de la compagnie sont complexes et les interprétations fiscales, les règlements et les lois qui les visent sont en évolution constante. La direction doit faire preuve d'un grand jugement dans la comptabilisation des éventualités concernant les impôts sur les bénéfices et les litiges fiscaux parce que leur issue est souvent difficile à prédire.

Les économies des positions fiscales incertaines que la compagnie a prises et compte prendre dans ses déclarations fiscales ne peuvent être prises en compte dans les états financiers que si la direction estime plus probable qu'improbable que cette position sera maintenue par les autorités fiscales. Dans le cas d'une position qui sera probablement maintenue, l'avantage constaté dans les états financiers correspondra à l'avantage fiscal

Rapport de gestion (suite)

le plus élevé à l'égard duquel la probabilité que cet avantage soit réalisé lors du règlement final conclu avec les autorités fiscales est supérieure à 50 %. Une réserve financière est constituée pour la différence entre la position prise ou qui devrait être prise dans une déclaration fiscale et le montant constaté dans les états financiers. Les avantages fiscaux non constatés de la compagnie et la description des exercices visés sont résumés à la note 3 des états financiers consolidés à la page A37.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

La direction, y compris le chef de la direction et l'agent comptable principal et agent financier principal de la compagnie, est responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la compagnie. La direction a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework (1992)*, publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la Commission Treadway. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne de l'information financière de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée était efficace au 31 décembre 2013.

PricewaterhouseCoopers s.r.l., auditeur indépendant, a vérifié l'efficacité du contrôle interne de la compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, comme il est précisé dans son rapport inclus dans les présentes.

/s/ Richard M. Kruger

R.M. Richard M. Kruger
Président du Conseil, président
et chef de la direction

/s/ Paul J. Masschelin

P.J. Masschelin
Vice-président principal,
Finances et administration et contrôleur
(agent comptable principal et agent financier principal)

Le 25 février 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, et des états consolidés des résultats, des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie qui s'y rapportent pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 décembre 2013. Nous avons aussi procédé à l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée au 31 décembre 2013, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Commission Treadway. La responsabilité de ces états financiers, du maintien d'un contrôle efficace de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, figurant dans le rapport de la direction ci-joint sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, incombe à la direction de la compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés et une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la compagnie en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes et qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. L'audit des états financiers consolidés comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Il comprend également l'évaluation des principes comptables employés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. L'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'obtention d'une compréhension du contrôle interne de l'information financière, l'évaluation du risque qu'une faiblesse importante existe, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à partir du risque évalué et l'exécution des autres procédures que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société repose sur un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à un usage externe selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière inclut les politiques et les procédés qui : i) se rapportent à la tenue de registres raisonnablement détaillés, reflétant avec précision les opérations et les cessions liées aux actifs de la compagnie et en donnent une image fidèle; ii) procurent une assurance raisonnable que les opérations sont dûment comptabilisées pour permettre la préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les recettes et dépenses de la compagnie sont effectuées conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la compagnie; et iii) procurent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection en temps utile d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la compagnie susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni détecter des inexactitudes. En outre, les prévisions sur toute évaluation de l'efficacité se rapportant aux périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles peuvent devenir insuffisants en raison de la modification des conditions, ou que le degré de conformité aux politiques ou procédés peut diminuer.

À notre avis, les états financiers consolidés auxquels il est fait référence ci-dessus donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2013, selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique. En outre, à notre avis, la compagnie a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'endroit de l'information financière au 31 décembre 2013, selon les critères établis dans le document Internal Control - Integrated Framework (1992) publié par le COSO.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés
Calgary (Alberta), Canada
Le 25 février 2014

État consolidé des résultats (selon le PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens
Exercices clos les 31 décembre

	2013	2012	2011
Produits et autres revenus			
Produits d'exploitation (a)(b)	32 722	31 053	30 474
Revenus de placement et d'autres sources (note 8)	207	135	240
Total des produits et des autres revenus	32 929	31 188	30 714
Charges			
Exploration	123	83	92
Achats de pétrole brut et de produits (c)	20 155	18 476	18 847
Production et fabrication (d)	5 288	4 457	4 114
Frais de vente et frais généraux	1 082	1 081	1 168
Taxe d'accise fédérale (a)	1 423	1 338	1 320
Amortissement et épuisement	1 110	761	764
Coûts de financement (note 12)	11	(1)	3
Total des charges	29 192	26 195	26 308
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 737	4 993	4 406
Impôts sur les bénéfices (note 3)	909	1 227	1 035
Bénéfice net	2 828	3 766	3 371
Données par action (en dollars canadiens)			
Bénéfice net par action ordinaire – résultat de base (note 10)	3,34	4,44	3,98
Bénéfice net par action ordinaire – résultat dilué (note 10)	3,32	4,42	3,95
Dividendes	0,49	0,48	0,44

(a) Les produits d'exploitation comprennent la taxe d'accise fédérale de 1 423 M\$ (1 338 M\$ en 2012, 1 320 M\$ en 2011).

(b) Les produits d'exploitation comprennent des sommes remboursées par des apparentés de 2 385 M\$ (2 907 M\$ en 2012, 2 818 M\$ en 2011) (note 16).

(c) Les achats de pétrole brut et de produits comprennent des sommes remboursées par des apparentés de 4 104 M\$ (3 033 M\$ en 2012, 3 636 M\$ en 2011) (note 16).

(d) Les dépenses de production et de fabrication comprennent des sommes remboursées à des apparentés de 319 M\$ (241 M\$ en 2012, 217 M\$ en 2011) (note 16).

L'information contenue dans les notes afférentes aux états financiers consolidés fait partie intégrante des présents états.

État consolidé du résultat étendu (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens
Exercices clos les 31 décembre

	2013	2012	2011
Bénéfice net	2 828	3 766	3 371
Autres éléments du résultat étendu, après impôts sur les bénéfices			
Ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (amortissement non compris)	529	(415)	(953)
Amortissement de l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite, inclus dans le coût net des prestations constituées	205	198	139
Total des autres éléments du résultat étendu (perte)	734	(217)	(814)
Résultat étendu	3 562	3 549	2 557

L'information contenue dans les notes afférentes aux états financiers consolidés fait partie intégrante des présents états.

Bilan consolidé (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens
31 décembre

	2013	2012
Actif		
Actif à court terme		
Liquidités	272	482
Comptes débiteurs, déduction faite des créances douteuses estimatives	2 084	1 976
Stocks de pétrole brut et de produits (note 11)	1 030	827
Matières, fournitures et frais payés d'avance	342	280
Actif d'impôts futurs (note 3)	559	527
Total de l'actif à court terme	4 287	4 092
Créances à long terme, participations, placements et autres actifs à long terme	1 332	1 090
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé et de l'épuisement (note 2)	31 320	23 922
Écart d'acquisition (note 2)	224	204
Autres actifs incorporels, montant net	55	56
Total de l'actif (note 2)	37 218	29 364
Passif		
Passif à court terme		
Billets et emprunts (a)(note 12)	1 843	472
Comptes créditeurs et charges à payer (b)(note 11)	4 518	4 249
Impôts sur les bénéfices à payer	727	1 184
Total du passif à court terme	7 088	5 905
Dette à long terme (c)(note 14)	4 444	1 175
Autres obligations à long terme (note 5)	3 091	3 983
Passif d'impôts futurs (note 3)	3 071	1 924
Total du passif	17 694	12 987
Engagements et passifs éventuels (note 9)		
Capitaux propres		
Actions ordinaires à la valeur attribuée (d) (note 10)	1 566	1 566
Bénéfices non répartis	19 679	17 266
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 721)	(2 455)
Total des capitaux propres	19 524	16 377
Total du passif et des capitaux propres	37 218	29 364

(a) Les billets et emprunts comprennent des sommes remboursables à des apparentés de 75 M\$ (0 en 2012).

(b) Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des sommes remboursables à des apparentés de 170 M\$ (9 M\$ à recevoir en 2012) (note 16).

(c) Les dettes à long terme comprennent des sommes remboursables à des apparentés de 4 316 M\$ (1 040 M\$ en 2012).

(d) Le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 848 millions (848 millions en 2012) (note 10).

L'information contenue dans les notes afférentes aux états financiers consolidés fait partie intégrante des présents états.

Au nom du Conseil,

/s/ Richard M. Kruger

R.M. Kruger
Président du Conseil, président
et chef de la direction

/s/ Paul J. Masschelin

P.J. Masschelin
Vice-président principal,
Finances et administration et contrôleur

État consolidé des capitaux propres (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens
31 décembre

	2013	2012	2011
Actions ordinaires à la valeur attribuée (note 10)			
Au début de l'exercice	1 566	1 528	1 511
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	-	43	19
Achats d'actions à la valeur attribuée	-	(5)	(2)
À la fin de l'exercice	1 566	1 566	1 528
Bénéfices non répartis			
Au début de l'exercice	17 266	14 031	11 090
Bénéfice net de l'exercice	2 828	3 766	3 371
Achats d'actions au-dessus de la valeur attribuée	-	(123)	(57)
Dividendes	(415)	(408)	(373)
À la fin de l'exercice	19 679	17 266	14 031
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Au début de l'exercice	(2 455)	(2 238)	(1 424)
Autres éléments du résultat étendu	734	(217)	(814)
À la fin de l'exercice	(1 721)	(2 455)	(2 238)
Capitaux propres à la fin de l'exercice	19 524	16 377	13 321

L'information contenue dans les notes afférentes aux états financiers consolidés fait partie intégrante des présents états.

État consolidé des flux de trésorerie (selon les PCGR des États-Unis)

en millions de dollars canadiens

Rentrées (sorties)

Exercices clos les 31 décembre

	2013	2012	2011
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	2 828	3 766	3 371
Ajustements au titre d'éléments hors trésorerie :			
Amortissement et épuisement	1 110	761	764
(Gain) perte à la vente d'actifs	(150)	(94)	(197)
Charge d'impôts futurs et autres	482	619	71
Variations de l'actif et du passif d'exploitation :			
Comptes débiteurs	(74)	300	(302)
Stocks, matériaux, fournitures et frais payés d'avance	(260)	(106)	(228)
Impôts sur les bénéfices à payer	(457)	(84)	390
Comptes créditeurs et charges à payer	191	(67)	846
Autres postes – montant net (a)	(378)	(415)	(226)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 292	4 680	4 489
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles	(6 297)	(5 478)	(3 919)
Acquisition (note 18)	(1 602)	-	-
Produit de la vente d'actifs	160	226	314
Remboursement de prêt par une société	4	14	12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 735)	(5 238)	(3 593)
Activités de financement			
Dette à court terme – montant net	1 371	105	135
Émission d'emprunts à long terme	3 276	220	320
Réduction d'obligations locatives capitalisées	(7)	(4)	(3)
Émission d'actions ordinaires en vertu du régime d'options sur actions	-	43	19
Actions ordinaires rachetées (note 10)	-	(128)	(59)
Dividendes versés	(407)	(398)	(373)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 233	(162)	39
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(210)	(720)	935
Trésorerie au début de l'exercice	482	1 202	267
Trésorerie à la fin de l'exercice (b)	272	482	1 202

(a) Comprend la cotisation aux régimes enregistrés de retraite de 600 M\$ (594 M\$ en 2012, 361 M\$ en 2011).

(b) La trésorerie comprend les fonds en banque et les équivalents de trésorerie au coût. Les équivalents de trésorerie sont des titres très liquides échéant au plus trois mois après la date de leur achat.

L'information contenue dans les notes afférentes aux états financiers consolidés fait partie intégrante des présents états.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints et la documentation complémentaire sont la responsabilité de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée.

La compagnie exerce principalement ses activités dans le secteur de l'énergie, notamment dans l'exploration, la production, le transport et la vente de pétrole brut et de gaz naturel ainsi que la fabrication, le transport et la vente de produits pétroliers. La compagnie est aussi un important fabricant et distributeur de produits pétrochimiques.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Les PCGR obligent la direction à faire des estimations et à porter des jugements qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actifs, de passifs, de produits et de charges ainsi que sur la déclaration des actifs et passifs éventuels. Certains postes des exercices précédents ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation de 2013. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

1. Principales méthodes comptables

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales dont la compagnie a le contrôle. Les comptes et opérations intersociétés ont été éliminés. Les filiales comprennent les sociétés dans lesquelles l'Impériale détient une participation ainsi que la capacité permanente d'en déterminer unilatéralement les stratégies et les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales filiales comprises dans les états financiers consolidés sont Pétrolière Impériale Ressources Ltée, Imperial Oil Resources N.W.T. Limited, Imperial Oil Resources Ventures Limited et Pétrolière McColl-Frontenac Inc. Les sociétés précitées sont toutes détenues en propriété exclusive. Les états financiers consolidés reflètent également la quote-part de la participation indivise de la compagnie dans certains éléments d'actifs, éléments de passif, produits et charges du secteur Amont, dont sa participation de 25 % dans la coentreprise Syncrude et de 70,96 % dans le projet Kearn.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande courante, si celle-ci est inférieure. Le coût du pétrole brut et des produits est déterminé principalement selon la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS). La méthode DEPS a été préférée à la méthode du premier entré, premier sorti et à celle du coût moyen parce qu'elle permet de mieux rapprocher les coûts courants et les produits d'exploitation dégagés pour la période.

Le coût des stocks comprend les dépenses et autres charges, y compris l'amortissement, engagées directement ou indirectement pour assurer leur conditionnement actuel et leur entreposage final avant la livraison au client. Les frais de vente et les frais généraux sont inscrits à titre de frais imputables à la période en cours et exclus du coût des stocks.

Participations et placements

La participation dans les actifs nets sous-jacents des filiales dont la compagnie n'a pas le contrôle, mais sur lesquelles elle exerce une influence importante, est comptabilisée à la valeur de consolidation. Cette participation est comptabilisée au coût d'origine majoré de la quote-part de l'Impériale dans le bénéfice depuis l'acquisition de la participation, déduction faite des dividendes touchés. La quote-part de l'Impériale dans le bénéfice après impôts de ces placements est portée au poste Revenus de placement et d'autres sources, dans l'état consolidé des résultats. Les autres placements sont comptabilisés au coût. Les dividendes sont inclus dans Revenus de placement et d'autres sources.

Ces investissements représentent les participations dans des sociétés fermées de transport par pipeline et une coentreprise de chargement ferroviaire qui facilitent l'achat et la vente de liquides dans la conduite des activités de la compagnie. Les autres parties qui détiennent une participation dans ces placements partagent les risques et les avantages en proportion du pourcentage de leur participation. L'Impériale n'investit pas dans ces placements dans le but de soustraire des passifs de son bilan.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les crédits d'impôt à l'investissement et autres subventions similaires sont portés en diminution du coût capitalisé de l'actif auquel ils s'appliquent.

Pour ses activités d'exploration et de mise en valeur, la compagnie suit la méthode de la capitalisation du coût de la recherche fructueuse. Selon cette méthode, les coûts sont cumulés gisement par gisement et certaines dépenses d'exploration et de forage d'exploration improductif sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les coûts des puits producteurs et des puits secs de mise en valeur sont capitalisés et amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement de chaque gisement. La compagnie comptabilise le coût d'un forage d'exploration comme un actif lorsque le forage révèle la présence de réserves suffisantes pour justifier la complétion d'un puits de production et quand la compagnie réalise des progrès suffisants dans l'évaluation des réserves et de la viabilité économique et opérationnelle du projet. Les autres dépenses d'exploration, y compris les coûts géophysiques et les loyers annuels des concessions, sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien et de réparation, y compris les frais relatifs aux travaux de gros entretien planifié, sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent la durée de vie utile d'un bien ou en accroissent le rendement sont capitalisées.

La production comprend le pompage du pétrole et du gaz à la surface ainsi que leur collecte, leur traitement, leur façonnage et leur stockage sur place. La fonction de production prend normalement fin à la sortie du réservoir de stockage de la concession ou du gisement. Les frais de production correspondent aux frais engagés pour exploiter et maintenir en état les puits de la compagnie ainsi que le matériel et les installations connexes. Ils sont incorporés au coût du pétrole et du gaz produits. Ces coûts, parfois appelés frais relatifs au pompage, comprennent les coûts de la main-d'œuvre engagés pour exploiter les puits et le matériel connexe, les frais d'entretien et de réparation des puits et du matériel, le coût des matériaux et des fournitures et le coût énergétique requis pour exploiter les puits et le matériel connexe, ainsi que les frais d'administration liés à la production.

Les coûts d'acquisition des gisements prouvés sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement calculée à partir du total des réserves prouvées de pétrole et de gaz. L'amortissement et l'épuisement des actifs liés aux biens producteurs commencent au moment où la production devient régulière. L'amortissement des autres actifs commence au moment où l'actif est installé et prêt à servir. Les actifs en cours de construction ne sont ni amortis ni épuisables. L'amortissement proportionnel au rendement s'applique aux puits et aux immobilisations corporelles liés aux biens producteurs épuisables, les taux d'amortissement par unité de production étant fondés sur les réserves prouvées de pétrole et de gaz mises en valeur. Les investissements dans les installations d'extraction et dans les installations de valorisation aux propriétés de sables pétrolifères sont amortis selon la méthode proportionnelle au rendement, compte tenu des réserves prouvées mises en valeur. Les investissements dans les réseaux miniers et de transport aux propriétés de sables pétrolifères sont généralement amortis selon la méthode linéaire sur 15 ans. Pour les autres immobilisations corporelles, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative. En général, les raffineries sont amorties sur 25 ans. Les autres actifs importants, comme les usines chimiques et les stations-service, sont amortis sur 20 ans.

Les biens pétroliers et gaziers prouvés, détenus et exploités par la compagnie, font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des faits ou des circonstances laissent entrevoir que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Ces actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ils peuvent générer des flux de trésorerie isolables, qui sont en grande partie indépendants des flux de trésorerie des autres catégories d'actifs.

La compagnie évalue les flux de trésorerie futurs non actualisés des biens en question pour déterminer la possibilité d'en recouvrer la valeur comptable. Les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation sont établis à partir des hypothèses mises à jour annuellement de l'évaluation des investissements dans le plan d'entreprise, concernant les prix du pétrole brut et du gaz naturel et les taux de change. Les quantités annuelles sont fondées sur les profils de production des gisements, qui sont aussi mis à jour annuellement.

En général, les tests de dépréciation se fondent sur les estimations des réserves utilisées aux fins de planification interne et de prise de décisions en matière d'investissement. S'il existe des réserves probables,

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

un montant ajusté en fonction du risque peut être inclus dans le test de dépréciation au titre de ces réserves. Un groupe d'actifs subit une dépréciation si les flux de trésorerie non actualisés sont inférieurs à sa valeur comptable. Les dépréciations correspondent à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur.

Les biens non prouvés importants font l'objet de tests de dépréciation individuels et les provisions pour moins-value imputées aux coûts capitalisés sont inscrites sur la base de la probabilité économique de succès estimée et la durée pour laquelle la compagnie compte conserver les biens. Les biens individuellement moins importants sont regroupés et amortis en fonction des risques liés à la mise en valeur et de la période de détention moyenne. Les provisions pour moins-value sont examinées au moins une fois par an.

Les gains et les pertes à la vente d'actifs sont inscrits au poste *Revenus de placement et d'autres sources*, à l'état consolidé des résultats.

Capitalisation des intérêts

Les intérêts débiteurs associés aux grands projets d'investissement en cours de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. La phase de construction du projet commence par la conception technique détaillée et s'achève quand l'immobilisation corporelle en question est prête à remplir sa vocation.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus souvent si des faits ou des circonstances indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Les pertes de valeur sont constatées dans les résultats de l'exercice. L'évaluation de la perte de valeur de l'écart d'acquisition se fonde sur une comparaison entre la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des actifs d'exploitation connexes et la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie nets découlant de ces actifs d'exploitation.

Les actifs incorporels d'une durée de vie utile déterminable sont amortis sur leur durée de vie estimative. Les frais de développement de logiciels sont amortis sur une période maximale de 15 ans et les listes de clients, sur une période maximale de 10 ans. La dotation à l'amortissement est constatée au poste *Amortissement et épuisement*, à l'état consolidé des résultats.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et autres passifs environnementaux

Les obligations juridiques liées à la restauration des lieux découlant de la mise hors service d'immobilisations d'une durée de vie utile déterminable sont constatées au moment où elles sont contractées, soit en général au moment où les immobilisations sont aménagées. Ces obligations se rapportent principalement aux frais d'assainissement et de restauration des sols et aux frais d'abandon et de démolition des puits de pétrole et de gaz et des installations connexes. La compagnie fait des estimations, formule des hypothèses et porte des jugements concernant certains facteurs tels que l'existence d'obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations, les évaluations techniques des actifs, les montants et les délais estimés des règlements, les taux sans risque ajustés en fonction de la qualité du crédit et les taux d'inflation. Initialement, les obligations sont évaluées à leur juste valeur et leur valeur est actualisée. Un montant correspondant à l'obligation initiale est ajouté aux coûts capitalisés de l'actif en question. Avec le temps, le montant actualisé de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est ajusté de manière à rendre compte de la variation de sa valeur actualisée, et les coûts capitalisés initialement sont amortis sur la durée de vie utile des immobilisations en question.

Aucune obligation liée à la mise hors service n'est constatée pour les installations de fabrication, de distribution et de commercialisation dont la durée de vie utile est indéterminée. Ces obligations deviennent généralement fermes quand les installations sont fermées définitivement et démontées. Ces obligations peuvent comprendre les frais de sortie d'actifs et des travaux supplémentaires d'assainissement des sols. Ces sites ont toutefois une durée de vie indéterminée basée sur les plans de poursuite des activités et, par conséquent, la juste valeur des obligations juridiques conditionnelles ne peut être mesurée, car il est impossible d'en estimer les dates de règlement. Une provision est constituée au titre des passifs environnementaux liés à ces immobilisations lorsqu'il est probable que des obligations ont été contractées et que le montant peut raisonnablement en être estimé. Les provisions pour passifs environnementaux sont établies à partir du coût estimatif des travaux d'ingénierie, compte tenu de la méthode envisagée et de l'ampleur des travaux de restauration prévus, conformément aux exigences réglementaires, de la technologie existante et de la vocation éventuelle des lieux. Ces passifs ne sont pas actualisés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises ont été convertis aux cours du change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes de change sont constatés dans les résultats.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou déboursé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché. Les niveaux de hiérarchie 1, 2 et 3 sont des termes pour désigner la priorité des données dans les techniques d'évaluation servant à mesurer la juste valeur. Les données de niveau 1 sont les prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les données de niveau 2 sont des données sur les actifs ou passifs autres que les prix cotés de niveau 1, mais qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 3 sont des données qui ne sont pas observables sur le marché.

Produits

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers, de produits chimiques et d'autres éléments sont comptabilisés au moment de la livraison. La livraison correspond au moment où le client accepte le titre de propriété et en assume les risques et les avantages, où les prix sont fixés ou déterminables et où la recouvrabilité est raisonnablement assurée. La compagnie ne conclut pas d'ententes qui l'obligent à racheter ses produits, pas plus qu'elle n'accorde au client un droit de retour.

Les produits comprennent les sommes facturées aux clients pour l'expédition et la manutention. Les frais d'expédition et de manutention engagés jusqu'au point d'entreposage final avant la livraison au client sont portés au poste *Achats de pétrole brut et de produits*, à l'état consolidé des résultats. Les frais de livraison du point d'entreposage final au client sont comptabilisés à titre de charge de commercialisation au poste *Frais de vente et frais généraux*.

Les opérations d'achat et de vente de marchandises auprès de la même contrepartie conclues en regard l'une de l'autre sont combinées et comptabilisées comme des échanges mesurés à la valeur comptable de l'élément vendu.

Rémunération à base d'actions

La compagnie attribue à certains employés une rémunération à base d'actions sous la forme d'unités d'actions non acquises. La charge de rémunération est mesurée à chaque période de déclaration en fonction du cours actuel de l'action de la compagnie et est portée au poste *Frais de vente et frais généraux* à l'état consolidé des résultats sur la période d'acquisition de chaque attribution. Pour un complément d'information, voir la note 7 afférente aux états financiers consolidés à la page A44.

Taxes à la consommation

Les taxes à la consommation perçues par la compagnie sont exclues de l'état consolidé des résultats. Il s'agit principalement des taxes provinciales sur les carburants automobiles, de la taxe fédérale sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée fédérale-provinciale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2. Secteurs d'activité

La compagnie exerce ses activités au Canada. Les fonctions Amont, Aval et Produits chimiques correspondent pour l'essentiel aux secteurs d'exploitation de l'entreprise, qui sont déclarés séparément. Les facteurs servant à distinguer ces secteurs isolables sont fondés sur la nature des activités exercées par chaque secteur et sur la structure de l'organisation interne de la compagnie. Le secteur Amont est organisé et exploité en vue de la prospection et de la production de pétrole brut et de ses équivalents ainsi que de gaz naturel. Quant au secteur Aval, il est organisé et exploité en vue de la transformation du pétrole brut en produits pétroliers et de la distribution et de la commercialisation de ces produits. Le secteur des produits chimiques est organisé et exploité en vue de la fabrication et de la commercialisation de produits tirés des hydrocarbures et de produits chimiques. Cette sectorisation de l'activité est une pratique de longue date de la compagnie largement répandue dans les industries pétrolière et pétrochimique.

Ces fonctions ont été définies comme des secteurs d'exploitation de la compagnie parce que ce sont les secteurs a) qui exercent les activités commerciales à partir desquelles des produits sont gagnés et des charges engagées, b) dont les résultats d'exploitation sont examinés périodiquement par le chef de l'exploitation aux fins de la prise de décisions quant aux ressources qui seront attribuées aux secteurs et à l'évaluation de la performance des secteurs, et c) pour lesquels une information financière distincte est disponible.

Entrent principalement dans la catégorie des comptes non sectoriels les actifs et les passifs qui ne se rapportent pas spécifiquement aux segments commerciaux, tels que principalement l'encaisse, les intérêts débiteurs capitalisés, les emprunts à court terme, la dette et le passif à long terme liés à la rémunération incitative ainsi que l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite. Le résultat net des comptes non sectoriels tient compte principalement des frais de financement sur la dette, des intérêts créditeurs et des charges de rémunération incitative à base d'actions.

Les méthodes comptables s'appliquant aux informations sectorielles sont identiques à celles qui sont décrites dans l'exposé des principales politiques comptables. Les charges d'exploitation liées aux secteurs Amont, Aval et des produits chimiques comprennent des sommes réparties provenant des comptes non sectoriels. Cette répartition est fondée sur la combinaison des frais de gestion, du prorata des charges d'exploitation et de la moyenne des dépenses en immobilisations sur trois ans. Les cessions d'actifs intersectorielles sont inscrites à la valeur comptable. Les ventes intersectorielles sont conclues pour l'essentiel aux prix courants. Les actifs et les passifs qui ne sont pas associés à un secteur en particulier sont répartis selon leur nature.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

en millions de dollars	Secteur Amont			Secteur Aval			Produits chimiques		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits et autres revenus									
Produits d'exploitation (a)	6 016	4 674	5 278	25 450	25 077	23 909	1 256	1 302	1 287
Ventes intersectorielles	4 026	4 110	4 460	1 978	2 603	2 784	318	299	354
Revenus de placement et d'autres sources	145	46	168	59	81	63	-	-	-
	10 187	8 830	9 906	27 487	27 761	26 756	1 574	1 601	1 641
Charges									
Exploration	123	83	92	-	-	-	-	-	-
Achats de pétrole brut et de produits	3 778	3 056	3 581	21 628	21 316	21 642	1 065	1 115	1 222
Production et fabrication (b)	3 389	2 704	2 484	1 695	1 569	1 451	210	185	179
Frais de vente et frais généraux	5	1	7	886	935	973	66	67	64
Taxe d'accise fédérale	-	-	-	1 423	1 338	1 320	-	-	-
Amortissement et épuisement	636	498	528	452	242	214	12	12	13
Coûts de financement (note 12)	9	(1)	2	2	-	(1)	-	-	-
Total des charges	7 940	6 341	6 694	26 086	25 400	25 599	1 353	1 379	1 478
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	2 247	2 489	3 212	1 401	2 361	1 157	221	222	163
Impôts sur les bénéfices (note 3)									
Exigibles	(14)	72	593	395	486	372	62	67	43
Futurs	549	529	162	(46)	103	(99)	(3)	(10)	(2)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	535	601	755	349	589	273	59	57	41
Bénéfice net	1 712	1 888	2 457	1 052	1 772	884	162	165	122
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 690	2 625	3 252	1 453	1 961	1 315	198	127	53
Dépenses en immobilisations et frais d'exploration (c)	7 755	5 518	3 880	187	140	166	9	4	4
Immobilisations corporelles									
Coût	38 819	30 602	25 327	7 146	7 038	6 990	771	765	760
Amortissement cumulé et épuisement	(10 749)	(10 146)	(9 747)	(4 347)	(3 967)	(3 803)	(586)	(576)	(560)
Immobilisations corporelles, montant net (d)	28 070	20 456	15 580	2 799	3 071	3 187	185	189	200
Total de l'actif (e)	30 553	22 317	17 222	5 732	6 409	6 700	397	372	397

en millions de dollars	Comptes non sectoriels et autres			Éliminations			Chiffres consolidés		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Produits et autres revenus									
Produits d'exploitation (a)	-	-	-	-	-	-	32 722	31 053	30 474
Ventes intersectorielles	-	-	-	(6 322)	(7 012)	(7 598)	-	-	-
Revenus de placement et d'autres sources	3	8	9	-	-	-	207	135	240
	3	8	9	(6 322)	(7 012)	(7 598)	32 929	31 188	30 714
Charges									
Exploration	-	-	-	-	-	-	123	83	92
Achats de pétrole brut et de produits	-	-	-	(6 316)	(7 011)	(7 598)	20 155	18 476	18 847
Production et fabrication (b)	-	-	-	(6)	(1)	-	5 288	4 457	4 114
Frais de vente et frais généraux	125	78	124	-	-	-	1 082	1 081	1 168
Taxe d'accise fédérale	-	-	-	-	-	-	1 423	1 338	1 320
Amortissement et épuisement	10	9	9	-	-	-	1 110	761	764
Coûts de financement (note 12)	-	-	2	-	-	-	11	(1)	3
Total des charges	135	87	135	(6 322)	(7 012)	(7 598)	29 192	26 195	26 308
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	(132)	(79)	(126)	-	-	-	3 737	4 993	4 406
Impôts sur les bénéfices (note 3)									
Exigibles	(18)	(32)	(53)	-	-	-	425	593	955
Futurs	(16)	12	19	-	-	-	484	634	80
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(34)	(20)	(34)	-	-	-	909	1 227	1 035
Bénéfice net	(98)	(59)	(92)	-	-	-	2 828	3 766	3 371
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(49)	(33)	(131)	-	-	-	3 292	4 680	4 489
Dépenses en immobilisations et frais d'exploration (c)	69	21	16	-	-	-	8 020	5 683	4 066
Immobilisations corporelles									
Coût	429	360	339	-	-	-	47 165	38 765	33 416
Amortissement cumulé et épuisement	(163)	(154)	(144)	-	-	-	(15 845)	(14 843)	(14 254)
Immobilisations corporelles, montant net (d)	266	206	195	-	-	-	31 320	23 922	19 162
Total de l'actif (e)	581	704	1 418	(45)	(438)	(308)	37 218	29 364	25 429

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

- (a) Comprend les ventes à destination des États-Unis de 5 217 M\$ (4 358 M\$ en 2012, 4 175 M\$ en 2011). Les exportations aux États-Unis ont porté sur les secteurs d'exploitation, principalement dans le secteur Amont.
- (b) Une charge de 377 M\$ (280 M\$ après impôts) dans le secteur Aval en 2013, associée à la décision de la compagnie de transformer la raffinerie de Dartmouth en un dépôt de carburant, comprenait la dépréciation de l'usine et de l'équipement non visés par la reconversion en un dépôt au montant de 245 M\$, comptabilisée au titre des dépenses d'amortissement et d'épuisement, ainsi que des coûts liés à la mise hors service, à l'environnement et aux employés totalisant 132 M\$ comptabilisés au titre des charges de production et de fabrication. À la fin de 2013, les coûts liés à la mise hors service, à l'environnement et aux employés totalisaient 40 M\$.
- (c) Les dépenses en immobilisations et frais d'exploration comprennent les frais d'exploration, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et les ajouts aux contrats de location-acquisition.
- (d) Comprend des immobilisations corporelles en cours de construction de 9 234 M\$ (13 846 M\$ en 2012).
- (e) L'écart d'acquisition a été imputé majoritairement au secteur Aval. En 2013, un écart d'acquisition de 20 M\$ a été comptabilisé dans le secteur Amont à la suite de l'acquisition de Celtic (note 18). Il n'y a eu aucune acquisition ayant donné lieu à un écart d'acquisition, aucune perte de valeur, ni aucune radiation à la suite de ventes au cours des trois derniers exercices. La juste valeur utilisée dans les tests quantitatifs de dépréciation de l'écart d'acquisition était de niveau 3 (données non observables).

3. Impôts sur les bénéfices

en millions de dollars	2013	2012	2011
Charge d'impôts exigibles	425	593	955
Passif d'impôts futurs (a)	484	634	80
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices (b)	909	1 227	1 035
Taux d'imposition des sociétés prévu par la loi (en pourcentage)	25,4	25,5	25,4
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :			
Variation du taux d'imposition en vigueur	-	-	-
Autres	(1,1)	(0,9)	(1,9)
Taux d'imposition effectif	24,3	24,6	23,5

- (a) La charge d'impôts futurs ne comprend pas de charges d'impôts reportés et d'impôts reportés créditeurs nets importants au titre des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition en 2013, 2012 et 2011.
- (b) Les décaissements au titre des impôts sur les bénéfices, plus les crédits à l'investissement, ont totalisé 911 M\$ en 2013 (871 M\$ en 2012, 667 M\$ en 2011).

La charge d'impôts futurs représente l'écart entre les valeurs comptable et fiscale de l'actif et du passif. Cet écart est réévalué à la fin de chaque exercice selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer quand cet écart sera matérialisé ou réglé. Au 31 décembre, les composantes du passif et de l'actif d'impôts futurs s'établissaient comme suit :

en millions de dollars	2013	2012	2011
Amortissement	2 949	2 434	1 948
Forages fructueux et achats de terrains	815	399	378
Prestations de retraite et avantages sociaux	(376)	(717)	(720)
Restauration des lieux	(287)	(284)	(267)
Intérêts capitalisés	69	53	50
Autres	(99)	39	51
Passif d'impôts futurs	3 071	1 924	1 440
Évaluation des stocks selon la méthode DEPS	(450)	(478)	(560)
Autres	(109)	(49)	(30)
Actif d'impôts futurs	(559)	(527)	(590)
Provision pour moins-value	-	-	-
Passif d'impôts futurs – montant net	2 512	1 397	850

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Économies d'impôt non constatées

Les économies d'impôt non constatées reflètent la différence entre les positions prises ou qui devraient être prises dans les déclarations fiscales et les montants constatés dans les états financiers. Il faudra de nombreuses années pour que ces positions fiscales aboutissent à un règlement. Il est difficile de prédire le moment où des positions fiscales données feront l'objet d'un règlement, puisque ce moment échappe en partie au contrôle de la compagnie. Le taux d'imposition effectif de la compagnie sera réduit si l'une de ces économies d'impôt est constatée ultérieurement.

Le tableau qui suit résume l'information sur la variation du montant des économies d'impôt non constatées :

en millions de dollars	2013	2012	2011
Solde au 1 ^{er} janvier	143	134	147
Ajouts au titre de la position fiscale de l'exercice en cours	10	4	-
Ajouts au titre de positions fiscales d'exercices antérieurs	2	10	20
Réductions au titre de positions fiscales d'exercices antérieurs	(4)	(3)	(31)
Réductions en raison du dépassement du délai de prescription	-	(2)	(2)
Solde au 31 décembre	151	143	134

Les variations d'économies d'impôt non constatées en 2013, 2012 et 2011 n'ont pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net et les flux de trésorerie de la compagnie. Les déclarations de 2006 à 2013 de la compagnie sont sujettes à examen par les autorités fiscales. L'Agence du revenu du Canada a proposé certains ajustements aux déclarations de la compagnie. La direction évalue actuellement les ajustements proposés. Elle estime que plusieurs questions en suspens devraient être réglées en 2014. L'incidence de ces questions sur les économies d'impôt non constatées et sur le taux d'imposition effectif ne devrait pas être importante.

La compagnie classe les intérêts sur les soldes liés aux impôts sur les bénéfices dans les intérêts débiteurs ou créditeurs et les pénalités fiscales dans les charges d'exploitation.

4. Avantages de retraite

Les avantages de retraite auxquels ont droit la plupart des employés retraités et leur conjoint survivant comprennent les prestations de retraite et certains avantages au titre des régimes de soins de santé et d'assurance-vie. Pour faire face à ses engagements, la compagnie capitalise des régimes de retraite agréés et paie directement les prestations supplémentaires non capitalisées aux prestataires.

Les régimes de retraite sont constitués principalement de régimes à prestations déterminées financés par la compagnie et fondés sur les années de service et la moyenne des salaires de fin de carrière. La compagnie partage le coût des régimes de soins de santé et d'assurance-vie. Les obligations de la compagnie sont établies selon une méthode de répartition des prestations qui tient compte des états de service des employés à ce jour et du niveau actuel des salaires ainsi que de la projection des salaires jusqu'à la retraite.

Les charges et obligations contractées au titre des régimes capitalisés et non capitalisés sont calculées selon les principes actuariels reconnus et les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. La méthode de calcul des charges de retraite et des obligations s'y rattachant se fonde sur certaines hypothèses à long terme concernant les taux d'actualisation, de rendement de l'actif du régime et d'augmentation salariale. L'obligation et la charge de retraite peuvent varier considérablement si l'on modifie les hypothèses retenues pour estimer l'obligation et le rendement attendu de l'actif des régimes. À la fin de l'exercice 2013, la compagnie a adopté les hypothèses de mortalité présentées dans le nouveau rapport provisoire sur la mortalité des retraités canadiens, selon les directives de l'Institut canadien des actuaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Les obligations de la compagnie au titre des prestations constituées et les actifs du régime liés aux régimes à prestations déterminées sont calculés au 31 décembre.

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2013	2012	2013	2012
Hypothèses retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre (en pourcentage)				
Taux d'actualisation	4,75	3,75	4,75	3,75
Augmentation des salaires à long terme	4,50	4,50	4,50	4,50

en millions de dollars

Variation de l'obligation au titre des prestations projetées				
Obligation au titre des prestations projetées au 1 ^{er} janvier	7 336	6 646	547	508
Coût des services rendus de l'exercice	181	160	11	8
Intérêts débiteurs	281	288	21	21
Pertes (gains) actuariels	(504)	616	(50)	40
Modifications	-	-	-	-
Prestations versées (a)	(424)	(374)	(26)	(30)
Obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre	6 870	7 336	503	547
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	6 263	6 560		

Le taux d'actualisation retenu en fin d'exercice pour établir le passif au titre des avantages complémentaires à la retraite se fonde sur le rendement en fin d'exercice d'obligations de sociétés canadiennes à long terme de première qualité dont l'échéance (la durée) moyenne correspond à peu près à celle du passif en question. La mesure de l'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constituée suppose un taux tendanciel du coût des soins de santé de 4,50 % en 2014 et dans les années subséquentes.

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2013	2012	2013	2012
en millions de dollars				
Variation de l'actif des régimes				
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	5 114	4 461		
Rendement (perte) réel de l'actif des régimes	491	374		
Cotisations de la compagnie	600	594		
Prestations versées (b)	(333)	(315)		
Juste valeur au 31 décembre	5 872	5 114		
Excédent (insuffisance) de l'actif par rapport à l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre				
Régimes capitalisés	(424)	(1 602)		
Régimes non capitalisés	(574)	(620)	(503)	(547)
Total (c)	(998)	(2 222)	(503)	(547)

(a) Prestations versées au titre des régimes capitalisés et non capitalisés.

(b) Prestations versées au titre des régimes capitalisés uniquement.

(c) Juste valeur de l'actif, moins l'obligation au titre des prestations projetées indiquée ci-dessus.

Le financement des régimes de retraite agréés se conforme aux règlements fédéraux et provinciaux en matière de retraite et la compagnie cotise à ces régimes suivant les besoins établis par une évaluation actuarielle indépendante. Conformément à la recommandation officielle relative à la comptabilisation des régimes à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite, l'état sous-capitalisé des avantages complémentaires de retraite a été constaté comme un passif dans le bilan, et les changements apportés à la capitalisation ont été reconnus au poste *Autres éléments du résultat étendu* pour l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

en millions de dollars	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2013	2012	2013	2012
Les montants comptabilisés au bilan consolidé sont constitués de ce qui suit :				
Passif à court terme	(25)	(24)	(28)	(28)
Autres obligations à long terme	(973)	(2 198)	(475)	(519)
Total constaté	(998)	(2 222)	(503)	(547)
Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constitués de ce qui suit :				
Pertes (gains) actuariels – montant net	2 303	3 210	64	124
Coût des services passés	62	85	-	-
Total comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, avant impôts	2 365	3 295	64	124

La compagnie détermine le taux de rendement prévu à long terme en formulant des hypothèses sur le rendement à long terme cible de chaque catégorie d'actif, en tenant compte de facteurs comme le rendement réel prévu de la catégorie d'actifs considérée et l'inflation. Un taux de rendement à long terme unique est ensuite établi à partir de la moyenne pondérée de la répartition cible de l'actif et de l'hypothèse relative au rendement à long terme de chaque catégorie d'actif. En 2013, le taux de rendement à long terme prévu qui a servi au calcul des charges de retraite a été de 6,25 % contre des rendements réels de 6,50 % et de 8,00 % au cours des périodes de 10 ans et 20 ans terminées le 31 décembre 2013.

	Prestations de retraite			Avantages complémentaires de retraite		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011
Hypothèses retenues pour déterminer le coût net au titre des prestations des exercices clos le 31 décembre (en pourcentage)						
Taux d'actualisation	3,75	4,25	5,50	3,75	4,25	5,50
Rendement à long terme de l'actif des régimes	6,25	6,25	7,00	-	-	-
Augmentation des salaires à long terme	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50

en millions de dollars

Composantes du coût net des prestations constituées

Coût des services rendus de l'exercice	181	160	122	11	8	6
Intérêts débiteurs	281	288	314	21	21	23
Rendement prévu de l'actif des régimes	(331)	(288)	(308)	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	23	23	21	-	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	243	235	162	10	8	3
Coût net des prestations constituées de l'exercice	397	418	311	42	37	32

Montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu

Pertes (gains) actuariels – montant net	(664)	530	1 112	(50)	40	81
Amortissement des pertes (gains) nets actuariels inclus dans le coût net des prestations	(243)	(235)	(162)	(10)	(8)	(3)
Coût des services passés	-	-	86	-	-	-
Amortissement du coût des services passés inclus dans le coût net des prestations constituées	(23)	(23)	(21)	-	-	-
Total comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu	(930)	272	1 015	(60)	32	78
Total comptabilisé dans le coût net des prestations et autres éléments du résultat étendu, avant impôts	(533)	690	1 326	(18)	69	110

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le coût des régimes à cotisations déterminées, principalement le régime d'épargne des employés, s'est élevé à 37 M\$ en 2013 (36 M\$ en 2012, 36 M\$ en 2011).

Le tableau ci-dessous présente le sommaire de la variation du cumul des autres éléments du résultat étendu :

en millions de dollars	Total des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite		
	2013	2012	2011
(Imputé) crédité au cumul des autres éléments du résultat étendu, avant impôts	990	(304)	(1 093)
(Déduit des) ajouté aux impôts futurs (note 17)	(256)	87	279
(Imputé) crédité au cumul des autres éléments du résultat étendu, après impôts	734	(217)	(814)

La stratégie de placement de la compagnie pour l'actif du régime repose sur une vision à long terme, une évaluation prudente des risques inhérents aux diverses catégories d'actif et une large diversification visant à réduire le risque sur l'ensemble du portefeuille. En accord avec la nature à long terme du passif, la compagnie investit principalement dans des fonds internationaux d'actions indexés sur la capitalisation boursière pondérée et dans des obligations canadiennes indexées pour diversifier les risques tout en réduisant les coûts. Le fonds ne détient des actions de l'Impériale que dans la mesure où cela est nécessaire pour reproduire la composition de l'indice d'actions pertinent. Le solde des actifs du plan est investi principalement dans des titres de créance de sociétés de première qualité et gouvernementaux. Des études sont effectuées périodiquement pour déterminer la répartition de l'actif souhaitée. La répartition cible de l'actif pour le volet actions est de 46 %. La répartition cible pour le volet titres de créance est de 49 %. Le solde de 5 % est investi dans des partenariats de capital de risque qui poursuivent une stratégie d'investissement dans de nouvelles entreprises américaines et internationales.

Le tableau ci-dessous donne la juste valeur des actifs du régime de retraite pour l'exercice 2013, y compris le niveau au sein de la hiérarchie de juste valeur :

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2013, selon :

en millions de dollars	Total	Prix cotés sur	Autres données	Données
		les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	significatives observables (niveau 2)	significatives non observables (niveau 3)
Catégorie d'actif				
Actions				
Canadiennes	932		932 (a)	
Internationales	1 911		1 911 (a)	
Titres de créance canadiens				
De sociétés	654		654 (b)	
Gouvernementaux	2 161		2 161 (b)	
Adossés aux actifs	-			
Fonds de placements hypothécaires	1			1 (c)
Partenariats de capital - de risque	188			188 (d)
Liquidités	25	12	13 (e)	
Total des actifs du régime à la juste valeur	5 872	12	5 671	189

- (a) Pour les actions de sociétés détenues sous la forme d'unités de fonds qui sont rachetables à la date d'évaluation, la valeur de l'unité est traitée comme une donnée de niveau 2. La juste valeur des actions détenues par les fonds est basée sur des prix cotés observables sur les bourses actives, qui sont des données de niveau 1.
- (b) Pour les titres de créance de sociétés, gouvernementaux et adossés aux actifs, la juste valeur est basée sur les données observables de transactions comparables du marché.
- (c) Pour les fonds de placements hypothécaires, la juste valeur représente le principal impayé qui est garanti par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- (d) Pour les investissements dans des partenariats de capital de risque, la juste valeur est généralement déterminée en utilisant les multiples des résultats ou des bénéficiaires ou d'autres données pertinentes du marché, y compris les premiers appels publics à l'épargne.
- (e) Pour les soldes en espèces qui sont détenus dans des fonds de niveau 2 avant investissement dans les unités de ces fonds, la valeur en espèces est traitée comme une donnée de niveau 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le tableau ci-dessous donne la variation de la juste valeur des actifs de niveau 3 qui reposent sur des données significatives non observables :

en millions de dollars	Fonds de placements hypothécaires	Capital de risque
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2013	1	158
Gains (pertes) nets réalisés	-	(17)
Gains (pertes) nets non réalisés	-	44
Achats (ventes) nets	-	3
Juste valeur au 31 décembre 2013	1	188

Le tableau ci-dessous donne la juste valeur des actifs du régime de retraite pour l'exercice 2012, y compris le niveau au sein de la hiérarchie de juste valeur :

en millions de dollars	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2012, selon :			
	Total	Prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données significatives observables (niveau 2)	Données significatives non observables (niveau 3)
Catégorie d'actif				
Actions				
Canadiennes	811		811	(a)
Internationales	1 657		1 657	(a)
Titres de créance canadiens				
De sociétés	473		473	(b)
Gouvernementaux	1 982		1 982	(b)
Adossés aux actifs	5		5	(b)
Fonds de placements hypothécaires	1			1 (c)
Partenariats de capital - de risque	158			158 (d)
Liquidités	27	9	18	(e)
Total des actifs du régime à la juste valeur	5 114	9	4 946	159

- (a) Pour les actions de sociétés détenues sous la forme d'unités de fonds qui sont rachetables à la date d'évaluation, la valeur de l'unité est traitée comme une donnée de niveau 2. La juste valeur des actions détenues par les fonds est basée sur des prix cotés observables sur les bourses actives, qui sont des données de niveau 1.
- (b) Pour les titres de créance de sociétés, gouvernementaux et adossés aux actifs, la juste valeur est basée sur les données observables de transactions comparables du marché.
- (c) Pour les fonds de placements hypothécaires, la juste valeur représente le principal impayé qui est garanti par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- (d) Pour les investissements dans des partenariats de capital de risque, la juste valeur est généralement déterminée en utilisant les multiples des résultats ou des bénéfices ou d'autres données pertinentes du marché, y compris les premiers appels publics à l'épargne.
- (e) Pour les soldes en espèces qui sont détenus dans des fonds de niveau 2 avant investissement dans les unités de ces fonds, la valeur en espèces est traitée comme une donnée de niveau 2.

Le tableau ci-dessous donne la variation de la juste valeur des actifs de niveau 3 qui reposent sur des données significatives non observables :

en millions de dollars	Fonds de placements hypothécaires	Capital de risque
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2012	1	148
Gains (pertes) nets réalisés	-	(11)
Gains (pertes) nets non réalisés	-	8
Achats (ventes) nets	-	13
Juste valeur au 31 décembre 2012	1	158

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des régimes de retraite faisant ressortir l'excédent des obligations au titre des prestations constituées sur l'actif du régime :

en millions de dollars	Prestations de retraite	
	2013	2012
Régimes de retraite capitalisés dont l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif du régime :		
Obligation au titre des prestations projetées	-	6 716
Obligation au titre des prestations constituées	-	6 025
Juste valeur de l'actif des régimes	-	5 114
Obligation au titre des prestations constituées, déduction faite de la juste valeur de l'actif du régime	-	911
Régimes non capitalisés couverts par les réserves comptables :		
Obligation au titre des prestations projetées	574	620
Obligation au titre des prestations constituées	496	535

Amortissement estimatif du cumul des autres éléments du résultat étendu pour 2014

en millions de dollars	Prestations de retraite	Avantages
		complémentaires de retraite
Pertes (gains) actuariels – montant net (a)	169	5
Coût des services passés (b)	23	-

(a) La compagnie amortit le solde du montant net des pertes (gains) actuariels comme une composante du coût net des prestations constituées sur la période moyenne qu'il reste à travailler aux participants actifs au régime.

(b) La compagnie amortit le coût des services passés selon la méthode linéaire.

Flux de trésorerie

Pour les exercices ci-dessous, les prestations à verser suivantes sont prévues :

en millions de dollars	Prestations de retraite	Avantages
		complémentaires de retraite
2014	365	28
2015	375	28
2016	384	28
2017	393	28
2018	401	28
De 2019 à 2023	2 078	145

Pour l'exercice 2014, la compagnie compte cotiser environ 420 M\$ en espèces à ses régimes de retraite.

Sensibilité des résultats

Une variation de 1 % des hypothèses concernant les obligations découlant des régimes de retraite aurait les incidences suivantes :

Hausse (baisse) en millions de dollars	Hausse de	Baisse de
	1 %	1 %
Taux de rendement de l'actif des régimes		
Incidences sur le coût net des prestations constituées, avant impôts	(50)	50
Taux d'actualisation :		
Incidences sur le coût net des prestations constituées, avant impôts	(80)	100
Incidences sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	(850)	1 050
Taux d'augmentation des salaires :		
Incidences sur le coût net des prestations constituées, avant impôts	50	(45)
Incidences sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	170	(150)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Une modification de 1 % du taux tendanciel prévu du coût des soins de santé aurait les incidences suivantes :

Hausse (baisse) en millions de dollars	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Incidence sur le coût des services passés et les intérêts débiteurs	4	(3)
Incidence sur l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	45	(35)

5. Autres obligations à long terme

en millions de dollars	2013	2012
Avantages de retraite (note 4)(a)	1 448	2 717
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation et autres passifs environnementaux (b)	1 258	957
Passif au titre de la rémunération à base d'actions (note 7)	140	117
Autres obligations	245	192
Total des autres obligations à long terme	3 091	3 983

(a) Les obligations comptabilisées au titre des avantages de retraite des employés comprennent aussi 53 M\$ à titre de passif à court terme (52 M\$ en 2012).

(b) Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les autres passifs environnementaux comprennent aussi 154 M\$ comptabilisés à titre de passif à court terme (168 M\$ en 2012).

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations imputées pour l'exercice étaient des évaluations de la juste valeur de niveau 3 (données non observables). Le tableau ci-après résume l'activité ayant trait au passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

en millions de dollars	2013	2012
Solde au 1 ^{er} janvier	966	936
Ajouts	251	61
Réduction suite à la vente de biens	-	(8)
Charge de désactualisation	105	86
Règlement	(85)	(109)
Solde au 31 décembre	1 237	966

6. Dérivés et instruments financiers

Au cours des trois derniers exercices, la compagnie n'a pas conclu de contrat de dérivés pour compenser les expositions associées aux prix des hydrocarbures, aux taux de change et aux taux d'intérêt découlant des actifs, des passifs et des transactions existants. La compagnie ne s'est pas livrée à des activités de spéculation ou de transaction sur des dérivés ni n'a eu recours à des dérivés à caractéristiques de levier financier. La compagnie maintient un système de contrôle qui comprend une politique sur l'autorisation, la déclaration et la surveillance des opérations sur dérivés.

La juste valeur des instruments financiers de la compagnie est déterminée en fonction de diverses données du marché et d'autres techniques d'évaluation pertinentes. Il n'y a pas de différence importante entre la juste valeur des instruments financiers de la compagnie et la valeur inscrite aux livres. La hiérarchie de juste valeur de la dette à long terme est principalement de niveau 2 (données observables).

7. Régimes d'intéressement à base d'actions

Les régimes d'intéressement à base d'actions visent à retenir certains employés, à récompenser leur rendement élevé et à encourager l'apport individuel à l'amélioration soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale.

Unités d'actions non acquises et unités d'actions à dividende différé

Aux termes du régime d'unités d'actions non acquises, chaque unité donne à son bénéficiaire le droit conditionnel de recevoir de la compagnie, à l'exercice de l'unité, un montant équivalant à la moyenne des cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie à la Bourse de Toronto sur les cinq jours précédant immédiatement et incluant la date d'exercice. Dans les trois ans qui suivent la date de leur attribution, 50 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

des unités sont exercées, le reste étant exercé sept ans après la date d'attribution. La compagnie peut aussi émettre des unités pouvant être exercées à 50 % cinq ans après la date d'attribution, les unités restantes pouvant être exercées dix ans après la date d'attribution ou à la date de retraite du bénéficiaire, selon la plus éloignée des deux éventualités.

Le régime d'unités d'actions à dividende différé est offert aux administrateurs non salariés. Les administrateurs non salariés peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous cette forme. Le nombre d'unités attribuées à la fin de chaque trimestre civil correspond à la valeur des jetons de présence de l'administrateur non salarié pour ce trimestre qu'il a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions à dividende différé, divisé par la moyenne des cours de clôture des actions de la compagnie pour les cinq jours de bourse consécutifs précédant le dernier jour du trimestre civil. Des unités additionnelles sont attribuées d'après le quotient du dividende en argent à servir sur les actions de la compagnie par le cours de clôture moyen juste avant la date de paiement de ce dividende, quotient qui est ensuite multiplié par le nombre d'unités d'actions à dividende différé que possède le bénéficiaire, ajusté pour tenir compte des fractionnements d'actions. Pour exercer les unités d'actions à dividende différé, le bénéficiaire doit avoir démissionné à titre d'administrateur, la date limite pour les exercer étant fixée au 31 décembre de l'année qui suit la démission. À la date d'exercice, la valeur en argent à recevoir pour les unités est déterminée d'après la moyenne des cours de clôture des actions de la compagnie sur les cinq jours de bourse consécutifs qui précèdent la date d'exercice, ajustée pour tenir compte des fractionnements d'actions.

Toutes les unités doivent être réglées en espèces à quelques exceptions près. Le régime des unités d'actions non acquises stipule que, dans le cas des unités attribuées à des résidents du Canada, le bénéficiaire a désormais la possibilité de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou de se faire régler en argent les unités devant être exercées au septième anniversaire de la date d'attribution. Pour les unités pouvant être exercées à 50 % cinq ans après la date d'attribution, et les unités restantes pouvant être exercées dix ans après la date d'attribution ou la date de retraite du prestataire, selon la plus éloignée des deux éventualités, le bénéficiaire a la possibilité de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou de se faire régler en argent les unités devant être exercées.

La compagnie comptabilise ces unités selon la méthode de la juste valeur. La juste valeur des attributions sous forme d'unités d'actions non acquises et d'unités d'actions à dividende différé correspond au cours de l'action de la compagnie. Selon cette méthode, la charge de rémunération liée aux unités de ces régimes est mesurée à chaque période de déclaration en fonction du cours actuel de l'action de la compagnie et est constatée dans l'état consolidé des résultats, répartie sur la période d'acquisition de chaque attribution.

Le tableau ci-dessous résume l'information sur ces unités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

	Unités d'actions non acquises	Unités d'actions à dividende différé
En cours au 1 ^{er} janvier 2013	8 943 104	85 505
Attribuées	1 654 540	12 731
Exercées	(1 841 408)	-
Confisquées et annulées	(41 382)	-
En cours au 31 décembre 2013	8 714 854	98 236

En 2013, la charge de rémunération imputée aux résultats au titre de ces régimes s'est chiffrée à 92 M\$ (58 M\$ en 2012 et 91 M\$ en 2011). L'économie d'impôts constatée dans les résultats au titre de cette charge de rémunération pour ces régimes s'est chiffrée à 33 M\$ pour l'exercice (20 M\$ en 2012 et 33 M\$ en 2011). Des paiements au comptant de 88 M\$ ont été faits en 2013 (97 M\$ en 2012 et 173 M\$ en 2011).

Au 31 décembre 2013, la charge de rémunération non constatée avant impôts liée aux unités d'actions non acquises qui n'étaient pas acquises s'élevait à 194 M\$, selon le cours de l'action de la compagnie à la fin de l'exercice. La période d'acquisition moyenne pondérée des unités d'actions non acquises est de 3,7 ans. Toutes les unités émises en vertu des régimes d'intéressement en actions et en actions à dividende différé étaient acquises au 31 décembre 2013.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

8. Revenus de placement et d'autres sources

Les revenus de placement et d'autres sources comprennent les gains et les pertes à la vente d'actifs suivants :

en millions de dollars	2013	2012	2011
Produit de la vente d'actifs	160	226	314
Valeur comptable des actifs vendus	10	132	117
Gain (perte) à la vente d'actifs, avant impôts (a)	150	94	197
Gain (perte) à la vente d'actifs, après impôts (a)	120	72	153

(a) Les résultats de 2013 comprenaient un gain d'environ 85 M\$ (73 M\$ après impôts) sur la vente d'actifs ne servant pas à l'exploitation.

9. Litiges et autres éventualités

Diverses poursuites ont été intentées à l'encontre de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée et ses filiales. La direction examine régulièrement ces litiges, en faisant le point avec ses conseillers juridiques internes et externes, pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser ou de déclarer ces éventualités. La compagnie enregistre un passif non actualisé au titre de ces éventualités quand une perte est probable et que son montant peut être raisonnablement estimé. Quand on peut raisonnablement estimer une fourchette de montants et qu'aucun montant dans cette fourchette ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, la valeur minimale est alors prise en compte. La compagnie ne comptabilise pas de passif quand il est probable qu'un passif a été engagé, mais que son montant ne peut pas être raisonnablement estimé ou que le passif n'apparaît que raisonnablement possible ou peu probable. Dans le cas des éventualités dont une issue défavorable est raisonnablement possible et qui sont importantes, la compagnie dévoile la nature de l'éventualité et, quand c'est possible, elle fournit une estimation de la perte possible. Aux fins de la déclaration des éventualités, le qualificatif « importantes » couvre les éventualités importantes ainsi que celles qui devraient être déclarées de l'avis de la direction. Compte tenu des faits et circonstances pertinents, la compagnie ne croit pas que l'issue définitive d'une quelconque poursuite en cours à l'encontre de la compagnie aura une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses états financiers dans leur ensemble.

La compagnie a aussi pris d'autres engagements dans le cours normal des affaires, pour faire face aux besoins de son exploitation et à ses besoins en capitaux, qu'elle s'attend à pouvoir remplir sans qu'ils aient une incidence défavorable importante sur ses activités ou sa situation financière. Les obligations d'achat inconditionnel, définies par les normes comptables, représentent des engagements à long terme qui ne sont pas résiliables ou qui ne le sont que dans certaines circonstances et que des tiers ont utilisées pour assurer le financement des immobilisations qui fourniront les biens et services prévus au contrat.

en millions de dollars	Paiements exigibles par exercice						Après 2018	Total
	2014	2015	2016	2017	2018			
Obligations d'achat inconditionnel (a)	91	80	82	83	84	237	657	

(a) Les obligations non actualisées de 657 M\$ ont essentiellement trait à des conventions de débit pipelinier. Les paiements en vertu d'obligations d'achat inconditionnel se sont élevés à 95 M\$ (86 M\$ en 2012, 73 M\$ en 2011). La valeur actualisée de ces engagements, compte non tenu des intérêts théoriques de 178 M\$, s'établissait à 479 M\$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

10. Actions ordinaires

en milliers d'actions	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012
Autorisées	1 100 000	1 100 000

De 1995 à 2012, la compagnie a racheté des actions dans le cours normal de ses activités, en vertu de dix-huit programmes de rachat d'actions d'une durée de 12 mois et d'une offre d'achat par adjudication. Un autre programme de rachat d'actions d'une durée de 12 mois a été lancé dans le cours normal des activités le 25 juin 2013, permettant à la compagnie de racheter environ 1 million d'actions. Contrairement aux programmes précédents, ce montant maximal n'est pas réduit par les actions ordinaires achetées au titre du régime d'épargne à l'intention du personnel et du régime d'épargne retraite qu'elle offre à son personnel, et celles achetées de Exxon Mobil Corporation. Le résultat de ces opérations est présenté ci-dessous.

Année	Actions achetées (en milliers)	En millions de dollars
De 1995 à 2011	903 765	15 580
2012	2 776	128
2013	-	-
Achats cumulatifs à ce jour	906 541	15 708

ExxonMobil a pris part à ces programmes de manière à maintenir sa participation dans l'Impériale à 69,6 %.

L'excédent du coût d'achat sur la valeur attribuée des actions a été inscrit à titre de distribution de bénéfices non répartis.

Les activités liées aux actions ordinaires de la compagnie sont résumées ci-dessous :

	En milliers d'actions	En millions de dollars
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	847 599	1 511
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	1 262	19
Achats à la valeur attribuée	(1 262)	(2)
Solde au 31 décembre 2011	847 599	1 528
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	2 776	43
Achats à la valeur attribuée	(2 776)	(5)
Solde au 31 décembre 2012	847 599	1 566
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	-	-
Achats à la valeur attribuée	-	-
Solde au 31 décembre 2013	847 599	1 566

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Le tableau ci-dessous présente le calcul du résultat par action, avant et après dilution :

	2013	2012	2011
Bénéfice net par action ordinaire – résultat de base			
Bénéfice net (en millions de dollars)	2 828	3 766	3 371
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions d'actions)	847,6	847,7	847,7
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)	3,34	4,44	3,98
Bénéfice net par action ordinaire – résultat dilué			
Bénéfice net (en millions de dollars)	2 828	3 766	3 371
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions d'actions)	847,6	847,7	847,7
Effet des primes à base d'actions versées aux employés (millions d'actions)	3,0	3,4	5,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation compte tenu d'une dilution (millions d'actions)	850,6	851,1	853,6
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)	3,32	4,42	3,95

11. Informations financières diverses

Le bénéfice net de 2013 a inclus un gain après impôts de 24 M\$ (gain de 45 M\$ en 2012, gain de 10 M\$ en 2011), attribuable à l'effet des variations des stocks évalués selon la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS). Selon les estimations, le coût de remplacement des stocks en date du 31 décembre 2013 dépassait la valeur comptable DEPS de 1 787 M\$ (1 769 M\$ en 2012). À la fin de l'exercice, les stocks de pétrole brut et de produits s'établissaient comme suit :

en millions de dollars	2013	2012
Pétrole brut	628	473
Produits pétroliers	340	284
Produits chimiques	54	60
Gaz naturel et autres produits	8	10
Total des stocks de pétrole brut et de produits	1 030	827

En 2013, les frais de recherche et développement avant crédits d'impôt à l'investissement se sont élevés à 154 M\$ (147 M\$ en 2012, 120 M\$ en 2011). Ces coûts sont compris dans les charges, en raison du caractère incertain des avantages futurs.

Les comptes créditeurs et charges à payer comprenaient les taxes courues autres que des impôts sur les bénéfices de 380 M\$ au 31 décembre 2013 (377 M\$ en 2012).

12. Coûts de financement et renseignements supplémentaires sur les billets et emprunts

en millions de dollars	2013	2012	2011
Intérêts sur la dette	69	20	16
Intérêts capitalisés	(69)	(20)	(16)
Intérêts débiteurs – montant net	-	-	-
Autres intérêts	11	(1)	3
Total des coûts de financement (a)	11	(1)	3

(a) En 2013, les paiements d'intérêt se sont élevés à 69 M\$ (20 M\$ en 2012, 16 M\$ en 2011). En 2013, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts à court terme s'est établi à 1,1 % (1,1 % en 2012).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Au quatrième trimestre 2013, la compagnie a conclu une entente avec une filiale d'ExxonMobil qui prévoit un emprunt à vue renouvelable sans intérêt à la compagnie par ExxonMobil jusqu'à concurrence de 75 M\$ de dollars (canadiens). Ce prêt représente la quote-part d'ExxonMobil d'un fonds de roulement nécessaire pour financer les dispositions prises par L'Impériale au nom d'ExxonMobil pour l'achat, la commercialisation et le transport du pétrole brut et des diluants. Au 31 décembre 2013, la compagnie s'était prévalu de 75 M\$ dans le cadre de cette entente.

Au premier trimestre 2013, la compagnie a obtenu une facilité de crédit bancaire non garantie de 250 M\$ expirant en mars 2014 pour soutenir son programme d'émission de billets de trésorerie. Au deuxième trimestre, la compagnie a porté le montant de cette facilité à 500 M\$. La compagnie ne s'est pas prévalu de cette facilité.

13. Immobilisations louées

Au 31 décembre 2013, la compagnie était liée par des contrats de location-exploitation non résiliables visant des immeubles de bureaux, des wagons-citernes, des stations-service et d'autres biens assortis d'engagements locatifs minimaux non actualisés s'élevant à 389 M\$, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

en millions de dollars	Paiements exigibles par exercice						Total
	2014	2015	2016	2017	2018	Après 2018	
Paiements de loyers en vertu d'engagements minimaux (a)	177	88	47	33	12	32	389

(a) En 2013, les charges locatives découlant des contrats de location-exploitation résiliables et non résiliables se sont élevées à 287 M\$ (271 M\$ en 2012, 226 M\$ en 2011). Les revenus locatifs connexes n'étaient pas importants.

14. Dette à long terme

en millions de dollars	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012
Dette à long terme (a)	4 316	1 040
Contrats de location-acquisition (b)	128	135
Total de la dette à long terme	4 444	1 175

- (a) Emprunt en vertu d'une entente existante de prêt à taux variable à long terme avec une filiale d'ExxonMobil qui prévoit un prêt à la compagnie par ExxonMobil jusqu'à concurrence de 5 G\$ (canadiens) à un taux d'intérêt équivalant à ceux du marché canadien. L'entente, en vigueur jusqu'au 31 juillet 2020, est résiliable sur préavis d'au moins 370 jours de la part d'ExxonMobil. Le taux d'intérêt effectif moyen du prêt s'est établi à 1,3 % en 2013.
- (b) Les obligations locatives capitalisées consistent principalement en des contrats de location-acquisition pour le transport par pipeline et en des conventions relatives aux services maritimes. Le taux d'intérêt théorique moyen a été de 7,0 % en 2013 (9,6 % en 2012). Les obligations locatives capitalisées comprennent aussi 7 M\$ comptabilisés à titre de passif à court terme (7 M\$ en 2012). Les paiements en capital sur les contrats de location-acquisition s'élèvent à environ 7 M\$ par an et seront exigibles dans chacune des quatre années qui suivront le 31 décembre 2014.

Au premier trimestre 2013, la compagnie a porté le montant de sa facilité de crédit bancaire à long terme de 300 M\$ à 500 M\$. Au troisième trimestre, elle a obtenu le report de la date d'échéance de sa facilité de crédit bancaire à août 2015. La compagnie ne s'est pas prévalu de cette facilité.

En janvier 2014, la compagnie a porté augmenté sa facilité de crédit à taux variable auprès d'une société affiliée de la société ExxonMobil de 5 G\$ à 6,25 G\$. Toutes les autres conditions de l'entente restent inchangées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

15. Comptabilisation des coûts des puits d'exploration suspendus

La compagnie continue de comptabiliser à l'actif les coûts d'un forage d'exploration lorsque le forage révèle la présence de réserves suffisantes pour justifier la complétion d'un puits de production et si la compagnie réalise des progrès suffisants dans l'évaluation des réserves et sur le plan de la viabilité économique et opérationnelle du projet. Le terme « projet » tel qu'il est utilisé dans ce rapport peut renvoyer à toute une gamme d'activités différentes et n'a pas nécessairement le même sens que celui qu'on lui donne dans les rapports sur la transparence des paiements au gouvernement.

Les deux tableaux ci-dessous fournissent le détail des changements dans le solde des coûts des puits d'exploration suspendus ainsi qu'un résumé de l'âge des coûts.

Changement des coûts capitalisés des puits d'exploration suspendus :

en millions de dollars	2013	2012	2011
Solde au 1 ^{er} janvier	167	163	120
Ajouts en attendant l'établissement de réserves prouvées	12	16	43
Passés en charges	-	-	-
Reclassement en puits, installations et équipement reposant sur l'établissement de réserves prouvées	(6)	(12)	-
Solde au 31 décembre	173	167	163

Coûts capitalisés des puits d'exploration suspendus en fin d'exercice :

en millions de dollars	2013	2012	2011
Coûts capitalisés pendant un an ou moins	6	16	43
Coûts capitalisés pendant un an à cinq ans	167	151	120
Coûts capitalisés pendant plus d'un an	167	151	120
Total	173	167	163

Les activités d'exploration font souvent appel au forage de plusieurs puits sur un certain nombre d'années pour évaluer pleinement un projet. Le tableau ci-dessous fournit une ventilation numérique du nombre de projets présentant des coûts des puits d'exploration suspendus pour lesquels le premier puits capitalisé a été foré au cours des 12 mois précédents et ceux pour lesquels les coûts des puits d'exploration ont été capitalisés pendant plus de 12 mois.

	2013	2012	2011
Nombre de projets pour lesquels le premier puits capitalisé a été foré au cours des 12 mois précédents	-	-	1
Nombre de projets pour lesquels les coûts des puits d'exploration ont été capitalisés pendant plus de 12 mois	1	1	1
Total	1	1	2

Le projet pour lequel les coûts des puits d'exploration ont été capitalisés pendant plus de 12 mois au 31 décembre 2013 a fait l'objet de forages au cours des 12 mois qui précédaient.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

16. Opérations avec les apparentés

Les produits et les charges de la compagnie comprennent aussi les résultats d'opérations conclues avec Exxon Mobil Corporation et ses sociétés apparentées (« ExxonMobil ») dans le cours normal des activités. Ces opérations, conclues dans des conditions comparables à celles qui auraient existé si elles l'avaient été entre parties sans lien de dépendance, ont porté principalement sur l'achat et la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits chimiques ainsi que sur les coûts techniques, d'ingénierie et de recherche et développement. Les opérations conclues avec ExxonMobil comprenaient aussi les sommes payées et reçues du fait de la participation de la compagnie dans des coentreprises du secteur Amont au Canada.

En outre, la compagnie a des ententes en cours avec ExxonMobil pour fournir les prestations suivantes :

- a) Services informatiques et de soutien client à la compagnie et mise en commun de services généraux et de soutien à l'exploitation de manière à permettre aux deux parties de rationaliser les activités et les systèmes faisant double emploi.
- b) Exploitation de certains biens de production d'ExxonMobil dans l'Ouest canadien et services de gestion, commerciaux et techniques à ExxonMobil au Canada. Ces ententes contractuelles visent à réaliser des efficiences organisationnelles et des économies. Aucune entité juridique n'a été créée à la suite de ces ententes. Des livres de comptes distincts continuent d'être tenus pour le compte de l'Impériale et d'ExxonMobil. L'Impériale et ExxonMobil conservent la propriété de leurs biens respectifs et il n'y a pas d'incidence sur les activités et les réserves.
- c) Services de gestion, commerciaux et techniques à Syncrude Canada Ltée par ExxonMobil.
- d) Offre d'une option de participation à parts égales dans de nouvelles occasions d'affaires pour le secteur Amont.

Certaines charges découlant d'opérations avec ExxonMobil ont été capitalisées.

Au 31 décembre 2013, la compagnie avait contracté des emprunts à long terme de 4 316 M\$ (1 040 M\$ en 2012) et des emprunts à court terme de 75 M\$ (0 en 2012) auprès d'ExxonMobil. (Pour plus de détails, voir la note 14, Dette à long terme, page A49 et la note 12, Coûts de financement et autres renseignements sur les billets et emprunts, page A48).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

17. Autres éléments du résultat étendu

Montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu

en millions de dollars	2013	2012	2011
Solde au 1 ^{er} janvier	(2 455)	(2 238)	(1 424)
Ajustement du passif au titre des avantages postérieurs à la retraite :			
Variation de l'exercice, excluant les montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	529	(415)	(953)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	205	198	139
Solde au 31 décembre	(1 721)	(2 455)	(2 238)

Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu – produit (charge) avant impôts

en millions de dollars	2013	2012	2011
Amortissement de l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite, inclus dans le coût net des prestations constituées (a)	(276)	(266)	(186)
(a) Cette composante de cumul des autres éléments du résultat étendu est incluse dans le coût net des prestations constituées de la période (note 4).			

Les charges d'impôt (crédit) pour les autres éléments du résultat étendu s'établissent comme suit :

en millions de dollars	2013	2012	2011
Avantages complémentaires de retraite :			
Ajustement du passif au titre des avantages postérieurs à la retraite (amortissement non compris)	185	(155)	(326)
Amortissement de l'ajustement du passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite, inclus dans le coût net des prestations constituées	71	68	47
Total	256	(87)	(279)

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

18. Acquisition

Description de la transaction : Le 26 février 2013, ExxonMobil Canada a fait l'acquisition de la société Celtic Exploration Ltd. (Celtic). Immédiatement après cette acquisition, l'Impériale a racheté à ExxonMobil Canada une participation de 50 % dans Celtic pour la somme de 1,6 G\$, laquelle a été financée par des emprunts auprès d'apparentés et de tiers. (Une société en nom collectif a été créée en parallèle pour détenir et exploiter les actifs de Celtic. La dénomination de la société a été remplacée par celle de XTO Energy Canada (XTO Canada). XTO Canada participe à la prospection, la production, le transport et la vente de pétrole brut et de gaz naturel, de condensats et de liquides du gaz naturel.

Comptabilisation de l'actif acquis et du passif pris en charge : L'Impériale a utilisé la méthode comptable d'acquisition pour comptabiliser sa part proportionnelle de l'actif acquis et du passif repris. Cette méthode exige, entre autres, que les actifs acquis et les passifs repris soient reconnus à leur juste valeur marchande à la date d'acquisition. Le tableau suivant récapitule l'actif acquis et le passif pris en charge :

en millions de dollars	
Liquidités	6
Comptes débiteurs	38
Matières, fournitures et frais payés d'avance	5
Immobilisations corporelles (a)	2 045
Écart d'acquisition (b)	20
Total de l'actif acquis	2 114
Comptes créditeurs et charges à payer	62
Passif d'impôts futurs (c)	377
Autres obligations à long terme	67
Total du passif pris en charge	506
Actif net acquis	1 608

- (a) Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été mesurées principalement selon l'approche fondée sur les bénéfices. L'évaluation de la juste valeur des actifs pétroliers et gaziers était basée, en partie, sur des données significatives qui ne sont pas observables sur le marché; il s'agit donc d'une évaluation de niveau 3. Les données significatives incluaient les ressources provenant de Celtic, les profils de production future hypothétiques, les prix des produits de base (basés essentiellement sur des données observables), un taux d'actualisation ajusté au risque de 10 %, un taux d'inflation de 2 % et des hypothèses quant au calendrier d'exécution et au montant de la mise en valeur future et des coûts d'exploitation. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ont été réparties dans le secteur Amont, avec tous les actifs au Canada.
- (b) L'écart d'acquisition était l'excédent de la contrepartie transférée par rapport à la valeur nette des actifs constatés et représentait les avantages économiques futurs découlant d'autres actifs acquis qui ne pouvaient pas être identifiés individuellement et constatés séparément. L'écart d'acquisition a été comptabilisé dans l'unité d'exploitation Secteur Amont. Il n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins d'impôt.
- (c) La charge d'impôts futurs reflète les conséquences fiscales futures des écarts temporaires entre les montants de l'actif et du passif reconnus aux fins de la présentation de l'information financière et les montants reconnus aux fins de l'impôt sur les bénéfices. La charge d'impôts futurs comptabilisée au titre de l'acquisition était :

en millions de dollars	
Immobilisations corporelles	414
Total du passif d'impôts futurs	414
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(17)
Autres	(20)
Total de l'actif d'impôts futurs	(37)
Passif d'impôts futurs – montant net	377

Incidence réelle et pro forma de l'acquisition : Les produits de XTO Canada à partir de la date d'acquisition inclus dans les états financiers consolidés de la compagnie pour les douze mois clos le 31 décembre 2013 étaient de 89 M\$. Le bénéfice après impôts de XTO Canada depuis la date de son acquisition jusqu'au 31 décembre 2013 a été négligeable.

Les frais de transaction associés à l'acquisition ont été comptabilisés en charges tels qu'engagés et ont été négligeables dans les 12 mois qui se sont terminés le 31 décembre 2013.

Les données pro forma non auditées concernant les produits, le résultat net et le résultat de base et dilué par action, comme si l'acquisition avait eu lieu au début de 2013 ou dans la période de déclaration précédente comparable, ne sont pas présentées parce que leur effet sur les résultats financiers consolidés de l'Impériale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les périodes de déclaration précédentes comparables n'aurait pas été important.

Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité)

L'information figurant aux pages A54 à A55 exclut les éléments qui ne sont pas reliés à l'extraction du pétrole et du gaz naturel comme les frais d'administration et les frais généraux, les frais d'exploitation des pipelines, les frais de traitement des usines à gaz et les gains et pertes à la vente d'actifs. La participation de 25 % de la compagnie dans les réserves prouvées de pétrole synthétique de la coentreprise Syncrude et celle de 70,96 % dans les réserves prouvées de bitume du projet Kearl sont incluses comme faisant partie des réserves prouvées totales de pétrole et de gaz conformément aux règles des U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) et U.S. Financial Accounting Standards Board (FASB). De même, la quote-part de la compagnie des réserves prouvées de brut synthétique de Syncrude et celle des réserves prouvées de bitume de Kearl sont comprises dans le calcul de la mesure standard normalisée des flux de trésorerie actualisés. Les résultats d'exploitation, les frais encourus dans les acquisitions de biens fonciers, les activités d'exploration et de mise en valeur, et les coûts capitalisés comprennent la quote-part de la compagnie dans Syncrude, Kearl et les autres superficies minières non prouvées figurant dans les tableaux ci-dessous.

Pour la première fois en 2013, la quote-part de la compagnie des résultats d'exploitation, des frais engagés dans les acquisitions de biens fonciers, les activités d'exploration et de mise en valeur, et des coûts capitalisés liés à Celtic (XTO Canada) figure dans les tableaux ci-dessous. De même, la quote-part de la compagnie des réserves prouvées pour Celtic (XTO Canada) est incluse comme faisant partie des réserves prouvées totales de pétrole et de gaz de la compagnie et est comprise dans le calcul de la mesure standard normalisée des flux de trésorerie actualisés.

Résultats d'exploitation

en millions de dollars	2013	2012	2011
Ventes aux clients (a)	2 282	2 074	2 185
Ventes intersectorielles (a)(b)	3 905	3 534	3 828
	6 187	5 608	6 013
Frais de production	3 392	2 589	2 352
Frais d'exploration	123	83	90
Amortissement et épuisement	586	498	530
Impôts sur les bénéfices	512	584	718
Résultats d'exploitation	1 574	1 854	2 323

Les montants déclarés comme frais engagés en acquisitions de biens fonciers, activités d'exploration et activités de mise en valeur comprennent les coûts capitalisés et les coûts passés en charges au cours de l'exercice. Les frais engagés comprennent également les nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations établies au cours de l'exercice ainsi que la hausse ou la baisse des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations résultant d'un changement du coût estimatif ou de la date d'abandon.

Frais engagés en acquisitions de biens fonciers, activités d'exploration et activités de mise en valeur

en millions de dollars	2013	2012	2011
Frais afférents aux biens (c)			
Prouvés	34	-	-
Non prouvés	2 013	33	114
Frais d'exploration	124	109	133
Frais de mise en valeur	5 847	5 125	3 792
Total des dépenses en acquisitions de biens fonciers, frais d'exploration et frais de mise en valeur	8 018	5 267	4 039

- (a) Le gaz naturel et les liquides du gaz naturel achetés aux fins de revente et le paiement des redevances sont exclus des ventes aux clients et des ventes intersectorielles. Les chiffres bruts de ces postes sont comptabilisés à la note 2 dans *Produits d'exploitation*, *Ventes intersectorielles* et *Achats de pétrole brut et de produits*.
- (b) Les ventes de pétrole brut à des affiliés consolidés sont comptabilisées aux prix courants, selon les prix affichés aux gisements de production. Les ventes de liquides du gaz naturel à des affiliés consolidés sont comptabilisées à des prix qui pourraient être obtenus sur un marché concurrentiel avec des parties sans lien de dépendance.
- (c) Les frais afférents aux biens consistent en paiements de droits de prospection de pétrole et de gaz et en achat de réserves (les immobilisations corporelles et incorporelles acquises comme les usines à gaz, les installations de production et les frais afférents aux puits de production sont comprises dans l'actif de production). Les biens prouvés correspondent aux régions où des forages fructueux ont révélé un gisement pouvant être productif. Les biens non prouvés correspondent aux autres régions.

Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité) (suite)

Coûts capitalisés

en millions de dollars	2013	2012
Frais afférents aux biens (c)		
Prouvés	3 017	2 974
Non prouvés	2 621	616
Actif de production	23 811	13 322
Construction inachevée	8 286	13 062
Coût total capitalisé	37 735	29 974
Amortissement cumulé et épuisement	(10 686)	(10 140)
Coûts nets capitalisés	27 049	19 834

(c) Les frais afférents aux biens consistent en paiements de droits de prospection de pétrole et de gaz et en achat de réserves (les immobilisations corporelles et incorporelles acquises comme les usines à gaz, les installations de production et les frais afférents aux puits de production sont comprises dans l'actif de production). Les biens prouvés correspondent aux régions où des forages fructueux ont révélé un gisement pouvant être productif. Les biens non prouvés correspondent aux autres régions.

Mesure normalisée des flux de trésorerie futurs actualisés

Comme l'exige le FASB, la mesure normalisée des flux de trésorerie nets actualisés a été calculée à partir des prix moyens du premier jour du mois, des coûts en fin d'exercice, des taux d'imposition réglementaires et d'un facteur d'actualisation de 10 % appliqué aux réserves prouvées nettes. La mesure normalisée tient compte des frais liés aux obligations futures de démontage, d'abandon et de restauration. La compagnie estime que cette mesure normalisée ne constitue pas une estimation fiable des flux de trésorerie futurs prévus de la compagnie devant être obtenus de la mise en valeur et de la production de ses biens pétroliers et gaziers ni de la valeur de ses réserves prouvées de pétrole et de gaz. Cette mesure normalisée repose sur certaines hypothèses prescrites, dont les prix moyens du premier jour du mois, qui représentent une mesure ponctuelle dans le temps, de sorte que les flux de trésorerie peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, au gré des fluctuations des prix.

Mesure normalisée des flux de trésorerie futurs actualisés liés aux réserves prouvées de pétrole et de gaz

en millions de dollars	2013	2012	2011
Flux de trésorerie futurs	231,873	227 253	224 130
Frais de production futurs	(92,926)	(83 600)	(82 903)
Frais de mise en valeur futurs	(32,126)	(31 051)	(27 259)
Impôts futurs sur les bénéfices	(23,707)	(25,902)	(26 671)
Flux de trésorerie nets futurs	83,114	86 700	87 297
Taux d'actualisation de 10 % appliqué en fonction du calendrier prévu des flux de trésorerie	(58,204)	(61 864)	(61 277)
Flux de trésorerie futurs actualisés	24,910	24 836	26 020

Variations de la mesure normalisée des flux de trésorerie futurs actualisés liés aux réserves prouvées de pétrole et de gaz

Solde au début de l'exercice	24 836	26 020	21 251
Variations découlant de ce qui suit :			
Ventes et transferts de pétrole et de gaz produits, déduction faite des frais de production	(3,026)	(3 116)	(3 764)
Variations nettes des prix et des frais de mise en valeur et de production	(17,683)	(6 810)	2 845
Extensions, découvertes, ajouts et récupération améliorée, déduction faite des frais connexes	31	2 698	1 694
Frais de mise en valeur engagés au cours de l'exercice	5,500	5 086	3 583
Révisions d'estimations quantitatives antérieures	12,321	(805)	165
Accroissement de l'actualisation	1,703	997	1 725
Variation nette des impôts sur les bénéfices	1,228	766	(1 479)
Variation nette	74	(1 184)	4 769
Solde à la fin de l'exercice	24,910	24 836	26 020

Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité) (suite)

Réserves prouvées nettes (a)

	Liquides (b) en millions de barils	Gaz naturel en milliards de pieds cubes	Pétrole synthétique en millions de barils	Bitume en millions de barils	Total Total en équivalent pétrole (c) en millions de barils
Au début de l'exercice 2011	57	576	681	1 715	2 549
Révisions	4	11	(4)	36	38
Récupération améliorée	-	-	-	-	-
(Vente) achat de réserves en place	-	(103)	-	-	(17)
Découvertes et extensions	-	21	-	706	709
Production	(6)	(83)	(24)	(44)	(88)
À la fin de l'exercice 2011	55	422	653	2 413	3 191
Révisions	5	98	(29)	239	231
Récupération améliorée	-	-	-	-	-
(Vente) achat de réserves en place	-	(7)	-	-	(1)
Découvertes et extensions	-	47	-	234	242
Production	(7)	(72)	(25)	(45)	(89)
À la fin de l'exercice 2012	53	488	599	2 841	3 574
Révisions	6	(2)	4	78	88
Récupération améliorée	-	-	-	-	-
(Vente) achat de réserves en place	10	261	-	-	54
Découvertes et extensions	-	-	-	-	-
Production	(7)	(69)	(24)	(52)	(94)
À la fin de l'exercice 2013	62	678	579	2 867	3 622

Réserves prouvées nettes mises en valeur incluses ci-dessus, en date du

1 ^{er} janvier 2011	56	507	681	519	1 340
31 décembre 2011	55	360	653	519	1 287
31 décembre 2012	52	373	599	543	1 256
31 décembre 2013	55	368	579	1 417	2 113

Réserves prouvées nettes non mises en valeur incluses ci-dessus, en date du

1 ^{er} janvier 2011	1	69	-	1 196	1 209
31 décembre 2011	-	62	-	1 894	1 904
31 décembre 2012	1	115	-	2 298	2 318
31 décembre 2013	7	310	-	1 450	1 509

(a) Les réserves nettes sont la quote-part de la compagnie après déduction des parts des propriétaires ou gouvernements ou les deux. Toutes les réserves déclarées se trouvent au Canada. Les réserves de gaz naturel sont calculées à une pression de 14,73 livres par pouce carré à 60 °F.

(b) Les liquides comprennent le pétrole brut, le condensat et les liquides du gaz naturel (LGN). Les réserves prouvées de LGN ne sont pas importantes et sont donc incluses sous liquides.

(c) Gaz converti en équivalent pétrole à raison de 6 millions de pieds cubes pour mille barils.

L'information qui précède décrit les variations au cours des exercices et les soldes des réserves prouvées de pétrole et de gaz à la fin des exercices 2011, 2012 et 2013. Les définitions utilisées sont conformes à la règle 4-10(a) du règlement S-X de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis.

Les réserves prouvées de pétrole et de gaz sont les quantités de pétrole et de gaz que l'on peut estimer avec une certitude raisonnable, après analyse des données géologiques et techniques, être économiquement exploitables dans les années à venir à partir de gisements connus, et selon les conditions économiques, les méthodes d'exploitation et la réglementation gouvernementale existantes, avant que les contrats accordant

Renseignements complémentaires sur la prospection et la production de pétrole et de gaz (non audité) (suite)

les droits d'exploitation n'expirent. Dans certains cas, de nouveaux investissements substantiels dans des puits supplémentaires et d'autres installations seront nécessaires pour récupérer ces réserves prouvées.

Conformément aux règles de la SEC, le volume des réserves de pétrole et de gaz à la fin des exercices, ainsi que le changement de classement des réserves figurant dans les tableaux des réserves prouvées ont été calculés avec les prix moyens en vigueur au cours de la période de 12 mois précédant la fin de la période couverte par le rapport, déterminés comme la moyenne arithmétique non pondérée du prix du premier jour du mois pour chaque mois compris dans la période. Les quantités de ces réserves ont aussi été utilisées dans le calcul des taux d'amortissement par unité de production et celui de la mesure normalisée des flux de trésorerie nets actualisés.

Les révisions peuvent comprendre des augmentations ou des réductions des volumes de réserves prouvées estimés précédemment pour les gisements existants en raison de l'évaluation ou de la réévaluation de données existantes sur la géologie, les gisements ou la production, de nouvelles données sur la géologie, les gisements ou la production, ou de modifications des prix et des coûts servant à calculer les réserves. Ces révisions peuvent aussi comprendre d'importants changements dans la stratégie de mise en valeur ou de la capacité des installations et du matériel de production.

En 2013, les quantités de réserves prouvées de liquides et de gaz naturel indiquées dans la catégorie vente/achat correspondaient à la part des réserves de la compagnie provenant de l'acquisition de Celtic.

Pour déterminer les réserves prouvées nettes, on déduit la part prévue des propriétaires miniers ou des gouvernements, ou les deux. Pour les liquides et le gaz naturel, les réserves prouvées nettes sont basées sur les taux futurs de redevances estimés à la date à laquelle l'estimation a été faite en y incorporant les régimes de redevances des gouvernements applicables pour le pétrole et le gaz naturel. Pour ce qui est du bitume, les réserves prouvées nettes sont basées sur la meilleure estimation de la compagnie des taux de redevances moyens pour la durée économique des projets de Cold Lake et de Kearn en y incorporant le régime de redevances révisé du gouvernement de l'Alberta pour les sables pétrolifères. Pour le pétrole synthétique, les réserves prouvées nettes sont basées sur la meilleure estimation de la compagnie des taux moyens de redevances pour la durée économique du projet en y incorporant les amendements à l'accord Syncrude avec la Couronne. Dans chaque cas, les taux futurs de redevances peuvent varier selon la production, les prix et les coûts.

Les réserves prouvées nettes mises en valeur représentent les volumes qui devraient pouvoir être récupérés par le biais des puits et installations existants avec le matériel et les méthodes d'exploitation existants ou dans lesquels le coût de l'équipement requis est relativement peu élevé par rapport au coût d'un nouveau puits ou d'une nouvelle installation. Les réserves prouvées nettes non mises en valeur représentent les volumes qui devraient pouvoir être récupérés à la suite d'investissements futurs pour forer de nouveaux puits, pour remettre des puits existants en production ou pour mettre en place des installations destinées à recueillir et à livrer la production de puits et installations existants et futurs.

En 2013, l'augmentation des réserves prouvées de bitume mises en valeur étaient principalement attribuables au démarrage du projet de développement initial de Kearn au deuxième trimestre 2013, ayant pour conséquence la conversion de réserves prouvées non mises en valeur en réserves prouvées mises en valeur.

Aucun évaluateur ou auditeur indépendant qualifié de réserves n'a participé à la préparation des données sur les réserves de la compagnie.

Données financières et sur la négociation d'actions par trimestre (a)

	2013				2012			
	trimestres clos les				trimestres clos les			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Données financières (en millions de dollars)								
Total des produits et autres revenus	8 363	8 594	7 958	8 014	7 804	8 336	7 515	7 533
Total des charges	6 985	7 737	7 526	6 944	6 390	6 949	6 675	6 181
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 378	857	432	1 070	1 414	1 387	840	1 352
Impôts sur les bénéfices	322	210	105	272	338	347	205	337
Bénéfice net	1 056	647	327	798	1 076	1 040	635	1 015
Bénéfice net sectoriel (en millions de dollars)								
Secteur Amont	411	604	397	300	488	498	360	542
Secteur Aval	625	46	(97)	478	549	536	232	455
Produits chimiques	46	39	42	35	44	37	49	35
Comptes non sectoriels et autres	(26)	(42)	(15)	(15)	(5)	(31)	(6)	(17)
Bénéfice net	1 056	647	327	798	1 076	1 040	635	1 015
Données par action (en dollars)								
Bénéfice net – résultat de base	1,25	0,76	0,39	0,94	1,27	1,22	0,75	1,20
Bénéfice net – résultat dilué	1,24	0,76	0,38	0,94	1,26	1,22	0,75	1,19
Dividendes (déclarés trimestriellement)	0,13	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
Cours de l'action (en dollars) (b)								
Bourse de Toronto								
Haut	47,57	46,10	41,82	45,44	46,25	48,32	46,68	49,26
Bas	43,19	40,32	38,58	41,42	41,44	41,43	39,77	43,72
À la clôture	47,04	45,23	40,15	41,52	42,73	45,25	42,59	45,32
NYSE MKT (en dollars américains) (b)								
Haut	45,67	44,65	41,15	45,16	47,02	50,00	47,36	49,32
Bas	41,55	38,22	37,09	40,68	42,06	40,50	38,16	43,72
À la clôture	44,23	43,96	38,21	40,86	43,00	46,03	41,72	45,39
Actions négociées (en milliers) (c)	67 673	77 781	95 600	103 979	44 615	52 065	66 394	64 643

(a) Les données trimestrielles n'ont pas fait l'objet d'un audit par l'auditeur indépendant de la compagnie.

(b) L'action de l'Impériale est cotée à la Bourse de Toronto. Aux États-Unis, les actions de l'Impériale se négocient sur le marché NYSE MKT LLC. L'Impériale détient des privilèges sur le marché hors cote NYSE MKT LLC, une filiale de NYSE Euronext. L'action ordinaire de l'Impériale porte le symbole IMO. Les cours de l'action sont tirés des registres de ces bourses. Les cours présentés en dollars américains sont fondés sur les données réunies sur le marché américain.

(c) Le nombre d'actions négociées est déterminé d'après l'ensemble des opérations réalisées à ces deux bourses. Pour 2012, les volumes d'actions aux É.-U. comprenaient le NYSE et d'autres plates-formes de négociation, et les volumes négociés à la TSX pour le Canada. Depuis 2013, les volumes d'actions comprennent les transactions conclues sur d'autres plates-formes canadiennes, information qui était auparavant indisponible.

Annexe B – Chartes du Conseil et de ses comités

Table des matières	Page
Charte du Conseil.....	B2
Charte du comité de vérification.....	B10
Charte du comité de l’environnement, de la santé et de la sécurité.....	B12
Charte du comité des ressources pour les dirigeants.....	B13
Charte du comité des mises en candidature et de la gouvernance.....	B15
Charte du comité des contributions.....	B17

Charte du Conseil

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du Conseil doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Responsabilité

Le Conseil répond de la gérance de la compagnie.

2. Devoir de prudence

Dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions, le Conseil doit :

- (a) agir honnêtement et de bonne foi au mieux des intérêts de la compagnie; et
- (b) faire preuve de la prudence, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

3. Mécanisme de gérance

- 1) Pour s'acquitter de la responsabilité de gérance que comporte le devoir de prudence, le Conseil doit, directement ou par le truchement de l'un de ses comités,
 - (a) participer à la formulation des plans stratégiques au moins une fois par an et les approuver;
 - (b) déterminer les principaux risques liés aux activités de la compagnie quand ils sont déterminables et superviser la mise en œuvre des systèmes visant à gérer ces risques;
 - (c) superviser la planification de la relève des membres de la haute direction, soit leur nomination, leur formation et leur encadrement;
 - (d) approuver la politique d'information générale et surveiller les communications externes de la compagnie;
 - (e) surveiller l'intégrité des contrôles internes et des systèmes de gestion de l'information de la compagnie;
 - (f) examiner les recommandations de la direction concernant les principales décisions et actions de la compagnie, qui ont d'importantes répercussions sociétales;
 - (g) surveiller le respect des principales politiques générales;
 - (h) charger le chef de la direction de la compagnie de la direction générale et de la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
 - (i) surveiller le rendement du chef de la direction;
 - (j) s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants et veiller à ce que le chef de la direction et les autres dirigeants créent une culture d'intégrité au sein de toute la compagnie;
 - (k) approuver le code d'éthique et de conduite des affaires de la compagnie;
 - (l) surveiller le respect du code d'éthique et de conduite des affaires, toute dérogation au code en faveur des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur ne pouvant être accordée que par le Conseil;

- (m) se réunir le nombre de fois qu'il faut pour examiner l'éventail des points énumérés ci-après;
- (n) créer, par voie de résolution prévue par la charte, les comités de vérification, des ressources pour les dirigeants, des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité et des contributions du Conseil en leur confiant des fonctions précises;
- (o) demander à la direction de transmettre à ces comités les renseignements qui les aideront à se familiariser avec les activités de la compagnie et le contexte dans lequel elle exerce ses activités, comme il est précisé à l'article 5;
- (p) examiner son mandat et son efficacité ainsi que les mandats et l'efficacité de ses comités au moins une fois par an,
- (q) exercer les autres activités relevant du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

4. Liste des points devant être examinés par le Conseil

- 1) Les aspects et les points précis suivants devront être soumis au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il rende une décision, suivant un calendrier régulier, s'il le juge à propos :

Organisationnel et juridique

- fixation du nombre d'administrateurs
- nomination d'administrateurs pour combler provisoirement des postes vacants
- liste des candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les actionnaires
- nomination de dirigeants
- processus de gouvernance du Conseil
- règlements administratifs et résolutions administratives
- changements dans la structure fondamentale de la compagnie
- avis de convocation des actionnaires et documents afférents
- rémunération des administrateurs non salariés
- politiques adoptées par le Conseil
- enquêtes et litiges de nature importante

Financier

- opérations de financement par voie d'émission d'actions ou d'emprunts
- déclarations de dividendes
- états financiers et rapports de gestion afférents annuels et trimestriels
- situation du régime de retraite de la compagnie et du régime d'épargne des employés

Plans stratégiques, d'investissement, et d'exploitation et rendement

- perspectives à court et à long termes
- budgets annuels des immobilisations, des locations, des prêts et des contributions
- ajouts au budget qui, pris isolément, dépassent 250 millions de dollars
- mises à jour trimestrielles des dépenses en immobilisations réelles et projetées
- dépenses en immobilisations et dessaisissements qui, pris isolément, dépassent 250 millions de dollars
- conclusion des opérations risquées sortant du cadre des activités courantes de la compagnie
- résultats financiers et d'exploitation trimestriels
- perspectives économiques canadiennes et mondiales
- revues socio-économiques régionaux

- 2) En plus des points relevant des aspects précités, le chef de la direction doit renvoyer tout autre point important pour l'entreprise au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il rende une décision; tout membre du Conseil peut demander d'examiner l'un de ces points. Les points devant être renvoyés aux comités du Conseil sont précisés dans leurs chartes respectives.

5. Renseignements à communiquer au Conseil

- 1) Les documents énumérés sous les rubriques générales suivantes, y compris les points précis ci-après et les points analogues uniquement, doivent être distribués régulièrement aux administrateurs :

Manuel d'information (guide à l'intention des administrateurs)

- statuts constitutifs, règlements administratifs et résolutions administratives
- politiques générales de la compagnie
- données générales sur l'entreprise
- mécanisme de fonctionnement du Conseil et de la direction
- rapports financiers et d'exploitation
- vue d'ensemble de l'organisation

Contexte social, politique et économique

- mises au point sur des questions d'intérêt public
- perspectives économiques
- plans de communication externes

Principales annonces

- communiqués de presse
- allocutions des membres de la direction
- changements organisationnels

Communications aux actionnaires

Autres mémoires, études et rapports importants

- 2) Les documents à distribuer aux administrateurs salariés doivent l'être par les canaux normaux de la compagnie. Les documents à distribuer aux administrateurs non salariés doivent l'être par le bureau du secrétaire général.

6. Administrateurs non reliés et indépendants

- 1) Sauf s'il faut combler un poste d'administrateur non relié et indépendant vacant temporairement ou pour faciliter la relève dans le cas d'un ou plusieurs hauts dirigeants qui sont administrateurs, le Conseil entend être composé majoritairement d'administrateurs non reliés et indépendants.
- 2) Dans le cas de tout administrateur devant être nommé pour combler un poste vacant et tout administrateur devant être élu ou réélu par les actionnaires, le Conseil doit indiquer clairement s'il s'agit d'un administrateur non relié ou indépendant et, dans le cas d'un administrateur susceptible de siéger au comité de vérification, si c'est un expert financier ou une personne versée en finances.
- 3) Le terme « administrateur non relié », tel que défini par la Bourse de Toronto, désigne un administrateur qui est indépendant de la direction et qui n'a pas d'intérêt, ni d'activité, ni d'autre relation susceptible d'entraver de façon importante sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la compagnie ou pouvant le laisser croire, hormis les intérêts et les relations découlant du fait d'être actionnaire.

- 4) Le terme « indépendant », au sens de la loi en vigueur, signifie que l'administrateur ne peut pas, sauf en sa qualité de membre du Conseil ou de l'un de ses comités,
 - (i) accepter de l'émetteur des honoraires de consultation, de conseil ou toute autre forme de rémunération, ou
 - (ii) être un membre du groupe de l'émetteur ou de l'une de ses filiales.

7. Avis juridique indépendant ou autre

Le Conseil et, avec son autorisation, tout administrateur, peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.

8. Réunions des administrateurs non reliés et indépendants en l'absence des membres de la direction

- 1) Les réunions des administrateurs non reliés et indépendants (« séances à huis clos du Conseil ») doivent se tenir de concert avec les réunions du Conseil, y compris les réunions téléphoniques imprévues du Conseil.
- 2) Le président des séances à huis clos du Conseil doit être choisi par les administrateurs non reliés et indépendants.
- 3) Le président des séances à huis clos du Conseil ou, en l'absence de celui-ci, un administrateur non relié et indépendant choisi par les administrateurs non reliés et indépendants, doit
 - (a) présider les séances à huis clos du Conseil;
 - (b) veiller à ce que les réunions des administrateurs non reliés et indépendants se tiennent conformément à la présente charte; et
 - (c) examiner et modifier, au besoin, l'ordre du jour des réunions du Conseil à l'avance pour s'assurer que le Conseil peut s'acquitter de ses fonctions convenablement.
- 4) Les séances à huis clos du Conseil ont pour objet :
 - (a) de soulever les questions de fond dont il convient de débattre en l'absence de la direction;
 - (b) de discuter de l'opportunité de signaler au président du Conseil toute question ou préoccupation soulevée par un comité ou un administrateur;
 - (c) d'étudier des questions soulevées mais non résolues lors des réunions du Conseil et d'évaluer les besoins en suivi avec le président du Conseil;
 - (d) de discuter des aspects qualitatif, quantitatif et temporel de l'information émanant de la direction dont les administrateurs non reliés et indépendants ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité et compétence, et d'informer le président du Conseil des changements à apporter; et
 - (e) de solliciter une rétroaction sur les mécanismes de fonctionnement du Conseil.

9. Sélection et mandat des administrateurs

Les lignes directrices relatives à la sélection et au mandat des administrateurs sont les suivantes :

(a) Sélection

Lors de l'évaluation des qualifications des candidats potentiels aux postes d'administrateurs, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit examiner leur expérience professionnelle et leurs autres domaines d'expertise. Les critères clés qui suivent sont considérés pertinents pour siéger sur le Conseil et ses comités.

Expérience professionnelle

- Expérience en leadership d'entreprises ou de grandes organisations (Leadership de grandes organisations)
- Expérience opérationnelle et technique (Opérations et technique)
- Expérience de gestion de projet (Gestion de projet)
- Expérience de travail dans un milieu mondial (Expérience mondiale)
- Expérience en développement de stratégies d'affaires (Développement de stratégies)

Autre expertise

- Expert financier du comité de vérification (expertise financière)
- Expertise dans le domaine financier (expertise financière)
- Expertise en gestion des relations avec les gouvernements (relations gouvernementales)
- Expérience en enseignement ou recherche universitaire (enseignement ou recherche universitaire)
- Expertise en technologies de l'information (technologies de l'information)
- Expertise en politiques et en pratiques de rémunération des cadres supérieurs (rémunération des cadres supérieurs)

De plus, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération les facteurs suivants :

- posséder une expertise dans l'un des domaines suivants : droit, sciences, marketing, administration, contexte politique ou social ou en affaires communautaires et municipales; et
- offrir une diversité de points de vue, de compétences individuelles en affaires, dans d'autres domaines d'activité qui contribuent à l'expérience collective des administrateurs, l'âge, le sexe ou la provenance régionale.

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise doit ensuite évaluer l'expérience professionnelle et autre expertise que chaque administrateur en poste possède. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit repérer les personnes qualifiées pour siéger au Conseil et recommander à celui-ci les nouvelles candidatures aux postes d'administrateurs. Dans la formulation de ses recommandations, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit tenir compte de l'expérience professionnelle et autre expertise dont le Conseil juge que chaque administrateur possède et que chaque nouvelle candidature apportera. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut également prendre en considération les facteurs supplémentaires mentionnés ci-dessus et tout autre facteur qu'il juge pertinent.

Le candidat au poste d'administrateur sera retenu après que l'on aura déterminé dans quelle mesure il remplit les critères suivants :

- il ne contreviendra pas de façon importante aux exigences imposées par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en ce qui concerne la citoyenneté et la résidence des administrateurs;

- il peut faire un apport aux délibérations sur la vaste gamme de questions que le Conseil et ses différents comités doivent examiner;
- il peut consacrer le temps qu'il faut pour préparer toutes les réunions du Conseil et de ses comités, assister à toutes les réunions et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie;
- il est à l'abri de tout obstacle juridique ou conflit d'intérêts potentiel présent ou présumé, comme le fait :
 - d'agir en qualité d'employé ou de directeur d'une entreprise qui offre actuellement un niveau de service important à la compagnie ou qui pourrait le faire, comme une institution spécialisée dans les services bancaires commerciaux, la prise ferme d'émissions, le droit, les conseils de gestion, l'assurance, ou une société de fiducie, ou un important client ou fournisseur de la compagnie;
 - d'agir en qualité d'employé ou de cadre dirigeant auprès d'un concurrent de la compagnie comme une société pétrolière ou chimique ou d'un important concurrent d'entreprises représentées par un administrateur de la compagnie;
 - d'agir en qualité de chef de la direction ou de cadre dirigeant d'une entreprise où le chef de la direction ou un cadre dirigeant de la compagnie siège en qualité d'administrateur;
- il devrait être habilité à remplir un mandat d'au moins cinq ans;
- il n'aura pas, au moment de son élection ou de sa nomination, atteint l'âge de 72 ans;
- si un administrateur indépendant est ou deviendra au cours des cinq années où il siègera au Conseil, le propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'au moins 15 000 actions ordinaires, unités d'actions à dividende différé ou unités d'actions assujetties à des restrictions de la compagnie.

(b) Mandat

(i) Reconduction

Un administrateur en poste peut être reconduit dans ses fonctions dans la mesure où :

- il ne souffre pas d'une invalidité susceptible de l'empêcher de s'acquitter efficacement de ses responsabilités d'administrateur;
- il fait un apport constructif à la prestation efficace des administrateurs;
- il assiste régulièrement aux réunions du Conseil et de ses comités;
- il n'a pas apporté un changement à ses fonctions principales ou à l'orientation de sa participation ou à son association régionale, susceptible de porter préjudice de façon importante à sa valeur en qualité d'administrateur de la compagnie;
- il ne contrevient pas, d'une façon importante, aux critères qui s'appliquent au cours du processus de sélection;
- si l'on sait qu'un administrateur contreviendra aux critères de sélection établis au cours des trois mois suivant son élection, parce qu'il quittera ses fonctions principales à 65 ans pour motif de retraite par exemple, ce renseignement sera inscrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, et quand c'est possible, l'information concernant le remplaçant proposé y figurera aussi;

- il n'aura pas, au moment de se présenter pour être réélu, atteint l'âge de 72 ans; cependant, dans des circonstances exceptionnelles, à la demande du chef de la direction, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut appuyer cette candidature.

(ii) *Démission*

Il peut être demandé à un administrateur en poste de démissionner :

- s'il connaît un changement de circonstances comme un changement dans ses fonctions principales, mais pas simplement un changement de lieu géographique;
- s'il fait état d'un changement dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions qui, de l'avis d'au moins 75 % des administrateurs, est incompatible avec le devoir de prudence d'un administrateur tel que défini dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il a apporté à sa citoyenneté ou à sa résidence un changement qui est incompatible avec les exigences imposées en ces matières aux administrateurs par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il se trouve en conflit d'intérêts pour l'une des raisons suivantes :
 - il occupe un poste d'employé ou de directeur dans une entreprise qui offre un niveau de service important à la compagnie, comme une institution spécialisée dans les services bancaires commerciaux, la prise ferme d'émissions, le droit, les conseils de gestion, l'assurance, ou dans une société de fiducie, ou chez un important client ou fournisseur de la compagnie;
 - il occupe un poste d'employé ou d'administrateur auprès d'un concurrent de la compagnie comme une société pétrolière ou chimique, ou d'un concurrent de sociétés représentées par un administrateur de la compagnie;
 - il occupe le poste de chef de la direction ou un poste de cadre dirigeant dans une entreprise où le chef de la direction ou un cadre dirigeant de la compagnie siège en qualité d'administrateur;
 - il devient incapable de consacrer le temps qu'il faut pour préparer les réunions du Conseil et de ses comités, y assister régulièrement et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie,

et le Comité des mises en candidature et de la gouvernance doit faire une recommandation au Conseil quant à l'acceptation ou au refus de la démission.

10. Président du Conseil et chef de la direction

(a) Description du poste

Le président du Conseil et chef de la direction doit :

1. planifier et organiser toutes les activités du Conseil;
2. veiller à ce que le Conseil obtienne en temps opportun des renseignements suffisants sur tous les aspects importants des activités d'exploitation et des affaires financières de la compagnie;
3. présider les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires;
4. assumer la direction générale et la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
5. recommander au Conseil un plan stratégique pour les activités de la compagnie et, une fois qu'il est approuvé par le Conseil, le mettre en œuvre et rendre compte au Conseil de sa mise en œuvre;

6. élaborer et mettre en œuvre des politiques opérationnelles pour guider l'entreprise dans les limites prescrites par les règlements administratifs de la compagnie et les orientations adoptées par le Conseil;
 7. déterminer en vue de leur examen par le Conseil, les principaux risques liés aux activités de la compagnie quand ils sont déterminables, et élaborer des systèmes appropriés pour gérer ces risques;
 8. sous la supervision du Conseil, dresser des plans en vue de la planification de la relève de la haute direction, soit la nomination, la formation et son encadrement, et mettre en œuvre ces plans;
 9. veiller au respect du code d'éthique et de conduite des affaires de l'entreprise afin de favoriser une culture d'intégrité au sein de toute la compagnie; et
 10. veiller à la mise en place de contrôles internes et de systèmes de gestion de l'information efficaces.
- (b) Nombre minimal d'actions devant être détenues - Le président du Conseil et chef de la direction doit détenir ou doit, dans les trois ans qui suivent sa nomination au poste de président du Conseil et chef de la direction, acquérir des actions de la compagnie, soit des actions ordinaires, des unités d'actions à dividende différé et des unités d'actions assujetties à des restrictions d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base.

Charte du comité de vérification

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité de vérification doivent englober les points et les sujets suivants :

1. (1) Le comité est composé de cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi les administrateurs non reliés et indépendants, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie non reliés et indépendants.
- (2) Le comité doit, si c'est possible, inclure un ou plusieurs membres qui répondent à la définition d'« expert financier d'un comité de vérification » au sens de la loi en vigueur.
- (3) Chaque membre du comité doit pouvoir lire et comprendre les états financiers de base, c'est-à-dire le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie de la compagnie.
- (4) Aucun membre du comité ne doit siéger au comité de vérification de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le Conseil ne détermine que le cumul de ces mandats n'empêche pas cet administrateur d'exercer ses fonctions efficacement au sein du comité de vérification.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
 - (a) présider les réunions du comité;
 - (b) veiller à ce que les réunions du comité de vérification soient tenues conformément à la présente charte; et
 - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. Les réunions du comité peuvent être convoquées par n'importe quel membre ou par les vérificateurs externes de la compagnie, et avis de chaque réunion doit en être donné aux vérificateurs externes.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Les vérificateurs externes et le vérificateur interne de la compagnie doivent présenter leur rapport directement au comité de vérification.
8. Le comité doit :
 - (a) recommander les vérificateurs externes devant être nommés par les actionnaires, fixer leur rémunération, qui devra être payée par la compagnie, et superviser leur travail;
 - (b) approuver le programme de vérification proposé par les vérificateurs externes pour l'exercice en cours et en évaluer les résultats à la fin de la période visée;
 - (c) approuver à l'avance les services autres que de vérification qui sont autorisés par la loi en vigueur devant être dispensés par les vérificateurs externes, après en avoir évalué l'incidence sur leur indépendance;

- (d) recevoir des vérificateurs externes une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations entre les vérificateurs externes et la compagnie, conformément à la norme 1 des normes d'indépendance du Conseil, et engager activement le dialogue avec les vérificateurs externes concernant les relations ou les services divulgués susceptibles d'influer sur leur objectivité et leur indépendance et recommander au Conseil les mesures appropriées à prendre pour veiller à l'indépendance des vérificateurs externes;
- (e) établir la procédure de réception, de conservation et de traitement des plaintes que la compagnie reçoit concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification et les préoccupations signalées sous le couvert de la confidentialité et de l'anonymat par les employés de la compagnie concernant des pratiques comptables ou de vérification douteuses;
- (f) approuver le programme de vérification proposé pour l'exercice en cours par les vérificateurs internes et évaluer les résultats du programme à la fin de chaque trimestre;
- (g) examiner annuellement la suffisance de l'assurance responsabilité civile et de l'assurance des biens de la compagnie;
- (h) examiner la suffisance des contrôles internes et des procédures de vérification de la compagnie;
- (i) examiner les systèmes d'information comptable et financière de la compagnie;
- (j) approuver les changements proposés par la direction aux principes et pratiques comptables, et examiner les changements proposés par la profession comptable ou d'autres organismes de réglementation, qui ont une incidence directe sur ces principes et pratiques;
- (k) examiner les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie, les postes comptables influant sur les états, la présentation générale et la teneur des états, ainsi que le rapport de gestion y afférent, avant l'approbation de ces états financiers par le Conseil;
- (l) examiner les résultats du suivi exercé en vertu du programme de respect de l'éthique commerciale de la compagnie;
- (m) examiner annuellement le sommaire des notes de frais des membres de la haute direction;
- (n) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (o) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
- (p) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

Charte du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi (a) les administrateurs non reliés et indépendants, et (b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
 - (a) présider les réunions du comité;
 - (b) veiller à ce que les réunions du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité se tiennent conformément à la présente; et
 - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Le comité doit :
 - (a) examiner et surveiller les politiques et les pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé et de sécurité;
 - (b) surveiller si l'entreprise respecte les normes législatives, réglementaires et ses propres normes sur les pratiques et les questions relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité, et informer les administrateurs des résultats obtenus et se prononcer sur leur suffisance;
 - (c) surveiller les tendances et examiner les enjeux actuels et nouveaux de la politique publique en matière d'environnement, de santé et de sécurité susceptibles d'influer sur les activités d'exploitation de la compagnie;
 - (d) examiner l'incidence des projets de loi en matière d'environnement, de santé et de sécurité sur les activités d'exploitation de la compagnie et conseiller le Conseil et la direction sur la réponse appropriée que l'entreprise doit fournir à cet égard;
 - (e) recommander au Conseil et à la direction les politiques et les mesures qu'il serait souhaitable de prendre à la suite de son examen et de son suivi;
 - (f) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
 - (g) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
 - (h) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

Charte du comité des ressources pour les dirigeants

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité des ressources pour les dirigeants doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi (a) les administrateurs non reliés et indépendants, et (b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
 - (a) présider les réunions du comité;
 - (b) veiller à ce que les réunions du comité des ressources pour les dirigeants se tiennent conformément à la présente charte; et
 - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant, de conseillers en rémunération ou autres conseillers aux frais de la compagnie. Le comité sera directement responsable de la nomination, de la rémunération et de la supervision du travail accompli par le conseiller juridique indépendant, les conseillers en rémunération ou les autres conseillers dont il aura retenu les services. Le comité peut recourir à un conseiller juridique indépendant, à un conseiller en rémunération ou un autre conseiller (un « conseiller ») uniquement après avoir pris en considération tous les facteurs pertinents pour l'indépendance d'un tel conseiller par rapport à la direction, notamment :
 - la prestation d'autres services à la compagnie par la personne qui a retenu les services d'un conseiller;
 - le montant de la rémunération versée par la compagnie à la personne qui a retenu les services du conseiller, exprimé sous forme de pourcentage de la rémunération totale de cette personne;
 - les politiques et les procédures de la personne qui a retenu les services du conseiller conçues pour éviter les conflits d'intérêts;
 - tout lien d'affaires ou personnel entre le conseiller et un membre du comité;
 - les actions détenues dans la compagnie par le conseiller;
 - tout lien d'affaires ou personnel entre le conseiller ou la personne qui a retenu ses services avec un cadre dirigeant de la compagnie.

7. Le comité doit :

- (a) surveiller le rendement du chef de la direction;
- (b) examiner et approuver les objectifs de la compagnie en ce qui concerne la rémunération du chef de la direction et évaluer le rendement de celui-ci selon ces objectifs;
- (c) examiner les données sur les pratiques de rémunération de la concurrence, examiner et évaluer les politiques et les programmes en vertu desquels l'entreprise rémunère ses employés;
- (d) approuver les salaires et les autres modes de rémunération (y compris la rémunération complémentaire comme les primes en argent et les unités d'intéressement de l'Impériale, l'intéressement à long terme comme les unités d'actions assujetties à des restrictions, et les autres paiements pour services rendus) du chef de la direction et des autres principaux hauts dirigeants relevant directement de celui-ci, ce qui englobe tous les dirigeants de la compagnie;
- (e) produire un rapport annuel sur la rémunération devant figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la compagnie, conformément aux exigences légales en vigueur;
- (f) examiner le système de perfectionnement des dirigeants pour s'assurer qu'il :
 - i. prévoit les besoins de la compagnie à l'échelle de la haute direction,
 - ii. permet le repérage et le perfectionnement rapides des ressources clés;
- (g) approuver des plans de relève précis au poste de chef de la direction et aux autres postes des principaux hauts dirigeants relevant directement de celui-ci, ce qui englobe tous les dirigeants de la compagnie;
- (h) examiner le processus de la compagnie concernant les conflits d'intérêts touchant les employés et les postes d'administrateurs dans les sociétés commerciales, financières et industrielles qui ne sont pas liées ainsi que leur divulgation;
- (i) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (j) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
- (k) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

Charte du comité des mises en candidature et de la gouvernance

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité des mises en candidature et de la gouvernance d'entreprise doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi (a) les administrateurs non reliés et indépendants, et (b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
 - (a) présider les réunions du comité;
 - (b) veiller à ce que les réunions du comité des mises en candidature et de la gouvernance se tiennent conformément à la présente charte; et
 - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Le comité doit :
 - (a) superviser les questions de gouvernance qui s'appliquent à la compagnie, y compris l'efficacité du système de gouvernance, l'évaluation du rendement général du Conseil et les relations entre le Conseil et la direction, et présenter son rapport sur ces questions au Conseil;
 - (b) faire des recommandations au Conseil concernant sa taille en vue de faciliter une prise de décisions efficace;
 - (c) examiner et recommander au Conseil la procédure de détermination des candidatures éventuelles aux postes d'administrateurs, y compris les directives à observer au cours du processus de sélection;
 - (d) examiner et recommander au Conseil toute modification aux chartes du Conseil ou de ses comités;
 - (e) examiner et recommander au Conseil les directives devant être adoptées concernant le mandat des administrateurs;
 - (f) aider le chef de la direction à évaluer les candidatures éventuelles aux postes d'administrateurs et recommander au Conseil les candidatures proposées pour siéger au Conseil afin de remplir les postes qui seront vacants;

- (g) appliquer les directives concernant la composition du Conseil aux administrateurs en poste et recommander au chef de la direction et au Conseil la liste des candidats aux postes d'administrateurs devant être proposés à l'élection par les actionnaires à l'assemblée annuelle;
- (h) examiner et recommander la rémunération des administrateurs non salariés;
- (i) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (j) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an;
- (k) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié;
- (l) faire une recommandation au Conseil quant à l'acceptation ou au refus d'une démission offerte par un administrateur, comme il est stipulé au sous-alinéa 9(b) (ii) de la charte du Conseil.

Charte du comité des contributions

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du comité des contributions et d'investissement dans la communauté doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Le comité est composé d'au moins cinq membres devant être nommés par le Conseil parmi les administrateurs, qui exerceront leurs fonctions tant que le Conseil le voudra, mais seulement s'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie.
2. Le président et le vice-président sont nommés par le Conseil parmi les membres du comité. Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :
 - (a) présider les réunions du comité;
 - (b) veiller à ce que les réunions du comité des contributions et d'investissement dans la communauté se tiennent conformément à la présente charte; et
 - (c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions du comité à l'avance pour s'assurer que le comité peut remplir ses fonctions avec efficacité.
3. Le comité doit désigner son secrétariat.
4. Le quorum des réunions du comité est fixé à trois membres.
5. N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.
6. Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie.
7. Le comité doit :
 - (a) revoir et surveiller les politiques et pratiques de la compagnie en matière d'investissement dans la communauté, lesquels comprennent :
 - (i) les dons, y compris ceux faits par l'entremise de la Fondation Pétrolière Impériale;
 - (ii) les contributions des unités opérationnelles à la communauté locale dans le cadre de projets de service à la communauté de nature charitable dont la compagnie bénéficie également;
 - (iii) la part de la compagnie dans les projets de service communautaire décrits au sous-alinéa 7(a) (ii) ci-dessus de coentreprises exploitées par d'autres sociétés;
 - (iv) le financement de groupes de politiques publiques;
 - (v) les subventions à la recherche universitaire;
 - (vi) les commandites dont l'objectif principal est de promouvoir la reconnaissance de la marque, la vente de produits ou le développement des affaires; et
 - (vii) les dépenses requises en vertu d'ententes socio-économiques pour gagner accès aux ressources.

- (b) chaque année, avant de développer le budget d'investissement dans la communauté pour l'année suivante, revoir les objectifs de contribution, les politiques et les programmes proposés, y compris, selon les besoins, les objectifs et les critères, le niveau de contribution de la compagnie, les domaines dans lesquels les contributions doivent être faites et leur importance relative, et la nécessité de faire de telles contributions pour gagner l'accès aux ressources ou pour faire avancer les objectifs d'affaires de la compagnie, et faire toute recommandation qui s'y rapporte et qu'il juge pertinente au Conseil;
- (c) approuver le budget proposé pour les dons et les contributions à la communauté locale de la compagnie et des sociétés affiliées consolidées, tel que décrit aux sous-alinéas 7(a)(i) et (ii), revoir le budget proposé pour les dons de la Fondation Pétrolière Impériale avant la réunion d'approbation du budget de la Fondation Pétrolière Impériale et revoir le budget pour les dons et les contributions à la communauté locale au niveau de sa cohérence avec les objectifs de contribution, les politiques et les programmes établis au titre de chaque année;
- (d) revoir le budget proposé pour l'investissement dans la communauté de la compagnie et des sociétés affiliées consolidées, autres que celui décrit aux sous-alinéas 7(a)(i) et (ii), au niveau de la cohérence du budget avec les objectifs de contribution, les politiques et les programmes établis au titre de chaque année et les contributions possibles d'un montant inhabituel;
- (e) approuver toutes les subventions et contributions dépassant 300 000 \$ au titre des dons et contributions à la communauté locale tel que décrit aux sous-alinéas 7(a)(i) et (ii) ci-dessus;
- (f) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- (g) examiner son mandat et son efficacité au moins une fois par an; et
- (h) exercer d'autres activités à l'intérieur du champ de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

L'Impériale

